

**Elaboration concertée des indicateurs
de la cohésion sociale**

Guide méthodologique

Edition anglaise :

Methodological guide to the concerted development of social cohesion indicators.

ISBN 92-871-5742-1

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, Internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou tout autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division des Editions, Direction de la communication et de la recherche (F-67075 Strasbourg ou publishing@coe.int).

Couverture : Atelier de création graphique du Conseil de l'Europe

Conception graphique : Jouve, Paris

Edité par les Editions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

<http://book.coe.int>

ISBN 92-871-5737-5

© Conseil de l'Europe, juin 2005

Imprimé en Belgique

SOMMAIRE

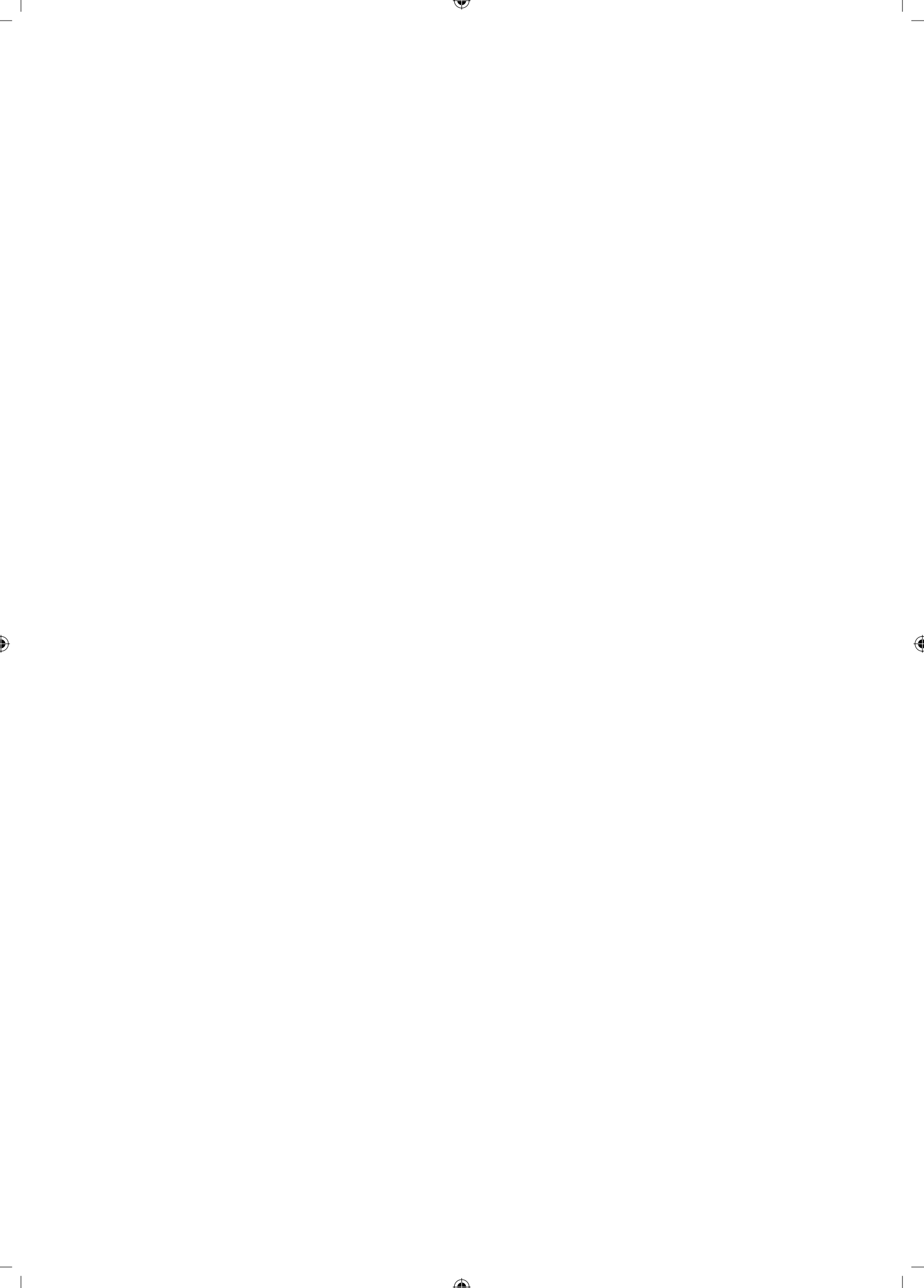
Préface	9
Remerciements	11
Introduction générale – Les raisons d’un guide méthodologique réalisé par le Conseil de l’Europe	13
1. La cohésion sociale dans le cadre des droits de l’homme et de l’exercice démocratique	15
2. La cohésion sociale dans des sociétés modernes en changement	15
3. Contenu du <i>Guide méthodologique</i>	17
a. Objectifs	17
b. Méthodologie d’analyse	17
c. Structure	18
d. Résultats attendus	18
Première partie – Approche conceptuelle de la cohésion sociale – Définition et approches stratégiques	21
CHAPITRE 1 – LES APPROCHES CONCEPTUELLES DE LA COHÉSION SOCIALE	23
1. Proposition d’une définition de référence fondée sur les principes du Conseil de l’Europe	23
2. D’autres définitions de cohésion sociale : analyse des contributions et des limites	24
a. Le sens étymologique de la cohésion	24
b. Les origines du concept de cohésion sociale : la pensée d’Emile Durkheim	24
c. Définitions fondées sur les liens communautaires	24
d. Définitions fondées sur le partage de valeurs et l’appartenance	25
e. Définitions fondées sur la capacité d’agir ensemble	25
3. Raison d’être de la définition de référence proposée par le Conseil de l’Europe	26
4. Conclusion	27
CHAPITRE 2 – LES APPROCHES STRATÉGIQUES DE LA COHÉSION SOCIALE	29
1. Sphères de la vie moderne et développement de la cohésion sociale	29
2. Niveaux d’analyse : une comparaison des approches et des stratégies de cohésion sociale	30
2.1. L’approche par négation	31
2.2. L’approche par affirmation	33
a. Approche par la cohésion territoriale	33
b. Approche par le capital social	34
c. Approche par la qualité de la vie	36
d. Approche par l’accès aux droits	37
3. Considérations sur le développement des stratégies de cohésion sociale	37
CHAPITRE 3 – L’APPROCHE PROPOSÉE DANS LE GUIDE	40
1. La Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l’Europe : une approche interactive fondée sur la coresponsabilité des acteurs	40
2. Cadre d’analyse de la cohésion sociale	41

Deuxième partie – Connaître la cohésion sociale – Cadres de référence, champs d’analyse, niveaux d’évaluation et de suivi	45
Introduction – Pourquoi et comment connaître la cohésion sociale ?	47
CHAPITRE 1 – CONNAÎTRE LA COHÉSION SOCIALE COMME OBJECTIF	49
1. Éléments clés concernant les conditions de vie (situations)	49
2. Éléments clés concernant les espaces de vie (les acteurs et les actions)	50
<i>a.</i> Les droits de l’homme et le développement durable comme l’expression de l’objectif partagé de bien-être pour tous	50
<i>b.</i> La citoyenneté et l’approche associative comme l’expression d’une coresponsabilité assumée	52
<i>c.</i> Les compétences démocratiques comme l’expression de la capacité à réfléchir ensemble, définir les responsabilités de chacun, codécider, tirer et capitaliser les enseignements	54
<i>d.</i> Rendre compatibles les objectifs de développement économique et la cohésion sociale	55
3. Éléments clés concernant les composantes de base de la cohésion sociale : l’intégrité des valeurs citoyennes	56
4. Synthèse et conclusion	57
CHAPITRE 2 – CONNAÎTRE LA COHÉSION SOCIALE COMME PROCESSUS	59
1. Un modèle économique et un paradigme de gouvernance favorables à la cohésion sociale : les années d’après-guerre	60
2. L’évolution de l’espace public : configuration d’un modèle de cohésion sociale fondé sur les droits et l’action de l’État	61
2.1. L’affirmation des droits au sein de l’action publique	62
<i>a.</i> Domaines de la vie : objet de tutelle et de promotion politique	64
<i>b.</i> Groupes vulnérables dans l’exercice de leurs droits et de leur citoyenneté	64
3. L’élargissement de l’espace public à d’autres acteurs : vers un nouveau modèle de cohésion sociale	65
<i>a.</i> Le rôle des organisations citoyennes	65
<i>b.</i> Le rôle des entreprises et des organisations professionnelles	66
4. Conclusion	66
CHAPITRE 3 – CONNAÎTRE LA COHÉSION SOCIALE COMME CAPITAL	68
1. Cadre général et objectifs de l’exercice	68
2. Méthodologie proposée	69
<i>a.</i> Évaluation des tendances générales de la cohésion sociale (premier niveau d’évaluation)	71
<i>b.</i> Évaluation de la cohésion sociale dans son ensemble (deuxième niveau d’évaluation)	71
<i>c.</i> Évaluation de la cohésion sociale axée sur l’analyse de huit domaines de vie (troisième niveau d’évaluation)	72
<i>d.</i> Évaluation de la cohésion sociale par rapport aux groupes vulnérables (quatrième niveau d’évaluation)	74

Troisième partie – Elaboration des outils de la connaissance de la cohésion sociale – Questions, indicateurs, synthèses	77
Introduction	79
CHAPITRE 1 – APPROCHE GÉNÉRALE POUR L'ÉLABORATION D'OUTILS	81
1. Problématique générale : cadres et concepts pour l'élaboration d'outils	81
2. Les outils d'orientation	82
3. Les outils de synthèse	84
<i>a.</i> Méthodes et outils de synthèse pour l'analyse des tendances générales de la cohésion sociale (premier niveau d'évaluation)	84
<i>b.</i> Méthodes et outils de synthèse pour l'analyse de la cohésion sociale dans son ensemble (deuxième niveau d'évaluation)	85
<i>c.</i> Méthodes et outils de synthèse pour l'analyse détaillée de la cohésion sociale, par domaine de vie ou par groupe vulnérable (troisième et quatrième niveaux d'évaluation)	85
<i>d.</i> Conclusion	86
4. Critères de qualité : questions, indicateurs et données	87
CHAPITRE 2 – ÉLABORATION DES QUESTIONS	90
1. Règles méthodologiques générales pour la construction des questions	90
2. Questions pour le premier niveau (analyse des tendances)	91
3. Questions pour le deuxième niveau (analyse de l'action publique)	91
4. Questions pour le troisième niveau (analyse par domaine de vie)	92
<i>a.</i> Analyse des situations	92
<i>b.</i> Analyse des composantes de base de la vie	94
<i>c.</i> Analyse de l'action	94
5. Questions pour le quatrième niveau (analyse par groupes vulnérables)	95
6. Synthèse du cadre logique et application dans les cas du suivi/évaluation des plans d'action	96
CHAPITRE 3 – ÉLABORATION ET CHOIX DES INDICATEURS	98
1. Éléments de repère pour l'élaboration des indicateurs	98
<i>a.</i> Définition des indicateurs et champs des réponses	98
<i>b.</i> Analyse et amélioration de la signification par croisement avec d'autres indicateurs, comparaison des données et/ou recours à des indicateurs dérivés	100
<i>c.</i> Recherche des sources et des données	101
<i>d.</i> Amélioration de la fiabilité des données : traitements statistiques (moyennes, écarts et désagréments)	102
2. Méthode retenue pour l'élaboration des indicateurs	102
3. Description des indicateurs	103

Quatrième partie – Mesurer la cohésion sociale – Tableaux et bases de données	105
Introduction	107
1. Structure des tableaux et choix des indicateurs	107
2. Structure de la base de données des indicateurs	108
3. Quelques orientations dans l'utilisation des fiches	109
4. Les exemples d'application comme référence	109
5. Viser un apprentissage collectif et une accumulation collective de savoirs	109
CHAPITRE 1 – PREMIER NIVEAU : ÉVALUER LA TENDANCE GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE	110
CHAPITRE 2 – DEUXIÈME NIVEAU : ÉVALUER LA COHÉSION SOCIALE DANS SON ENSEMBLE	112
1. Capacité de la société à assurer l'équité dans la jouissance des droits et dans l'accès aux droits fondamentaux	112
2. Capacité de la société à assurer la dignité et la reconnaissance de la diversité	115
3. Capacité de la société à assurer l'autonomie/développement personnel	117
4. Capacité de la société à assurer la participation et l'engagement	120
CHAPITRE 3 – TROISIÈME NIVEAU : ÉVALUER LA COHÉSION SOCIALE PAR DOMAINE DE VIE	123
1. Emploi	123
2. Revenu/pouvoir d'achat	128
3. Logement	132
4. Santé et couverture sociale	136
5. Nutrition	142
6. Education	147
7. Information/communication	153
8. Culture	159
CHAPITRE 4 – QUATRIÈME NIVEAU : ÉVALUER LA COHÉSION SOCIALE PAR GROUPE VULNÉRABLE	163
1. Personnes appartenant à des minorités	163
2. Migrants	169
3. Enfants	173
4. Personnes âgées	181
5. Personnes handicapées	186
6. Femmes	192

Cinquième partie – De la connaissance à l'action – Applications du guide et perspectives	195
Introduction	197
CHAPITRE 1 – PRÉSENTATION DES TESTS RÉALISÉS	199
1. Les tests menés sur les territoires	199
2. Les tests réalisés auprès des services opérationnels et comités intergouvernementaux thématiques du Conseil de l'Europe	200
CHAPITRE 2 – PREMIERS ENSEIGNEMENTS APRÈS LES TESTS D'APPLICATION	202
1. Les enseignements sur le cadre conceptuel	202
<i>a.</i> Les acquis	202
<i>b.</i> Les limites	202
2. Les enseignements sur le cadre méthodologique	203
3. Les enseignements sur le choix et la construction des indicateurs	204
4. Les enseignements sur la construction d'une connaissance partagée et d'un plan d'action concerté	204
CHAPITRE 3 – QUESTIONS OUVERTES ET CHAMPS DE RECHERCHE SUR L'ARTICULATION ENTRE CONNAISSANCE ET ACTION	205
1. Accomplissement du cycle complet de l'articulation entre connaissance et action	205
<i>a.</i> Le point de vue de chaque acteur	206
<i>b.</i> Le point de vue de l'ensemble des acteurs d'un même territoire	207
2. Assurer la participation des acteurs concernés	208
3. Faire le lien entre les différents niveaux territoriaux	209
4. Conclusion	209
Conclusion générale – Bilan et suites à donner	211
1. Affinement du guide par son utilisation	213
2. Recherches méthodologiques complémentaires	214
<i>a.</i> Trois degrés de l'évaluation de la cohésion sociale	214
<i>b.</i> Travailler sur le lien entre connaissance et action	214
<i>c.</i> Travailler sur les méthodes de la cohésion sociale	214
Glossaire	215
Bibliographie	231



PRÉFACE

On me demande souvent comment le Conseil de l'Europe peut mesurer en termes concrets la cohésion sociale et les valeurs qui la fondent. Quels conseils donner aux acteurs de la politique sociale – dans le secteur privé comme dans le secteur public – pour les aider à mieux définir les objectifs sociaux, mais aussi pour leur donner les moyens de suivre efficacement les progrès réalisés et de mettre en évidence les faiblesses afin de mieux y remédier ?

Ce guide entend donner vie et forme à notre conception de la cohésion sociale grâce à ces éléments très concrets que sont les « indicateurs de cohésion sociale ». S'appuyant sur la définition de la stratégie du Conseil de l'Europe selon laquelle « la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités », il applique les valeurs sur lesquelles repose notre Organisation, à savoir l'accès de tous aux droits fondamentaux, le respect de la dignité d'autrui, le droit de chacun à des opportunités de développement personnel et la participation au processus démocratique.

Fondé sur le principe que toute personne a un rôle essentiel à jouer dans la société, ce guide offre un cadre méthodologique qui permet de mieux répartir les responsabilités entre les différents secteurs d'un Etat. Il prend en compte les politiques d'emploi, d'éducation et de santé aussi bien que la situation de groupes vulnérables tels que les immigrés et les personnes handicapées.

Dans toute société démocratique, il est essentiel qu'il y ait concertation et coopération entre tous les acteurs. Ceux-ci, en effet, doivent s'engager dans l'élaboration et le choix d'indicateurs sociaux, qui, jusqu'ici, sont restés bien souvent affaire de spécialistes. Les indicateurs pouvant avoir un sens et un impact différents selon la manière dont ils sont conçus et appliqués, le Conseil de l'Europe a voulu les inscrire dans le débat démocratique en laissant aux utilisateurs le soin de les adapter en fonction de leurs besoins, des particularités du pays où ils s'appliquent et du niveau – local, régional ou national – concerné. Une suite structurée de questions permet de définir dans quelle mesure les politiques adoptées contribuent à la mise en œuvre de nos valeurs fondamentales.

Reste à harmoniser les indicateurs pour pouvoir mieux les comparer. L'avantage de la nouvelle approche présentée ici est précisément de permettre des rapprochements et des synthèses entre les indicateurs, tout en préservant la souplesse nécessaire.

Ce guide met également l'accent sur l'importance des valeurs fondamentales dans les décisions politiques. De ce point de vue, il propose une façon originale d'aborder les recommandations et résolutions élaborées par le Conseil de l'Europe au cours de ces quinze dernières années, en les rattachant au développement des indicateurs.

Enfin, il présente un cadre de référence commun à toutes les politiques mises en place par le Conseil de l'Europe et intègre différents domaines d'activité. Plusieurs services ont participé à l'élaboration de ce guide sous la conduite de la Division du développement de la cohésion sociale. En outre, des études de cas menées dans différents pays par des comités intergouvernementaux ont permis de confirmer l'efficacité des méthodes proposées dans ces pages.

Je souhaite que cet ouvrage devienne une source d'inspiration pour toutes les personnes qui s'investissent dans la construction de ce que d'aucuns appellent désormais la « société providence », et qui n'est que l'expression de la responsabilité de chacun pour assurer le bien-être de tous.

Terry Davis

Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

REMERCIEMENTS

La présente publication répond aux besoins méthodologiques inhérents à la Stratégie de cohésion sociale révisée du Conseil de l'Europe et constitue le produit du travail et de la coordination de la Division pour le développement de la cohésion sociale de la Direction générale de la cohésion sociale.

Différents services opérationnels de l'Organisation ainsi que de nombreux experts et fonctionnaires publics nationaux ont apporté leur aide et leur soutien.

Le *Guide méthodologique* a été conçu par Samuel Thirion. S'appuyant sur le cadre général de systématisation des différentes dimensions du bien-être, les personnes suivantes ont contribué à l'éclaircissement conceptuel et/ou à l'élaboration des indicateurs spécifiques au sein du Conseil de l'Europe :

- au sein de la Direction générale de la cohésion sociale : Irena Kowalczyk (enfance et personnes âgées) ; Piotr Mierzewski (Division de la santé) ; Thorsten Afflerbach, Muriel Grimmeissen, Peter Baum et Laurent Lintermans (Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique) ; Thomas Venckevicius (accès aux droits sociaux – logement) ; Maria Ochoa-Lido et Miranda Vuolasranta (Service de la migration et des Roms) ; Federico Oliveri, Sebastian Sperber, Luca Marangoni (développement de la cohésion sociale) ;
- au sein de la Direction générale de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport : Gabriele Mazza, Olof Olafsdottir, Sjur Bergan, Josef Huber, Mary-Ann Hennessey (éducation scolaire, extrascolaire et de l'enseignement supérieur ; éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme) ; Katrin Merkle (politiques culturelles) ;
- au sein de la Direction générale des droits de l'homme : Christophe Poirel (médias) ; Marta Requena (égalité des chances) et Artemiza-Tatiana Chisca (protection des minorités).

Les tests dans différents pays ont été réalisés avec le soutien de : Carine Jansen, Christine Ruiters, Laurence Dussart et Rebecca Cardelli (ministère de la région wallonne) ; Philippe Roesch (préfecture de la région Alsace) ; Daniel Wahl, Jean-Paul Strauss, Henri Morel-Chevillet (Insee Alsace) ; Daphné Burckard, Armande Wild, Martine Beyer et Véronique Koehren (communauté urbaine de Strasbourg) ; Marc Schalck, Hervé Guery (Agence Compas-tis, Strasbourg) ; Alfredo Bruto da Costa, Adelino Costa Rodriguez, Renata Mesquita et Maria José Carrilho (Conseil économique et social de l'Institut national de statistiques, Portugal). En République tchèque, des réunions de travail avec différentes organisations et structures publiques ont été organisées par Dagmar Tomkova et Dagmar Ratajova (ministère du Travail et des Affaires sociales) ; en Bulgarie, Assia Tcholashka (ministère du Travail et de la Politique sociale) a coordonné les réunions de travail.

Le contenu du guide a été analysé par Pierre Salama et Blandine Destremau (université Paris XIII). D'autres personnes ont contribué à des aspects spécifiques ou participé à des

réunions de travail, parmi celles-ci se trouvent notamment : Peter Kenway (New Policy Institute, Londres), Heinz-Herbert Noll (Zuma, Service des indicateurs sociaux, Mannheim), Camelia Gheorge (Promesso Consulting SRL, Roumanie).

La définition des indicateurs a été effectuée par Philippe Nanopoulos (enseignant chercheur IECS, université Robert-Schuman, Strasbourg). Le CD-Rom a été conçu par Christophe Dietrich ; la première relecture et l'édition des textes et du CD-Rom ont été faites par Françoise Zahn et Irène Malki-Botte (Division pour le développement de la cohésion sociale, DG III). La conception graphique a été réalisée par Edith Wilsdorf qui, avec Sabine Emery, a également suivi les aspects techniques de l'édition (Service de la production des publications du Conseil de l'Europe).

À toutes et tous nos plus chaleureux remerciements, en particulier à Gabriella Battaini-Dragoni, ancienne directrice générale de la Cohésion sociale, actuellement directrice générale de l'Éducation, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport, qui a toujours soutenu ce travail avec passion.

Gilda Farrell

Chef de la Division pour le développement de la cohésion sociale

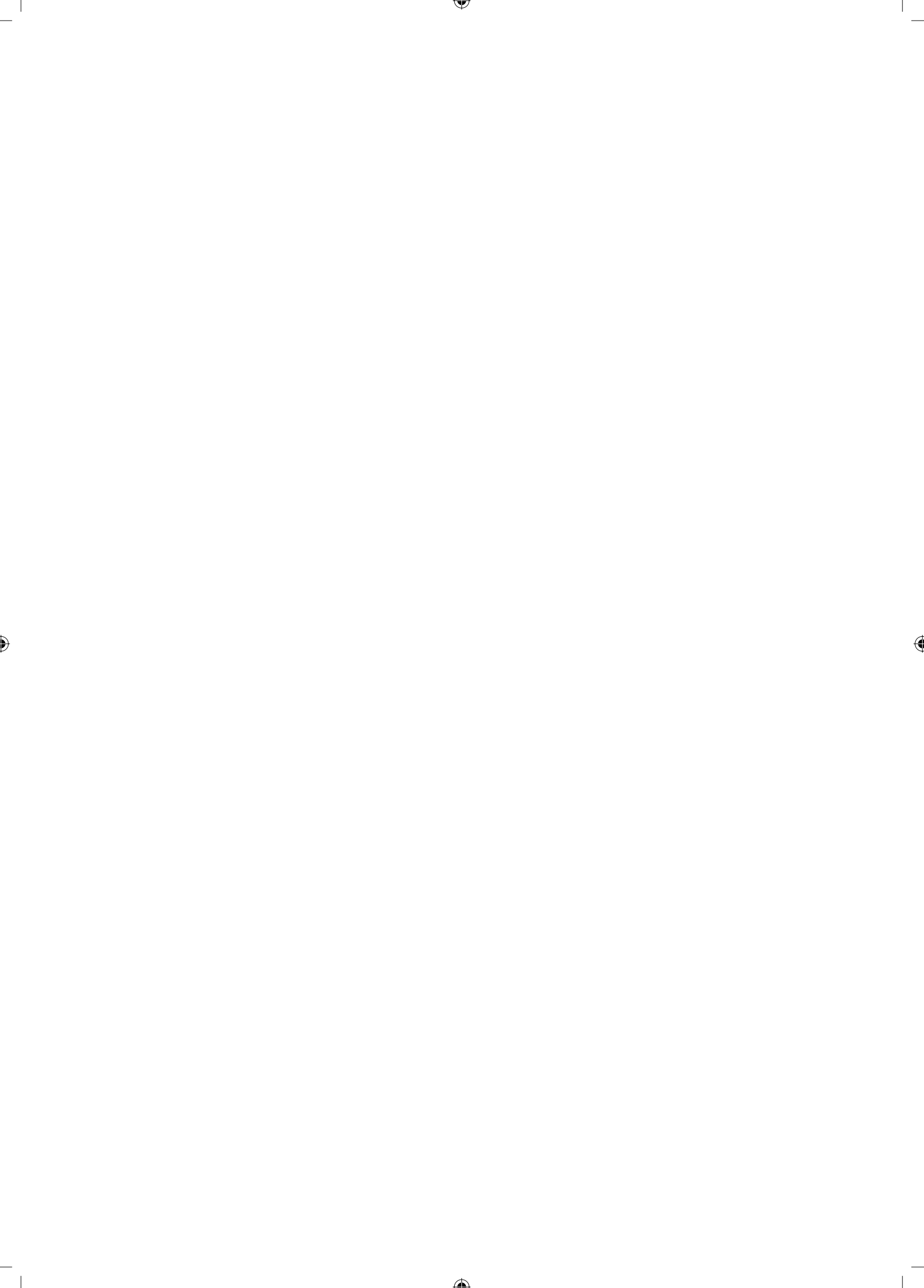
Introduction générale

Les raisons d'un guide méthodologique réalisé par le Conseil de l'Europe



Cohésion sociale





1. La cohésion sociale dans le cadre des droits de l'homme et de l'exercice démocratique

Le Conseil de l'Europe inscrit ce *Guide méthodologique* dans la tradition qui lui est propre depuis sa création, à savoir la promotion de la primauté du droit, des droits de l'homme et de l'exercice de la démocratie. C'est l'évolution du Conseil de l'Europe, depuis la signature de la Convention européenne des Droits de l'Homme le 4 novembre 1950, la création de la Cour européenne des Droits de l'Homme en 1959 et l'adoption de la Charte sociale européenne en 1961 et d'autres instruments¹, qui l'a porté à adopter, en 1997, lors du 2^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, le concept de cohésion sociale comme « l'un des besoins prioritaires pour une Europe élargie [...] et un complément essentiel pour la promotion des droits de l'homme et de la dignité² ».

Le Conseil de l'Europe répond avec la cohésion sociale aux changements de société qui comportent des risques accrus d'inégalité et d'instabilité. Tout en s'inscrivant pleinement dans le cadre des droits de l'homme, la cohésion sociale, telle que définie dans la Stratégie de cohésion sociale révisée³ du Conseil de l'Europe, place l'individu, vecteur des droits dans la société moderne, dans une dynamique de société qui conduit à valoriser le contenu de ces droits par la participation collective, la prise en compte de la distribution des bénéfices sociaux et la reconnaissance de la diversité. La cohésion sociale prend ainsi en compte la façon dont les différents acteurs de la société interagissent, se confrontent et parviennent à assurer le bien-être de tous.

2. La cohésion sociale dans des sociétés modernes en changement

La cohésion sociale est essentielle pour une société moderne centrée sur les droits des individus et confrontée à des changements rapides et radicaux qui heurtent les piliers qui assuraient traditionnellement les liens sociaux en Europe. Elle acquiert davantage d'importance en tant qu'élément de recherche d'équilibre complexe⁴, qui répond en même temps aux besoins d'épanouissement personnel et d'appartenance, qui lie liberté individuelle et justice sociale, efficacité économique et partage équitable des ressources, pluralisme et règles communes pour résoudre de façon pacifique tout conflit.

Toute société a ainsi un besoin structurel de cohésion sociale. Au cours de leur histoire, les sociétés modernes européennes ont cherché à satisfaire un tel besoin de différentes façons, souvent « négatives »,

1. D'autres instruments institutionnels et juridiques se sont mis progressivement en place pour assurer la pleine application des droits de l'homme. Parmi les plus marquants, il faut citer la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (signée en novembre 1987), la Commission européenne pour la démocratie par le droit (dite « Commission de Venise »), créée le 10 mai 1990, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (signée le 1^{er} février 1995), etc., ainsi que les multiples recommandations élaborées par le Conseil de l'Europe tout au long de son histoire. On trouvera dans le CD-Rom accompagnant cette publication une base de données des principales recommandations du Conseil de l'Europe élaborées au cours des dix dernières années sur les principaux thèmes concernant les droits de l'homme et la cohésion sociale.

2. Déclaration finale du 2^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1997.

3. La Stratégie de cohésion sociale révisée fut approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 31 mars 2004.

4. Voir Alaluf, 1999 : « A travers le concept de cohésion sociale, les notions d'« équilibre » et de « normes » revêtent une grande importance. En effet, l'équilibre est garant de la cohésion sociale qui est assurée par des valeurs partagées. Ces valeurs, intériorisées par les individus, ne sont cependant pas immuables. Elles sont les normes que la société se donne à elle-même. En conséquence, les conduites individuelles s'apprécient en fonction des normes sociales, à la lumière des habitudes et des coutumes qui sont celles d'un groupe donné. »

en exaltant par exemple l'appartenance à une nation forte ou en générant des confrontations « nous et les autres », surtout par la méfiance vis-à-vis de l'étranger ou de l'immigré. Après l'expérience de deux guerres mondiales, elles ont poursuivi la cohésion à travers les droits de l'homme, dont les facteurs constitutifs sont la liberté, l'égalité et la solidarité.

La liberté qui s'exprime sous la forme d'autonomie personnelle est exercée par chacun dans les limites constituées par l'autonomie de l'autre. Bien qu'axée sur l'individu, la liberté est dans la pratique un concept relationnel : je ne peux pas être libre si les autres ne le sont pas. Dans ce sens, l'idée de liberté implique l'égalité devant la loi et l'équité de l'accès aux biens matériels, sociaux et culturels. La solidarité stabilise la coexistence des individus, exprimant leur nécessité de coopérer, dans le cadre de l'engagement de tous, à savoir d'une influence de tous et de chacun sur les prises de décisions collectives⁵.

Au-delà de la dimension individuelle, les sociétés européennes reconnaissent aussi aux droits une dimension collective. La cohésion ainsi comprise a aidé à créer un sens d'appartenance, de confiance et de sécurité ; elle a soutenu l'aspiration et l'amélioration des conditions de vie, facteur essentiel au développement économique et aux échanges dans le cadre du marché. Ce type d'appartenance, qui s'est traduit par la possibilité d'être partie libre d'un ensemble de sujets égaux, a impliqué, d'une part, la contribution à la création de richesses et, d'autre part, l'accès à une distribution la plus équitable possible des résultats. En tant qu'objectif politique qui se construit autour de l'idée du bien-être de tous et de chacun, la cohésion sociale devient un enjeu international dans le cadre d'une économie mondialisée.

L'enjeu revient à savoir si les forces qui conduisent la mondialisation contribuent ou non à consolider la cohésion sociale dans les nations. Il ne semble pas encore possible de le constater.

Tout d'abord, la mondialisation est encore perçue en effet comme un facteur d'insécurité dans la mesure où elle déstabilise les références et les institutions garantes de la cohésion sociale en se faisant excessivement porteuse des valeurs néolibérales. Elle accentue, par ailleurs, la pauvreté et les clivages sociaux.

Ensuite, les États voient leur rôle confiné aux espaces territoriaux ; leur capacité de maîtriser des questions sociétales de portée mondiale est ainsi mise en doute. En effet, avec la « déterritorialisation » du capital, toute décision interne est sujette à des intérêts et influences externes, remettant en cause la légitimité de l'État, qui s'appuyait sur l'unité des « décideurs » et des « intéressés » sur un même territoire. À ces constatations s'ajoutent les mouvements migratoires de population pauvre qui créent des pressions aux frontières de l'Europe. Dans ce contexte, la cohésion sociale est un concept qui peut « équilibrer » l'« ouverture » économique par la recherche d'un certain « contrôle » politique⁶. Elle peut contribuer à la formulation des nouveaux rapports de responsabilité entre les citoyens eux-mêmes et entre les citoyens et les structures publiques⁷.

La recherche de cohésion sociale rejoint ainsi les préoccupations du Conseil de l'Europe : à travers son engagement pour la défense de la primauté du droit, des droits de l'homme et de la démocratie, le Conseil de l'Europe a, en effet, toujours contribué à créer des références communes en la matière, partagées entre les gouvernements et les citoyens de l'Europe. Aujourd'hui, plus que jamais, face à la mondialisation, le développement de la cohésion sociale, dont les principes sont partagés par les États membres du Conseil de l'Europe, devient un objectif politique prioritaire.

5. Colombo (document non daté).

6. Habermas, 2000.

7. Voir à ce propos l'idée de nouveau pacte social proposé par Habermas, 2000.

3. Contenu du *Guide méthodologique*

a. Objectifs

La Division pour le développement de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe a souhaité, avec l'appui des gouvernements des Etats membres, concevoir et élaborer le présent guide en accord avec la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe telle qu'approuvée par le Comité de Ministres⁸.

Ce guide a trois objectifs :

- proposer un cadre de référence conceptuel qui puisse devenir un instrument commun de concertation et d'orientation des choix politiques des différents acteurs et structures sociaux, publics et privés, à différents niveaux territoriaux ;
- aider à l'élaboration d'outils de connaissance qui peuvent s'adapter aux différents contextes et faciliter la mise en route, le suivi et l'évaluation de plans d'action pour la cohésion sociale ;
- faciliter les processus d'apprentissage pour la cohésion sociale.

Ce guide intègre de nombreuses questions qui peuvent servir à orienter la recherche d'information et à choisir les indicateurs les plus adéquats pour répondre aux besoins spécifiques des acteurs et des structures concernés. Ces questions ont fait l'objet de plusieurs mises en pratique partielles avec des services gouvernementaux, dont les résultats sont présentés dans la cinquième partie de ce guide.

b. Méthodologie d'analyse

La « mesure » de la cohésion sociale est en soi un exercice extrêmement complexe. La cohésion sociale est d'abord et avant tout un concept « qualitatif » qui indique la cohérence et la qualité des liens sociaux et institutionnels pour assurer le bien-être de tous. Pour aborder une tâche tellement difficile, deux temps d'analyse peuvent être distingués :

- d'abord, la construction d'une définition de référence dans laquelle l'idée de cohésion sociale choisie correspond aux besoins d'un projet politique général (dans notre cas, la stabilité démocratique des sociétés modernes) ;
- ensuite, le moment descriptif au cours duquel l'on discute des différentes composantes et domaines sociétaux qui contribuent ou non à la cohésion sociale et sur lesquels il faut appuyer l'action politique.

Une définition de référence tient compte de la façon dont les différents acteurs de la société se confrontent, s'associent et parviennent ou non à assurer le bien-être de tous dans le cadre de la primauté du droit. Cette définition qui s'intéresse plutôt à l'esprit des institutions, des politiques d'intervention, des choix collectifs et individuels se démarque d'une définition descriptive de la cohésion sociale.

La définition de référence correspond donc à la compréhension que les gouvernements, les décideurs, les acteurs, etc., ont de l'ensemble social et de la façon de l'orienter à la lumière de l'acquis démocratique en termes d'application des droits de l'homme. Le moment descriptif reflète le niveau de connaissance de chacune des composantes qui forment l'ensemble social et sur lesquelles agir. Tandis que la définition de référence est l'idéal, l'objectif à atteindre, les descriptions des domaines et des composantes correspondent au niveau de connaissance que chaque société développe en fonction des choix politiques réalisés dans la recherche de la cohésion sociale.

8. Consulter le texte complet de la Stratégie de cohésion sociale révisée : www.coe.int/T/F/Cohésion_sociale/Politiques_sociales/03.Stratégie_de_cohésion_sociale/

c. Structure

Le guide suit un cheminement logique allant des concepts aux outils et pratiques (voir schéma 1).

La première partie du guide adopte une approche conceptuelle. Il s'agit tout d'abord de préciser le sens de la cohésion sociale sur la base de la définition de la stratégie révisée du Conseil de l'Europe qui sert de référence générale dans cet ouvrage. En second lieu, l'on cherchera à mettre en avant les choix politiques que l'on opère en assumant une approche plutôt qu'une autre pour développer la cohésion sociale. A partir d'un cadre général des dynamiques et des espaces de vie qui assurent la cohésion d'une société moderne, il sera possible d'appréhender les approches stratégiques à la cohésion sociale selon leur développement progressif, donc en allant du plus simple (interpréter la cohésion à partir d'un seul domaine significatif) au plus complexe (développer la cohésion à partir des différentes actions d'intérêt général, de leurs interrelations et de leurs effets sur l'ensemble de la société).

La deuxième partie est consacrée aux enjeux de la connaissance de la cohésion sociale et distingue la cohésion sociale en tant qu'objectif (idéal), processus (la cohésion sociale en construction) et capital (les acquis à un moment donné).

La troisième partie est centrée sur l'élaboration d'outils de connaissance de la cohésion sociale, notamment les questions, les indicateurs et les aspects méthodologiques qui y sont liés.

La quatrième partie traite de la mesure de la cohésion sociale en proposant un ensemble de questions et indicateurs élaborés suivant la méthodologie présentée dans la partie précédente.

Enfin, la cinquième partie présente les résultats des principales applications et tests réalisés au cours des années 2003 et 2004, et leurs liens avec l'élaboration d'un cadre d'action.

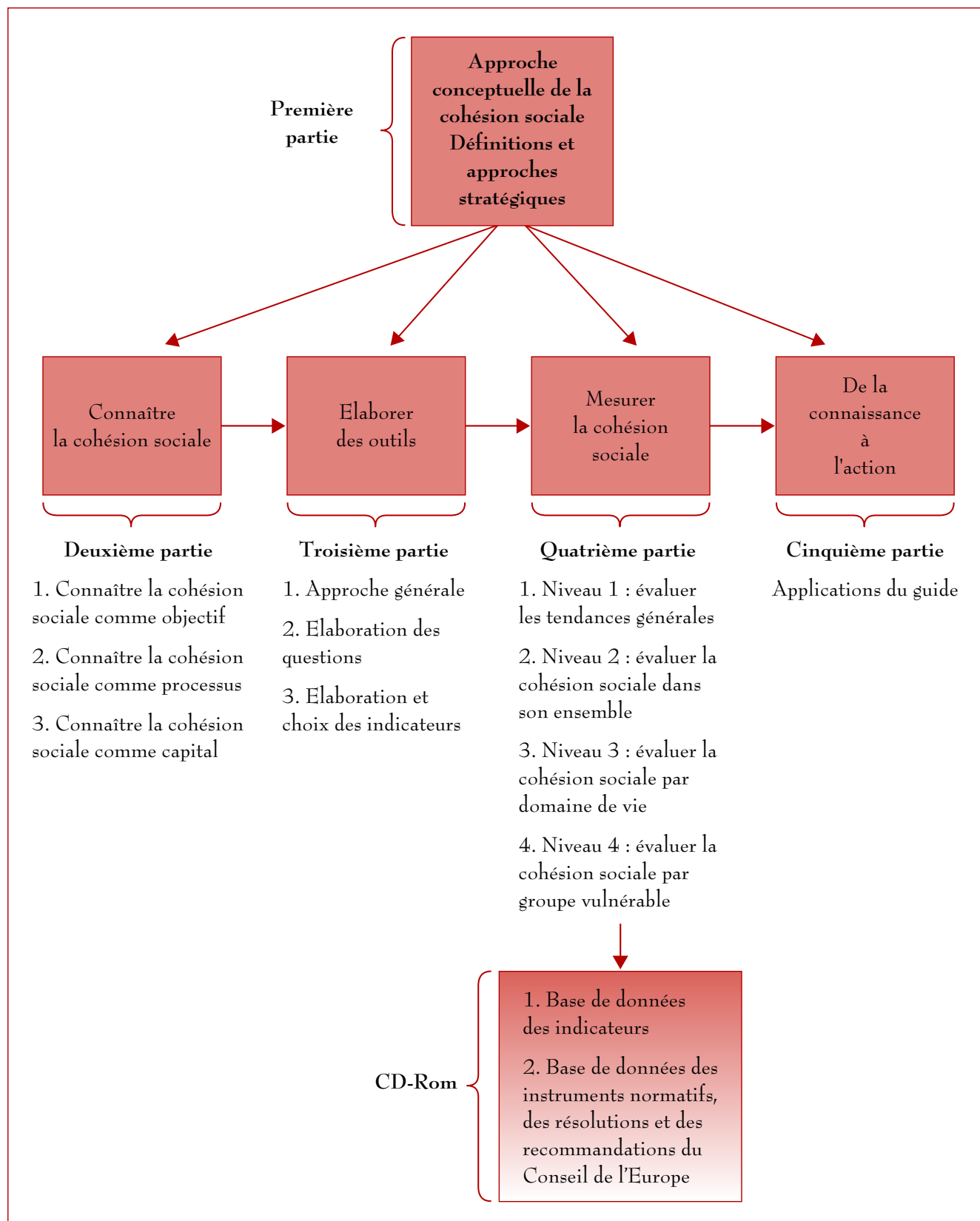
d. Résultats attendus

Avec ce guide, le Conseil de l'Europe souhaite avant tout contribuer à la création d'un cadre commun de référence pour les Etats membres et à la construction d'une société fondée sur la coresponsabilité des acteurs pour assurer le bien-être de tous. Dans ce sens, le guide cherche à soutenir le développement de la connaissance sur la cohésion sociale à partir des choix que les différents acteurs ou institutions réalisent dans l'accomplissement de leur fonction sociale. Sans prétendre être exhaustif ni définitif, le guide propose de partir d'un cadre de référence pour établir un projet de société « cohésive » et définir ainsi les domaines sur lesquels agir et développer davantage la connaissance.

Prenant en compte la diversité d'approches en matière de cohésion sociale, chaque acteur/structure trouvera dans les questions et les indicateurs proposés ceux qui, en complément de ceux dont il dispose déjà, peuvent lui être plus utiles pour affiner la compréhension de son rôle dans un contexte général et évaluer la contribution de son action.

Dans ce sens, la Division pour le développement de la cohésion sociale attend de ce guide qu'il soit d'abord un instrument d'échange et de dialogue sur les concepts et les pratiques entre les acteurs concernées par la cohésion sociale. Elle souhaite ensuite que son application contribue à approfondir l'apport des politiques à la cohésion sociale ainsi que la responsabilité que les uns et les autres assument face aux défis qu'une société moderne cohésive soulève. Cet ouvrage doit également servir à vérifier que les besoins des groupes plus vulnérables de la société sont correctement pris en compte.

Schéma 1 – Structure générale du Guide méthodologique





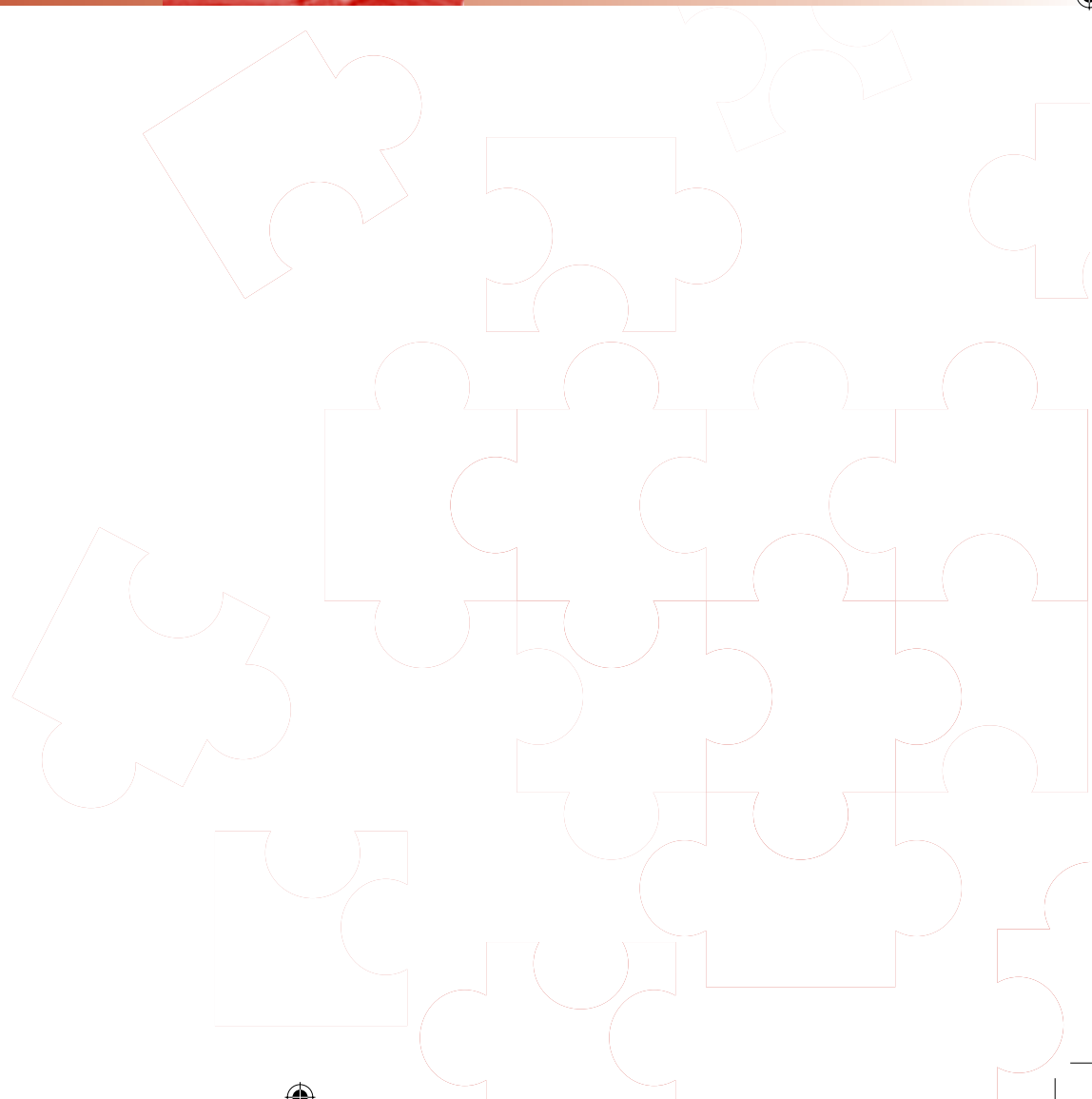
Première partie

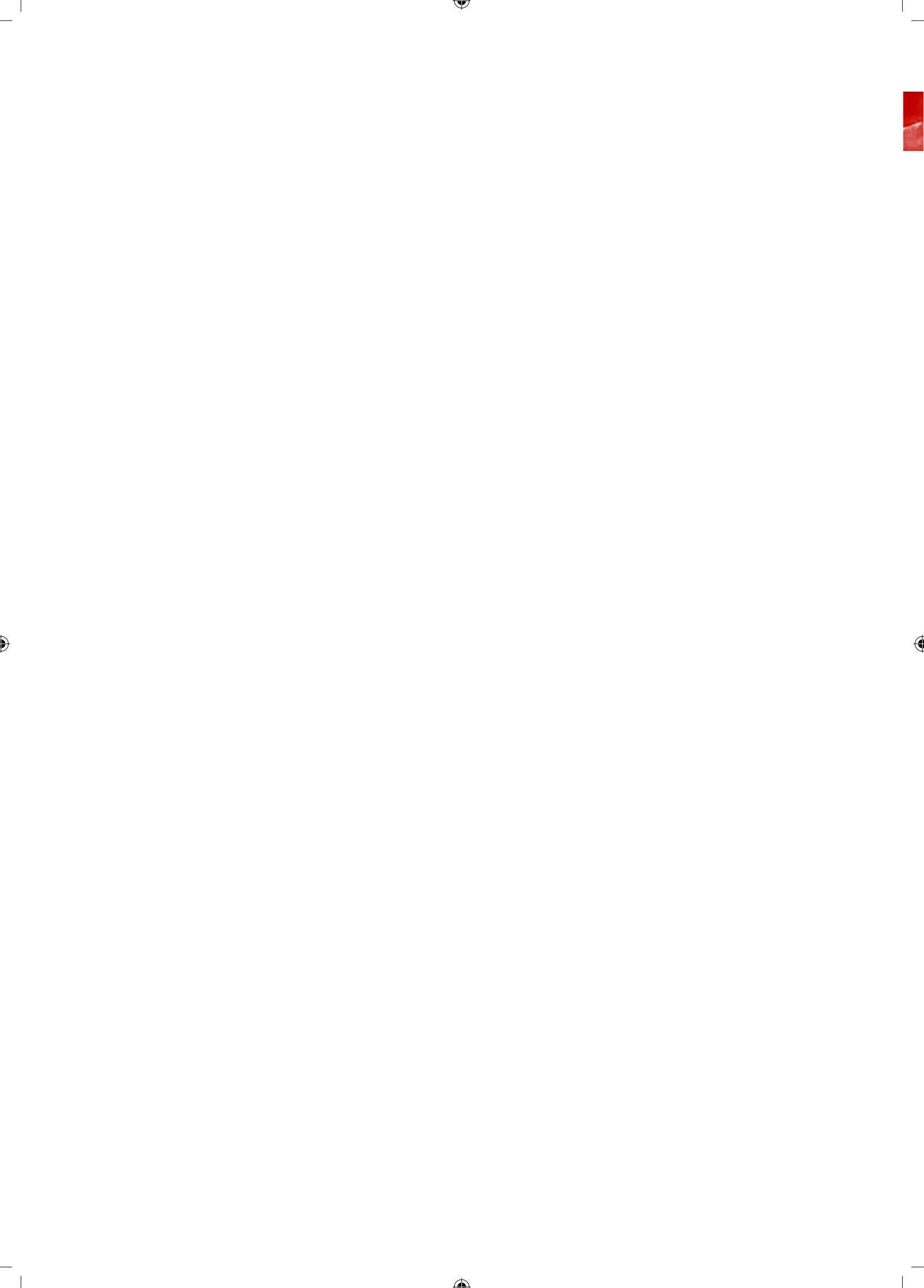
Approche conceptuelle de la cohésion sociale

Définition et approches stratégiques



Cohésion sociale







CHAPITRE 1 – LES APPROCHES CONCEPTUELLES DE LA COHÉSION SOCIALE

Il existe de multiples approches conceptuelles de la cohésion sociale. Différentes selon les périodes, les cultures, les idées politiques courantes, ces approches se distinguent surtout selon le rôle des acteurs impliqués, selon les domaines de la vie ou les groupes intéressés, et finalement selon les modalités dont elles se servent pour développer une telle cohésion.

La recherche d'un concept clair et cohérent de cohésion sociale correspond au besoin propre d'une société modernisée, dans laquelle les normes coordonnant l'action individuelle et collective sont l'objet de procédures de légitimation complexes. Les changements qui se produisent continuellement dans une telle société ouverte et plurielle doivent, à leur tour, être l'objet d'une réflexion approfondie pour qu'ils ne donnent pas lieu à des « crises de la cohésion », voire à des formes de cohésion réduite parce que fondées sur l'exclusion plutôt que sur l'inclusion consensuelle des individus et des groupes. Le concept recherché de cohésion sociale devrait répondre à toutes ces exigences à la fois.

Dans ce sens, la cohésion sociale s'affirme avant tout comme un concept politique, qui s'avère fondamental pour mettre en perspective le « projet » soutenant toute société moderne qui se veut légitime et durable.

Pour contribuer à élucider la question, nous chercherons dans ce premier chapitre à confronter systématiquement trois groupes de définitions courantes avec l'idée de cohésion sociale fondée sur les principes du Conseil de l'Europe (la prééminence du droit et sa légitimation à travers l'ensemble des droits de l'homme et la démocratie comme exercice collectif et participatif) et sur le projet d'une « société moderne et durable » qui en découle. Alors que les approches courantes ne prennent souvent en compte que l'un ou l'autre aspect d'une société cohésive, la définition de référence proposée par le Conseil de l'Europe s'enrichit et les récupère dans une perspective dynamique et intégrée, capable de comprendre la complexité.

1. Proposition d'une définition de référence fondée sur les principes du Conseil de l'Europe

Il est proposé dans ce guide de définir la cohésion sociale d'une société moderne comme la capacité de la société à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable.

Cette définition qui reprend celle de la nouvelle version de la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe implique l'engagement social à réduire les disparités au minimum et à éviter toute polarisation. Elle se fonde sur quatre éléments constitutifs du bien-être humain à la base du fonctionnement des sociétés reconnaissant dans les droits de l'homme et dans la démocratie les axes fondamentaux de leur organisation : l'équité dans l'accès, la dignité individuelle (et collective), l'autonomie de l'individu et la participation à la vie collective. Ces principes déterminent la « qualité » des liens entre individus et entre eux et la communauté à laquelle ils appartiennent.

Dans cette perspective, la cohésion sociale n'est pas un concept « nostalgique », visant à restaurer « une harmonie sociale perdue⁹ », mais un concept d'actualité qui touche à des aspects essentiels d'un projet

9. Alaluf, 1999.

politique de société moderne fondée sur la reconnaissance des droits : la durabilité et la liberté dans l'équité, la coexistence dans la pluralité et la vigilance sur la dignité, l'autonomie et la liberté pour décider dans le présent et dans le futur, en tant qu'individu et collectivité.

2. D'autres définitions de cohésion sociale : analyse des contributions et des limites

a. Le sens étymologique de la cohésion

Dans son sens étymologique originel, la cohésion se définit comme étant la propriété d'un ensemble dont toutes les parties sont intimement unies. Par comparaison avec la biologie ou les organismes vivants où la cohésion d'un corps est assurée par les liens entre les parties élémentaires (molécules), on pourra dire que la cohésion sociale est assurée par les liens entre les personnes/structures. La cohésion s'oppose au délitement, à la division. Les mots clés de cette définition sont liens et unité.

Cette approche, prise littéralement, risque de cacher le fait qu'entre les éléments d'un système social plusieurs formes de liens, d'unité et de cohésion sont possibles et que, loin d'être quelque chose de naturellement donné, la cohésion d'une société se détermine par rapport aux éléments qui entrent en jeu et aux types particuliers de dynamiques qui se mettent en place entre eux et avec l'ensemble.

b. Les origines du concept de cohésion sociale : la pensée d'Emile Durkheim

Cette complexité n'a pas échappé aux recherches d'Emile Durkheim sur les éléments qui tiennent ensemble une société complexe. Après avoir détecté dans « la loyauté partagée et dans la solidarité » les facteurs clés de la cohésion sociale, le sociologue a aussi bien distingué une solidarité mécanique, fondée sur l'uniformité traditionnelle des croyances et des valeurs collectives, d'une solidarité organique, résultat de relations modernes entre individus capables d'agir ensemble tout en développant une personnalité autonome, voire même critique, au regard de la tradition.

Par rapport à cette considération préliminaire, on pourra aisément remarquer les contributions partielles, voire des définitions de cohésion sociale fondées à la fois sur les liens communautaires, sur le partage de valeurs et l'appartenance, et sur la capacité d'agir ensemble.

c. Définitions fondées sur les liens communautaires

L'approche fondée sur les liens communautaires produit le plus souvent des définitions énonçant que la cohésion sociale est « la promotion de communautés stables, coopératives et durables¹⁰ ».

Ce type de définition fait abstraction de la qualité spécifique des liens de solidarité qui vont se constituer dans une société cohésive au sens moderne du terme. Aucune indication n'est donnée à propos de ce qui caractérise la stabilité, la coopération et la durabilité d'une société des individus¹¹ telle qu'une société moderne.

10. Matarasso et Chell, 1998.

11. Elias, 1991.

d. Définitions fondées sur le partage de valeurs et l'appartenance

L'approche fondée sur le partage de valeurs et l'appartenance donne les définitions suivantes :

- « la cohésion sociale est le processus continu de développement de communautés ayant des valeurs partagées, des défis partagés et des opportunités égales, basés sur l'espoir, la confiance et la réciprocité » (*Social Cohesion Network*, cité par Stanley, 2001)¹² ;
- « la cohésion sociale implique la construction de valeurs partagées et d'une communauté d'interprétation, réduisant les disparités en matière de santé et de revenus, et permettant généralement aux personnes d'avoir le sentiment d'être engagées dans une entreprise commune, partageant les mêmes défis et membres d'une même communauté » (Rossel, cité par Omariba, 2002¹³, et Judith Maxwell, citée par Stanley, 2001)¹⁴ ;
- « [...] une société qui offre des possibilités à tous ses membres dans un même cadre de valeurs et d'institutions acceptées¹⁵ » ;
- « la cohésion sociale met l'accent sur les communautés comme un tout, sur la participation et la gouvernance, ainsi que sur les besoins des personnes exclues¹⁶ ».

On retrouve ces concepts dans les définitions officielles retenues par les gouvernements. Par exemple, le Commissariat général au plan du Gouvernement français (1997) considère que la cohésion sociale englobe « tous les processus sociaux qui permettent à l'individu de sentir qu'il appartient à une même communauté et qui s'identifie comme appartenant à cette même communauté¹⁷ » (cité par Jenson, 1998).

Ce type de définition semble faire abstraction de ce que J. Rawls a appelé « le fait de pluralisme », c'est-à-dire le fait que les sociétés modernes sont composées d'individus autonomes dans leurs choix de vie ; en partant de la cohésion comme appartenance à une « communauté de valeurs », on risque en revanche d'axer l'attention sur une prétendue unité au détriment du processus d'accord, le seul qui puisse assurer la coexistence pacifique et même l'interaction de différentes visions du monde sous des règles légitimes parce qu'acceptables pour tous. Aucune indication n'est donnée sur les éléments (l'exercice des droits et de la participation) rendant possible de tels comportements et le consensus sur des valeurs fondamentales.

e. Définitions fondées sur la capacité d'agir ensemble

L'approche fondée sur la capacité d'agir ensemble des membres de la société produit un autre type de définitions de cohésion :

- « la cohésion sociale est un état dans lequel un groupe de personnes (délimité par une région géographique, comme un pays) démontre une aptitude pour la collaboration produisant ainsi un climat propice au changement¹⁸ » ;
- « la cohésion sociale est la capacité des personnes à répondre collectivement pour atteindre les résultats estimés et pour faire face aux stress (positifs ou négatifs) économiques, sociaux, politiques ou environnementaux les affectant¹⁹ ».

12. Stanley, 2001.

13. Omariba, 2002.

14. Stanley, *op. cit.*

15. Dahrendorf, 1996, pp. 229-249.

16. Miller, 1998.

17. Jenson, 1998.

18. Ritzen, Easterly et Woolcock, 2000.

19. Reimer, Wilkinson et Woodrow, 2002.

On retrouve le même esprit dans les définitions données par certaines institutions publiques.

Ainsi, le Sénat du Canada considère que « la cohésion sociale est définie comme la capacité des citoyens vivant dans des circonstances sociales ou économiques différentes à vivre ensemble en harmonie, et avec un sens d'engagement mutuel²⁰ ».

Par rapport aux précédentes, cette approche tient compte dès le début de la pluralité des hommes et ses implications en terme de responsabilité collective comme élément structurel de toute société cohésive. Cependant, elle considère la capacité d'agir ensemble sans s'interroger apparemment sur l'objectif recherché de cette action commune et qui peut être lui-même porteur de cohésion ou d'exclusion.

3. Raison d'être de la définition de référence proposée par le Conseil de l'Europe

Les définitions que l'on vient d'analyser s'approchent davantage d'une conception « mécanique » de la cohésion sociale. Elles tendent, en effet, à laisser de côté la question clé de la pluralité de conditions, d'intérêts et d'identités, ainsi que tout processus permettant à des individus autonomes et différents d'agir ensemble. « Institutionnaliser » ce type de définitions peut, en principe, conduire à assimiler la cohésion sociale à « l'absence de différences », voire à faire abstraction à la fois des conflits et des voies de sa gestion à travers la construction du consensus. Ces définitions s'appuient, par ailleurs, sur des liens qui apparaissent comme « naturels », alors que dans nos sociétés la cohésion sociale – concept qui abrège un ensemble complexe de liens sociaux – passe par des processus « d'exposition » à une variété d'intérêts, de positions et de connaissances de nature différente, voire même contradictoire.

En bref, dans des sociétés caractérisées par une pluralité d'intérêts et d'identités, la cohésion résulte avant tout de la capacité de développer des processus consensuels non violents pour résoudre tout conflit, soit distributif (concernant l'allocation des ressources et des moyens pour les utiliser avec autonomie), soit identitaire (concernant la reconnaissance de la dignité dans la pluralité des choix de vie et des traditions, et dans le cadre d'un accès équitable aux droits).

Ainsi, la cohésion sociale n'est pas un concept « scientifique » ou technique. Elle résulte plutôt d'exercices interprétatifs que les acteurs institutionnels et les individus autonomes dégagent dans l'exercice de leurs responsabilités collectives face à la résolution des conflits. C'est aussi pourquoi la cohésion sociale, plus que sous forme de concept, devrait se présenter comme un cadre de référence qu'institutions et citoyens actifs adoptent et renouvèlent pour se donner tour à tour des objectifs politiques partagés et pertinents qui préviennent le conflit social et assurent la stabilité démocratique de l'ensemble. Plus que sur le partage de valeurs identiques, la cohésion sociale porte donc sur le « partage d'un objectif politique d'équité » – où l'équité doit aussi être entendue comme « équité des capacités » nécessaires à s'épanouir, en tant qu'individu, dans le cadre des relations sociales données.

En effet, dans les sociétés démocratiques modernes, l'objectif politique partagé par tous est celui de la création de l'environnement institutionnel et politique adapté au développement d'une vie autonome pour chacun. L'autonomie individuelle se traduit en cohésion sociale lorsque le partage équitable et non

20. Dragojević, 2001.

discriminatoire des ressources, des biens et des services, ainsi que la reconnaissance de la dignité et des compétences de chaque individu sont garantis par la société, ainsi légitimée.

Les conditions d'une telle garantie ont été créées en Occident par l'Etat de droit : la participation citoyenne et l'approche démocratique à la solution des conflits ont été les mécanismes par lesquels le droit est devenu, de légalement contraignant à légitime, et par lesquels les droits formels se sont remplis de plus en plus de contenus et se sont diversifiés par rapport aux groupes concernés (femmes, enfants, migrants, minorité, etc.). En revanche, dans les anciens pays communistes où l'égalité n'a pas fait l'objet de consensus sociétairé mais plutôt d'une imposition annulant tout effort individuel, la cohésion sociale a risqué d'être rejetée lors du changement de régime pour ne rentrer dans les vies des citoyens que sous forme de « nostalgie du passé », alimentée à son tour par les sacrifices importants exigés généralement par la « transition ».

La cohésion sociale n'est donc pas une condition « naturelle » dans les sociétés modernes : elle résulte des « interrelations » entre individus libres et institutions privées et publiques dans un cadre de normes et de lois reconnues comme légitimes par la collectivité. La définition de référence proposée dans ce guide tient compte justement de ce cadre. En effet, il est propre à notre « âge des droits²¹ ». Sur cette définition de référence il y a un consensus sociétairé de base dans les pays démocratiques qui ont institutionnalisés les droits de l'homme. En revanche, c'est sur l'« opérationnalisation » du concept et sur l'évaluation des résultats que le consensus doit être travaillé davantage : il dépend en effet parfois excessivement de la conjoncture politique, de la disponibilité des ressources et des critères adoptés pour leur distribution entre les différentes priorités choisies.

Ainsi, par exemple, un pays ou un ensemble de pays (comme c'est le cas pour l'Union européenne) peut choisir d'exprimer la cohésion sociale par la satisfaction d'un des droits fondamentaux : l'accès au travail. Ce choix politique devient légitime dans la mesure qui correspond à un besoin répandu et trouve un écho dans l'environnement social. Par rapport à la définition de référence proposée dans ce guide, un tel choix s'inscrit dans la ligne de contribution à la cohésion sociale dans la mesure où, prenant en compte l'objectif de plein emploi, les critères d'équité, de dignité et de participation sont pris en compte avec ceux de l'autonomie personnelle.

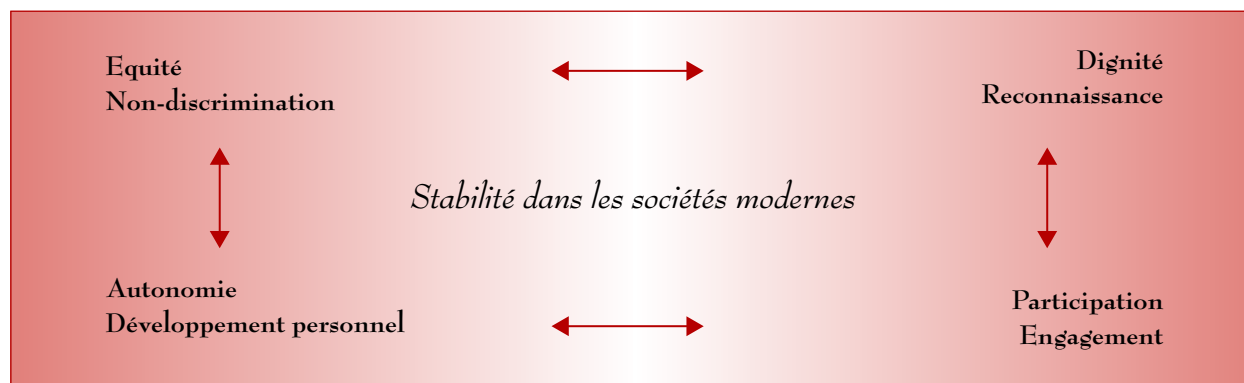
Dans d'autres cas, une municipalité peut, par exemple, décider que la cohésion sociale se traduit d'abord par la couverture satisfaisante de services aux personnes âgées et à la petite enfance. En inscrivant d'ailleurs ces réponses « partielles » dans le cadre de référence, la même municipalité pourrait constater que pour assurer la cohésion sociale, en plus de mettre en route des politiques ciblées pour les populations d'âges plus vulnérables, la prise en compte de tout clivage social s'avérera également indispensable.

4. Conclusion

La définition de référence proposée par le Conseil de l'Europe devient ainsi une sorte de « mesure de validation » de toutes les actions politiques, indistinctement de l'institution qui la met en œuvre et du domaine d'intervention spécifique, pour évaluer leur contribution à la cohésion sociale : les quatre éléments représentent les dimensions indivisibles du « bien-être citoyen » et les conditions pour la solution pacifique des conflits sociaux.

21. Bobbio, 1990.

Schéma 2 – Les quatre éléments du « bien-être citoyen »



La question spécifique à laquelle nous avons essayé de répondre est la suivante : de quel type de cohésion sociale une société moderne a-t-elle besoin ?

La réponse élaborée porte sur le développement d'une « cohésion organique » qui doit être développée à travers la participation de tous à l'attribution de « contenu » aux droits de chacun. Cette construction ne peut s'appuyer que sur le capital substantiel d'apprentissage collectif et de travail méthodologique et politique développé par nos sociétés tout au long de leur histoire moderne. Ainsi, par exemple, la réflexion conduite au sein du Conseil de l'Europe sur l'application des droits de l'homme, avec les multiples recommandations²² qui ont suivi, associée bien sûr à d'autres enseignements élaborés à partir de différents cadres de référence et de pratiques citoyennes, est d'inestimable valeur pour envisager les paramètres permettant d'appréhender et de mesurer la cohésion sociale dans les différents contextes.

La deuxième partie du guide intitulée « Connaître la cohésion sociale : cadres de référence, champs d'analyse, niveaux d'évaluation et de suivi » portera notamment sur ces sources de connaissance dont la cohésion sociale a besoin pour être l'objet d'un développement actif.

22. Le corps des réflexions communes développées au sein du Conseil de l'Europe a été repris pour construire des propositions d'indicateurs dans différents domaines de la cohésion sociale : voir le CD-Rom.



CHAPITRE 2 – LES APPROCHES STRATÉGIQUES DE LA COHÉSION SOCIALE

Rien ne garantit *a priori* que les sociétés modernes soient capables *ipso facto* d'assurer le bien-être de tous en termes d'équité, de dignité, d'autonomie et de participation de chacun, ni même qu'elles aient les ressources nécessaires pour satisfaire spontanément une telle prétention. L'expérience des conflits distributifs passés ou en cours, avec les inégalités, les marginalisations, l'insécurité collective qui les accompagnent, tendent à montrer, au contraire, que la cohésion sociale doit être l'objet d'un développement actif par les acteurs concernés, l'absence d'une telle intervention conduisant tôt ou tard à une déstabilisation de la société.

S'intéressant à la société dans son ensemble, ce développement actif sollicite une réflexion continue sur les valeurs que l'on cherche à défendre et les dynamiques qui permettent à une société moderne d'exister, de se reproduire, de faire face aux risques évolutifs découlant d'une modernisation jamais achevée.

Cette réflexion, qui doit pouvoir se faire au niveau des différentes parties prenantes de la société, notamment les institutions publiques, les marchés, la sphère privée et familiale et de toute organisation de la société civile, est nécessaire pour rendre opérationnel le cadre de référence idéal que l'on vient de présenter. Elle devrait permettre d'en faire un outil politiquement concret par rapport aux multiples composantes, acteurs, niveaux et domaines qui contribuent *de facto* à la cohésion sociale.

Dans cette perspective, il sera possible d'évaluer les différences entre plusieurs approches (lutte contre l'exclusion, promotion de l'intégration territoriale et sociale, création de capital social, accès aux droits, prise en compte des interactions sociales et de leurs évolutions, etc.), mettant en lumière les choix politiques sous-entendus.

La Stratégie de cohésion sociale adoptée par le Conseil de l'Europe sera exposée ici en tant qu'approche intégrant les multiples composantes de la cohésion sociale, en mettant l'accent sur leurs interactions et sur les responsabilités des sujets concernés dans le cadre de référence adopté. L'apport de ladite stratégie à la compréhension du présent et des enjeux futurs de la cohésion sociale en Europe sera également énoncé.

1. Sphères de la vie moderne et développement de la cohésion sociale²³

Dans les sociétés modernes, les relations sociales, les connaissances et les normes ne se fondent pas uniquement sur des modèles de vie et de savoir légitimés par la tradition, mais gagnent aussi le respect à travers des processus de légitimation complexes qui, en principe, doivent être ouverts aux critiques et à la raisonnable prise en compte des intérêts de chacun. Les conflits liés à ce pluralisme et la recherche de stabilité et de sécurité ont conduit les sociétés modernes à organiser les actions de leurs membres dans différentes sphères de vie, empruntées chacune à une réglementation tour à tour rationnelle par rapport aux buts donnés. On peut ainsi distinguer²⁴ :

23. Pour cette reconstruction des sociétés modernes, voir Habermas, 1981 ; pour l'idée du droit comme facteur équilibrateur entre les espaces de la vie et, par là, créateur de solidarité citoyenne entre les membres des sociétés démocratiques via l'accès aux droits, voir Habermas, 1996.

24. L'importance de la prise en compte de ces sphères de la cohésion sociale a été déjà reconnue en 1998 par le Conseil de l'Europe dans son projet sur la dignité humaine et l'exclusion sociale dirigé par Katherine Duffy. En effet, dans son rapport final, l'exclusion sociale est définie par rapport à un modèle social fondé sur trois dimensions d'intégration : l'Etat, les marchés (en particulier celui du travail) et la société civile (en particulier les réseaux familiaux et personnels et les organisations non gouvernementales (ONG)). Le rapport néanmoins axe la présentation des résultats surtout sur l'évolution de l'Etat. Voir Duffy, 1998.

- les espaces privés de la vie, en tant que lieux d'individualisation/socialisation, où les comportements s'intègrent à travers l'entente des personnes dans leur cercle familial ou communautaire ;
- les espaces d'expression citoyenne où chacun s'exprime et organise ses comportements comme membre à part entière de la société dans son ensemble ;
- les marchés, chargés de régler les interactions économiques monétaires à travers le système des prix ;
- les pouvoirs publics, chargés d'assurer la stabilité normative et l'ordre social à travers le système du droit positif.

La cohésion sociale découle d'une communication équilibrée entre ces espaces et constitue le fruit d'un consensus entre les différentes normes qui servent à les réguler.

Ainsi, d'un côté, le développement de la cohésion sociale se couple toujours avec les dynamiques économique-politiques et, de l'autre, il coïncide avec une démocratisation permanente des pouvoirs publics et de l'économie, qui se traduit par une influence continue que les sphères privées et citoyennes exercent sur le pouvoir et les marchés via le respect des droits de l'homme. Les fractures qui peuvent se produire dans la gestion de cet équilibre fragile seront évitées et colmatées par une éthique de coresponsabilité et de limitation rationnelle des intérêts : une véritable éthique publique, qui ne cesserait pas de se rendre nécessaire au fur et à mesure que la modernisation de la société progresse.

En tant que cadre de bonne santé du corps social, dans son ensemble et dans ses parties, la cohésion sociale constitue ainsi une référence valable pour confronter les différentes approches mises en place pour permettre son développement actif.

2. Niveaux d'analyse : une comparaison des approches et des stratégies de cohésion sociale

Le fait que, par rapport à la cohésion sociale et à son développement, le sens commun ne corresponde que partiellement au cadre d'interactions que l'on vient d'ébaucher n'est pas très surprenant : surtout lorsqu'on est confronté à des changements structurels, il est difficile de faire abstraction d'un contexte donné pour imaginer des possibilités alternatives de façonner l'ensemble de la société, voire les rapports entre les différents espaces de vie. Ce qui frappe peut-être davantage est que les politiques de développement de la cohésion sociale ne correspondent pas forcément à ce cadre. En effet, ces politiques, parfois parties elles-mêmes des conflits entre pouvoirs publics, marchés et société, sont toujours le fruit d'un choix : la diversité d'intérêts avec les opportunités politiques qui en découlent, les connaissances et les ressources financières disponibles au moment donné sont tous des facteurs qui conduisent les acteurs à ne prendre en charge que certains aspects de l'ensemble.

Pareillement à la santé d'un individu, où le diagnostic et la thérapie peuvent se situer à des niveaux différents suivant les intentions et les moyens que l'on met en œuvre, le développement de la cohésion sociale peut faire l'objet d'approches et de stratégies tantôt sectorielles, tantôt systématiques, axées plutôt sur le soin des symptômes (voir la section 2.1) ou sur la bonne santé de la société et l'ensemble des conditions qui la déterminent (voir la section 2.2). Ces différences se retrouvent également au niveau de l'évaluation des risques, de l'adoption des priorités et des préoccupations de durabilité, pouvant conduire graduellement à la mise en perspective d'une stratégie de cohésion sociale plus adaptée face à la complexité de la société moderne et ses défis évolutifs.

2.1. L'approche par négation

Par rapport à l'ensemble des dynamiques qui fondent et reproduisent les liens dans nos sociétés, cette approche met en avant les phénomènes négatifs jugés responsables d'une cohésion sociale insuffisante. Ces aspects deviennent alors des symptômes ou des indicateurs (selon les cas, d'alerte ou d'alarme) sur l'état de santé de la société. A son tour, l'image de cet état correspond à la conscience collective que la société a de son état normal, voire des standards de vie généralement considérés acceptables et souhaitables.

A partir de telles prémisses, cette approche risque d'aboutir à des visions restreintes qui ne se concentrent que sur un aspect ou un groupement d'aspects, souvent les plus visibles, de l'ensemble (approche exclusion/inclusion sociale). En particulier, l'absence d'un questionnement profond des dynamiques structurelles et évolutives produisant les « pathologies » limite la recherche collective d'autres formes sociétaires et, en général, le développement de la cohésion à partir des ressources positives dont la société dispose.

Alors que les pays occidentaux se fondent sur le travail, voire sur le plein emploi, comme premier élément constitutif de cohésion sociale, ce n'est pas surprenant que les indicateurs de « mise en alerte » développés par ces pays concernent surtout le chômage et la pauvreté, le nombre d'exclus du marché de l'emploi, les déséquilibres entre régions ou toute autre forme de dysfonctionnement de la société par rapport au travail, élément intégrateur par excellence. Selon une logique tout à fait analogue, l'effort pour préserver l'Etat de droit démocratique de nos sociétés conduit à établir des indicateurs de « mise en alarme » qui enregistrent les réductions des libertés et des droits, l'augmentation de la violence et des conflits, de l'intolérance et du racisme où il s'agit d'une dégradation de la vie sociale en tant que telle qui est prise en compte.

En général, les approches développées au sein de l'Union européenne rentrent dans un tel cadre. A la suite du Conseil de Lisbonne (mars 2000) a été constitué le Comité de la protection sociale chargé d'élaborer des « indicateurs communs ». S'agissant surtout d'indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale, on peut bien les qualifier d'indicateurs « d'alerte²⁵ ». Des espaces différenciés d'application ont été considérés : d'abord, l'Union comme telle (en proposant dix indicateurs primaires²⁶ et huit secondaires²⁷), puis les autres niveaux territoriaux, dans la poursuite d'un engagement partagé par tous les pays et les pays pris individuellement, avec pour objectif de permettre à chacun de s'appliquer sur les aspects que lui sont spécifiques, en fonction de ses ressources et de ses capacités propres.

Les indicateurs de « mise en alarme » visant à identifier les symptômes de la dégradation sociale peuvent servir de référentiel commun à un ensemble plus hétérogène de pays. Ainsi, plusieurs indicateurs proposés par l'OCDE²⁸ pour donner un panorama comparatif des sociétés développées sont de ce type-là.

25. Union européenne, 2001.

26. Ceux-ci sont : 1. Taux de bas revenu après transferts avec seuil de bas revenu fixé à 60 % du revenu médian (avec répartitions par sexe, âge, statut professionnel le plus fréquent, type de ménage et régime d'occupation ; à titre d'exemple, les valeurs pour les ménages typiques) ; 2. Répartition des revenus (ratio des quintiles de revenus) ; 3. Persistance de bas revenus ; 4. Ecart médian de bas revenus ; 5. Cohésion régionale ; 6. Taux de chômage de longue durée ; 7. Personnes vivant dans des ménages sans emploi ; 8. Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant pas leurs études ou une formation quelconque ; 9. Espérance de vie à la naissance ; 10. Autoévaluation de l'état de santé.

27. Ceux-ci sont : 11. Répartition de part et d'autre du seuil à 60 % du bas revenu médian ; 12. Taux de bas revenu établi au moment t ; 13. Taux de bas revenu avant transferts ; 14. Distribution de revenu (coefficient de Gini) ; 15. Persistance de bas revenus (sur la base de 50 % du revenu médian) ; 16. Part du chômage de très longue durée ; 17. Taux de chômage de très longue durée ; 18. Personne à faible niveau d'études.

28. Les seize indicateurs de cohésion sociale proposés par l'OCDE sont : 1. Taux de divortialité ; 2. Taux de fécondité ; 3. Pourcentage de familles monoparentales ; 4. Appartenance à des associations d'intérêt local ; 5. Taux de participation aux élections ; 6. Population née à l'étranger ; 7. Mariages mixtes ; 8. Demandeurs d'asile ; 9. Taux de suicide ; 10. Age des femmes à la naissance du premier enfant ; 11. Femmes actives ayant des enfants ; 12. Taux de criminalité ; 13. Taux de décès dus à l'usage de la drogue ; 14. Arrêts de travail ; 15. Personnes détenues dans des établissements pénitentiaires ; 16. Acquisition de la nationalité. Voir *Indicateurs sociaux : cadre et structure proposés*, OCDE, DEELSA/ELSA, octobre 1999.

Dans les deux cas de l'Union européenne et de l'OCDE, le recours à ces indicateurs se justifie par la recherche d'un dénominateur minimal partagé, permettant de réaliser des comparaisons entre pays, même si l'affichage d'une définition commune de cohésion sociale reste difficile²⁹.

Néanmoins, le simple constat d'une situation d'alarme n'est pas encore en lui-même opérationnel. Si, d'un côté, il met en avant la nécessité d'une intervention, de l'autre il n'indique pas clairement la direction ou les mesures concrètes à adopter. En effet, c'est plutôt le diagnostic de base qui devrait orienter les résultats des indicateurs vers une politique adaptée, voire vers un partage des responsabilités entre les différents acteurs. En ce qui concerne le chômage et la pauvreté, au centre des stratégies, ce serait donc une réflexion sur la nature de ces deux phénomènes qui pourrait conduire à une politique durable, sans effets indésirables sur la cohésion sociale.

La simple assimilation du manque de cohésion sociale à l'exclusion sociale³⁰ montre, par exemple, les conséquences d'une approche par le négatif appuyée sur un diagnostic qui peut s'avérer insuffisant. En effet, le plus souvent, les stratégies d'inclusion sociale ne proposent qu'une intervention réparatrice, visant à intégrer les exclus dans le marché du travail tel qu'existant ou dans des cadres de développement donnés en créant des emplois et une certaine amélioration des conditions de vie, mais sans aborder la cohésion sociale dans une approche préventive d'ensemble. Comme toute politique essentiellement axée sur des « groupes cibles », une telle démarche risque d'intégrer l'exclusion comme une donnée parmi d'autres et non comme un produit des dynamiques sociales, à savoir le résultat d'un partage trop inégal des richesses dont l'ensemble de la société serait responsable.

De manière analogue, tout constat de faillites dans l'accès universel aux droits (manques dans la législation, oubli des groupes plus sensibles ou vulnérables, etc.) devrait toujours prendre en compte les conditions structurelles qui assurent la cohésion d'une société.

Ainsi, cette approche gagnerait en importance pour les pays occidentaux : elle produirait une réflexion plus profonde sur les changements auxquels nos sociétés salariées, de base nationale et à forte intervention étatique, sont exposées par le modèle postfordiste et la mondialisation. De plus, elle deviendrait pertinente aussi pour les pays hors Union européenne, confrontés à une pauvreté de masse par rapport à laquelle les indicateurs négatifs perdent leur signification en tant que mesures de symptômes à redresser. Alors que le corps social est atteint, comme dans le cas d'une vulnérabilité de nature structurelle, c'est d'une stratégie collective dont on aura besoin pour équilibrer à nouveau les rapports entre les sphères de la vie et les institutions de la société dans sa complexité.

29. « La cohésion sociale est souvent désignée comme un objectif prioritaire des politiques sociales des pays, bien que sa définition soit complexe et qu'elle n'ait pas fait l'objet d'un consensus entre les pays. Il est toutefois possible d'identifier certaines pathologies comme étant des causes liées à l'absence de cohésion sociale et qui peuvent figurer parmi les objectifs des mesures politiques. En revanche, la relation de cause à effet est loin d'être unique, notamment dans le cas des délits et infractions, des conflits industriels et de la stabilité familiale » – Source : , OCDE, *Panorama de la société*, 2001, p. 12. Il faut aussi noter que l'OCDE propose également d'autres indicateurs qui s'inscrivent dans une vision positive de la cohésion sociale.

30. Dans les années 1960, le terme « exclusion » renvoyait à la notion de pauvreté. En 1974, Renoir démontre dans son livre *Les exclus* que l'exclusion n'est pas spécifique aux pauvres. Mais ce n'est que dans les années 1990 que le terme revient en force, étant adopté par l'Union européenne qui fait de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté l'une de ses priorités, notamment dans le volet social du traité d'Amsterdam et du Pacte européen pour l'emploi. Il n'existe néanmoins pas de définition unique de l'exclusion, car celle-ci offre une multiplicité de facettes. Des concepts proches sont souvent utilisés pour expliquer les mêmes phénomènes : vulnérabilité sociale, pauvreté, précarité, stigmatisation, discrimination ou marginalisation sociale. On distingue ainsi différentes formes d'exclusion : économique (par rapport à la consommation, au travail et aux services), sociale (par rapport au logement, à la protection sociale), culturelle (échec scolaire, illettrisme, mépris de l'identité d'appartenance, de l'information), physique (alcoolisme, handicap physique), légale (sans accès au système de justice, sans-papiers, etc.).

2.2. L'approche par affirmation

Le passage d'une approche « par le négatif » à une approche « par le positif » constitue un pas fondamental vers un développement actif de la cohésion sociale. Il s'agit là de s'assurer non pas que personne n'est exclu ou au chômage, mais que la société, dans son ensemble, a la capacité de pourvoir à tous ses membres avec l'accès à une vie décente, voire de bonne qualité. Dans cette perspective, la question centrale est de donner forme et contenu adéquats aux aspirations à une vie de qualité.

A cet égard, différents niveaux et approches sont également possibles. Il est quand même utile d'essayer, toujours par rapport au panorama des sociétés modernes que l'on a ébauché, d'encadrer les différentes stratégies de cohésion sociale dans une progression qui gagne de plus en plus en profondeur, ampleur et complexité. Ainsi, on pourra tout d'abord distinguer les stratégies axées sur les conditions de vie (emploi, santé, revenu, etc.) qui contribuent visiblement à créer une société cohésive et celles qui, au contraire, prennent en compte les composantes de base presque invisibles de la cohésion (liens, valeurs, etc.).

De plus, on cherchera à détecter plusieurs niveaux possibles de prise en compte des deux aspects, avec des exemples de stratégies de cohésion correspondantes : une prise en compte générique soit des effets visibles (voir *a* ci-dessous), soit des composantes de base de la vie positives de la cohésion (voir *b* ci-après) ; ou bien une considération plus systématique soit des interactions entre les composantes et de leur qualité spécifique (voir *c* ci-après), soit des coresponsabilités des différents acteurs dans la mise en place d'un équilibre social durable (voir *d* ci-après).

Cette comparaison nous conduira à introduire la Stratégie de cohésion sociale mise en avant par le Conseil de l'Europe comme celle qui, axée sur la triade primauté du droit-démocratie-droits de l'homme, offre le plus d'éléments pour comprendre et faire face aux changements de nos sociétés tout en gardant leurs principes fondamentaux.

a. Approche par la cohésion territoriale

Cette approche, utilisée par l'Union européenne qui l'a institutionnalisée en 1992 grâce au traité de Maastricht (articles 158 à 162), se fonde sur le principe de la solidarité « territoriale » entre ses États membres et ses régions. Elle a pour objectif le développement équilibré du territoire communautaire, la réduction des écarts structurels entre les régions de l'Union ainsi que la promotion d'une égalité des chances effective entre les personnes, indistinctement du territoire de résidence.

Dans cette approche, le choix d'un échelon opérationnel pertinent (le territoire de référence) se pose dans le cadre d'une approche systémique qui inclut l'analyse des spécificités des territoires choisis³¹. En particulier, l'affirmation de la solidarité territoriale dans l'Union européenne se propose de réduire les disparités de développement inter et intrarégionales. Une réorganisation du territoire communautaire est par là poursuivie pour atteindre un développement polycentrique, plus équilibré et durable. A cet égard, une attention particulière est accordée aux régions souffrant d'un handicap géographique permanent (îles, montagnes, régions à faible densité de population), aux régions ultrapériphériques et à certaines régions présentant des caractéristiques particulières (ruralité, périurbanisation, régions transfrontalières).

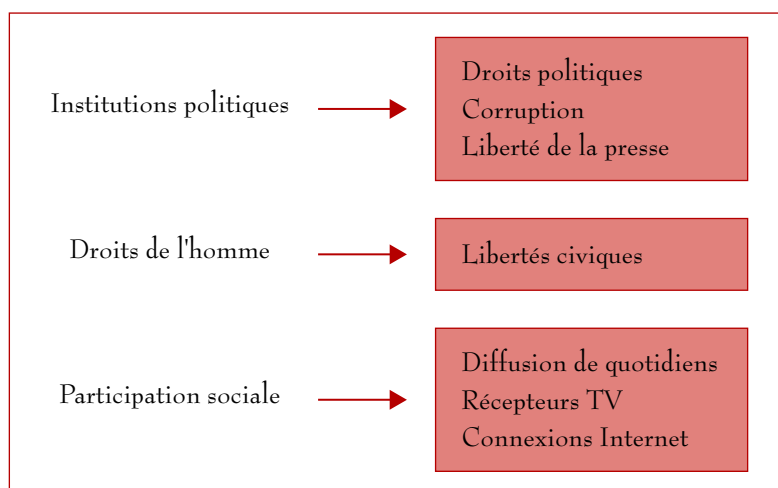
31. Voir, par exemple, « Phase préliminaire : études du territoire. Principes dans le choix d'une approche territoriale et systématique », sur le site Internet suivant : www.pace-rural.org/avenir/FR/seminaires/PhPrelim/Ph_Prelim9.htm

Bien que cette approche recouvre des problématiques très diverses (cohésion autour d'une identité territoriale, cohésion par la réduction des écarts, cohésion par le développement des actions de coopération, etc.), les indicateurs par zones ou territoires qui en découlent amènent le plus souvent à comparer les situations par rapport à des variables tels que le niveau de revenu *per capita* (rapporté à la moyenne de l'Union) et la densité de population, qui servent à la fois de référence pour la distribution de l'aide communautaire au développement. La prise en compte de la non-disparité régionale des habitants en termes de bien-être constitue en elle-même une démarche nécessaire à l'analyse et au développement de la cohésion sociale. Néanmoins, la focalisation sur certains aspects de la complexité sociale risque parfois de rendre l'approche insuffisante, surtout lorsque des questions telles que celle de « la qualité » dans l'accès aux droits sociaux (les services aux personnes, qui tendent à suivre la distribution de la population) demeurent des questions clés pour réussir une politique de non-discrimination.

b. Approche par le capital social

La définition la plus courante du « capital social » fait référence au stock de confiance réciproque, de normes et de valeurs partagées, bref à l'ensemble des réseaux de relations que les personnes construisent pour résoudre des problèmes communs, atteindre des bénéfices collectifs (réseaux de voisinage, coopératives, clubs, etc.) ou exercer un certain contrôle sur l'environnement. Le capital social est ainsi composé de facteurs, peu visibles ou même invisibles, que l'on retrouve dans toute collectivité (institutions, groupes sociaux, communautés) orientée vers des buts communs, partagés ou à réaliser. Il s'agit donc de facteurs qui facilitent la coordination et la coopération des différents acteurs³² et rendent le groupe plus performant. De ce fait, d'ailleurs, des expressions de capital social peuvent être identifiées dans toutes les sociétés, même là où les inégalités d'accès aux biens et aux ressources sont criantes.

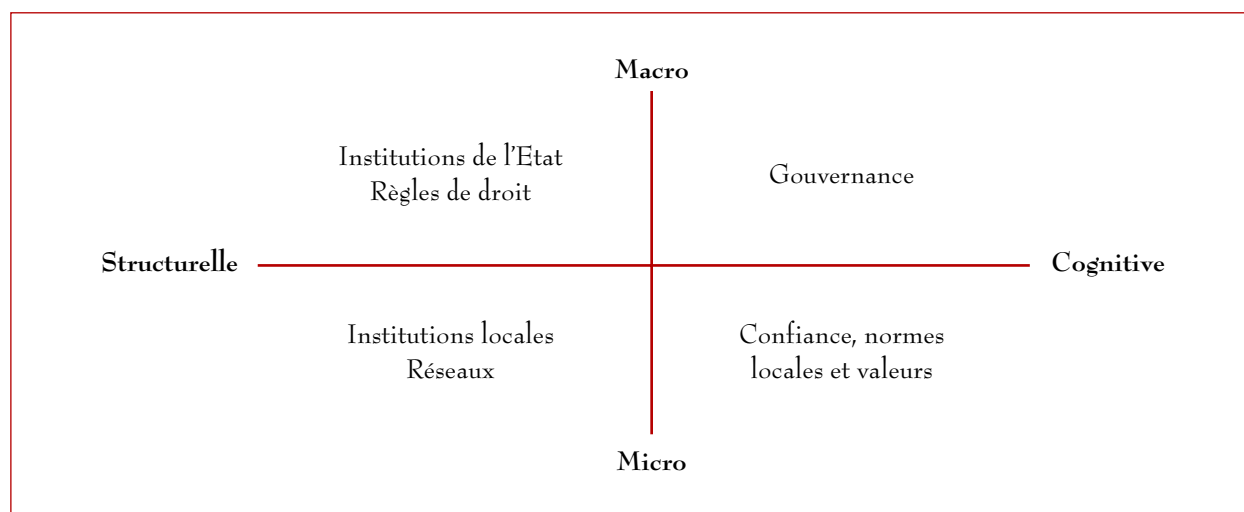
Pareillement, il existe différents types d'élaboration d'indicateurs du capital social. La plupart portent sur la mesure des réseaux et des formes associatives. D'autres, en revanche, en utilisant une approche plus systématique, proposent des indicateurs portant sur les institutions, les droits et la participation sociale. L'IAOS (International Association for official statistics), section du ISI (International Statistical Institute) de Voorburg (Pays-Bas), offre, par exemple, le type de série d'indicateurs suivant :



32. Pour une des plus intéressantes utilisations du concept de capital social, voir Putnam, 1993 ; Portes et Landolt, 1996, pp. 18-21 ; Putnam, Robert D., « The Prosperous Community : Social Capital and Public Life », in *The American Prospect*, 13, printemps 1993. Pour un aperçu général des potentialités liées à ce concept, voir le *Rapport sur les conclusions de l'Atelier capital social* (19 juin 2003) réalisé dans le contexte du projet de recherche sur les politiques mises en place par le Gouvernement fédéral du Canada (policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=socap).

Pour sa part, la Banque mondiale a lancé, en 1996, l'Initiative « capital social » (*Social Capital Initiative*) afin d'évaluer les répercussions du capital social sur l'efficacité des projets de développement et de contribuer à l'élaboration d'indicateurs de suivi du capital social et de méthodes servant à mesurer ses effets. Des projets réalisés émerge un cadre d'analyse portant sur l'impact du capital social (micro, méso et macro) et sur ses différentes formes (cognitive et structurelle³³). Cette démarche systémique est bien représentée dans le schéma 3.

Schéma 3 – Dimensions du capital social³⁴



Source: Grootaert et van Bastelaer, 2001.

Bien qu'au long des approches présentées l'idée de « capital social » progresse du simple constat de l'existence de liens et réseaux vers des approches qui prennent en compte les conséquences des dimensions structurelles de la société (des règles juridiques au niveau des institutions à la reconnaissance des droits politiques et de participation via l'accès aux médias), son identification immédiate avec la cohésion sociale devrait être évitée au moins pour deux raisons : en premier lieu, l'approche capital social risque constamment de n'appréhender les liens sociaux que comme des données, plutôt que comme des processus³⁵ ; en second lieu, cette approche risque de ne pas prendre suffisamment en compte le contenu spécifique, voire la qualité sociale des liens : il n'est pas évident, par exemple, que le but qui relie une communauté corresponde au bien-être de tous.

Dans une telle démarche critique, les considérations mises en avant par Pierre Bourdieu restent tout à fait marquantes : analysant le concept de capital social sous l'angle de la construction sociale des individus, il met en garde contre ses effets pervers, à savoir le fait de reproduire, durant des générations, les rapports d'inégalité, de manque de reconnaissance et d'exclusion existant entre les groupes sociaux. Le concept stratégique de cohésion sociale présenté par la suite souhaite en revanche dépasser ces défaillances en considérant l'équité comme l'un des facteurs clés d'un développement socialement durable.

33. Voir à cet égard : www.worldbank.org/poverty/scapital/index.htm

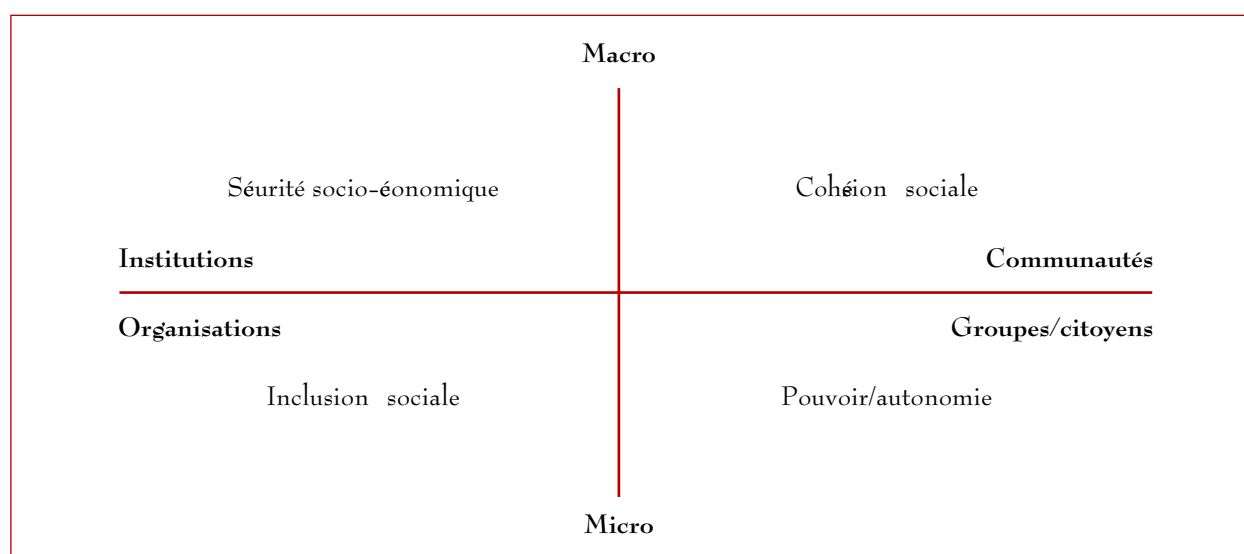
34. Grootaert et van Bastelaer, 2001.

35. Voir Chan, J., Chan, E. et To, 2004.

c. Approche par la qualité de la vie

Cette approche a été introduite par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, à la suite de la Déclaration d'Amsterdam sur la qualité sociale de l'Europe (10 juin 1997). La qualité sociale y est définie comme un standard capable d'évaluer le progrès économique et social dans l'Union européenne et d'apprécier si le niveau de vie atteint par les citoyens, dans leur vie quotidienne, est acceptable. Le concept considère que le niveau de qualité sociale des citoyens dépend de quatre caractéristiques sociales ayant des répercussions au niveau de l'individu : le degré de sécurité économique, le niveau d'inclusion sociale, l'étendue de la cohésion sociale et le niveau d'autonomie ou pouvoir (*empowerment*). Ces quatre composantes sont représentées dans le schéma 4.

Schéma 4 – Quadrant de la qualité sociale³⁶



Source: Beck, van der Maesen, Thomése et Walker, 2001.

Pour chacune de ces composantes, des indicateurs ont été proposés, classifiés en indicateurs d'*input*, de résultat (*outcome*) et d'impact.

Dans cette approche, chaque composante a une sphère de réalisation : la sécurité socio-économique des institutions, l'inclusion sociale des organisations et ainsi de suite. La cohésion sociale est l'objectif de la communauté et devient une composante, parmi d'autres, de la qualité sociale³⁷. Tout en impliquant une certaine interaction entre les différentes dimensions de la vie sociale, l'approche met l'accent sur un objectif de bien-être dépendant du rôle d'acteurs différents pris dans leur fonction spécifique, plutôt que sur la capacité de la société comme entité complexe à assurer le bien-être. Dans ce sens, elle intègre la définition de capital social qui met en avant la capacité des acteurs à défendre des intérêts propres. Par ailleurs, tout comme l'approche capital social, celle-ci fait de la cohésion sociale l'objectif politique des communautés.

La démarche proposée dans le présent guide vise justement à dépasser ces deux approches par leur intégration : cela conduit à placer la cohésion sociale comme l'élément de référence ultime et non pas, dans son

36. Source : Beck, van der Maesen, Thomése et Walker, 2001, p. 8. Pour une interprétation de ce quadrant par la Commission européenne, voir Commission européenne, DGV « Appel à propositions N. VP/2000/006, in *Journal officiel des Communautés européennes*, Bruxelles, mars 2000.

37. *Ibid.*, p. 145 (pour ceux correspondant à la cohésion sociale).

sens restreint (dialogue social, société civile, partenariats locaux, développement des secteurs culturels et sportifs, activités volontaires, etc.), comme une composante parmi d'autres de la qualité sociale.

De plus, alors que les approches « cohésion territoriale », « capital social », « qualité de la vie » sont appréhendées sous l'angle des droits impliqués par chacune d'elles, la capacité de la société à assurer le bien-être de ses membres, telle que définie dans la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe, sera envisagée en terme de coresponsabilité des différents acteurs qui agissent à la fois dans l'un et/ou dans l'autre espace de la vie (pouvoirs publics, marchés, sphères de la vie publique et privée).

d. Approche par l'accès aux droits

L'approche par l'accès aux droits développée par le Conseil de l'Europe met l'accent sur le niveau de reconnaissance publique des besoins en termes de droits, d'adéquation des dispositions légales et des structures et ressources pour promouvoir l'accès de chacun à tous les droits, ainsi que sur les obstacles, les évolutions des conditions d'accès, etc.

Les indicateurs qui découlent de cette approche portent à la fois sur :

- l'adéquation des dispositions légales (niveau de précision des énoncés, limitations vis-à-vis de certaines catégories de population, lacunes du filet de sécurité sociale, absence d'un seuil de base ou d'un critère minimal, conditions restrictives pour faire valoir le droit, discordance entre la nature des dispositions et le besoin à satisfaire, etc.) ;
- l'adéquation des systèmes de suivi et d'application ;
- l'adéquation des ressources financières et humaines (priorité des investissements sociaux par rapport au total d'investissements publics, etc.) ;
- l'adaptation des systèmes de gestion et des procédures (dilution des responsabilités entre les différents niveaux de l'administration, manque de concertation, présence de stigma dans les procédures de gestion, etc.) ;
- l'adaptation des systèmes d'information et de communication (nombre de citoyens atteints par les mécanismes d'information) ; et
- l'adéquation des mécanismes de prise en compte des groupes plus vulnérables et des régions les plus défavorisées³⁸.

Ainsi, l'approche par l'accès aux droits met l'accent sur la capacité d'assurer les droits de tous en plaçant cette responsabilité au niveau des pouvoirs publics. La Stratégie de cohésion sociale révisée du Conseil de l'Europe propose un pas de plus dans l'approche par l'accès aux droits en introduisant le concept de coresponsabilité des différentes parties prenantes de la société (voir ci-après).

3. Considérations sur le développement des stratégies de cohésion sociale

L'évolution dans les approches stratégiques de la cohésion sociale peut être représentée sous forme d'un coquillage avec ses phases de croissance successives, comme l'illustre le graphique 1 ci-après. Celui-ci montre à quel point l'approche « par négation » est répandue. Elle focalise le développement des connais-

38. Pour une analyse détaillée de cette approche et du fonctionnement des organes qui assurent l'accès aux droits sociaux, voir Daly, 2002.

sances et l'action politique sur les effets visibles négatifs de l'absence de cohésion sociale (chômage, exclusion, pauvreté, crimes, conflits, etc.) : des mesures ciblées, dites d'inclusion sociale, constituent la réponse politique.

Ensuite, les approches « par affirmation », partant de la prise en compte des effets visibles positifs (égalité d'opportunités dans l'accès aux revenus, à l'emploi, aux droits de base, etc.) dont un exemple de réponse politique est la recherche de cohésion territoriale poursuivie par l'Union européenne, peuvent intégrer d'autres aspects de la complexité sociale.

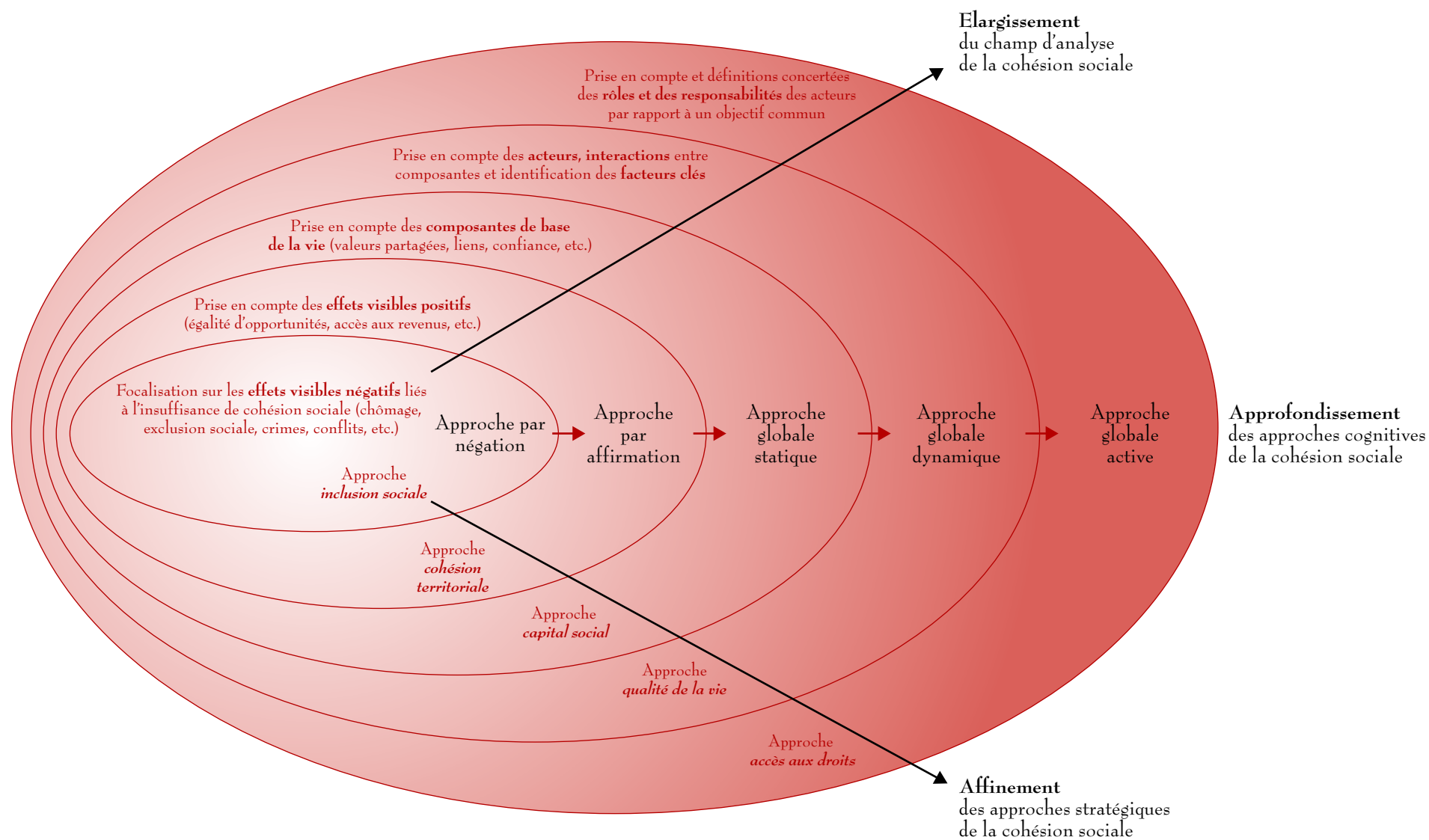
Puis, la prise en compte des composantes de base de la vie (telles que valeurs partagées, liens, confiance, etc.) conduit à présenter une photo plus détaillée, bien qu'encore statique, de la cohésion sociale : certaines approches du capital social en sont un exemple possible.

La prise en compte des rôles des acteurs et des éventuelles interactions entre composantes, avec l'identification des facteurs ou éléments clés, c'est-à-dire des éléments qui synthétisent l'objectif poursuivi, implique le passage à des approches dynamiques globales. L'approche proposée par les analystes de la qualité sociale en constitue un exemple. Cette approche décline la « qualité » en quatre facteurs (ou objectifs des politiques) : sécurité économique, cohésion sociale, inclusion sociale et pouvoir/autonomie, corrélés avec des acteurs responsables « séparément » de leur réalisation. Certaines approches du capital social se retrouvent également dans cette catégorie.

Finalement, la définition des responsabilités des acteurs par rapport à un objectif unique transversal à leur action, comportant plutôt des démarches de coresponsabilité, conduit à des approches globales actives, telle que l'approche d'un accès aux droits au sens large.

La représentation graphique ci-après montre bien que les décisions portant sur l'élargissement du champ d'analyse de la cohésion sociale conduisent, d'une part, à l'approfondissement des approches cognitives et, d'autre part, à l'affinement des stratégies qui visent son développement.

Graphique 1 – Développement progressif des stratégies de cohésion sociale



Approche conceptuelle

CHAPITRE 3 – L'APPROCHE PROPOSÉE DANS LE GUIDE



L'approche de la cohésion sociale proposée dans le présent guide s'inscrit dans l'approche d'accès aux droits présentée avant, qui trouve sa pleine expression dans la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe.

1. La Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe : une approche interactive fondée sur la coresponsabilité des acteurs

Partant d'une approche d'accès aux droits et du constat de l'évolution des sociétés européennes modernes, la Stratégie de cohésion sociale révisée, approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 31 mars 2004³⁹ :

- définit la cohésion sociale comme étant la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et éviter la polarisation ;
- considère quatre dimensions du bien-être, à savoir : l'équité dans l'accès aux droits, la dignité et la reconnaissance des personnes, l'autonomie et le développement personnel, et la participation et l'engagement comme citoyen à part entière ;
- place la responsabilité de l'assurance du bien-être de tous au niveau des différentes parties prenantes de la société, en s'appuyant sur le concept de coresponsabilité.

Ainsi, la stratégie reconnaît qu'au cours du XX^e siècle le soin du bien-être général relevait avant tout de la responsabilité de l'Etat – en dehors du rôle essentiel que peuvent toujours jouer la famille et les liens traditionnels – tandis que les entreprises avaient la responsabilité du développement économique. Les transformations structurelles des dernières décennies (notamment la perte d'identité dans un travail salarié et à plein temps, la précarisation des emplois et le chômage prolongé, l'apparition des nouvelles et vieilles formes de pauvreté, la montée des inégalités dans la distribution du revenu, les migrations, le vieillissement de la population, etc.) rendent ce modèle de « division des tâches sociales » insuffisant pour la prise en compte des nombreuses questions liées au bien-être. Ainsi, le bien-être de tous devrait devenir plutôt l'objectif d'une coresponsabilité ou responsabilité partagée entre l'ensemble des acteurs de la société, à partir d'une réflexion renouvelée sur les interactions à mettre en place entre les pouvoirs publics, les marchés et les sphères de la vie privée et publique des citoyens.

Dans la stratégie du Conseil de l'Europe, le développement d'une coresponsabilité ne correspond pas à un désengagement de l'Etat. Au contraire, tout en restant garants des droits de l'homme et de la démocratie, les pouvoirs publics sont engagés à clarifier et même renforcer leurs fonctions de cohésion face aux nouvelles exigences sociales, à partir de la demande de participation aux « choix de société » que les citoyens leur adressent.

Dans cette démarche participative, la question de la responsabilité sociale des entreprises, portant sur la prise en compte de l'environnement, de la cohésion territoriale et du bien-être intégral des travailleurs et

39. Voir Conseil de l'Europe, mars 2004.

de leurs familles, ne constitue qu'un aspect des nouvelles tendances qui s'inscrivent dans la construction d'une coresponsabilité au niveau de la société.

On y retrouve également les formes d'engagement dans l'économie de la part des citoyens (ou économie solidaire⁴⁰), qui à travers une valorisation civique de leurs comportements quotidiens, en tant que consommateurs, par exemple, ou épargnants, comporte un changement profond à la fois dans la satisfaction des besoins individuels et dans la construction d'une solidarité horizontale complétant la solidarité verticale organisée par les Etats. Sous condition d'une politique articulant emploi, lien social et espace public, ces pratiques feraient émerger davantage le rôle du territoire « dans un nouveau type de développement local, garant en même temps d'efficacité économique et d'équilibre social⁴¹ ». Une plus profonde cohérence entre développement économique et cohésion sociale y serait ainsi envisagée.

2. Cadre d'analyse de la cohésion sociale

A partir de l'analyse des différentes stratégies de cohésion et des axes fondamentaux de la stratégie du Conseil de l'Europe, il est proposé dans ce guide une lecture de la cohésion sociale qui articule, en parallèle, les dimensions suivantes :

- une description de la réalité sociale, en considérant trois composantes, à savoir :
 - les conditions de vie, c'est-à-dire les situations des individus et des groupes en terme de bien-être, tour à tour envisagés selon les différents domaines clés (huit domaines de vie et six groupes vulnérables ont été pris en compte ; voir la deuxième partie du présent guide à ce sujet) ;
 - les espaces de la vie, incluant, d'une part, les acteurs, parmi lesquels on distingue les pouvoirs publics, les marchés, la sphère privée (familles, communautés locales) et la sphère citoyenne, c'est-à-dire tous les espaces d'expression de l'exercice de la citoyenneté et, d'autre part, les actions, parmi lesquelles on distingue les actions publiques, c'est-à-dire celles ayant un objectif d'intérêt général que ce soit un objectif fondateur, régulateur, réparateur ou facilitateur (pour ces définitions, voir la deuxième partie du présent guide), et les actions privées, c'est-à-dire les actions qui ont un objectif spécifique privé (comme la production de biens et de services⁴²) et qui, suivant la façon dont elles sont mises en œuvre, contribuent plus ou moins positivement ou négativement à l'intérêt général et à la cohésion sociale (externalités positives ou négatives⁴³) ;
 - les composantes de base de la vie, c'est-à-dire le « monde de la vie » constitué par les liens informels, les relations de confiance, les valeurs, les sentiments, les connaissances de fond partagées, etc. ;
- un cadre d'objectifs définis pour chacune de ces trois composantes à la lumière de la Stratégie de cohésion sociale, à savoir :
 - en ce qui concerne les conditions de vie, l'objectif de bien-être de tous avec ses quatre dimensions qui sont l'équité, la reconnaissance de la dignité, de l'autonomie et le développement personnel, familial, professionnel et la participation/engagement de chacun comme citoyen ;

40. Pour un aperçu général de cette démarche, voir la présentation théoriquement avertie et pragmatiquement pertinente donnée par Laville, 1994.

41. Voir Alcoléa, 1999.

42. La distinction entre actions publiques (actions à objectif d'intérêt général) et actions privées (actions à objectif privé pour desservir les besoins de l'acteur qui la réalise) ne signifie pas que les premières sont uniquement le fait des autorités publiques et les secondes des autres acteurs. Suivant la définition donnée ici, les acteurs privés (citoyens, familles, entreprises) développent également des actions publiques et le secteur public peut aussi développer des activités privées (comme les entreprises économiques d'Etat, les services développés pour les fonctionnaires de l'Etat, etc.).

43. Voir Dembinski, P., « La notion d'externalité et sa dimension politique », in Conseil de l'Europe, décembre 2004.

- en ce qui concerne les espaces de vie (acteurs et actions), l'objectif de la construction d'une coresponsabilité des acteurs pour que la capacité de la société à assurer le bien-être de tous devienne effective ;
- en ce qui concerne le monde de la vie, l'objectif de son intégrité, c'est-à-dire de sa préservation (préservation des valeurs, de la confiance, des sentiments de solidarité, etc.), quelles que soient les difficultés du contexte et les évolutions des marchés (moyens monétaires) et des pouvoirs publics (moyens légaux).

L'interaction multiple entre ces trois dimensions clés de la cohésion sociale peut bien être représentée par l'image d'un arbre :

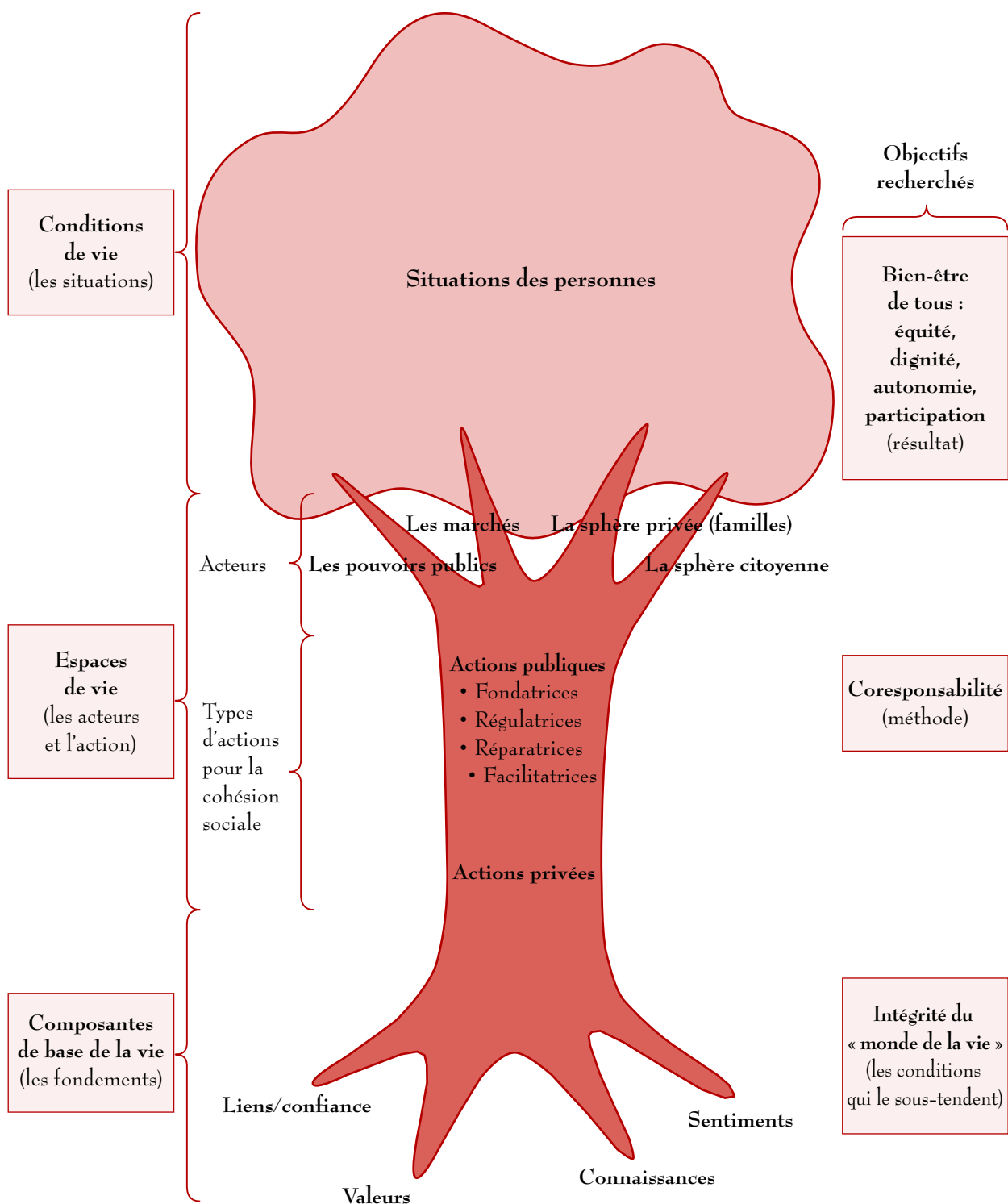
- les racines de l'arbre correspondent au « monde de la vie », aux fondements mêmes de la capacité de trouver un consensus sans violence sur l'idée du bien-être pour tous ;
- le tronc et les branches représentent les acteurs et leurs actions dans le cadre de la coresponsabilité pour le bien-être de tous. On considère quatre branches : les pouvoirs publics, les marchés, les espaces publics et privés des citoyens et quatre types d'action d'intérêt général pour la cohésion sociale ;
- finalement le feuillage, la partie la plus visible de l'arbre et la manifestation de son état général, représente le bien-être comme condition stable de la vie des personnes.

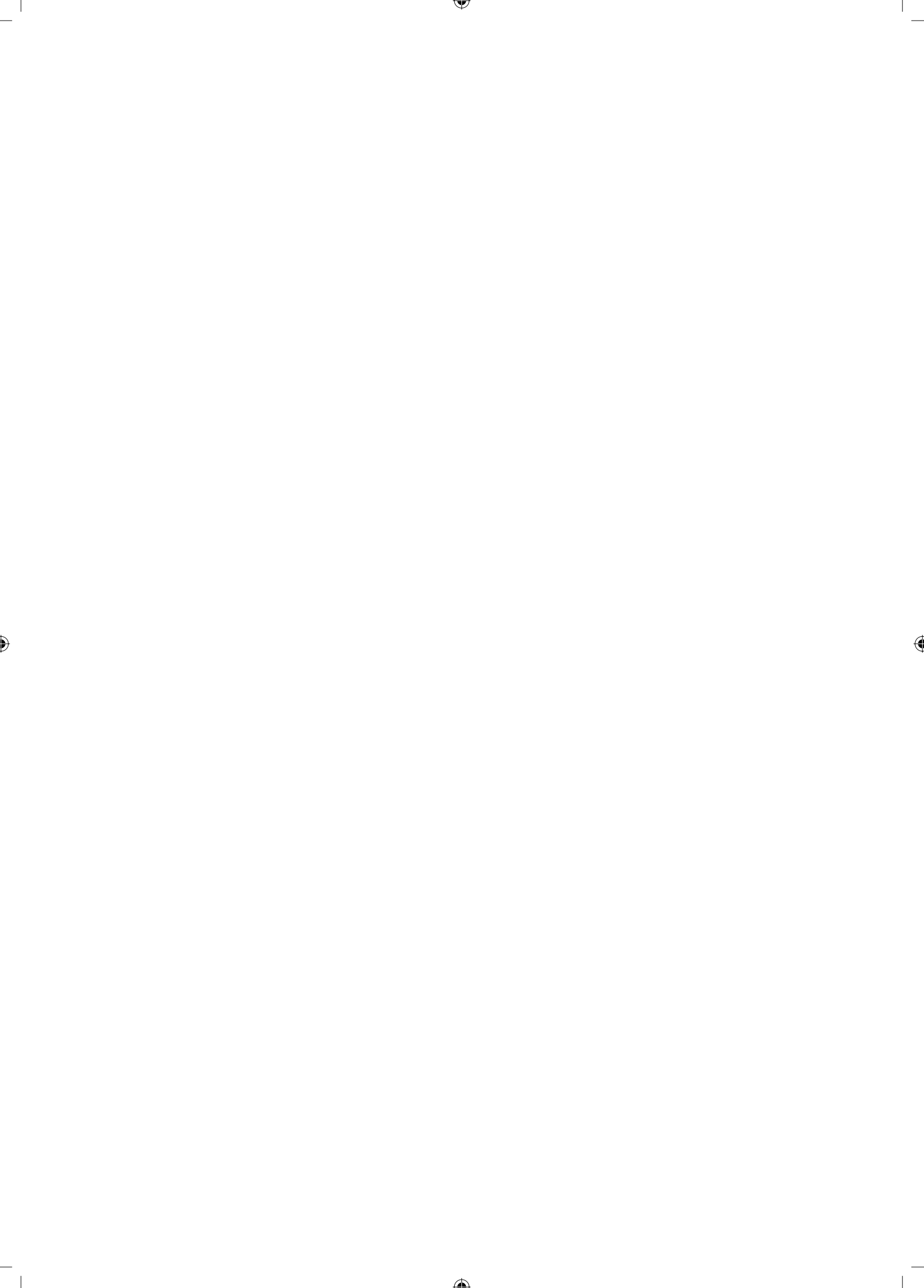
Au vu de ces considérations, la coresponsabilité se clarifie. Elle se croise avec les concepts de *stakeholder society*⁴⁴ et de valorisation des « capacités » réelles des individus⁴⁵, mais elle va aussi au-delà : elle implique la prise de responsabilité dans l'espace public sur la définition d'un projet consensuel de bien-être pour tous.

44. Voir par exemple Marquand, 1998 ; et Sikka, 2000.

45. Voir Sen, 1999.

Graphique 2 – L'arbre des dimensions de la cohésion sociale





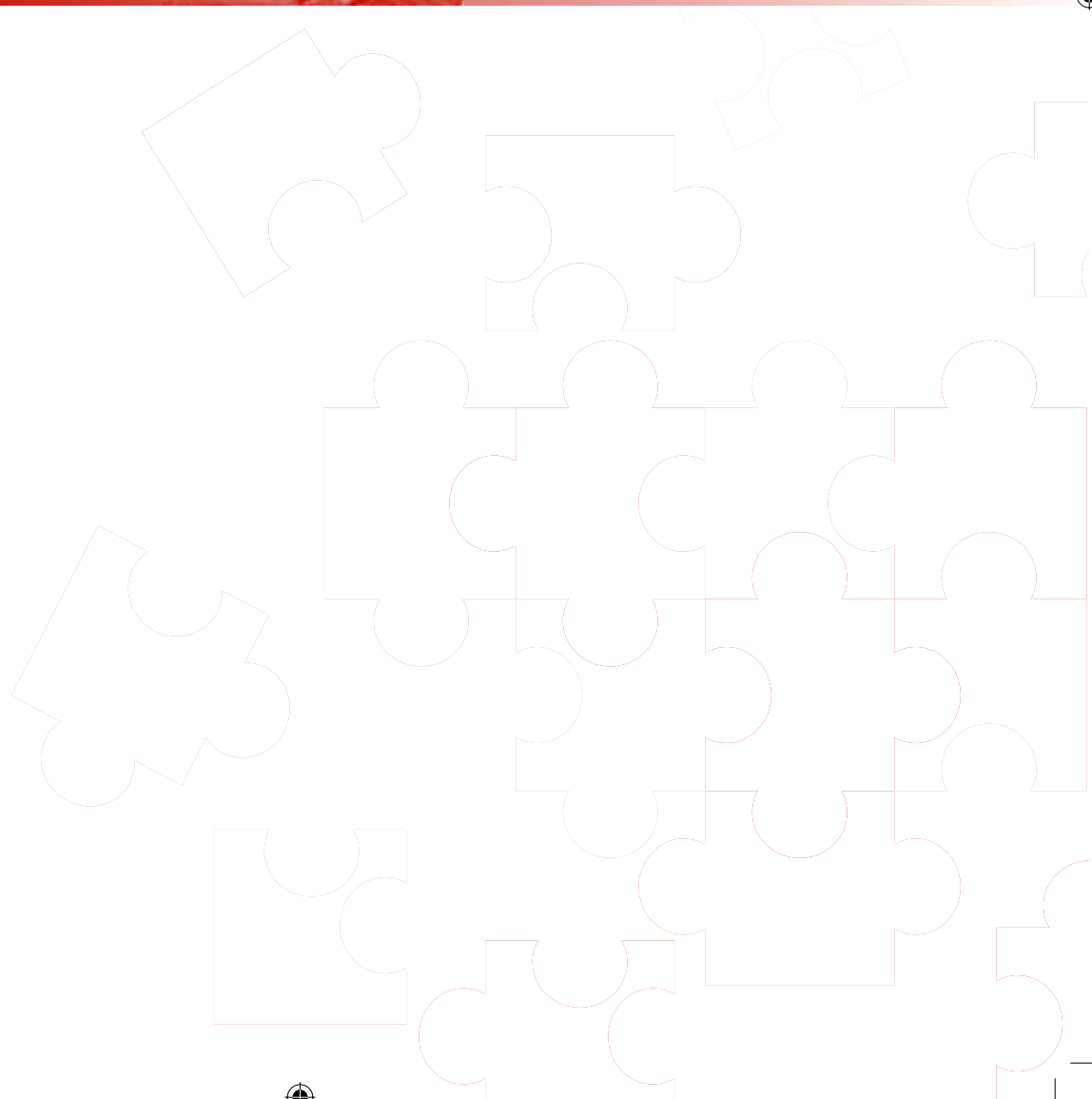
Deuxième partie

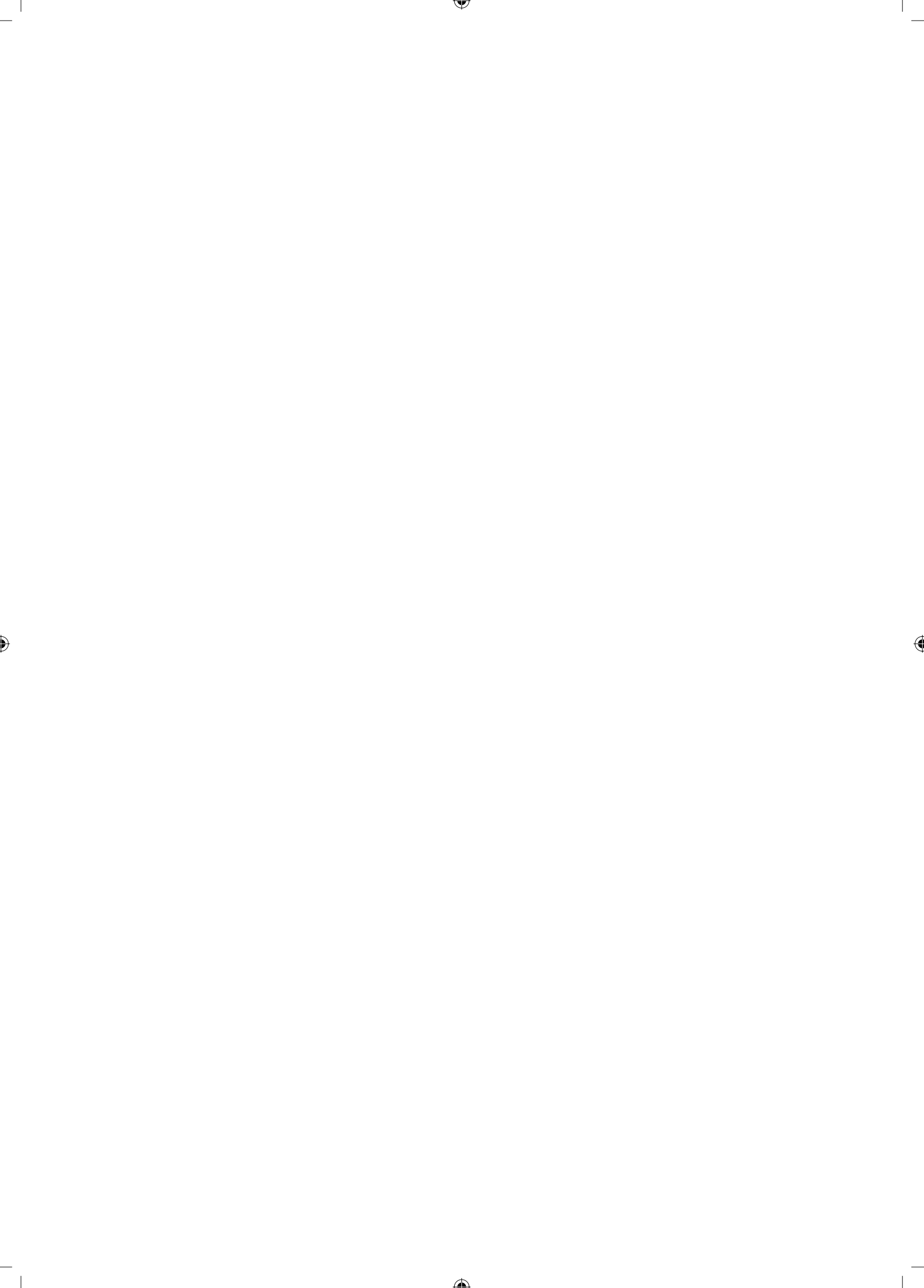
Connaître la cohésion sociale

Cadres de référence, champs d'analyse, niveaux d'évaluation et de suivi



Cohésion sociale





INTRODUCTION – POURQUOI ET COMMENT CONNAÎTRE LA COHÉSION SOCIALE ?

Les mécanismes de génération des connaissances à l'intérieur d'une société sont au cœur des dynamiques qui assurent le bien-être de ses membres. Ils sont notamment à la base des modalités que tour à tour les individus, les communautés, les organisations, les institutions et la société dans son ensemble développent pour appréhender leurs situations, régler leurs rapports de réciprocité et agir dans leur environnement. Les règles de la construction et du partage social des connaissances déterminent de façon décisive les informations que les différents acteurs recherchent pour évaluer le contexte, comprendre les besoins individuels et collectifs, coopérer avec les autres, sélectionner les priorités d'action, réagir aux transformations, dégager des processus d'apprentissage et de capitalisation des savoirs.

Il existe donc un lien étroit entre cohésion sociale et construction de connaissances dans la société. Tout comme l'idée de cohésion sociale et ses stratégies de développement ont été abordées dans la première partie du *Guide méthodologique* par rapport à la complexité des structures dans les sociétés modernes, les questions liées à la connaissance doivent à leur tour prendre en compte la « complexité cognitive » de ces sociétés⁴⁶. Or, cette complexité tend à s'accroître dans la mesure où la modernisation des liens sociaux se traduit par une prise de distance face aux modèles de savoirs et de comportements légitimés par la tradition, ce qui conduit à une pluralité de choix des cadres de référence possibles, permettant à chaque acteur d'attribuer individuellement de la valeur « raisonnable » aux actions et une consistance aux normes⁴⁷.

Parallèlement à cette évolution, les sociétés modernes ont graduellement mis en place des procédures et institutions pour gérer cette complexité croissante sans toutefois répondre à tous les besoins et en laissant des vides qui peuvent être préjudiciables pour l'équilibre de la société, la cohésion sociale et le développement durable. Dans ce sens, les pouvoirs publics et administratifs, les marchés, les sphères publiques et privées de la vie devraient constituer des espaces de réglementation articulés capables de produire et d'organiser les connaissances, les informations et les pratiques pertinentes pour répondre à des objectifs convenus, comme le respect des normes, la satisfaction des consommateurs, le consensus non violent, l'épanouissement personnel, etc.

Cependant, la cohésion sociale moderne, découlant de l'équilibre entre ces espaces de réglementation, reste le fruit d'un « jeu de forces » entre les différents pouvoirs – un équilibre dynamique toujours remis en cause. Selon l'efficace similitude de Otto Neurath, « nous sommes des marins que l'absence de bassins force constamment à réparer le navire dans la mer sauvage, ne s'appuyant que sur les structures du navire même menacé par les ondes⁴⁸ ». A partir d'une telle prise de conscience, il est possible de dégager une réflexion qui prenne en compte à la fois le pluralisme cognitif des individus et des groupes, et le besoin de tenir compte des différents contextes dans l'élaboration d'une vision de société. Une telle réflexion est nécessaire :

- pour dégager un cadre commun qui serve d'objectif de référence pour la construction d'une société cohésive (la cohésion sociale comme objectif) ;
- pour rendre transparentes les décisions politiques et économiques et les orienter dans le sens d'un renforcement des processus de concertation démocratique visant à construire la coresponsabilisa-

46. Pour une reconstruction de ces différentes formes de complexité et des implications, à la fois théoriques et pratiques, qui en découlent pour le caractère démocratique du pouvoir et des liens sociaux modernes, voir Zolo, 1992.

47. Plus précisément dans son essai, J. Rawls (1993) présente le « fait du pluralisme raisonnable » comme un des caractères propres aux sociétés libres (ou libérales), où plusieurs visions du monde sont présentes en même temps – des visions alternatives mais en principe toutes compatibles avec l'épanouissement de la personne humaine.

48. Neurath, 1944, p. 47.

- tion des acteurs pour le bien-être de tous autour de stratégies partagées et de formes de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et de transmission consensuels (la cohésion sociale comme processus) ;
- pour trouver les meilleures façons de valoriser les connaissances disséminées entre les individus, les communautés, les organisations, les institutions, etc., et de les intégrer dans une connaissance enrichie et partagée qui permette de mieux comprendre, ensemble, à quel niveau de cohésion sociale se situe la société par rapport à cet idéal (la cohésion sociale comme capital⁴⁹).

La question de la connaissance de la cohésion sociale se pose donc à trois niveaux :

- comment les informations et connaissances dont les acteurs disposent peuvent-elles converger dans un cadre de référence partagé qui exprime un objectif de cohésion sociale moderne et qui assigne à chacun son rôle et ses responsabilités face aux différents objectifs et champs d'action qu'implique cet idéal ?
- comment prendre la mesure des processus démocratiques qui donnent forme à la capacité de coresponsabilisation des acteurs ?
- de quelles informations spécifiques a-t-on besoin pour connaître la situation réelle présente, mieux en comprendre les tendances et les enjeux par rapport à l'objectif recherché, et identifier les actions politiques, sociales et économiques les plus pertinentes ?

Ces trois questions sont traitées successivement dans les trois chapitres de cette deuxième partie.

49. Au Canada, par exemple, le partage de la connaissance pour la cohésion sociale est abordé dans un objectif de création de références communes, de renforcement des capacités collectives et de réduction du gaspillage par la recherche de complémentarités entre connaissances nouvelles et connaissances acquises. Les canadiens ont ainsi ouvert des espaces de discussion pour la cocréation de cadres conceptuels qui permettent une connaissance partagée chez les citoyens et entre les institutions, et valorisent les connaissances acquises au lieu de « réinventer chaque fois la roue ». A cet égard, voir Gouvernement fédéral du Canada (document non daté).



CHAPITRE 1 – CONNAÎTRE LA COHÉSION SOCIALE COMME OBJECTIF

Exprimer la cohésion sociale comme objectif est relativement simple en soi : la définition de la cohésion sociale adoptée dans la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe, à savoir la capacité de la société à assurer le bien-être de tous dans ses quatre dimensions, exprime cet objectif. Néanmoins, l'exercice devient nettement plus complexe à partir du moment où l'on cherche à connaître les conditions que sous-tendent cet objectif général. Ici la prise en compte des différentes composantes de la cohésion sociale, présentées dans le chapitre précédent, s'avère particulièrement utile. On cherchera donc à identifier, dans chacune de ces composantes, les éléments jouant un rôle déterminant pour assurer l'objectif de cohésion sociale (appelés éléments clés de la cohésion sociale).

1. Éléments clés concernant les conditions de vie (situations)

Reprenant l'image de l'arbre avec les trois grandes composantes de la cohésion sociale (chapitre 3 de la première partie du guide), la première composante à considérer est celle des conditions de vie, c'est-à-dire les situations des personnes (feuillage de l'arbre).

Ici, les éléments clés sont précisément les quatre dimensions du bien-être de tous qui constituent l'objectif final de la cohésion sociale, à savoir :

- l'équité dans l'exercice des droits, sans laquelle le système juridique dans son ensemble perdrait de sa légitimité et serait donc incapable d'intégrer durablement les sociétés plurielles ;
- la dignité et la reconnaissance, voire le respect pour la personne humaine, sa libre existence et ses formes particulières d'expression, sans lesquelles on ne pourrait plus définir comme pluralistes et ouvertes les sociétés modernes intégrées grâce au droit ;
- l'autonomie, sans laquelle on ne saurait dégager aucun processus d'épanouissement personnel, et le développement personnel, familial, professionnel, voire l'ensemble des conditions qui assurent à chacun la possibilité de conduire sa vie et de faire ses choix ;
- la participation et l'engagement, sans lesquels l'influence, individuelle et collective, sur les choix de société ne peut se faire ; la société perd ainsi son dynamisme et sa capacité de renouvellement.

Ces quatre éléments clés constituent les dimensions indivisibles du « bien-être citoyen » (appelé ainsi pour le distinguer d'une vision du bien-être limité à l'accès aux conditions de vie matérielle). Ils expriment « les conditions qui permettent l'appartenance à une société moderne via l'exercice des droits et de la citoyenneté⁵⁰ ».

50. Voir Baccelli, L., « Cittadinanza e appartenenza », in Zolo, 1994.

2. Éléments clés concernant les espaces de vie (les acteurs et les actions)

La capacité de la société à assurer le bien-être de tous par la coresponsabilité des acteurs suppose quatre types de conditions ou éléments clés en ce qui concerne la façon dont les acteurs agissent. Ces éléments se retrouvent, à des degrés divers, dans des acquis fondamentaux de la société moderne que nous allons analyser plus en détails pour en comprendre les tenants et les aboutissants. Il s'agit :

- du partage de l'objectif du bien-être pour tous que l'on retrouve dans les droits de l'homme, comme référence universelle reconnue par les Etats membres de l'Onu, complété par l'objectif de développement durable qui intègre le bien-être des générations futures ;
- de la position de coresponsabilité de chacun, qui trouve son expression dans le concept de citoyenneté et dans l'approche associative qui lui est liée ;
- de la capacité de réflexion commune et de codécision, liée à la démocratie, et de ce que l'on peut appeler les « compétences démocratiques » ;
- et enfin de la capacité productive pour le bien-être qui fait appel à un lien étroit entre développement économique et cohésion sociale.

a. Les droits de l'homme et le développement durable comme l'expression de l'objectif partagé du bien-être pour tous

L'histoire des deux derniers siècles montre assez bien que le droit constitue le facteur prééminent d'intégration dans les sociétés plurielles à condition d'être le produit de « procédures démocratiques », concordantes et transparentes. A leur tour, ces procédures obtiennent un tel résultat seulement si elles mettent les personnes concernées en condition de reconnaître les normes comme « dignes de respect », ce qui est le cas si elles prennent en compte de façon équitable (et vérifiable) les intérêts légitimes de tous. C'est précisément ce qui a permis aux droits de l'homme d'acquérir un poids décisif dans les sociétés occidentales : ils ont été en effet progressivement reconnus comme les conditions et les contenus nécessaires à la légitimation des normes juridiques.

Sous cet angle, les droits de l'homme apparaissent comme un véritable système, voire comme l'ensemble indivisible des conditions de citoyenneté, notamment parce que :

- l'existence même des droits de l'homme demande que les personnes concernées puissent à la fois être considérées et se considérer elles-mêmes comme des personnes juridiques, voire qu'elles soient pourvues des mêmes droits civils (droit de vie et respect de la personne face à toute violence arbitraire) et des mêmes libertés fondamentales (de pensée, de réunion, d'association, d'expression, de mouvement, etc.) publiquement reconnues et assurées (notamment par le droit de recours et le droit à un procès équitable) ;
- la mise en place égale d'une telle personnalité juridique implique que les personnes concernées puissent à la fois choisir leurs représentants parmi une pluralité de candidats et les influencer activement dans les choix collectifs, voire qu'elles soient pourvues des mêmes droits politiques, de communication et de participation ;
- l'exercice égal d'une telle participation demande finalement que les personnes concernées aient accès à des conditions de bien-être favorables à leur plein épanouissement dans les contextes donnés et dans les formes de vies préférées, voire qu'elles soient pourvues de droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Ce système des droits est en constante évolution et coïncide avec l'évolution de la société. On observe, ainsi, dans la société moderne, une succession de « vagues des droits ». Après les droits civils et les droits politiques sont venus les droits sociaux et économiques, puis les droits culturels et environnementaux. Aujourd'hui, d'autres droits tendent à s'affirmer, notamment le droit à la citoyenneté qui se traduit, entre autres, par le droit à une information juste et transparente⁵¹.

Dans une société plurielle qui se veut cohésive, le « système des droits de l'homme » donne du corps à tout processus de démocratisation. Cependant, une certaine tension entre l'idéal et la réalité des droits peut se produire : par exemple, l'écart existant entre droits de l'homme et droits du citoyen (entendu comme ressortissant d'un Etat spécifique) ou dans la mise en question des droits en tant que système universel et indivisible. Ces tendances ont été mises en évidence par la mondialisation en cours.

Il est utile de se souvenir que, même avant la phase actuelle de mondialisation, le droit international a joué d'un pouvoir contraignant limité à la volonté des Etats. Les droits de l'homme ont été parfois l'objet de déclarations de principe solennelles mais finalement dépourvues des pouvoirs de contrainte et de sanction dans les espaces nationaux⁵².

C'est ainsi que des mouvements de la société civile de même que des institutions internationales ont élaboré des agendas qui s'inspirent davantage des droits de l'homme. Dans cette direction, les conférences mondiales organisées par les Nations Unies (sur l'environnement à Rio de Janeiro, sur le développement social à Copenhague, sur les droits des femmes à Pékin, sur le développement durable à Johannesburg, etc.), l'activité de certaines ONG (Amnesty International, Human Rights Watch, Greenpeace, etc.) et, plus récemment, les réunions du Forum social mondial et du Forum social européen ont contribué et contribuent encore à promouvoir les droits de l'homme comme norme fondamentale d'une société mondiale cohésive, solidaire et pacifique.

Dans ces processus complexes, la formalisation au niveau des Etats reste un élément essentiel de clarification des responsabilités, qui facilite l'apprentissage collectif et oblige les acteurs à se positionner. Le Conseil de l'Europe, avec ses nombreux traités dont il a encouragé l'adoption par les Etats membres, a développé en la matière une compétence qui s'avère très utile dans le contexte actuel. De plus, les réflexions menées au sein de l'Organisation entre les gouvernements et autres acteurs européens (pouvoirs locaux, ONG, chercheurs, etc.) sur l'application des droits de l'homme, le renforcement de la démocratie et le développement de la cohésion sociale ont donné lieu à de multiples recommandations qui représentent aujourd'hui un capital important de références communes⁵³.

Si l'on peut considérer la période actuelle comme « l'âge des droits » (Bobbio, 1990), c'est aussi parce que les prétentions légitimes des citoyens en la matière s'inscrivent désormais profondément dans le quotidien : elles ont produit une véritable « culture des droits » qui ne cesse, à son tour, de les soutenir et de les développer.

51. Voir Gesualdi, 2003.

52. Il est propre au droit international le fait d'être le résultat de pratiques qui deviennent graduellement habituelles et auxquelles les Etats décident d'attribuer un caractère nécessaire à travers des conventions, des traités, des chartes, des déclarations de principes, etc., sauf avoir la possibilité dans certains cas de se soustraire aux obligations. Ce caractère est propre par exemple de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), mais aussi des conventions de Genève (1949) et des Pactes relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels (1976). La Charte des Nations Unies contient, elle aussi, des éléments décisifs concernant le recours légitime à la force, mais elle rencontre parfois les mêmes difficultés à être sanctionnée par la communauté internationale. La Convention européenne des Droits de l'Homme et la Charte sociale européenne, promues et continuellement mises à jour par le Conseil de l'Europe, constituent avec les dispositifs respectifs de recours individuel et collectif un cas rare et instructif de pratique juridictionnelle des droits de l'homme à l'échelle globale.

53. Le présent guide tient compte de ces démarches notamment dans son CD-Rom où les résolutions et recommandations du Conseil de l'Europe en rapport avec les indicateurs proposés dans les tableaux sont présentées.

Une telle culture se retrouve, entre autres, dans une sensibilité manifeste pour l'injustice et dans l'idée répandue de justice comme pendant d'une société démocratique qui se traduit par la lutte contre l'exclusion, la pauvreté et l'inégalité, le refus de l'oppression, des violences illégitimes et de toute atteinte à la dignité humaine, l'accès de tous à de bonnes conditions de vie, aux droits et aux prestations dues, le développement d'un système d'information et de communication pluraliste, etc.

En complément des droits de l'homme, le développement durable, notion qui s'est imposée à partir de la Conférence de Rio de Janeiro en 1992 comme une référence partagée par 192 pays, apporte une dimension supplémentaire essentielle en intégrant le droit des générations futures et le droit de la vie en général (préservation des espèces et de la biodiversité, droit au bien-être animal, etc.).

b. La citoyenneté et l'approche associative comme l'expression d'une coresponsabilité assumée

En définissant la citoyenneté comme étant la façon dont chaque individu se positionne comme membre à part entière de la société et assume ses responsabilités comme tel vis-à-vis d'autrui, cela signifie qu'elle consiste en ce que chacun régit sa vie et ses comportements en fonction de l'intérêt général et de celui des autres, et pas seulement en fonction de ses propres intérêts et besoins.

Le concept de citoyenneté est donc l'expression même de l'idée de coresponsabilité assumée au niveau individuel. Comme les droits de l'homme, la citoyenneté constitue un élément central des réflexions conduites au sein du Conseil de l'Europe⁵⁴.

La notion de citoyenneté comme coresponsabilité s'exprime grâce à ce qu'on peut appeler des « approches associatives » par opposition aux « approches dissociatives ».

D'une manière générale, plusieurs acteurs développent une approche associative s'ils définissent ensemble un cadre de connaissance et d'action partageable, précisant les rôles et la responsabilité de chacun, tout en prenant en compte de manière équitable les intérêts des uns et des autres, et s'ils suivent et évaluent ensemble leurs actions et l'application effective des engagements pris. L'approche associative conduit à définir les rôles et responsabilités des acteurs à travers le développement de relations interpersonnelles ou interinstitutionnelles fondées sur la « communication libre et ouverte » : elle vise ainsi la création de connaissances partagées autour d'un objectif commun. Elle permet aux individus et aux groupes de connaître et de répondre aux besoins des autres, tout en retirant un bénéfice plus durable que celui obtenu dans une démarche individuelle.

L'approche associative implique l'existence d'espaces de négociation et d'échange fondés sur la confiance plutôt que sur un rapport de force et de concurrence. Elle exige la création des conditions d'un consensus social permettant d'échapper aux logiques du court terme pour rendre opérationnel le concept de « bien commun » et générer des connaissances à partir de la compréhension mutuelle des besoins des uns et des autres⁵⁵.

En revanche, on pourra affirmer qu'un acteur assume une approche dissociative s'il définit son cadre de connaissances et d'action uniquement par rapport à ses propres préoccupations, intérêts et besoins. Dans

54. Elle est une référence essentielle des diverses résolutions et recommandations qui émanent du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire ou encore du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. L'éducation à la citoyenneté occupe également une place centrale étant donné qu'elle prépare toute personne, homme et femme, à sa pleine participation et contribution à une société cohésive.

55. Pour une reconstruction de cette approche, voir Patton (document non daté).

une telle approche, les acteurs obtiennent et échangent leurs informations selon une vision « exclusive » du rôle et des buts de chacun : sans prendre forcément en compte les effets éventuels de sa propre liberté sur la liberté d'autrui, chacun présume que les autres visent exclusivement leur satisfaction personnelle et coopèrent dans les limites des considérations stratégiques.

Bien que connaissant constamment des tensions, ces deux approches s'influencent également. Quand l'approche dissociative se substitue à l'approche associative, on pourra facilement assister à des phénomènes de monétarisation ou de bureaucratisation de la solidarité⁵⁶ : des finalités de pouvoir ou de rentabilité se substituent aux finalités proprement sociales des relations interpersonnelles. Quand, au contraire, c'est l'approche associative qui influence l'autre, des processus de démocratisation se mettent en place. L'approche associative tend, en effet, à éliminer certaines démarches de contrôle pour une plus grande transparence, une reconnaissance des compétences entre les différents acteurs ou services, une clarification des rôles respectifs, une amélioration de la coopération, une participation à l'évaluation des prestations, etc. Porteuse de nouvelles ouvertures et de plus-value tant sociale qu'économique (diminution du gaspillage, protection des consommateurs, réduction voire élimination des coûts de promotion commerciale, amélioration de la qualité), cette approche permet de construire les bases d'une démarche de coresponsabilité des acteurs pour la cohésion sociale.

Après avoir détecté ces deux approches de la connaissance, le plus important est encore d'expliquer comment les références d'un acteur s'articulent avec celles des autres jusqu'à aboutir à des cadres communs plus généraux porteurs de cohésion sociale. De plus, il faudra se demander pourquoi les espaces réglés selon des approches dissociatives sont quand même sensibles, à certaines conditions, aux exigences sociales et comment il est possible d'aboutir par ce biais à un équilibre entre les régulations.

Il faut à cet égard rappeler les rôles du code normatif pour formaliser les règles, les tutelles et les sanctions : le droit positif qui, en tant que droit privé (civil, de famille, commercial, du travail, etc.) s'occupe des transactions socio-économiques entre les individus et, en tant que droit public (constitutionnel, administratif, pénal, international, etc.), se charge des relations entre citoyens et institutions en général.

L'efficacité sociale du droit, voire sa capacité de constituer effectivement un cadre de référence pour les interactions de tout type, dépend de deux éléments distincts et complémentaires :

- la valeur légale du droit, voire l'obéissance due, sous peine de sanction, à une norme applicable dans le cas donné ;
- la légitimité du droit, voire le fait qu'une norme est finalement « digne de respect », si elle a été élaborée selon certaines procédures lui permettant, en particulier, de prendre en compte, de façon équitable, les intérêts de toutes les personnes concernées.

Utilisant le double code de la légalité et de la légitimité⁵⁷, le droit est effectivement transversal aux approches dissociatives et associatives et à la connaissance déployées par des sociétés plurielles. Ainsi, le droit ne se limite pas à être le « vecteur normatif » de la société, mais, avec l'ensemble des conditions sociales et politiques qui le rendent effectif, il constitue à juste titre le cadre de référence générale pour les connaissances et les pratiques pertinentes en matière de cohésion sociale.

56. Ces deux phénomènes sont analysés respectivement par Laville, 1994, et Habermas, 1981.

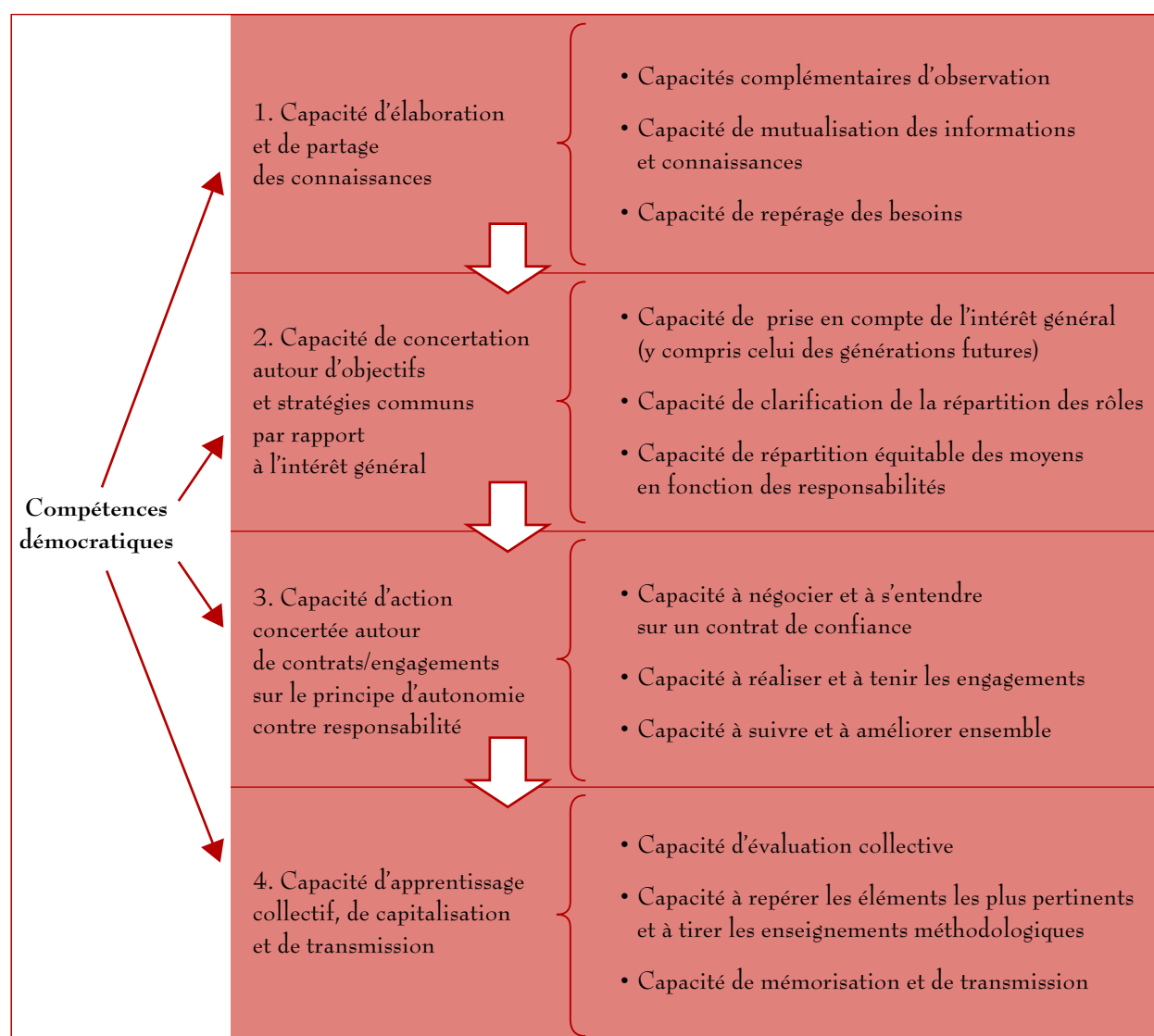
57. L'opportunité de croiser le code juridique légal/illégal avec le code proprement démocratique légitime/illégitime est mise en avant par tous les chercheurs qui analysent la question de la justice des institutions politiques et sociales. Face au positivisme de ceux qui assument la valeur du droit comme un fait social parmi d'autres, une telle perspective normative cherche à détecter les éléments qui permettent aux personnes concernées de juger une norme comme juste ou injuste. Pour une analyse détaillée de ces questions et notamment sur la nature, contextuelle ou universelle, de la validité des droits de l'homme, voir Baccelli, 1999.

c. Les compétences démocratiques comme l'expression de la capacité à réfléchir ensemble, définir les responsabilités de chacun, codécider, tirer et capitaliser les enseignements

Dans le cadre d'une culture des droits et de la citoyenneté, les acteurs développent de véritables « compétences démocratiques » qui constituent le moyen par lequel la société moderne assure les conditions de sa cohésion. Parmi ces compétences figurent notamment la capacité d'assumer le point de vue des autres (sensibilité à la différence), la capacité d'évaluer et de tenir compte des effets de ses actions sur les autres (responsabilité sociale), la capacité d'évaluer l'équité et donc la légitimité d'une norme, la capacité de connecter le privé (sa condition individuelle et familiale) et le public (ses cadres collectifs et sociaux), de traduire les enjeux d'une sphère de la vie dans l'autre, de produire un agenda politique pertinent face au bien collectif, etc.

Il s'agit de compétences relationnelles essentielles dans la génération des connaissances, la concertation, la mise en place de formes contractuelles dans la résolution des conflits, l'apprentissage collectif, etc. (voir le graphique 3 ci-après).

Graphique 3 – Développement collectif des « compétences démocratiques » pour la cohésion sociale



d. Rendre compatibles les objectifs de développement économique et la cohésion sociale

Le paragraphe 24 de la Stratégie de cohésion sociale révisée rappelle qu'une « croissance économique facilite la cohésion sociale » et que « l'évolution économique doit cependant être considérée comme un moyen de parvenir au but premier du développement humain ». Dans l'histoire récente de l'Europe, de nombreux exemples montrent que le but premier des révolutions technologiques et de la croissance était la satisfaction des besoins humains et l'amélioration de la qualité de la vie. Rappelons ici, par exemple, que l'insuffisance de la capacité productive de l'agriculture rendait impossible d'assurer une alimentation adéquate pour tous. La question de la sécurité alimentaire a été mise ainsi en avant dans la construction de l'Union européenne pour répondre au droit à l'alimentation pour tous. Elle reste d'ailleurs d'actualité dans beaucoup de pays, prenant également d'autres dimensions plus qualitatives.

La mondialisation semble mettre en péril ce lien entre économie et cohésion sociale : d'un côté, la mise en avant de l'économie comme objectif supérieur est source d'externalités négatives et de mal-être social, indépendamment de ses effets positifs sur le PIB ; de l'autre, la déconnexion de l'activité économique des cadres régulateurs nationaux empêche les logiques distributives qui étaient propres à l'Etat-nation d'avoir les mêmes impacts que dans le passé, notamment en termes d'inclusion et de protection sociale.

Il n'est pas question ici d'approfondir les bénéfices du modèle social européen fondé sur une relation étroite entre économie de marché et cohésion sociale. Il s'agit plutôt de rappeler les principes essentiels qui ont conduit à l'instauration d'un capitalisme à visage humain, c'est-à-dire d'un capitalisme qui tenait simultanément compte de l'objectif d'amélioration de la qualité de la vie et du bien-être social dans la planification du développement économique. En dehors de ce cadre, la cohésion sociale est menacée par le sentiment d'insécurité et de manque d'espoir qui s'installent, comme la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe le rappelle dans son paragraphe 25 : « des politiques macroéconomiques saines sont d'une importance cruciale pour l'instauration de conditions stables nécessaires à la croissance. Elles ne peuvent cependant pas être exclusivement guidées par les mécanismes du marché sans que l'on risque de s'exposer à des répercussions sociales préjudiciables. Les économies de marché génèrent, comme tout autre système économique, des inégalités de fortune et de condition sociale, et actuellement nous vivons une augmentation de ces inégalités dans beaucoup de pays européens. Ces disparités seront tolérées aussi longtemps que les populations auront le sentiment de pouvoir compter sur l'égalité des chances pour améliorer leur sort. Si toutefois les différences se font trop criantes et, surtout, si les moins privilégiés considèrent qu'ils ne doivent guère espérer un mieux, qu'ils sont pris au piège de la pauvreté et de l'exclusion sociale, s'ils ne retirent aucun intérêt d'une société qui n'a rien à leur offrir, les disparités socio-économiques risquent alors d'ébranler sérieusement la cohésion sociale ».

Il s'agit donc de trouver, à la lumière des défis de la mondialisation, des innovations et des idées qui permettront de poursuivre le chemin rendant compatible les contraintes et implications de l'activité économique avec les besoins du bien-être des personnes et le développement durable.

Cette question est transversale à tous les domaines où se pose le problème des liens entre économie et cohésion sociale. Par exemple, dans le domaine de l'emploi et du travail, la flexibilité du marché du travail vue de la perspective de la cohésion sociale revient à garantir que la flexibilité ne se transforme pas en « piège » pour les travailleurs avec faibles qualifications ; que des droits aux transitions professionnelles soient garantis ; que les populations qui ne correspondent pas aux normes de travail en tirent des avantages (personnes handicapées, familles monoparentales, familles avec enfants et adolescents, etc.) ; que la mobilité ne porte pas atteinte à la protection sociale et à la santé ; que les gains de productivité soient distribués

équitablement entre profits et rémunération du travail, etc. Dans la même optique, les options technologiques demandent une réflexion, autre qu'en termes de gains de productivité, par rapport à la dignité qui est attachée à l'exercice d'un métier et à la maîtrise de la connaissance⁵⁸.

Les solutions aux questions des relations entre contrainte économique et bien-être pour tous, dans le contexte d'exacerbation de l'individualisation des gains que la mondialisation produit, doivent être recherchées dans le cadre des trois conditions présentées plus haut : universalités des droits de l'homme et du développement durable, citoyenneté et approche associative, compétences démocratiques.

Replacer les droits de l'homme et le développement durable comme objectifs supérieurs, inscrire l'approche associative au cœur des choix économiques et s'appuyer sur la concertation et les compétences démocratiques sont les éléments qui mettent en perspective les savoir-faire propres à la tradition européenne d'organisation économique.

3. Éléments clés concernant les composantes de base de la cohésion sociale : l'intégrité des valeurs citoyennes

Relevant du domaine difficilement mesurable du subjectif, les composantes de base de la cohésion sociale sont souvent passées sous silence. Pourtant, elles sont essentielles car elles déterminent la nature des engagements entre les individus et entre les groupes, voire la qualité des pratiques et des situations qui en découlent surtout sous l'angle de la durabilité. La non-prise en compte de ces composantes conduit à une conception « mécanique » de la cohésion sociale, se limitant à considérer l'interaction entre actions/politiques et situations objectives (emploi, revenu, accès au logement, etc.). Dans « l'âge des droits », en revanche, la qualité des composantes de base de la cohésion sociale apparaît notamment :

- dans la capacité de développer des liens transversaux en plus des liens traditionnels (familiaux, communautaires, identitaires, etc.) ou systémiques (liés aux activités économiques ou institutionnelles), voire des « passerelles » entre les groupes qui coexistent de manière cloisonnée ou pire dans la méfiance et le conflit ; ces liens transversaux jouent un rôle essentiel dans les compétences démocratiques, notamment en ce qui concerne le dialogue interculturel ;
- dans toute forme de confiance (confiance en soi, entre les personnes, dans les institutions démocratiques, dans l'avenir de la société entière, etc.) ;
- dans la contribution faite par les connaissances partagées qui donnent un sens d'appartenance fondé sur les droits ainsi qu'une « identité post-traditionnelle » capable de lier la sensibilité pour la différence et l'interdépendance responsable ;
- dans la diffusion de valeurs citoyennes, qui guident les comportements sociaux et leur évolution, tels que le sens de la justice et du bien commun, la solidarité, la responsabilité sociale, la tolérance et l'intérêt pour la différence, etc. ;
- dans les sentiments de satisfaction qui découlent du fait de mener une vie autonome, digne et activement liée aux enjeux publics via les valeurs citoyennes, par opposition aux sentiments de frustration, de rancœur, de haine, etc.

Si les composantes de base de la cohésion sociale doivent être capables de se reproduire, voire de faire circuler les droits de l'homme et la « culture » qui les accompagne à travers l'ensemble de la société, elles doivent garder leur « intégrité » face à toute finalité sociale (profit, pouvoir, etc.) autre qu'un consensus libre et ouvert.

58. Voir à ce sujet l'analyse de Sennett, 2000.

4. Synthèse et conclusion

Reprenant les différents éléments clés qui viennent d'être identifiés et analysés, on peut les récapituler dans un tableau général comme suit (tableau 1), mettant en avant les composantes et les objectifs respectifs de la cohésion sociale à gauche du tableau, et les éléments clés correspondants à droite.

Tableau 1 – Récapitulatif des éléments clés de la cohésion sociale

Composantes (et objectifs) de la cohésion sociale		Éléments clés
Conditions de vie (bien-être de tous)	Au niveau social	Solution non violente des conflits, paix
	Au niveau individuel et interindividuel	Bien-être citoyen : – équité dans l'exercice des droits/non-discrimination – dignité/reconnaissance – autonomie/développement personnel – participation/engagement citoyen
Espaces de vie (coresponsabilité des acteurs)	Conditions générales de la coresponsabilité des acteurs pour le bien-être de tous	Partage de l'objectif du bien-être: universalité et indivisibilité des droits de l'homme et développement durable Méthodes de la coresponsabilité : citoyenneté, approche associative et compétences démocratiques Economie au service du bien-être individuel et collectif (« compatibilisation » des objectifs et contraintes de l'économie et ceux du bien-être citoyen et de la cohésion sociale)
Composantes de base (intégrité)	Liens	Liens transversaux (au-delà des liens de la tradition et/ou des systèmes économique et institutionnel)
	Confiance	Triple dimension de la confiance : – la confiance en soi et dans les relations personnelles – la confiance dans les institutions, les ONG, les entreprises – la confiance en l'avenir
	Savoir collectif et sens d'appartenance	Connaissances partagées (des situations, des rôles de chacun) et conscience collective citoyenne, notamment d'un sens d'appartenance plurielle fondée sur les droits à une « identité post-traditionnelle » reliant la différence, l'interdépendance et les responsabilités mutuelles
	Valeurs	Valeurs citoyennes : – sens de la justice et du bien commun – sens de la solidarité et de la responsabilité sociale – tolérance/intérêt pour la différence/ouverture
	Sentiments	Satisfaction des personnes pour une vie autonome, digne, reliée activement à la dimension publique

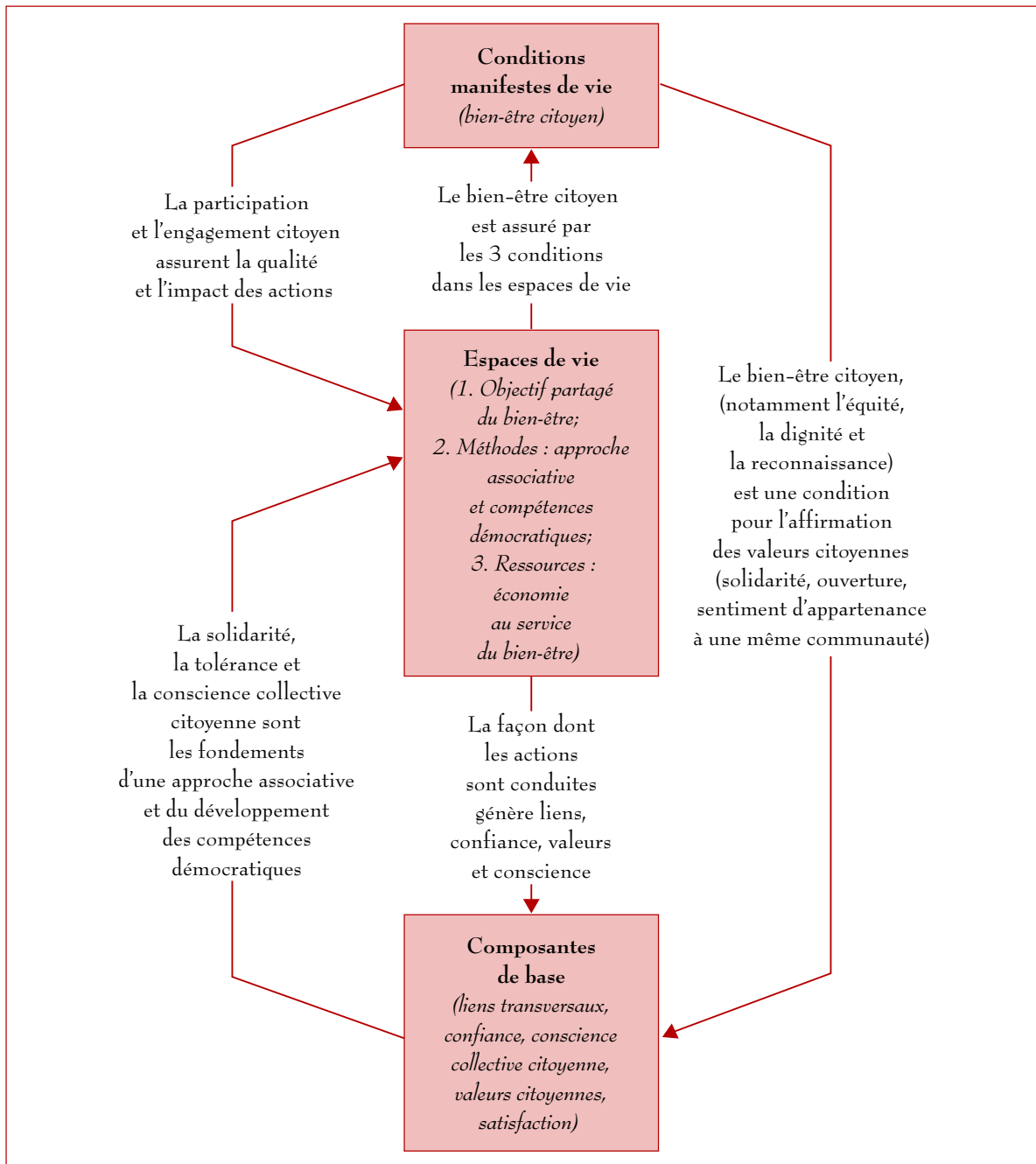
Ce tableau récapitulatif décline l'objectif de cohésion sociale en un ensemble cohérent d'éléments clés qui sont des points de référence communs qui le renforcent. Parmi ces éléments clés, ceux concernant les espaces de vie (acteurs et coresponsabilité) sont déterminants pour la cohésion sociale. Trois types de conditions sont ainsi nécessaires pour assurer le développement de la coresponsabilité des acteurs pour le bien-être de tous :

- l'objectif partagé du bien-être de tous est la première condition : il ne peut y avoir coresponsabilité sans une référence partagée : celle-ci s'exprime dans l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et dans le développement durable (bien-être des générations présentes et futures) ;

- la méthode pour atteindre cet objectif, incluant la citoyenneté, l'approche associative et les compétences démocratiques ;
- finalement, la coresponsabilité pour le bien-être de tous est impossible sans une économie au service du bien-être individuel et collectif qui assure la production des ressources nécessaires à cette fin.

Ces trois conditions sont à même d'assurer un cercle vertueux de la cohésion sociale représenté dans le schéma suivant :

Schéma 5 – Représentation du cercle vertueux de la cohésion sociale entre ses éléments clés



Ce schéma montre que les processus pour atteindre la cohésion sociale sont interactifs et indissociables. Il est donc impossible de comprendre comment les éléments clés de la cohésion sociale peuvent émerger et se consolider sans analyser les processus sous-jacents à leur affirmation. Cela renvoie au deuxième volet de la connaissance de la cohésion sociale, « la cohésion sociale comme processus », qui constitue le chapitre suivant.



CHAPITRE 2 – CONNAÎTRE LA COHÉSION SOCIALE COMME PROCESSUS

La cohésion sociale est le résultat de processus complexes qui se construisent à différents niveaux, comme ceux qui forgent la conscience collective, les intérêts particuliers, les collectivités humaines, etc., où l'opposition, les conflits, la concertation, l'apprentissage et la capitalisation des acquis jouent un rôle essentiel.

Au niveau de la conscience collective, par exemple, le soubresaut créé par les horreurs de la dernière guerre mondiale s'est traduit, entre autres, par l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 des Nations Unies, reprise par le Conseil de l'Europe lors de sa création en 1949 et le processus d'intégration dans le cadre de ce que l'on appelle aujourd'hui l'Union européenne. Il n'y a aucun doute que ces évolutions ont permis à l'Europe de sortir du cycle de guerres et de violations des droits de l'homme, de non-respect des minorités, pour entrer dans un cycle d'apprentissage positif vers la construction d'une société inclusive et respectueuse des différences.

Au niveau de la concertation d'intérêts spécifiques, les conflits au sein des entreprises peuvent être là aussi sources d'apprentissage positif. La confrontation prend souvent la forme de ruptures telles que les grèves. Ces ruptures font partie des processus de cohésion sociale puisqu'elles permettent une meilleure expression des intérêts des uns et des autres, à condition que les espaces de négociation démocratique soient reconnus et garantis.

Malheureusement, le conflit peut aussi se transformer en source d'injustice, de non-respect des autres, de perte de confiance, conduisant à des situations de rupture sociale difficilement réversible. Ainsi, les processus de construction de la cohésion sociale sont exposés à des risques de régression quand la société perd sa capacité à laisser s'exprimer le conflit, de le résoudre par la négociation et de s'assurer que les « perdants » ne deviennent pas des exclus ou des opprimés.

Dans les sociétés démocratiques, les « acquis » ou avancées de la cohésion sociale se cristallisent en institutions, pratiques, règles juridiques et morales. Par exemple, les acquis de la protection universelle se sont transformés en État social et sont considérés comme le capital fondateur du modèle social européen. Reste à savoir quels nouveaux processus engager lorsque les « acquis » institutionnels de la cohésion sociale sont remis en cause, comme c'est le cas actuellement pour l'État social. La question se pose notamment face à l'impossibilité d'éradiquer des phénomènes tels que la pauvreté, qui rend impossible l'accès à une vie digne pour une partie des citoyens européens (et du monde).

Il est donc légitime de se demander si nos sociétés sont condamnées à une fragilité qui ne nous autorise à appréhender l'objectif de cohésion sociale uniquement comme un idéal, ou s'il s'agit d'un objectif réaliste vers lequel on peut tendre et que l'on peut raisonnablement atteindre, à condition de l'intégrer comme un élément essentiel des décisions économiques et politiques.

Trois types d'analyses facilitent la compréhension de la cohésion sociale comme processus et apportent des réponses dans ce domaine :

- la nature du modèle économique et du paradigme de gouvernance qui, enracinés dans les territoires nationaux, a mené à l'affirmation de sociétés inclusives et fondées sur les droits ;
- le caractère de l'évolution institutionnelle qui a fondé le modèle de cohésion sociale autour d'un espace public (l'État) et les choix politiques pour protéger les plus vulnérables ;
- l'élargissement inévitable de l'espace public à d'autres acteurs pour faire face aux changements.

1. Un modèle économique et un paradigme de gouvernance favorables à la cohésion sociale : les années d'après-guerre

Le modèle économique développé pendant les trente années d'après-guerre (1945-1975, les « trente Glorieuses ») a été marqué par une forte corrélation entre l'augmentation de la masse salariale et celle du PIB de sorte que le développement économique (mesuré essentiellement par la croissance du PIB) et le développement social (emploi, salaires, droit du travail et à la protection) étaient globalement liés. La régulation de ce modèle, souvent appelé fordiste et fortement enraciné dans les territoires nationaux, a été assurée par le couple Etat-marché qui a en quelque sorte laissé dans l'ombre la contribution de la société civile, à l'exception de celle des syndicats⁵⁹. Ce modèle a donné lieu à d'importantes réussites, parmi lesquelles la protection sociale pour l'ensemble des citoyens et l'accès relativement gratuit aux services d'éducation et santé.

Dans les dernières décennies, ce modèle a été mis en cause par l'augmentation de la productivité du travail, l'ouverture des frontières aux échanges et la demande d'autonomie de la société civile.

L'augmentation de la productivité du travail conduit à une déconnexion entre salaires et croissance qui se traduit par des changements importants dans la composition des revenus. En effet, dans le modèle dit fordiste, les revenus du travail représentaient la principale source de la demande. Le développement de l'économie passait donc par leur augmentation régulière et par une gestion de type keynésien, s'appuyant sur des institutions fortes, tant au niveau de l'Etat que des représentations patronales et des syndicats. Au fur et à mesure de l'augmentation de la productivité du travail, la structure de production évolue dans le sens d'une réduction du poids du travail (entreprises « *lean & mean* ») : tout se passe comme si l'économie n'était plus vraiment dépendante d'une augmentation des revenus du travail pour assurer son développement. Le modèle institutionnel de cohésion sociale est ainsi mis en cause, notamment par la perte de la fonction de l'emploi comme « intégrateur » et régulateur social. Cette évolution affaiblit l'Etat providence et sa capacité à répondre aux besoins sociaux, et des propositions de retour à une régulation marchande de ces besoins, tandis que les risques de vulnérabilité sociale augmentent.

L'ouverture des frontières et la mondialisation de l'économie contribuent également à rendre difficile la gestion nationale du bien-être. L'espace territorial perd de son importance en terme de référence pour les activités économiques et les comparaisons des coûts et des profits se placent au niveau global. Des pratiques de délocalisation, d'*out-sourcing*, d'*off-shoring* expriment ainsi une perte de lien entre production de richesses et bien-être des citoyens dans un territoire donné.

Finalement, la société civile plaide pour une révision des rôles et une redistribution des pouvoirs : la question de la cohésion sociale est devenue aussi une question d'*empowerment* et non pas uniquement une question de protection. Si la redistribution par l'Etat est toujours nécessaire, elle est manifestement insuffisante au regard des nouvelles demandes sociales et des questions concernant la forme que les solidarités doivent prendre.

L'examen du changement du modèle de cohésion sociale conduit donc à envisager un nouveau paradigme de gouvernance, misant sur une nouvelle distribution des rôles entre l'Etat, le marché et la société civile (Levesque, B. *op. cit.*). La question se pose donc de savoir comment, dans ce nouveau paradigme, les diffé-

59. Voir Levesque, B., « Un nouveau paradigme de gouvernance : la relation autorité publique-marché-société civile pour la cohésion sociale », texte présenté lors du forum 2004 de la Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, novembre 2004.

rents acteurs sociaux seront-ils partie prenante de la construction de la cohésion sociale ? Quelles actions volontaristes sont nécessaires pour faire face aux défis du changement de modèle (volontaristes dans le sens où elles sont le résultat d'une volonté délibérée des acteurs, publics et privés) ?

2. L'évolution de l'espace public : configuration d'un modèle de cohésion sociale fondé sur les droits et l'action de l'Etat

Dans la construction de la cohésion sociale, l'espace public défini autour des responsabilités de l'Etat a été essentiel, constituant précisément l'expression de l'intérêt général et de l'institutionnalisation progressive des droits. L'analyse historique en Europe montre comment l'espace public s'est peu à peu affirmé en réaction à des règles sociales qui s'avéraient être trop au service d'une minorité, pour remettre en avant la défense de l'intérêt général et du droit au bien-être.

L'Etat ou le pouvoir public s'est progressivement consolidé, notamment au cours des derniers siècles, depuis le renversement des régimes féodaux jusqu'à la constitution à la fin du XX^e siècle de ce qu'il est devenu coutume d'appeler, en Occident, l'Etat providence, c'est-à-dire précisément un pouvoir public à même d'assurer la protection et le bien-être de tous.

Dans ce processus historique, on distingue les phases suivantes dans la mise en place des actions publiques :

- avec la naissance de la société industrielle (entre le XVIII^e et le XIX^e siècle), caractérisée par le besoin d'une force de travail abondante et majoritairement non qualifiée, et l'affirmation de la propriété, les actions publiques se sont concentrées sur les principes de liberté et d'égalité devant la loi, voire du « respect » de la vie et de la propriété ;
- avec les progrès de l'industrialisation (tout le long du XIX^e siècle), l'éducation universelle et certaines mesures de protection sociale sont entrées dans l'agenda des actions publiques ;
- les crises de surproduction qui ont culminé avec la crise de la fin des années 1920 et les années 1930 ont imposé la régulation de la demande via la redistribution et l'intervention étatique dans l'économie et ont conduit à la reconnaissance des premiers droits sociaux (emploi, salaire, logement, etc.) ;
- après la seconde guerre mondiale, les droits sociaux ont été élargis à la santé, à la retraite et à tout autre domaine s'accordant avec le système fordiste d'un travail salarié de longue durée ;
- avec la décroissance de l'emploi salarié (dans le dernier quart du XX^e siècle), la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale sont devenues des références prioritaires ;
- dans la « société des services » actuelle, la décentralisation des décisions et l'incitation à la prise privée des risques ouvrent une double possibilité pour les actions publiques : la déréglementation, d'un côté, et l'« engagement citoyen » voire la responsabilisation sociale et environnementale, de l'autre, débouchant sur l'idée de société providence (*welfare society*) et de responsabilité partagée.

Afin de faciliter l'analyse d'une telle évolution du rôle de l'Etat dans ces différentes phases, nous allons, dans le cadre de ce guide, distinguer de façon synthétique quatre types d'actions publiques qui ont façonné le modèle de cohésion sociale dans nos pays :

- tout d'abord, les *actions fondatrices*, c'est-à-dire les actions consistant à affirmer les droits humains et à définir les règles de fonctionnement de la société ;

- ensuite, les *actions régulatrices*⁶⁰ qui se traduisent par la mise en œuvre de moyens visant à corriger les tendances négatives que la fonction fondatrice ne permet pas d'éviter, notamment la répartition inéquitable des ressources et l'absence de garantie d'accès aux services et à la protection sociale ;
- les actions régulatrices sont complétées par des *actions réparatrices* visant à apporter des réponses aux situations de dégradation sociale que les actions régulatrices n'ont pas pu empêcher ;
- finalement, se sont développées des *actions facilitatrices* du rapprochement entre les acteurs, notamment par la clarification des compétences, la création de synergies opérationnelles et de partenariats entre acteurs sociaux, permettant de déboucher sur un modèle de coresponsabilité et de partage des objectifs avec la société civile.

Le tableau 2 (voir p. 63) présente un récapitulatif de ces différents types d'actions au cours des phases d'évolution qui viennent d'être décrites et l'évolution de la conception de la cohésion sociale qui leur est sous-jacente.

2.1. L'affirmation des droits au sein de l'action publique

Le tableau 2 montre clairement que l'affirmation des droits fondamentaux et du bien-être citoyen dans l'espace public a été le produit d'une évolution historique. Ainsi, « aussi fondamentaux qu'ils soient, les droits de l'homme sont des droits historiques, c'est-à-dire qu'ils ont vu le jour dans des circonstances concrètes – le plus souvent au cours de luttes pour défendre des libertés nouvelles contre des anciens pouvoirs – et donc graduellement : ni tout simultanément ni de façon définitive. [...] Ils voient le jour quand ils peuvent ou quand ils doivent le faire, voire quand le pouvoir de l'homme sur les autres hommes augmente, par exemple comme conséquence d'un progrès technique qui crée de nouvelles menaces à la liberté des individus ou offre de nouveaux remèdes à leur détresse⁶¹ ».

La construction du système des droits se fait donc progressivement, à partir des processus d'apprentissage collectif que les sociétés ont développés. Cet apprentissage prend son essor à partir de la prise de conscience des écarts entre idéal et réalité, entre droits de l'homme et droits des citoyens, entre acceptation complète ou sélective des droits, etc. En effet, le droit moderne est animé par un remarquable « universalisme » qui rend le système juridique particulièrement sensible aux critiques concernant les discriminations qu'il peut engendrer dans la société via les normes existantes, leur fausse application ou leur absence. Cette sensibilité conduit à développer des mécanismes pour faire face au caractère abstrait des droits et au danger que leur universalité ne reste que formelle, notamment si l'on ne prend pas suffisamment en compte :

- le caractère indivisible du système des droits ;
- le caractère égalitaire de l'accès aux droits ;
- le caractère institutionnel et public de la réalisation des droits.

Les expériences mûries dans ces trois domaines de la « lutte pour les droits » constituent autant de champs que nous utilisons dans ce guide pour analyser la cohésion sociale – champs respectivement relatifs :

- aux domaines de la vie devenus l'objet de tutelle et de promotion politique sous forme de droits ;
- aux groupes qui se sont reconnus eux-mêmes comme vulnérables dans l'exercice de leurs droits (et de leur citoyenneté) et que la société décide de protéger par l'action publique ;
- aux actions publiques qui se sont montrées nécessaires à une telle cohésion sociale développée via

60. Dans le guide, l'expression « actions régulatrices » est utilisée dans un sens restreint et désigne les actions visant une meilleure répartition des ressources. La régulation a également un sens large et les quatre types d'actions publiques y participent. Les actions de répartition des ressources pourraient en effet être appelées également actions distributives ou redistributives.

61. Bobbio, 1990.

Tableau 2 – Les actions publiques requises pour la cohésion sociale : synthèse de leur développement historique en Europe occidentale

	XVIII ^e siècle	XIX ^e siècle	début XX ^e siècle	années 1930	1946-1970	1970-1980	1980-1990	début XXI ^e siècle
Action facilitatrice	Faciliter engagement (individuel et collectif) et prises de risque						Prise en compte des différences territoriales	Responsabilité sociale des entreprises et institutionnalisation Citoyenneté sociale Support nouveaux accords collectifs
Action réparatrice	Lutter contre les tendances négatives		Lutte contre l'analphabétisme	Lutte contre l'instabilité économique et sociale	Lutte contre la stigmatisation	Lutte contre l'exclusion sociale	Lutte contre l'insécurité collective	Lutte contre l'irresponsabilité environnementale et sociale
Action régulatrice	Assurer redistribution et justice sociale	Politiques fiscales redistributives	Education pour tous	Allocations familiales logement social	Sécurité sociale (<i>welfare system</i>)	Indemnités chômage et soutien insertion/emploi	Décentralisation et affirmation des pouvoirs locaux	Revenu minimum garanti
Action fondatrice	Garantir les droits fondamentaux	Libertés fondamentales et égalité devant la loi	Démocratie représentative	Droit syndical et droit au travail	Extension des droits de l'homme	Droits civils, politiques, sociaux et économiques	Dialogue social et partenariats	Protection de l'environnement et développement durable
Evolution économique	Sociétés accumulatri- ces préindustrielles	Révolution industrielle naissante	Révolution industrielle montante	Grandes crises et keynésisme	Phase de croissance emploi salarié	Phase décroissante emploi salarié	Société postindustrielle en cours de mondialisation	
Implications pour le concept de « cohésion sociale »	Conception de la cohésion sociale basée sur le contrôle des comportements sociaux	Conception de la cohésion sociale basée sur l'égalité devant la loi dans le contexte des Etats-nations	Conception de la cohésion sociale basée sur l'accès au bien-être matériel pour tous	Conception de la cohésion sociale basée sur l'accès au bien-être matériel pour tous	Conception de la cohésion sociale basée sur l'accès au bien-être matériel pour tous	Conception de la cohésion sociale basée sur l'accès au bien-être matériel pour tous	Conception de la cohésion sociale basée sur le bien-être citoyen, la responsabilité partagée et l'intégrité des valeurs citoyennes	

les droits (voir point ci-dessus).

a. Domaines de la vie : objet de tutelle et de promotion politique

Le caractère indivisible du système des droits (civils, politiques, sociaux, culturels, environnementaux, etc.) sur lequel les sociétés démocratiques appuient leur légitimité et leur cohésion a un préalable historique essentiel : l'« extension » continue de ces droits, en tant que formes de légitimation des exigences sociales, à partir du XVIII^e siècle, comme on a pu le montrer dans le tableau 2. Des espaces et des formes de vie, des relations sociales et politiques, des services et des prestations de plus en plus nombreux ont été publiquement reconnus comme essentiels pour le plein épanouissement des personnes humaines, ce qui a conduit à les traduire dans le langage juridique sous forme de droits. Dans les pays occidentaux, une telle démarche a progressé en parallèle avec la participation politique de différents acteurs et groupes sociaux.

En effet, ni « l'homme » ni « le citoyen » existent de manière abstraite, les sociétés étant toujours constituées d'hommes et de citoyens concrets. Ce sont justement ces hommes qui ont utilisé l'universalisme du droit et le besoin de légitimation pour assurer une tutelle et une promotion politique aux prétentions découlant à juste titre de leur appartenance à la communauté juridico-politique. L'emploi et le revenu, le logement et la santé (y compris son accès par la sécurité sociale), l'accès à la nutrition, l'éducation, à l'information, à la culture, etc., ne sont que les principaux domaines de vie qui ont été progressivement considérés comme étant l'objet de droits essentiels à un plein exercice des libertés et de la citoyenneté en général. En particulier, ces droits économiques, sociaux et culturels, comportant un engagement actif des institutions et de la société pour être réalisés, restent toujours les plus difficiles à accepter universellement et à mettre en œuvre de façon équitable. Cependant, ils sont essentiels pour l'efficacité sociale du droit et constituent ainsi un champ d'analyse privilégié pour l'évaluation et le développement de la cohésion sociale.

b. Groupes vulnérables dans l'exercice de leurs droits et de leur citoyenneté

Le caractère égalitaire de l'accès aux droits devrait être implicite dans la légitimation du pouvoir démocratique, tous les bénéficiaires ayant le même droit à s'épanouir librement et à influencer les choix publics. Il pose, cependant, d'autant plus de problèmes que la pluralisation des styles de vie progresse et que la composition sociale, culturelle et ethnique de la population se diversifie. A cet égard, les sociétés intégrées par le droit ont fait l'expérience d'une extension continue de la « citoyenneté effective » : une conscience critique s'est ainsi développée pour surmonter toute vision socialement standardisée de la personne juridique et de ses droits.

Les luttes pour les droits ont ainsi contesté les limitations à l'universalité du droit découlant du fait d'appartenir à un sous-groupe de la communauté politique. Une telle démarche a conduit notamment à renverser toute focalisation des droits (dans l'élaboration comme dans la réalisation) sur des individus de genre masculin, adultes, aptes au travail par leur âge et constitution, membres de la majorité ethnique du pays et ressortissant de l'État en question. C'est ainsi que les femmes, les enfants, les personnes âgées et handicapées, les minorités et les migrants ont été reconnus comme des groupes particulièrement vulnérables dans l'accès aux droits. De plus, alors que l'objectif de cette extension est la pleine autonomie, privée et publique, des individus, elle ne réussit véritablement que si les bénéficiaires prennent eux-mêmes

conscience de leur vulnérabilité (et de leur spécificité), s'organisent et se mettent d'accord entre eux sur les droits auxquels ils prétendent et sur les formes de leur mise en place.

3. L'élargissement de l'espace public à d'autres acteurs : vers un nouveau modèle de cohésion sociale

L'action publique est de nos jours en pleine mutation. D'un côté, elle est confrontée à la pression des logiques propres à un modèle de mondialisation qui voudrait, comme le signale le président émérite de la Cour constitutionnelle italienne, Antonio Baldassare, transformer l'Etat en garant du bon fonctionnement des marchés internationaux plutôt que du bien-être des citoyens de chaque pays⁶². D'un autre côté, on voit s'affirmer la recherche d'approches convergentes, d'actions conjointes et des synergies opérationnelles entre l'Etat et les organisations de la société civile⁶³, ainsi que les concepts de responsabilité sociale des entreprises et de décentralisation des compétences, etc. De nouveaux espaces d'expression de l'intérêt général se font jour, que ce soit au niveau de l'action des citoyens ou au sein même du fonctionnement des marchés.

a. Le rôle des organisations citoyennes

Le modèle de cohésion sociale développé en Europe reconnaît l'Etat social comme le principal garant des droits et de l'intérêt public. Néanmoins, les citoyens se sont toujours dotés de leurs propres organisations pour affirmer une éthique sociale, constituée de règles implicites et/ou explicites de coexistence. Si par le passé ces organisations avaient surtout un caractère local (assemblées de villages, associations villageoises ou communales, structures décisionnelles et/ou juridiques traditionnelles), elles ont, dans les sociétés modernes, pris des dimensions beaucoup plus importantes, avec la création d'associations ou ONG qui travaillent sur des thèmes spécifiques tels que la lutte contre l'exclusion sociale, la protection de l'environnement, la lutte contre la torture, la défense de la démocratie, ou, d'une manière transversale, dans une dimension territoriale particulière (microrégionale, régionale, nationale). Par ailleurs, la société civile évolue vers des actions qui touchent à l'arbitrage difficile entre dynamiques des marchés et intérêt général. Le tiers secteur en est un exemple, avec la création d'entreprises d'économie sociale. D'autres interventions visent à la sensibilisation et la participation des citoyens en tant qu'individus responsables dans la consommation de biens et de services, et dans l'utilisation de leurs épargnes.

Tandis qu'au cours des phases de construction de la protection sociale l'Etat a eu tendance à réduire les interventions de la société civile, aujourd'hui la tendance est à la reconnaissance de l'action des organisations citoyennes, même si la répartition des rôles est encore loin d'être claire.

Ainsi, si au cours du XX^e siècle les actions publiques ont été assimilées à celles de l'Etat, les changements qui se produisent depuis une vingtaine d'années au sein des pouvoirs étatiques nationaux portent à ne plus ignorer le besoin persistant que l'action publique des citoyens soit efficacement exercée. D'une part, on fait de plus en plus appel à la société civile pour assister les exclus, souvent plus à même d'assurer le traitement de la pauvreté. D'autre part, le besoin de créer les conditions d'un nouvel équilibre entre économie, cohé-

62. Baldassare, 2002.

63. Voir *L'Etat et les ONG : pour un partenariat efficace*, rapport du groupe de travail sur la modernisation de l'Etat présidé par Jean-Claude Faure (texte disponible sur Internet : lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/024000131/0000.rtf).

sion sociale et environnement que l'Etat seul n'est plus à même d'assurer s'affirme. Les pouvoirs publics ont donc besoin de créer des ponts avec la société civile pour promouvoir des attitudes responsables via la consommation et l'utilisation de l'épargne et un meilleur ancrage de l'économie au niveau local autour de nouveaux liens socio-économiques.

Les espaces publics citoyens ont donc un rôle complémentaire à celui des Etats avec des fonctions de proposition et de responsabilisation. Ils sont aujourd'hui l'expression la plus claire de l'émergence de nouvelles formes de partage des responsabilités que plusieurs analystes ainsi que la Stratégie de cohésion sociale caractérisent, comme déjà indiqué, de passage de l'Etat providence à la société providence⁶⁴.

Néanmoins, en dépit des changements en cours, les actions publiques citoyennes sont encore largement limitées aux domaines de la réparation et de la facilitation plutôt que de la régulation et de l'établissement des fondements, qui restent essentiellement du ressort des pouvoirs publics.

b. Le rôle des entreprises et des organisations professionnelles

Les entreprises et les organisations professionnelles sont également à même de mettre en avant l'intérêt général dans leurs actions suivant la façon dont elles sont conduites. Bien que ce ne soit pas leur objectif principal ni leur raison d'être (contrairement aux actions des entités publiques), les actions privées peuvent, en effet, développer des symbioses et complémentarités entre leurs objectifs propres (objectifs de production ou distribution marchande – de biens et/ou de services –, de défense des intérêts d'une catégorie particulière tels que syndicats professionnels) et des objectifs d'intérêt général. Cela passe par la prise en compte de la notion de « responsabilité sociale » des entreprises et des actions privées en général et leur adaptation à des normes et principes qui régulent l'espace public, dont les effets se retrouvent dans le concept d'utilité sociale des actions privées⁶⁵.

Ce mouvement montre que de nos jours le concept de « responsabilité » pour l'intérêt général ne s'arrête pas aux frontières de l'action publique étatique, chargée de compenser et de corriger les externalités négatives des actions privées, mais s'insère dans l'action privée elle-même par des principes de prise en compte des questions de société et de l'environnement. Ceux-ci prennent la forme d'engagements éthiques⁶⁶ (appuyés par des outils tels que les systèmes de notation, les labels, l'utilisation responsable des fonds de pension et de l'épargne salarial, etc.) ou de cadres légaux spécifiques (telles les législations sur l'environnement, l'interdiction du travail des enfants, etc.).

4. Conclusion

Face à la présence de plusieurs espaces (marchés, pouvoirs publiques, sphères publique et privée des citoyens), de l'évolution des rôles et des champs d'intervention des uns et des autres et de la prise de conscience de la capacité d'incidence sur les processus de construction sociale, le développement d'une

64. Voir Conseil de l'Europe, janvier 2005.

65. Voir « L'utilité sociale », 2003.

66. Voir Conseil de l'Europe, décembre 2004.

coresponsabilité entre les acteurs pour assurer le bien-être de tous et l'intégrité des valeurs sociales repose sur la quadruple capacité mise en évidence avant, à savoir :

- la capacité à assurer les fondements d'une responsabilité partagée, notamment par les règles méthodologiques que l'on se donne pour la gestion de la démocratie (articulation de la démocratie représentative et participative), l'établissement de contrats et formes d'engagements (autonomie/responsabilité), les critères de suivi/évaluation, la concertation, la coopération, etc. ;
- la capacité d'apprentissage collectif, de capitalisation et de transmission qui permet un enrichissement positif, le renouvellement de ces règles, notamment par les pratiques de partenariat ouvert, le partage de l'information et communication libre et ouverte entre les acteurs ;
- la capacité de régulation de la société pour une répartition équitable des moyens et des ressources, notamment par une analyse transparente et participative des besoins sociaux, la prise en compte des intérêts des générations futures dans la gestion des ressources ;
- la capacité de réparation des situations d'exclusion des droits, notamment par l'affectation prioritaire de ressources aux plus défavorisés et la valorisation de leurs potentialités.

En conclusion, la création de nouveaux espaces publics, pour renforcer ceux déjà existants et insérer, dans les actions privées, les préoccupations pour l'intérêt général et la défense du bien-être de tous, notamment des plus démunis, est indispensable pour affirmer les valeurs de la cohésion sociale. Les actions citoyennes contribuent à apporter des réponses là où les actions publiques font défaut et à ouvrir de nouveaux horizons, comme dans la solidarité et la justice Nord-Sud, la réinsertion des personnes exclues, la sauvegarde de la biodiversité, etc. En Europe et dans tous les pays où ils sont effectivement reconnus, les droits de l'homme et d'autres références pour la construction de sociétés cohésives et inclusives sont le produit de processus historiques souvent contradictoires. Dans ces processus complexes, les évolutions positives résultent de la synthèse des apprentissages sociaux qui progressivement ont rendu explicite les champs d'intérêt public pour la construction d'espaces de vie dignes pour les citoyens. Par rapport à cette expérience historique, la mondialisation comporte une nouveauté : elle met en cause la pertinence des espaces nationaux et appelle donc à la construction de logiques publiques postétatiques et post-territoriales dont les mécanismes et les cadres ne sont pas encore évidents mais où l'on reconnaît ce vers quoi elle tend, c'est-à-dire faire de la coresponsabilité l'atout d'un nouveau modèle. C'est ainsi que la construction de ces nouveaux espaces publics – garants de l'irréversibilité de la cohésion sociale – exige :

- l'affirmation constante d'un pouvoir public et de l'intérêt général (c'est-à-dire d'un pouvoir capable d'empêcher la destruction du bien public) ;
- le renforcement de la démocratie et de ses méthodes de concertation ;
- l'approche de coresponsabilité par opposition à une approche de confrontation d'intérêts ;
- la prise de conscience et la formalisation d'un processus d'apprentissage pour la cohésion sociale.

CHAPITRE 3 – CONNAÎTRE LA COHÉSION SOCIALE COMME CAPITAL



1. Cadre général et objectifs de l'exercice

Les analyses de la cohésion sociale comme objectif puis comme processus, présentées dans les chapitres précédents, ont mis en évidence le besoin d'une référence politique commune (une société cohésive) et l'évolution nécessaire des structures qui formalisent pour tous les acquis de la cohésion sociale. L'analyse de la cohésion sociale comme capital implique donc l'évaluation des acquis à un moment donné et par rapport à un territoire donné. Elle montre l'évolution de la société par rapport à l'objectif de cohésion sociale. Ce guide met ainsi l'accent sur ce type d'analyse, et toute la réflexion et les outils qui vont suivre ont pour but de faciliter l'évaluation des acquis (ou des défaillances) de la cohésion sociale au niveau d'un territoire quel qu'il soit (continental, national, régional ou local). Une telle évaluation constitue le point de départ incontournable d'un processus de concertation entre les différentes parties prenantes de la société.

On cherchera ainsi dans ce chapitre à orienter la réflexion et les propositions méthodologiques dans le sens de l'élaboration d'une connaissance partagée de la cohésion sociale entre les différents acteurs, publics et privés. Un tel exercice peut se faire dans un cadre de concertation spécifique ou dans le cadre d'un espace institutionnel partenarial déjà existant, par exemple un comité économique et social, un comité public-privé de pilotage des politiques nationales, des collectivités territoriales, etc.

Cette connaissance partagée n'est pas aisée à construire du fait que chaque acteur porte un regard différent selon son propre point de vue. Chacun(e) est ainsi conduit(e) à développer des indicateurs spécifiques de la façon dont il/elle perçoit et apprécie la cohésion sociale. Par exemple, les syndicats donnent en général une importance de premier plan à des critères tels que l'équité dans les revenus ou le plein emploi, tandis que les organisations patronales mettent en avant d'autres indicateurs, tels que la capacité d'investissement des entreprises. De même, des organisations spécialisées en matière de lutte contre l'exclusion, services aux personnes âgées, protection de l'environnement local, etc., auront tendance à s'intéresser davantage aux problèmes directement liés au thème sur lequel ils travaillent et à développer des indicateurs qui s'y rapportent. Il y a également des clivages possibles entre institutions publiques qui donneront la priorité à des critères d'application effective de la loi et des procédures, tandis que les ONG et les citoyens mettront plutôt en avant la finalité sociale. Ainsi, la connaissance de la réalité sociale prend des formes et des contenus différents selon les acteurs et leur positionnement dans la réalité sociale, pouvant être la source de malentendus et de cloisonnement (ignorance mutuelle des actions de chacun), voire d'oppositions et de conflits. La construction d'une connaissance partagée demande donc une approche volontariste visant à rechercher les complémentarités et enrichissements mutuels entre points de vue différents plutôt que des oppositions.

Dans cette confrontation de points de vue, l'élaboration d'une connaissance partagée de la cohésion sociale sur le territoire de référence apparaît *de facto* intimement liée à l'action. Les points de vue sont en effet porteurs d'intérêts divers et de volontés d'orienter l'action dans des sens différents. L'exercice de synthèse des points de vue constitue également un exercice de définition d'un plan d'action concerté qui intègre l'action de chaque acteur et précise les différentes (co)responsabilités. La construction d'une connaissance partagée est ainsi inséparable de la conception, la mise en place et le suivi/évaluation d'une action concertée. L'une et l'autre supposent un processus de concertation et de mise en commun des différents acteurs et points de vue qui s'expriment.

Plus encore que la possibilité de concertation et de négociation, c'est la qualité du dialogue engagé qui est en jeu : comment, en effet, passer d'une négociation basée sur des rapports de force au dialogue pour une meilleure prise en compte de l'intérêt général et du bien-être de tous ? En d'autres termes, comment passer du compromis (c'est-à-dire d'une moyenne entre différents points de vue et intérêts reflétant le rapport de force existant au moment de son acceptation) au consensus, c'est-à-dire l'émergence de la synthèse des points de vue qui s'avère être la meilleure solution acceptable aux yeux de tous.

Un exemple de ce type de dialogue nous est rapporté par Tom Atlee qui explique comment dans une marche pacifiste aux Etats-Unis deux points de vue *a priori* incompatibles se sont finalement convertis en un consensus faisant la synthèse des deux. Le groupe conduisant la marche était en effet sur le point de se scinder en deux, à la suite d'un désaccord entre, d'un côté, ceux qui estimaient qu'il valait mieux se disperser pour toucher le plus de personnes possibles pendant la marche et, de l'autre, ceux qui estimaient au contraire qu'il fallait rester ensemble pour avoir un effet démonstratif de masse. A l'occasion d'une discussion générale, le consensus a émergé comme une synthèse des deux points de vue, à savoir que dans les zones rurales il valait mieux se disperser pour avoir le plus de chance de rencontrer les habitants tandis que dans les villes la concentration s'imposait de fait comme la meilleure solution⁶⁷.

Cet exemple met en évidence la façon dont la confrontation entre des points de vue *a priori* divergents permet d'en dégager une synthèse qui les intègre dans un point de vue plus général, transformant ainsi l'opposition apparente en une alliance objectivement plus intéressante pour tous. Il montre comment cela suppose une réflexion à un autre niveau, qui resitue le débat par rapport à l'objectif final sur lesquels les acteurs se retrouvent pour décliner ensuite cet objectif suivant les contextes et les positions de chacun. C'est précisément parce que les participants à la marche pacifiste partageaient une même finalité de sensibilisation à leur cause et qu'ils se sont resitués par rapport à cet objectif en analysant la façon dont il se déclinait dans différents contextes (milieu rural ou urbain), dont ils ont pu trouver la solution faisant la synthèse de leurs points de vue.

L'objectif de cohésion sociale joue précisément ce rôle à la fois clarificateur et fédérateur de différents points de vue, car il replace l'intérêt de chacun dans un intérêt collectif supérieur. Il est donc un point de référence essentiel par rapport auquel les motivations et apports peuvent s'exprimer comme des contributions complémentaires.

Ces quelques mots résument le défi qui se pose pour la connaissance partagée de la cohésion sociale comme capital. Il suppose en premier lieu que l'on se donne un cadre de référence permettant l'expression de plusieurs points de vue, la mise en évidence de leurs complémentarités et surtout la synthèse dans un plan d'action. L'objectif de cohésion sociale en constitue le cadre fondamental.

Reste que ce cadre n'est pas suffisant en soi, encore faut-il disposer d'éléments méthodologiques qui permettent un processus de concertation. C'est ce que nous nous proposons d'aborder maintenant.

2. Méthodologie proposée

Plusieurs éléments méthodologiques nécessaires au processus de construction d'une connaissance partagée de la cohésion sociale ont déjà été mis en avant dans le chapitre précédent, notamment la nécessité d'une

67. Atlee, 2003.

approche démocratique en référence à la coresponsabilité, la prise de conscience et la formalisation d'un processus d'apprentissage collectif.

Partant de ces prémisses, nous donnerons ici quelques pistes méthodologiques concrètes pour entamer un tel processus. Dans cette approche, il nous faut distinguer différents niveaux d'analyse. On part, en effet, des éléments généraux qui permettent de définir de grandes lignes d'action avant d'entrer dans le détail des stratégies et des actions plus particulières. C'est pourquoi nous proposons quatre niveaux d'analyse allant de l'approche la plus générale à la plus spécifique :

- un premier niveau vise à connaître la tendance générale de la cohésion sociale : va-t-on vers plus ou moins de cohésion sociale sur le territoire concerné et sur quels points la tendance est-elle plutôt positive ou plutôt négative ?
- à un deuxième niveau, on cherche à analyser la cohésion sociale dans son ensemble, en évaluant les éléments clés du bien-être (situations) et en faisant le lien avec les actions réalisées dans les espaces publics, qu'elles soient du ressort des pouvoirs publics ou de la société civile (citoyens et entreprises⁶⁸) ;
- à un troisième niveau, nous irons davantage en profondeur en analysant la cohésion sociale dans des domaines de vie spécifiques (huit domaines sont proposés) ;
- enfin, un quatrième niveau consiste à analyser la cohésion sociale en portant l'attention sur les situations sensibles, notamment les groupes sociaux vulnérables qui sont plus facilement sujets à des phénomènes d'exclusion et sont donc, de ce point de vue, un bon indicateur de la cohésion sociale (six groupes vulnérables ont été retenus). Ce dernier niveau a ainsi une fonction de vérification (vérification des situations sensibles).

Chacun de ces niveaux correspond à des objectifs de connaissances et d'actions spécifiques, résumés dans le tableau 3.

Tableau 3 – Niveaux d'analyse de la cohésion sociale par objectifs de connaissance et d'action

Niveaux d'analyse de la cohésion sociale	Description (objectifs de connaissance)	Objectifs d'action
1. Evaluation de la tendance générale de la cohésion sociale	Analyse territoriale et des tendances sur chacune des composantes de la cohésion sociale	Identification des points forts et des points faibles. Fonction d'alerte sur les lignes prioritaires d'actions nécessaires
2. Evaluation de la cohésion sociale dans son ensemble	Analyse générale du bien-être et liens avec les actions réalisées dans les espaces publics (pouvoirs publics et société civile)	Identification des insuffisances et des axes stratégiques communs dans un cadre de coresponsabilité
3. Evaluation détaillée de la cohésion sociale : évaluation par domaine de vie	Analyse de la cohésion sociale sur huit domaines de vie (emploi, revenu, logement, nutrition et consommation, santé, éducation, information et culture)	Etablissement d'un plan d'action pour chaque domaine de vie et partage des responsabilités pour sa réalisation
4. Vérification de la cohésion sociale sur des situations sensibles : évaluation des groupes vulnérables	Analyse de la cohésion sociale pour six groupes vulnérables (minorités, migrants, enfants, personnes âgées, personnes handicapées, femmes)	Affinement de la stratégie générale et établissement d'un plan d'action pour chaque groupe vulnérable et partage des responsabilités pour sa réalisation

68. Parmi les acteurs sociaux, nous avons aussi considéré les familles ou sphère privée des citoyens. En effet, l'impact de ces acteurs sur la cohésion sociale mériterait une analyse approfondie et d'une autre nature, surtout dans le sens d'une évaluation du niveau de responsabilité qui incombe à la famille en ce qui concerne, par exemple, le soulagement de la vulnérabilité.

L'application de ces niveaux dépendra du temps disponible, du niveau d'approfondissement recherché et des acteurs concernés :

- le premier niveau s'adresse aux acteurs en général. Il est relativement facile à réaliser et permet d'établir un point de référence pouvant motiver une réflexion plus approfondie ;
- le deuxième niveau relève d'un travail en profondeur permettant de faire le bilan des actions réalisées par chacun et de leur adéquation par rapport aux besoins. Il est la base même de la construction d'une coresponsabilité au niveau d'un territoire donné ;
- le troisième niveau peut être réalisé par les acteurs étant plus spécifiquement intéressés ou impliqués dans un des huit domaines concernés. Son articulation avec le deuxième niveau permet d'en faire un complément particulièrement enrichissant ;
- enfin, le dernier niveau concerne également les acteurs plus spécifiquement intéressés et impliqués par un des groupes vulnérables étudiés. Le lien avec les niveaux antérieurs est également très important, car ce niveau permet de porter un regard critique sur les analyses plus générales. Pour assurer ce lien, des questions concernant la situation de ces groupes sont également introduites dans les autres niveaux (voir l'élaboration des questions dans la troisième partie de ce guide).

Nous présenterons ensuite une description plus détaillée de la méthodologie proposée pour chacun de ces niveaux.

a. Evaluation des tendances générales de la cohésion sociale (premier niveau d'évaluation)

L'objectif de ce premier niveau étant l'identification des lignes d'orientation prioritaires, l'évaluation de la cohésion sociale consiste, ici, en l'appréciation des grandes tendances. En d'autres termes, il s'agit de savoir dans quelle mesure les tendances à la consolidation de la cohésion sociale peuvent prendre le dessus sur les tendances à sa dégradation ou si, au contraire, ce sont ces dernières qui l'emportent.

Ce niveau d'évaluation est souvent intuitif et subjectif, mais il peut aussi être formalisé de manière plus objective. Entre autres, deux approches sont possibles, à savoir :

- une évaluation de la tendance globale à partir de la disparité entre différents niveaux territoriaux (entre régions si l'on raisonne au niveau national, entre quartiers des villes si l'on raisonne au niveau local, etc.). Cela permet de constater si les différenciations territoriales tendent à s'accroître ou à diminuer (sachant que la cohésion territoriale est directement liée à la cohésion sociale, cette analyse offrirait ainsi une appréhension globale de la cohésion sociale et de sa tendance) ;
- une évaluation de la tendance globale à partir des composantes de la cohésion sociale (à condition de disposer de quelques indicateurs pour chacune, il serait ainsi possible de constater dans quelles composantes il y a plutôt une tendance à l'amélioration et dans lesquelles il y a plutôt une dégradation).

b. Evaluation de la cohésion sociale dans son ensemble (deuxième niveau d'évaluation)

Ce deuxième niveau d'évaluation s'attache à l'analyse des dimensions du bien-être citoyen par rapport aux quatre types d'actions publiques pour identifier les adéquations ou inadéquations existantes. Sont ainsi évaluées pour chacune des quatre dimensions du bien-être citoyen :

- les actions fondatrices, c'est-à-dire les lois, règlements, normes reconnues et leur degré d'application ;

- les actions régulatrices, c'est-à-dire les moyens mis en œuvre pour assurer le bien-être dans ses quatre dimensions ;
- les actions réparatrices, c'est-à-dire les mesures prises pour corriger les situations où le bien-être n'est plus assuré et pour répondre aux risques de dégradation ;
- finalement, les actions facilitatrices, c'est-à-dire les pratiques partagées pour encourager la prise en compte des quatre dimensions du bien-être (voir le tableau 4 suivant).

Tableau 4 – Informations recherchées pour évaluer l'action publique pour la cohésion sociale

Quatre types d'actions publiques	Le bien-être dans les quatre dimensions prises en compte par l'action publique			
	Équité dans les droits/ non-discrimination	Dignité/ reconnaissance	Autonomie/ développement personnel	Participation/ engagement
Action fondatrice	Lois, règlements et normes explicites pour garantir les droits fondamentaux : droits de l'homme et droits sociaux, développement durable	Lois, règlements et normes explicites pour garantir les droits identitaires et la diversité à tous les niveaux	Lois, règlements et normes explicites pour assurer l'autonomie et le développement personnel, familial, professionnel	Lois, règlements et normes explicites pour assurer la démocratie, la participation et l'engagement citoyen
Action régulatrice	Moyens mis en œuvre pour garantir l'accès aux droits fondamentaux	Moyens mis en œuvre pour garantir la reconnaissance des droits identitaires	Moyens mis en œuvre pour garantir l'autonomie et le développement personnel, familial, professionnel	Moyens mis en œuvre pour garantir la démocratie, la participation et l'engagement citoyen
Action réparatrice	Mesures pour éliminer les formes de discrimination à tous les niveaux de droits	Mesures pour lutter contre toutes les formes de non-respect du droit à la différence	Mesures pour lutter contre les freins à l'autonomie et le développement personnel, familial, professionnel	Mesures pour lutter contre toutes les atteintes à la démocratie et à la liberté de participation et d'engagement citoyen
Action facilitatrice	Pratiques partagées et utilisées pour encourager l'équité dans les droits et l'accès aux droits	Pratiques partagées et utilisées pour encourager la reconnaissance des droits identitaires	Pratiques partagées et utilisées pour encourager le développement personnel, familial, professionnel	Pratiques partagées et utilisées pour encourager la démocratie et l'engagement dans un cadre de responsabilités partagées

c. Évaluation de la cohésion sociale axée sur l'analyse de huit domaines de vie (troisième niveau d'évaluation)

Les deux premiers niveaux d'évaluation de la cohésion sociale (tendance générale et évaluation de la cohésion sociale dans son ensemble) offrent une base essentielle pour apprécier la situation dans son ensemble, définir avec cohérence les objectifs à poursuivre et établir une stratégie générale d'action. Il est cependant indispensable de préciser cette stratégie d'action en fonction de chacun des domaines de la vie faisant l'objet de tutelle et de promotion politique.

Ces domaines sont à la fois les garants du caractère indivisible du système des droits et un champ d'analyse privilégié pour évaluer en détail les progrès ou les obstacles de la cohésion sociale. Prenant simultanément en compte les aspects matériels et immatériels, individuels et sociaux qui intéressent chaque citoyen ou

chaque famille, les huit domaines de vie choisis couvrent assez bien les différents champs politiques pertinents pour la cohésion sociale (voir schéma 6).

Le croisement de ces huit domaines de vie avec les quatre dimensions du bien-être citoyen permet de préciser la notion de bien-être comme le montre le tableau 5 suivant.

Schéma 6 – Les huit domaines de vie, objet de tutelle et de promotion politique

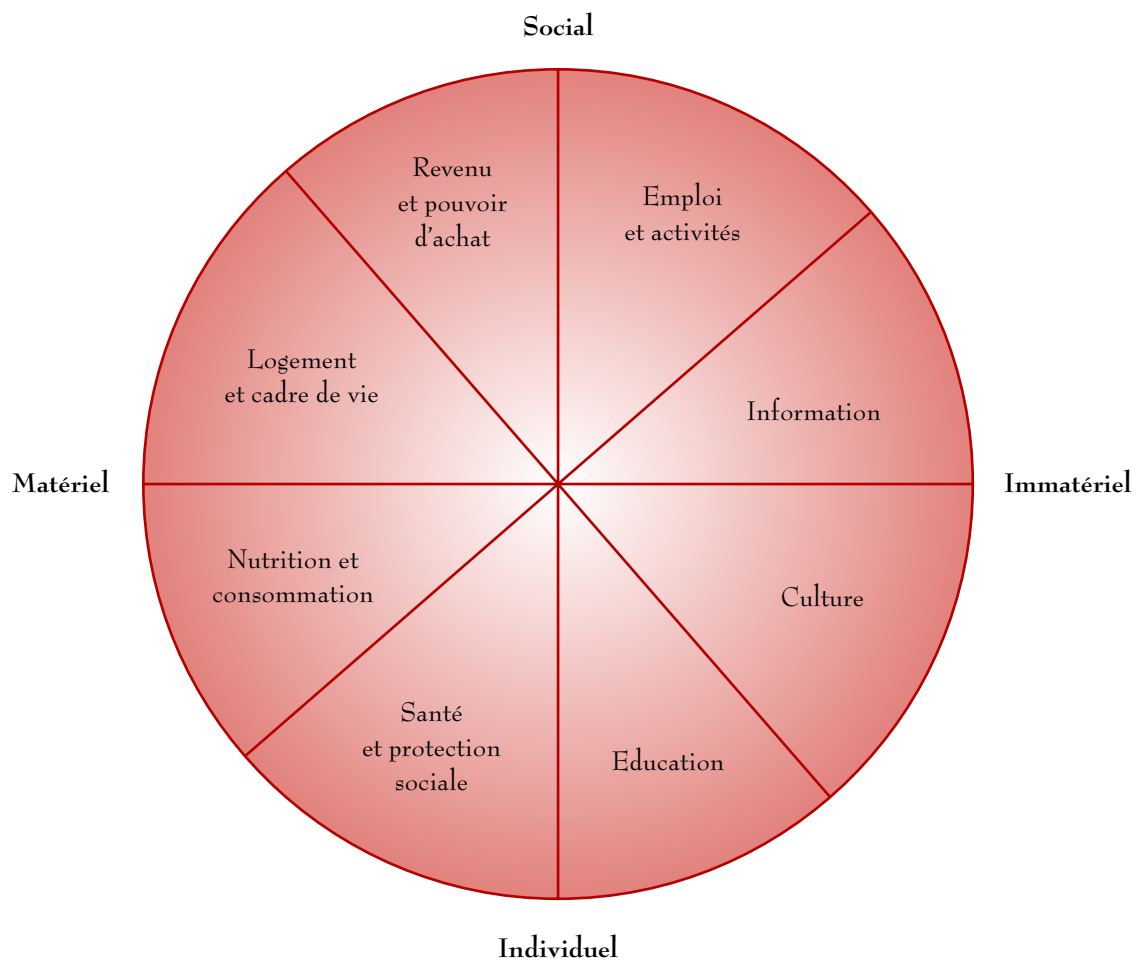


Tableau 5 – Informations recherchées concernant les huit domaines de vie considérés dignes de tutelle juridique

Huit domaines de vie	Bien-être citoyen dans ses quatre dimensions			
	Équité dans les droits/ non-discrimination	Dignité/ reconnaissance	Autonomie / développement personnel	Participation/ engagement
Emploi	Accès à un emploi justement rémunéré pour tous	Reconnaissance des compétences	Formation au cours de la vie Développement professionnel	Responsabilisation des entreprises Développement du tiers secteur
Revenu	Écarts de revenus	Cohérence entre revenus et contribution	Autonomie et liberté de choix dans les sources de revenu	Autoemploi et autorevenu Finance solidaire
Logement	Accès au logement Logements de qualité	Intégration sociale (non-ghettoïsation)	Espaces physiques de vie favorables au développement personnel et social	Accès à la propriété Gestion collective locale des espaces de vie
Santé	Accès à la santé Coûts et remboursements Répartition centres et médecins	Possibilités de choix dans les traitements	Vie saine Maîtrise de sa propre santé	Co-responsabilisation dans les choix de santé
Nutrition et consommation	Accès à une alimentation saine et équilibrée	Respect et valorisation des cultures et identités propres	Information aux citoyens et transparence dans la sécurité alimentaire	Consommation engagée, commerce équitable
Éducation	Accès pour tous	Respect et valorisation des cultures	Pédagogie active	Éducation à la citoyenneté
Information	Accès équitable aux nouvelles technologies de l'information (NTI)	Valorisation des différences de culture dans l'information	Possibilités de choix de l'information	Information pour l'exercice de la citoyenneté
Culture	Accès équitable à la culture	Reconnaissance de la diversité des cultures et des cultures minoritaires	Possibilité de développer sa propre culture, tant au niveau individuel que collectif	Participation et engagement citoyen pour le développement de la culture

Ce troisième niveau d'évaluation de la cohésion sociale permet ainsi d'analyser les actions spécifiques qui s'y rapportent.

d. Évaluation de la cohésion sociale par rapport aux groupes vulnérables (quatrième niveau d'évaluation)

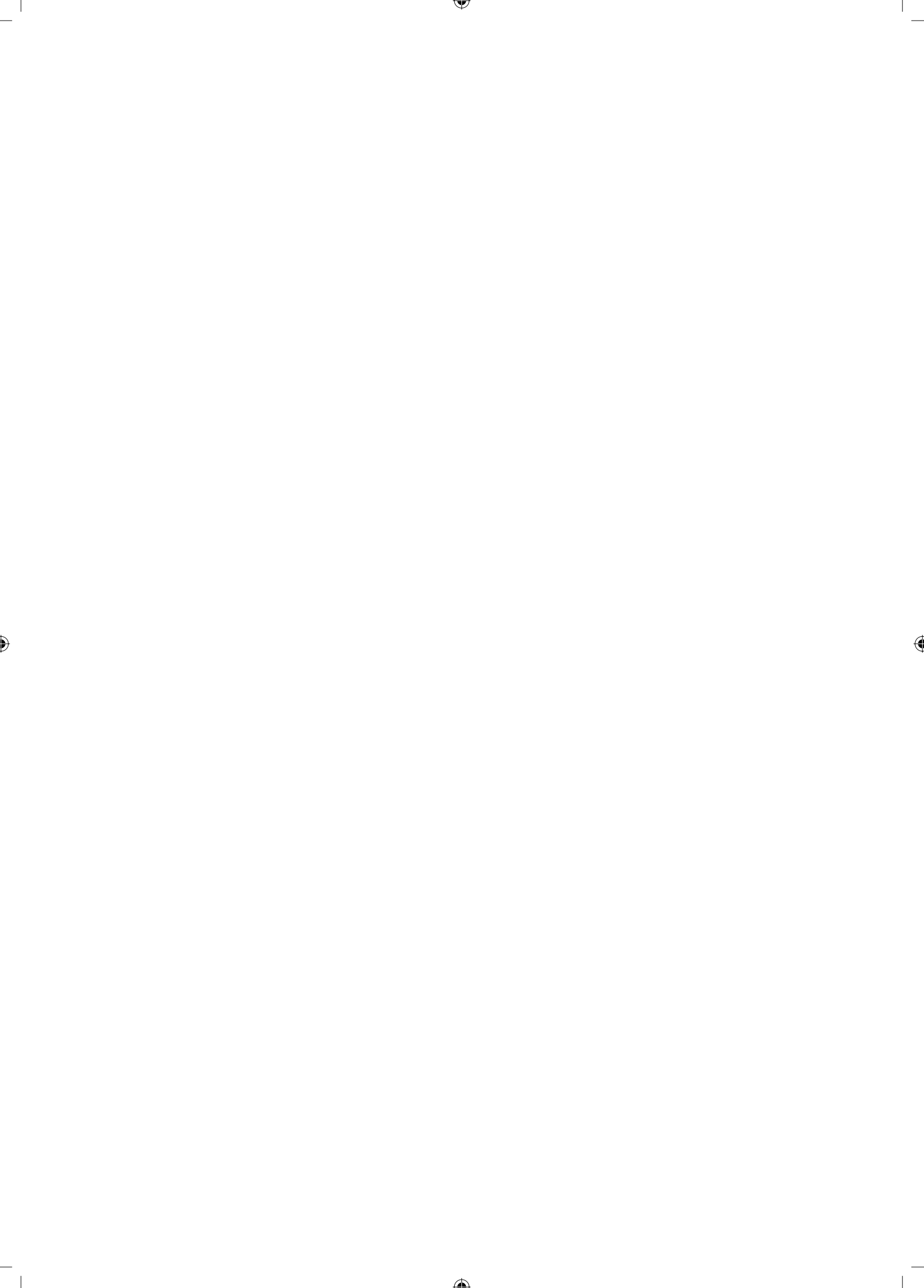
Finalement, le contrôle de la pertinence de toute stratégie exige la connaissance de la situation des personnes les plus exposées et les plus sensibles à l'insuffisance de cohésion sociale.

La situation des groupes vulnérables demande, en effet, une attention particulière, car ils sont plus facilement sujets à l'exclusion. À partir de l'évolution historique des droits et de leur extension, l'évaluation prend en considération six groupes (minorités, migrants, enfants, personnes âgées, personnes handicapées

et femmes). Dans ce cas aussi, les informations à rechercher pour chacun de ces groupes sont à croiser avec les quatre dimensions du bien-être citoyen (voir le tableau 6 suivant).

Tableau 6 – Informations recherchées concernant les six groupes vulnérables dans leur accès aux droits

	Bien-être citoyen dans ses quatre dimensions			
Six groupes vulnérables	Équité dans les droits/ non-discrimination	Dignité/ reconnaissance	Autonomie/ développement personnel	Participation/ engagement
Minorités	Absence de stigma	Intégration dans la société pluraliste	Affirmation de l'identité	Participation à la vie publique
Migrants	Absence de stigma	Image des immigrés Estime de soi	Non-séparation des familles	Organisation des migrants et institutions de défense de leurs droits
Enfants	Accès à l'éducation, au logement, à la santé	Droits des enfants	Développement personnel des enfants	Participation à la vie citoyenne Liens entre écoles et société
Personnes âgées	Accès au logement et aux services Revenu décent	Reconnaissance du rôle des personnes âgées	Possibilité de vivre de manière indépendante Absence d'isolement	Participation dans la vie associative et aux activités de la société
Personnes handicapées	Adaptation des services Accès à l'emploi	Statut des handicapés	Accès à la formation, aux diplômes	Organisations de personnes handicapées Participation
Femmes	Accès aux besoins spécifiques – égalité de traitement	Dignité et reconnaissance dans le travail et la vie citoyenne	Égalité des chances	Organisation de femmes – participation à la vie publique



Troisième partie

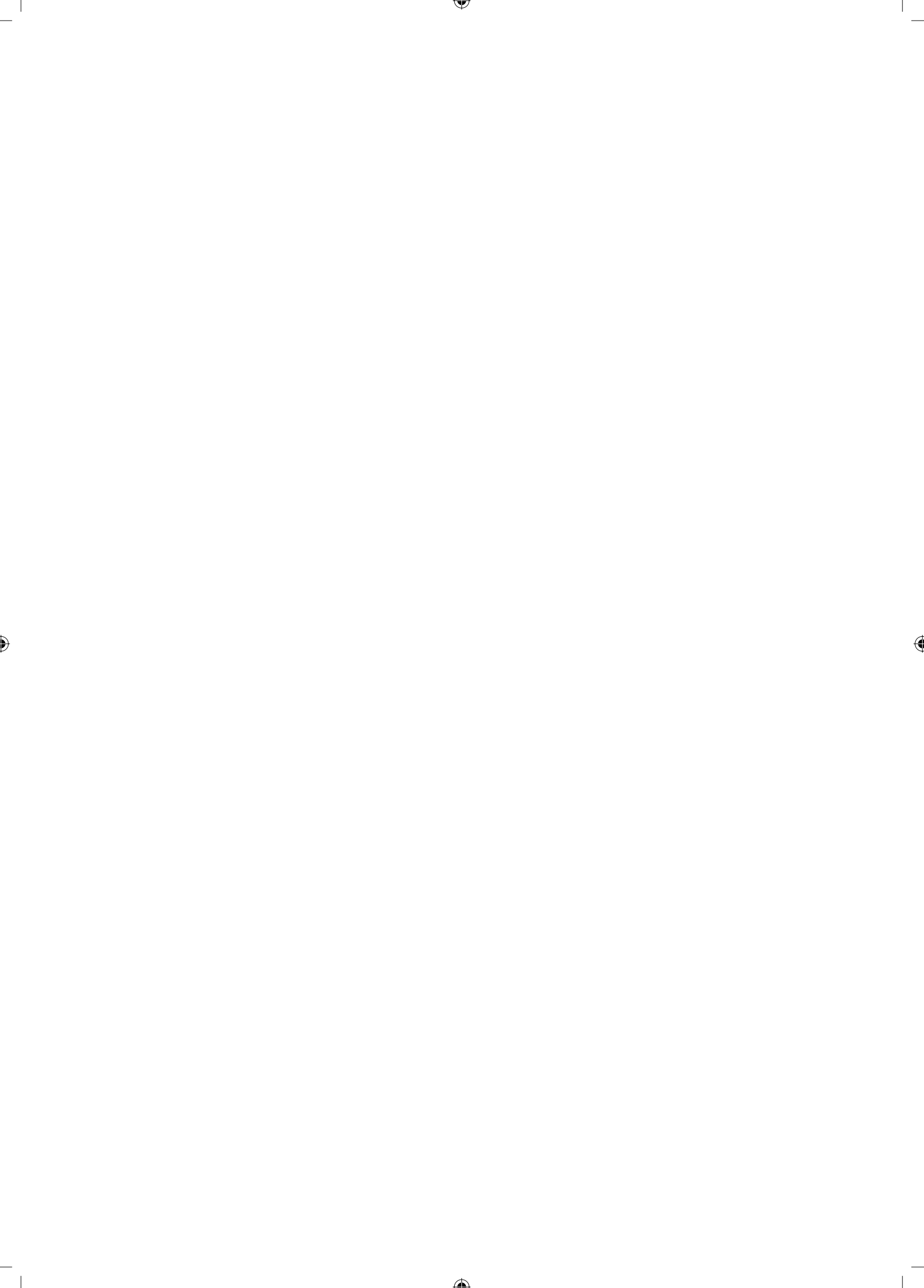
Elaboration des outils de la connaissance de la cohésion sociale

Questions, indicateurs, synthèses



Cohésion sociale





INTRODUCTION

Dans la deuxième partie du *Guide méthodologique*, le cadre pour connaître la cohésion sociale a été défini à la lumière des principes qui conduisent l'action du Conseil de l'Europe : la primauté du droit, la reconnaissance des droits de l'homme et l'exercice de la démocratie.

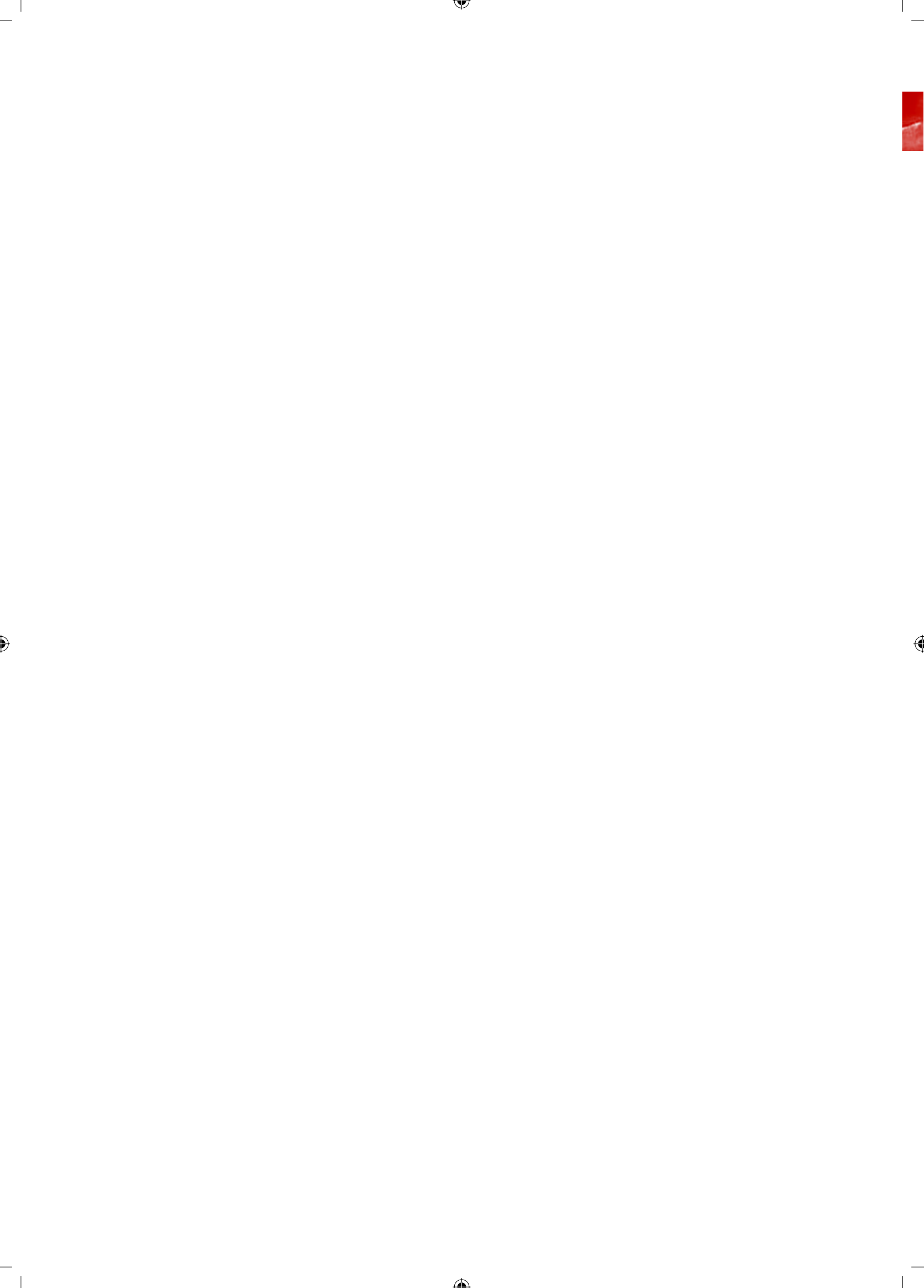
Cette troisième partie du guide se veut plus opérationnelle. Elle aborde la question de la construction d'outils méthodologiques à partir de la collecte et du traitement de l'information répondant aux besoins de connaissance identifiés sur un territoire et à partir du cadre de référence agréé par les acteurs concernés.

D'une manière générale, il existe une masse considérable d'informations dans chacun des champs d'action, domaine de vie ou groupe social d'intérêt pour la cohésion sociale. Le développement institutionnel ainsi que les moyens et technologies de recherche et de communication ont conduit, depuis trente ans, à la production régulière de ces informations, surtout dans les pays de l'Union européenne. Ainsi, de nombreuses séries statistiques, publiées notamment par Eurostat et Eurobaromètre sont disponibles, sans compter les statistiques nationales des différents Etats membres.

Cette diversité d'informations est une base importante pour la connaissance de la cohésion sociale. Néanmoins, elle demande une disponibilité d'outils de traitement qui mettent en avant les éléments les plus pertinents à prendre en compte. Cette question est d'autant plus importante que la construction d'une connaissance partagée entre plusieurs acteurs d'un même territoire suppose que les choix des éléments qui la charpentent soient consensuels.

Dans cette troisième partie du guide, nous aborderons cette question en trois chapitres :

- le premier porte sur l'approche générale de l'élaboration de tels outils, à savoir les questions préalables au choix d'indicateurs, les indicateurs eux-mêmes et les outils de synthèse ;
- le deuxième est dédié plus spécifiquement au choix des questions ;
- le troisième traite des indicateurs proprement dits.



CHAPITRE 1 – APPROCHE GÉNÉRALE POUR L'ÉLABORATION D'OUTILS

1. Problématique générale : cadres et concepts pour l'élaboration d'outils

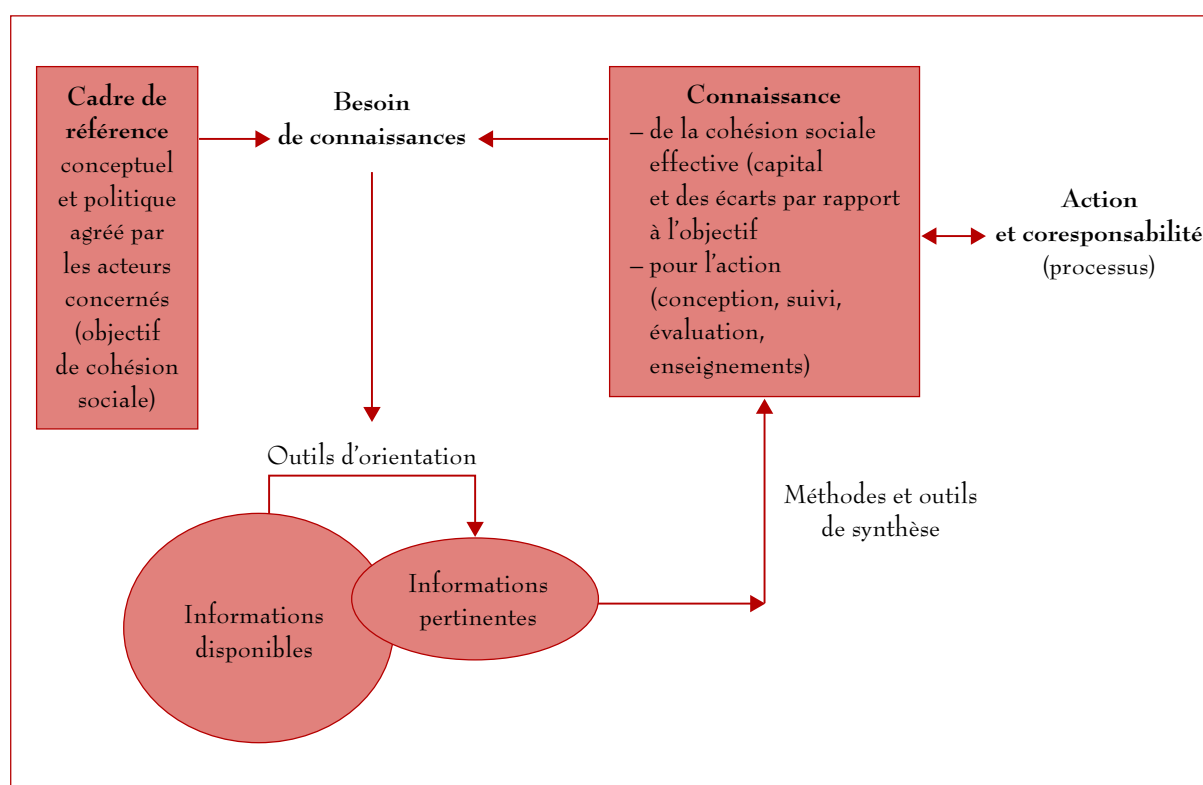
D'une manière générale, même si l'information disponible est abondante, elle peut ne correspondre aux besoins propres à un contexte ou à une situation donnés. Il peut donc y avoir un décalage entre l'information dont nous disposons et l'information dont nous avons réellement besoin. Héber Simont précise ceci : « Dans un monde où l'attention est une ressource des plus rares, l'information peut être un luxe coûteux car elle peut détourner notre attention de ce qui est important vers ce qui ne l'est pas. Nous ne pouvons nous permettre de traiter une information simplement parce qu'elle est là⁶⁹. »

Pour corriger ce décalage, des outils méthodologiques sont à construire en fonction du cadre de référence et des objectifs politiques à poursuivre, et en effectuant un certain tri de l'information existante et en la complétant par des recherches spécifiques.

Ces outils doivent pouvoir permettre de comprendre l'écart existant entre la cohésion sociale comme objectif à atteindre et la cohésion sociale comme capital (l'acquis sociétaire dans un territoire ou contexte donné) et répondre aux besoins de l'action (le développement de nouveaux processus).

Ces relations logiques sont représentées dans le schéma 7.

Schéma 7 – Schéma général pour la construction d'outils



69. Cité par Jean Leca dans « Le rôle de la connaissance dans la modernisation de l'État », in *Revue française d'administration publique (RFAP)*, 66, avril-juin 1999, et repris par Bernard Perret dans « Indicateurs sociaux, état des lieux et perspectives », rapport pour le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), janvier 2002.

Ce schéma montre comment la connaissance pour l'action et l'exercice de la coresponsabilité découle du croisement entre le cadre de référence conceptuel et politique agréé (l'objectif) et les connaissances/résultats déjà acquis (le capital). Il met également en évidence la nécessité de porter l'attention sur deux types d'outils :

- les outils d'orientation pour obtenir l'information pertinente ;
- les outils de synthèse pour passer de l'information à la connaissance puis à la coresponsabilité.

2. Les outils d'orientation

Deux types d'outils sont à considérer : les questions et les indicateurs.

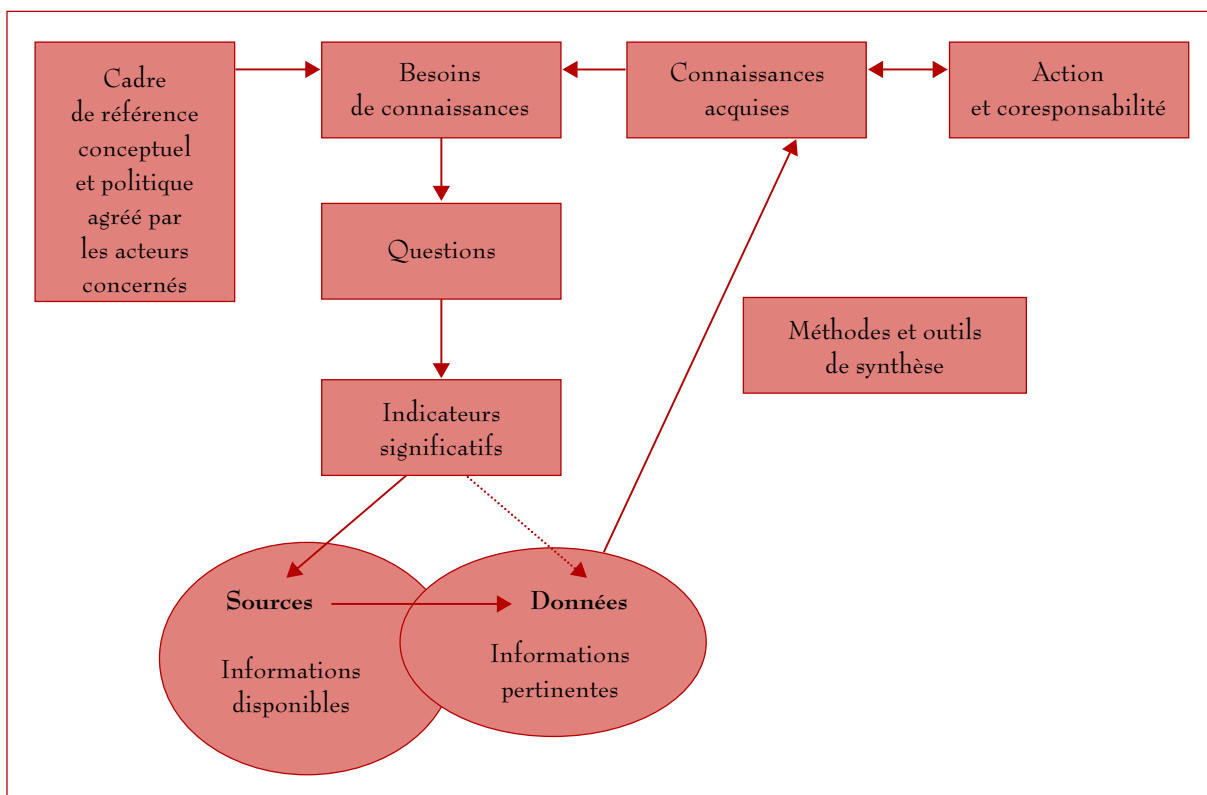
Les questions permettent de préciser les besoins de connaissances et le type d'informations qu'il faut rechercher. En d'autres termes, les questions transforment les besoins de connaissances en besoins d'informations. La formulation des « bonnes » questions est un passage obligé pour le choix d'indicateurs. Il est indispensable de préciser ce que l'on cherche et pourquoi. En l'absence de formulation des questions pertinentes, les indicateurs deviennent des outils « aveugles » ou choisis de façon mécanique, sans vraie confrontation avec le contexte, les choix politiques, les moyens et les ressources disponibles.

Les indicateurs, quant à eux, orientent les réponses aux questions en indiquant quel type de données il faut recueillir, avec quelle périodicité, la source la plus appropriée, etc.

Nous obtenons donc la suite logique et le schéma décrits ci-après (schéma 8).



Schéma 8 – Les questions et les indicateurs



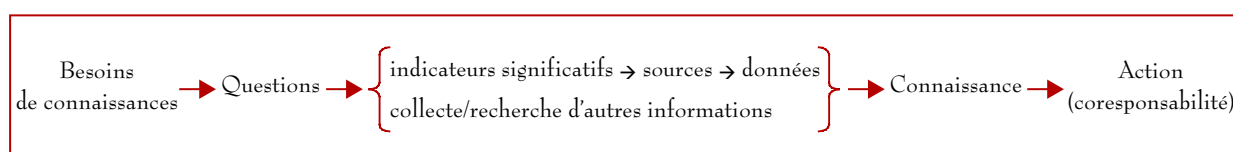
La formulation des questions s'appuie sur le cadre de référence conceptuel et politique agréé par les acteurs concernés. Elle interroge la réalité sociale par rapport à l'objectif de cohésion sociale en mettant en avant l'écart possible entre objectif et processus à même d'accroître le capital dans un contexte donné. Par exemple, si l'on se réfère à un groupe particulier tel que les femmes, les questions porteront sur l'écart entre l'idéal de l'égalité des chances et la réalité du contexte. Ainsi, des questions telles que « l'accès des femmes aux besoins de base est-il assuré ? » permettront de trouver les indicateurs appropriés pour saisir l'écart en termes d'équité.

Les indicateurs explicitent la cohésion sociale comme capital sous forme de chiffres concis et vérifiables. Ils doivent donc être pertinents et significatifs par rapport à la question formulée. En reprenant l'exemple précédent, des indicateurs tels que « rapport qualification/emploi chez les femmes par rapport aux hommes » et « écarts dans les salaires, dans l'accès à l'éducation et dans les taux de couverture sociale » traduisent la situation réelle par rapport à l'idéal recherché.

Passer des questions aux indicateurs implique une identification de phénomènes que l'on cherche à mesurer par rapport à la question posée. Un indicateur individuel significatif est en effet un chiffre qui illustre le résultat le plus évident d'un phénomène. Par exemple, l'indicateur de chômage, largement accepté comme significatif, rend explicite les variations dans la dynamique de l'offre et de la demande sur le marché du travail, sans pour autant « qualifier » le type d'emplois créés ou perdus.

Les données correspondant aux indicateurs étayent donc les réponses aux questions. Néanmoins, elles ne constituent pas des réponses en soi, mais doivent être interprétées en s'appuyant sur d'autres éléments, comme des informations sur le contexte, les institutions, des éléments de comparaison, etc., qu'il faudra également rechercher et collecter.

La suite logique peut donc être complétée de la manière suivante :



Les interdépendances des questions par rapport aux besoins de connaissance et des indicateurs par rapport à chacune des questions conduisent à faire une distinction entre questions et indicateurs individuels et systèmes de questions ou d'indicateurs. Un système de questions est un ensemble de questions correspondant à un besoin de connaissances, tandis qu'un système d'indicateurs est un ensemble d'indicateurs correspondant à une question ou à un système de questions.

Les systèmes de questions doivent être élaborés par rapport au cadre conceptuel et politique de référence. Dans le cas de ce guide, cela concerne les éléments clés de la cohésion sociale dans ses différentes composantes suivant la définition retenue par le Conseil de l'Europe, à savoir : l'équité dans l'accès aux droits, la dignité et la reconnaissance de la diversité, la garantie de l'autonomie et du développement personnel et de la participation en tant que citoyen en ce qui concerne le bien-être, la responsabilité partagée entre les acteurs autour des quatre types d'actions publiques en ce qui concerne les acteurs et les actions, et, finalement, l'intégrité des éléments de base.

3. Les outils de synthèse

Les outils de synthèse sont ceux qui facilitent le passage des données chiffrées (données quantitatives ou qualitatives mesurées par un niveau d'échelle) à la connaissance proprement dite, elle-même liée à l'action.

En d'autres termes, il s'agit de dégager la signification des données. En soi, un chiffre isolé n'a pas grande signification, et c'est toujours par comparaison que les données prennent leur sens, que ce soit des comparaisons dans le temps (analyse des tendances), entre différents territoires ou avec une norme de référence. Les comparaisons peuvent être établies à plusieurs niveaux, gagnant chaque fois en signification. Par exemple, en comparant plusieurs données d'indicateurs du bien-être par rapport à des normes préétablies, l'on pourra identifier les éléments du bien-être qui sont satisfaisants et ceux qui, au contraire, méritent plus d'attention. En ajoutant à cela des comparaisons temporelles, l'on pourra connaître les tendances et les croiser avec le niveau d'acceptabilité permettant de distinguer les éléments du bien-être qui sont satisfaisants mais se dégradent, ceux qui sont satisfaisants et se renforcent, ceux qui sont d'un niveau insuffisant mais tendent à s'améliorer et ceux qui sont d'un niveau insuffisant et tendent à se dégrader encore plus. D'autres comparaisons et croisements permettront d'identifier les causes, ou du moins d'avancer des hypothèses, et ainsi de suite.

La connaissance se construit alors par comparaisons successives permettant d'identifier progressivement les éléments sur lesquels une action devient nécessaire. La synthèse des données doit donc pouvoir donner lieu à une connaissance qui met en évidence les aspects dynamiques, telles que les tendances, les points faibles, les seuils atteints, les ruptures, les discontinuités, les inadéquations entre situations et actions, permettant de dégager des objectifs, une hiérarchie de priorités ainsi qu'une stratégie d'action.

Pour arriver à ce stade d'élaboration de la connaissance, les outils de synthèse doivent permettre d'obtenir une vision d'ensemble, de dégager les comparaisons nécessaires, et rendent transparent les besoins d'action. Plus encore que d'outils, c'est de méthodes dont il s'agit (méthodes pour l'élaboration de synthèse sur la base de comparaisons à partir de données brutes), les outils venant agir comme appui à ces méthodes, sous la forme de modes de calculs statistiques, tableaux, graphiques, etc.

Ces méthodes et outils varient en fonction de chaque type d'évaluation de la cohésion sociale et suivant l'objectif recherché. C'est pourquoi nous les précisons successivement pour chacun des quatre niveaux d'analyse de la cohésion sociale retenus dans ce guide.

a. Méthodes et outils de synthèse pour l'analyse des tendances générales de la cohésion sociale (premier niveau d'évaluation)

Rappelons que le premier niveau d'évaluation de la cohésion sociale consiste à dégager les tendances générales afin de définir les lignes d'orientation prioritaires (voir la palette d'une vingtaine d'indicateurs significatifs des différentes composantes de la cohésion sociale présentée dans la quatrième partie du guide). À partir des données collectées à deux dates différentes, on peut ainsi repérer les indicateurs pour lesquels la tendance est positive et ceux pour lesquels elle est négative. Si la tendance est positive, l'introduction de nouvelles actions ne semble pas nécessaire, en tout cas à court terme, tandis qu'étant négative elle appelle à une action concertée. Une hiérarchisation des priorités peut être ainsi établie.

Une première synthèse consistera donc à construire un tableau comparatif des tendances sur chacun des indicateurs permettant de leur donner un ordre de priorité.

Ensuite, des comparaisons entre pays et régions pourront apporter des éléments supplémentaires permettant, par exemple, de mieux comprendre l'influence du contexte spécifique de chaque pays.

Néanmoins, à ce stade, la connaissance obtenue permet simplement de repérer les éléments qui appellent à une action, sans pour autant rentrer dans les relations de causes à effets, et donc sans pouvoir préciser le contenu de l'action à mettre en place. C'est pourquoi il s'agit plutôt d'un niveau d'alerte. Cela facilite également la comparaison entre réalités et les pays différents, même s'ils sont de plus en plus interconnectés.

b. Méthodes et outils de synthèse pour l'analyse de la cohésion sociale dans son ensemble (deuxième niveau d'évaluation)

Le deuxième niveau concerne l'analyse des différentes actions publiques (classées suivant les quatre types d'actions) par rapport à chacun des éléments clés du bien-être. L'objectif est d'identifier la pertinence, l'efficacité et la durabilité de ces actions et les points sur lesquels des actions complémentaires ou des réorientations sont nécessaires.

Dans ce deuxième niveau, on arrive donc à une connaissance plus élaborée qui permet de construire une stratégie d'action générale pour la cohésion sociale.

Les outils de synthèse nécessaires pour ce niveau d'évaluation sont multiples. On devra notamment disposer :

- de mise en rapport entre les indicateurs d'action et ceux du bien-être (pour établir la relation de cause à effet et identifier les domaines d'intervention) ;
- de comparaisons des situations du bien-être dans ses diverses composantes et sous-composantes par rapport à certaines normes de référence (cela en s'appuyant sur les normes proposées par le Conseil de l'Europe dans ses multiples recommandations, conventions, chartes, telles que la Convention européenne des Droits de l'Homme ou la Charte sociale européenne) ;
- de comparaisons entre plusieurs dates pour juger des tendances et apporter ainsi un éclairage supplémentaire sur les relations de causes à effets ;
- d'analyses comparatives permettant de maîtriser les corrélations existant entre différentes actions, ce qui est indispensable pour l'établissement d'une stratégie.

La synthèse des données qui permettra d'aboutir à l'identification des axes stratégiques servant de référence aux différents acteurs du territoire est donc relativement complexe à ce niveau. Cette identification demandera des allers-retours entre la réalisation de synthèses et la recherche de nouvelles données nécessaires pour la compléter.

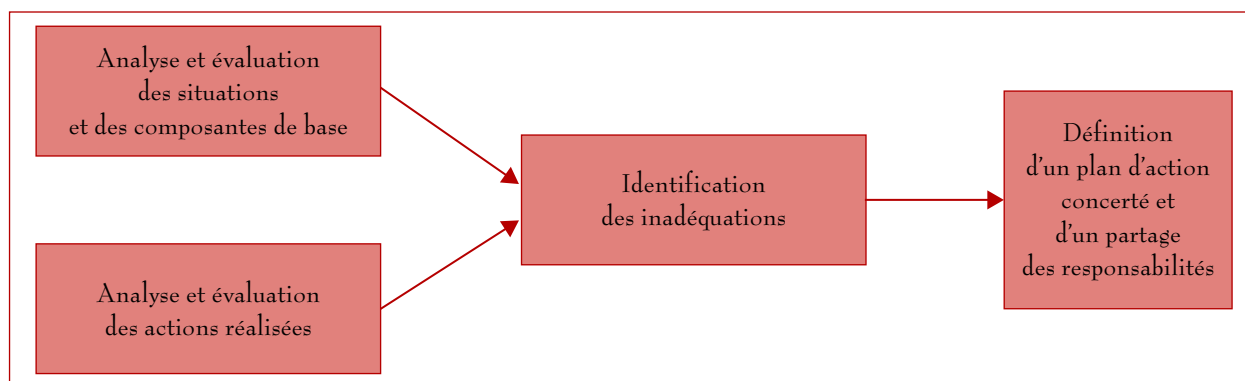
c. Méthodes et outils de synthèse pour l'analyse détaillée de la cohésion sociale, par domaine de vie ou par groupe vulnérable (troisième et quatrième niveaux d'évaluation)

Finalement, un dernier type de synthèse se pose pour une connaissance plus fine dans un domaine de vie spécifique ou un groupe vulnérable qui débouche sur l'élaboration d'un plan d'action spécifique le concernant. C'est la raison d'être des troisième et quatrième niveaux d'analyse proposés dans ce guide. Ici une analyse aussi précise que possible est réalisée tout d'abord sur les situations du bien-être dans ses quatre dimensions et sur les composantes de base. Puis on cherchera à identifier toutes les actions publiques (fondatrices, régulatrices, réparatrices et facilitatrices) à réaliser par thème et par acteur.

La synthèse consistera ensuite à déterminer les inadéquations et déséquilibres entre, d'une part, les actions réalisées et, d'autre part, l'observation de la situation réelle du bien-être.

Ce cheminement méthodologique est présenté dans le schéma 9.

Schéma 9 – Cadre général de construction de la connaissance pour l'action dans un domaine ou pour un groupe vulnérable (niveaux 3 et 4)



d. Conclusion

La présentation des méthodes de synthèse permettant de passer de l'information à la connaissance met en évidence le rôle clé de cet outil pour les processus de concertation entre les acteurs. C'est en effet dans la construction de la connaissance pour l'action (et par rapport à l'objectif recherché de cohésion sociale) qu'apparaissent les besoins de connaissances qui motivent la recherche de nouvelles données et informations. La synthèse des données est donc au cœur du cycle décrit au début de ce chapitre.

Les exemples qui viennent d'être présentés montrent également qu'en fonction du niveau d'analyse et de connaissance recherchée le cadre de référence de l'objectif de cohésion sociale ne sera pas utilisé de la même manière, ni dans le même ordre d'analyse. Le tableau 7 récapitule les différences séquentielles.

Tableau 7 – Phases d'analyse des composantes de la cohésion sociale suivant le niveau d'analyse

Cadre d'objectifs de la cohésion sociale (et composante correspondante)	Niveaux d'analyse de la cohésion sociale			
	Niveau 1 Evaluation de la tendance générale de la cohésion sociale	Niveau 2 Evaluation de la cohésion sociale dans son ensemble	Niveau 3 Evaluation de la cohésion sociale par domaine de vie	Niveau 4 Evaluation de la cohésion sociale sur les groupes vulnérables
Bien-être de tous (composante situations)	1	2	1	1
Co-responsabilité (acteurs et actions)	1	1	2	2
Intégrité (composantes de base)	1	Non analysé	1	1

1 = première phase d'analyse (dans le cas du niveau 1, les trois composantes sont analysées simultanément, donnant lieu à un tableau synthétique d'indicateurs) ; 2 = deuxième phase d'analyse avant synthèse.

En conclusion, les méthodes et outils de synthèse sont essentiels pour lier connaissance et action, et sont déterminants dans la façon dont les questions et les indicateurs devront être construits.

4. Critères de qualité : questions, indicateurs et données

Chercheurs⁷⁰ et institutions publiques ont abordé la question des critères de qualité des indicateurs. La Commission européenne, par exemple, dans le cadre des plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale (Pan Inclusion), a établi neuf critères de qualité d'indicateurs, dont six se rapportent à l'indicateur comme tel et trois au système (palette) d'indicateurs choisis⁷¹.

Dans le cadre du présent guide, nous ferons une distinction entre les critères de qualité qui s'appliquent aux indicateurs (et aux systèmes d'indicateurs), ceux qui concernent les questions (et les systèmes de questions) et ceux qui se rapportent aux données. Cette distinction est essentielle pour bien comprendre l'articulation des différents critères de qualité. On considérera ensuite que les critères de qualité d'un objet, quel qu'il soit (questions, indicateurs, données ou autres), se rapportent soit à l'usage que l'on attend (adéquation à l'objectif recherché) ou qu'il peut assurer (apport intrinsèque), soit à sa facilité d'utilisation, soit à son coût ou facilité d'obtention.

On a ainsi quatre points de vue différents dans l'analyse de la qualité des questions, indicateurs ou données :

- répondent-ils à ce que l'on en attend (point de vue de l'adaptation à l'objectif recherché) ?
- quel est plus généralement leur apport spécifique (point de vue de leur apport intrinsèque) ?
- sont-ils faciles d'utilisation (point de vue de l'utilisateur) ?
- sont-ils coûteux/difficiles à obtenir (point de vue du coût d'obtention) ?

En croisant ces quatre points de vue avec les questions, indicateurs et données, l'on obtient le tableau 8 ci-après.

Tableau 8 – Tableau général des qualités

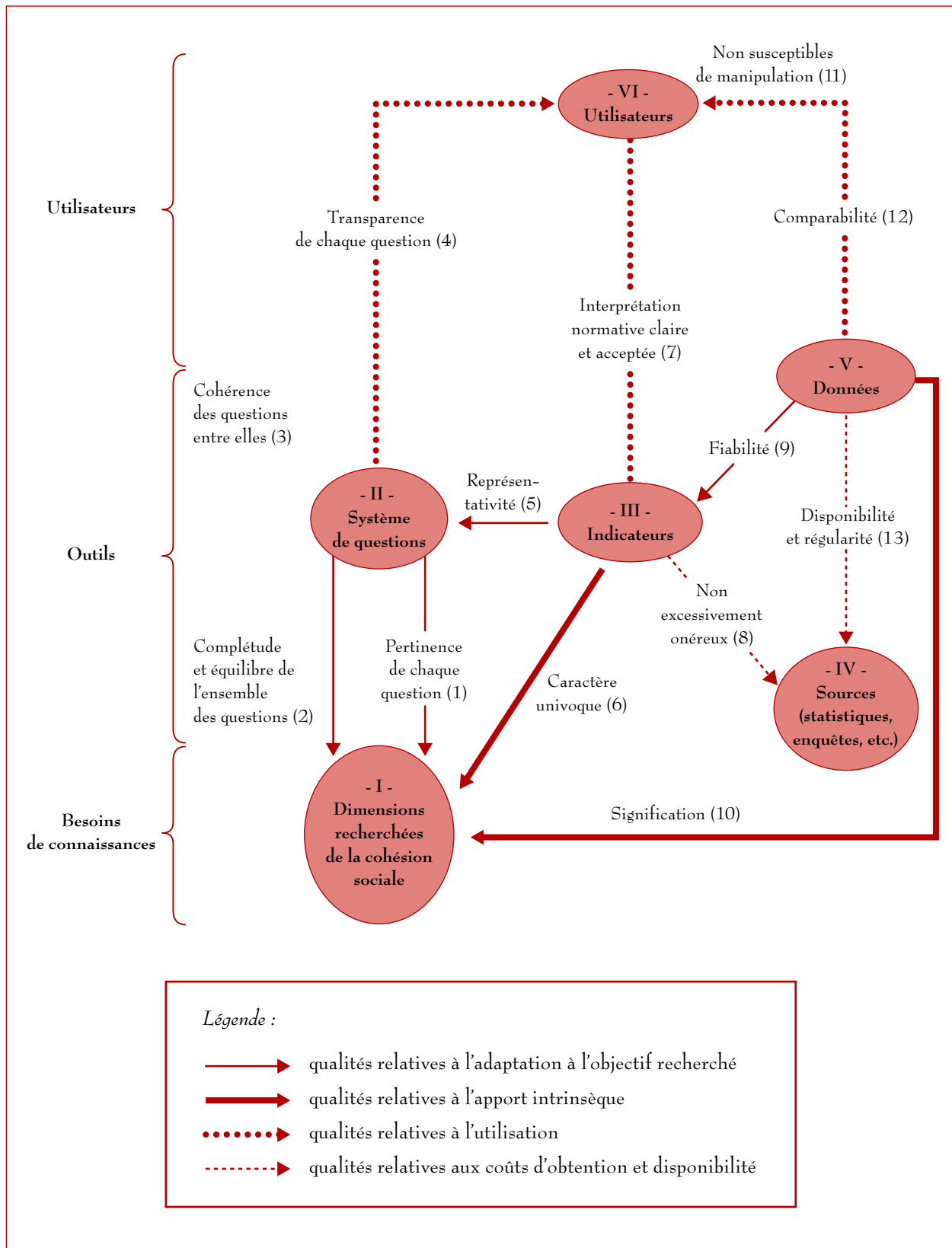
	Point de vue de l'adéquation à l'objectif recherché	Point de vue de l'apport intrinsèque	Point de vue de l'utilisateur	Point de vue du coût d'obtention et disponibilité
Questions individuelles	Pertinence par rapport au besoin de connaissances		Transparence	Ne s'applique pas
Système de questions	Complétude et équilibre	Cohérence		
Indicateurs	Représentativité (d'un indicateur ou d'un système d'indicateurs)	Caractère univoque	Interprétation normative claire et acceptée	Non excessivement onéreux
Données	Fiabilité	Signification	Non susceptibles de manipulation ; comparabilité	Disponibilité, régularité

70. Voir, par exemple, Judith Innes, qui a analysé l'utilisation des indicateurs sociaux dans le cadre des processus de développement de politiques et a mis en évidence une série de « critères qui font un bon indicateur pour l'utilisation dans les décisions publiques » : la mesure doit être pertinente aux questions concernées ; les concepts sous-jacents, les mesures doivent être clairs et approuvés par les intéressés ; la mesure doit être liée au concept auquel elle est attachée d'une manière évidente ; les méthodes utilisées pour produire l'indicateur doivent donner des résultats fiables pouvant mesurer ce pour lesquels ils étaient prévus, sans éléments cachés ou inattendus ; la mesure doit être compréhensible et comprise conceptuellement même en termes de ces limitations ; elle doit être connue par les participants clés ; les acteurs principaux ayant des avis opposés doivent accepter la mesure ; elle doit être appropriée aux utilisations ; elle devrait être liée aux modèles plus complexes et analytiques (Innes, 1989).

71. Dans le document Union européenne, 31 août 2001, les critères de qualité adoptés sont : pertinence, complétude-équilibre, cohérence, transparence, représentativité, caractère univoque, interprétation normative claire et acceptée, non excessivement onéreux, fiabilité.

Chacune de ces qualités se définit par rapport à l'élément en amont ou en aval dans la chaîne qui va des besoins de connaissances aux indicateurs et données, comme le montre le schéma 10.

Schéma 10 – Schéma récapitulatif des qualités des indicateurs de cohésion sociale, des questions et des données



Ainsi, la qualité des questions se pose en termes de pertinence (1) par rapport au besoin de connaissances qu'elles sont censées exprimer. De ce point de vue, c'est plutôt la qualité d'un système de questions qui intéresse : sa complétude et l'équilibre de l'ensemble des questions (2) (couverture effective et absence de superposition) et la cohérence interne des questions entre elles (3). Par rapport à leur utilisation, c'est leur transparence (4) qui devient la qualité essentielle (clarté et absence d'ambiguïté ou de contradictions entre les questions).

Suivant la même logique, la qualité des indicateurs se pose en termes de représentativité (5) par rapport à la question à laquelle ils sont censés répondre. L'apport intrinsèque d'un indicateur se retrouve dans son caractère univoque (6) ou caractère non équivoque. Et du point de vue de l'utilisateur, ce qui prévaut est l'interprétation normative claire et acceptée (7), appelée aussi clarté normative. Du point de vue du coût/facilité d'obtention, un indicateur sera apprécié s'il est non excessivement onéreux (8).

Finalement, en ce qui concerne les données, la première qualité des données est leur fiabilité (9). Leur signification (10) par rapport à la réalité étudiée traduit leur apport intrinsèque. Du point de vue de l'utilisateur, elles doivent être non susceptibles de manipulation (11) et dans la mesure du possible, comparables (12), notamment entre territoires, pays et régions. Enfin, du point de vue de leur facilité d'obtention, elles doivent être disponibles et régulières (13).

Ces différentes qualités sont les critères retenus pour le choix et la formulation des questions et indicateurs et l'élaboration de systèmes de questions et d'indicateurs qui sont proposés dans ce guide. Néanmoins, certaines qualités varieront d'un pays à l'autre, notamment en ce qui concerne la disponibilité des données, dépendant parfois de la façon dont les indicateurs sont formulés⁷².

72. Ces différences sont généralement mentionnées dans la base de données des indicateurs.



Comme cela a été dit dans le chapitre précédent, les questions (et systèmes de questions) précisent les besoins de connaissance et le type d'informations qu'il faut rechercher. Elles doivent aussi répondre à des exigences d'exactitude et de fiabilité des données.

Ci-dessous suit une description de l'approche méthodologique utilisée pour formuler les questions (et le système de questions) proposées dans ce guide, servant de base à la construction et à la sélection d'indicateurs.

1. Règles méthodologiques générales pour la construction des questions

Par rapport aux éléments clés de la cohésion sociale (équité dans l'accès aux droits, dignité et reconnaissance, autonomie, développement personnel et participation, engagement), la formulation des questions dans ce guide tient compte de trois objectifs : la précision, la complétude/équilibre/non-superposition, ainsi que la vérification.

Pour pouvoir y répondre, nous proposons un schéma logique de formulation de quatre questions successives pour chaque élément clé intégré dans la définition de cohésion sociale :

- une question d'existence en général : les conditions existent-elles/sont-elles réunies pour obtenir l'idéal recherché ?
- une question de pertinence et/ou efficacité de l'existant : dans quelle mesure les conditions existantes sont-elles pertinentes/efficaces par rapport à l'idéal recherché ?
- une question de vérification de la pertinence de l'existant dans les situations les plus sensibles : cette pertinence se vérifie-t-elle également pour les groupes sociaux plus vulnérables ou susceptibles d'en être écartés ?
- une question de durabilité (ou de fragilité) : l'existant est-il fragile et susceptible d'être remis en cause (soumis à des risques et des menaces) ou, au contraire, est-il suffisamment solide pour pouvoir être assuré d'une certaine durabilité ?

Ces quatre questions génériques permettent de préciser progressivement ce que l'on cherche à connaître, de compléter l'analyse en allant du général au spécifique, de vérifier la validité des réponses et de prendre en compte la vulnérabilité et la durabilité dans le temps. Finalement, elles permettent toutes de vérifier que les différents aspects d'un phénomène sont pris en compte.

Sur cette base, on élaborera les questions pour chacun des quatre niveaux d'analyse comme suit.

2. Questions pour le premier niveau (analyse des tendances)

A ce niveau, on cherche à interpréter la tendance de la cohésion sociale par l'identification de phénomènes significatifs sur chacune de ses composantes, notamment :

- les quatre dimensions du bien-être ;
- l'engagement des acteurs en ce qui concerne l'action (entités publiques, marchés, sphère publique citoyenne et sphère privée) ;
- et les cinq composantes de base (confiance, liens sociaux, valeurs, connaissance, sentiments).

Pour chacun de ces points, la question a été formulée sous la forme générique « quelle est la tendance en termes de... ». Elle a ensuite été précisée en spécifiant les phénomènes plus significatifs à mesurer. Ainsi, vingt phénomènes ont été sélectionnés comme étant les plus illustratifs pour décrire l'évolution générale de la cohésion sociale.

3. Questions pour le deuxième niveau (analyse de l'action publique)

Pour affiner l'analyse de la capacité de la société à assurer le bien-être de tous par l'action dans l'espace public, chacune des quatre dimensions du bien-être a été précisée (voir le tableau 9).

Tableau 9 – Dimensions et sous-dimensions du bien-être

Les quatre dimensions du bien-être	Equité dans la jouissance des droits et dans l'accès aux droits fondamentaux	Dignité et reconnaissance de la diversité	Autonomie/ développement personnel, familial, professionnel	Participation et engagement
Sous-dimensions identifiées pour chacune d'elles	1. Droits civiques et droits de l'homme en général 2. Droits sociaux et économiques 3. Droits environnementaux	1. Diversités des sexes, âges et capacités 2. Diversités culturelle ethnique et/ou religieuse	1. Autonomie et libertés fondamentales 2. Développement personnel 3. Développement familial 4. Formation et développement professionnel	1. Démocratie représentative 2. Démocratie sociale 3. Démocratie participative

En suivant la logique générale des questions, deux tableaux ont pu être élaborés pour chacune de ces dimensions : un premier tableau portant sur la question de l'existence des actions (tableau 10) et un deuxième portant sur la validité des actions en termes d'efficacité, de vérification de celle-ci dans les situations sensibles et leur durabilité (tableau 11).

Tableau 10 – Existence d'actions publiques pour la dimension x du bien-être

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Sous-dimensions	Pouvoirs publics	Pouvoirs publics	Pouvoirs publics	Pouvoirs publics
	–	–	–	–
	–	–	–	–
	–	–	–	–
	Citoyens	Citoyens	Citoyens	Citoyens
	–	–	–	–
	–	–	–	–
	–	–	–	–
	Entreprises	Entreprises	Entreprises	Entreprises

Formulation générale de la question : quelles actions (fondatrices, régulatrices, réparatrices, facilitatrices) sont réalisées par les pouvoirs publics, les citoyens ou les entreprises pour assurer le bien-être dans sa dimension x et, plus spécifiquement, dans ses sous-dimensions 1, 2, 3 et 4 ?

Tableau 11 – Validité des actions publiques pour la dimension x du bien-être en termes d'efficacité, de vérification de celle-ci dans les situations sensibles et de durabilité

Trois types de questions	Efficacité	Vérification dans les situations sensibles	Durabilité
Formulation générale de la question	Quelle est l'efficacité de ces actions ?	Quelle est la situation des personnes qui échappent à ces actions/mesures ?	Quels sont les risques, les menaces, les opportunités qui fragilisent ou renforcent l'efficacité de l'action ?
Sous-dimensions			

4. Questions pour le troisième niveau (analyse par domaine de vie)

Comme précisé antérieurement, l'analyse de la cohésion sociale pour un domaine particulier se fait successivement sur les trois composantes suivantes :

- les situations dans les quatre dimensions du bien-être ;
- les composantes de base ;
- les actions réalisées.

a. Analyse des situations

Dans l'analyse des situations (contexte), les questions ont été formulées en suivant la logique générale présentée ci-dessus : une question sur l'existence, une autre sur l'efficacité, une question de vérification des situations sensibles et une sur la durabilité. Ci-après, le tableau 12 présente la formulation générique de ces quatre niveaux de questions.

Tableau 12 – Organisation générale des questions dans les domaines de vie (analyse des situations)

	Formulation générale des questions	Formulation dans chacune des quatre dimensions du bien-être citoyen			
		Équité/ non-discrimination (E)	Dignité/ reconnaissance (D)	Autonomie/ développement personnel (A)	Participation/ engagement (P)
Situations	1. Existence : les conditions sont-elles réunies pour assurer l'équité, la dignité, l'autonomie/le développement personnel et la participation/engagement dans x ?	1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer l'accès à x pour tous de manière équitable ?	1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer la dignité de la personne dans x quelle que soit la particularité de chacun ?	1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer l'autonomie et le développement personnel de chacun dans x ?	1. La possibilité de s'organiser pour défendre ses intérêts dans x est-elle assurée ?
	2. Efficacité/pertinence : dans quelle mesure ces conditions se traduisent-elles effectivement par l'équité, la dignité, l'autonomie et la participation dans x ?	2. Dans quelle mesure l'accès à x se traduit-il par l'équité dans le bien-être en ce qui concerne x ?	2. Les apports personnels dans x sont-ils reconnus et valorisés et/ou les formes alternatives (diversité) d'accès à x sont-elles reconnues ?	2. Dans quelle mesure ces conditions permettent-elles un développement personnel, familial et professionnel effectif pour chacun en ce qui concerne x ?	2. La possibilité de participation/engagement dans x et/ou pour x est-elle assurée ?
	3. Vérification des situations sensibles : quelle est la situation de ceux qui n'ont pas accès à x ?	3. Quelle est la situation des groupes sociaux qui ont, de par leurs caractéristiques, le plus de difficultés d'accès à x ?	3. Comment sont considérés ceux qui n'ont pas accès à x ?	3. Y a-t-il des formes de compensation pour le développement personnel et l'autonomie dans x pour ceux qui n'y ont pas accès ?	3. La possibilité pour ceux qui n'ont pas accès à x de s'organiser pour l'obtenir est-elle assurée ?
	4. Durabilité : quels sont les risques, les menaces et les opportunités ainsi que les risques d'ignorance ?	4. Quels sont les risques d'augmentation de l'exclusion ou la discrimination dans x ?	4. Quel sont les risques de conflits et de non-reconnaissance mutuelle dans x et quels sont les risques d'ignorance des situations de non-respect de la dignité humaine dans ou par x ?	4. Quels sont les risques de perte d'autonomie et de développement personnel dans x ?	4. Quelles sont les menaces pour les formes de participation et quelle est la capacité à y faire face ?

x = un moyen de vie matériel (habitat, santé, nutrition, revenu) ou un moyen de vie humaine (emploi, éducation, information, culture).

b. Analyse des composantes de base de la vie

Concernant les composantes de base, les questions ont été formulées de la façon la plus pertinente pour chacune d'elles : confiance, liens sociaux, valeurs, connaissance et sentiments/sensibilité, ainsi :

- quelles sont les attentes et le niveau de satisfaction en termes de E, D, A et P dans x ?
- quelle est la perception/connaissance des situations existantes ?
- quelles sont les valeurs partagées dans l'accès à x ?
- quel est le niveau de confiance/méfiance des citoyens dans les institutions qui assurent x et entre ces institutions ?
- quels sont les liens de solidarité existants et les liens manquants ?

c. Analyse de l'action

Par cette analyse, il s'agit de connaître les actions qui se réalisent au niveau territorial (national, régional ou local) dans le domaine considéré. Le raisonnement se structure autour de la question « qui fait quoi ? » pour examiner l'action des différents acteurs intervenant dans ce domaine (pouvoirs publics, services publics, ONG, entreprises, syndicats, etc.⁷³).

Le tableau 13 montre une approche pour répondre à la première question « qui fait quoi ? »

Tableau 13 – La question de « qui fait quoi ? » dans l'action publique

Types d'acteur	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Pouvoirs publics				
Collectivités territoriales				
Entreprises				
ONG				
Syndicats				
Familles, etc.				

73. Une analyse plus raffinée de l'action territoriale devrait pouvoir porter sur :

- le niveau de coordination entre les différents intervenants : dans quelle mesure ces différentes actions reposit-elles sur un plan commun concerté ou sont-elles le produit d'approches individualisées de chaque acteur ?
- à partir de là, il s'agira d'identifier les insuffisances entre les actions réalisées ;
- finalement, quelles priorités d'action définir à partir des insuffisances identifiées et comment établir une stratégie d'action et un plan d'action ?

5. Questions pour le quatrième niveau (analyse par groupes vulnérables)

La même logique développée pour le troisième niveau s'applique aux groupes vulnérables.

Tableau 14 – Cadre général pour l'élaboration des questions dans les domaines des groupes vulnérables

	Formulation générale des questions	Formulation dans chacune des quatre dimensions du bien-être citoyen			
		Équité/non-discrimination (E)	Dignité/reconnaissance (D)	Autonomie/développement personnel (A)	Participation/engagement (P)
Situations	1. Existence : les conditions sont-elles réunies pour assurer l'équité, la dignité/la reconnaissance, l'autonomie/le développement personnel et la participation/l'engagement pour le groupe <i>x</i> concerné ?	1. Les conditions sont-elles remplies pour que l'exercice des droits des personnes appartenant à <i>x</i> soit effectif ?	1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer la dignité des personnes appartenant à <i>x</i> et leur dignité est-elle effectivement assurée ?	1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer le développement personnel, familial, professionnel et l'autonomie des personnes appartenant à <i>x</i> ?	1. La possibilité des personnes appartenant à <i>x</i> de s'organiser pour défendre leurs intérêts est-elle assurée ?
	2. Efficacité/pertinence : le groupe <i>x</i> jouit-il effectivement de l'équité dans l'accès, de la dignité, de l'autonomie, du développement personnel et de la participation et de l'engagement ?	2. Les personnes appartenant à <i>x</i> sont-elles sujettes à des discriminations quant à l'accès aux droits et services communs à l'ensemble de la population ? Ses droits sont-ils effectivement assurés ?	2. Le rôle/apport du groupe dans la société est-il valorisé et reconnu ?	2. Dans quelle mesure les personnes appartenant à <i>x</i> sont-elles intégrées/insérées dans la société ?	2. La possibilité de participation/engagement est-elle assurée pour les personnes appartenant à <i>x</i> ?
	3. Vérification des situations sensibles : cela se vérifie-t-il également pour ceux qui sont les plus exposés ?	3. Quelle est la situation de ceux (celles) qui sont les plus exposé(e)s aux discriminations ?	3. Quelle est la situation de ceux (celles) dont la dignité est la plus exposée ?	3. Quelle est la situation des plus isolés de tout lien social ?	3. La possibilité pour les plus défavorisés de s'organiser pour défendre leurs intérêts ou la défense de leurs intérêts par d'autres est-elle assurée ?
	4. Durabilité : quels sont les risques, les menaces et les opportunités, ainsi que les risques d'ignorance et quelle est la capacité d'y faire face ?	4. Quels sont les risques d'exclusion, de marginalisation et de déséquilibre social des personnes appartenant à <i>x</i> ?	4. Quels sont les risques de perte de dignité ou d'ignorance des situations de détresse ?	4. Quels sont les risques de perte d'autonomie et de développement personnel pour les personnes appartenant à <i>x</i> ?	4. Quelles sont les menaces/opportunités pour les formes de participation des personnes appartenant à <i>x</i> ?

Groupes vulnérables *x* (*x* = minorités, migrants, enfants, personnes âgées, personnes handicapées, femmes).

Pour l'analyse des composantes de base de la vie, les questions sont formulées de la manière suivante :

- quelles sont les attentes et le niveau de satisfaction des personnes appartenant au groupe ?
- quelle est la perception/connaissance du groupe par le reste de la société et quelle est la perception du groupe sur lui-même ?
- quelles sont les valeurs partagées par le groupe ? En quoi se différencient-elles et s'accordent-elles avec les valeurs au niveau de la société ?
- quel est le niveau de confiance existant dans le groupe sur sa propre capacité ?
- quels sont les liens de solidarité existants et les liens manquants par rapport au groupe ?

Et pour ce qui est de l'analyse de l'action, se référer au tableau 13 précédent.

6. Synthèse du cadre logique et application dans les cas du suivi/évaluation des plans d'action

Le *Guide méthodologique* a été conçu en premier lieu comme un outil d'analyse de la situation de la cohésion sociale pour l'élaboration de stratégies et plans d'action concertés. Néanmoins, les questions et indicateurs élaborés peuvent être également utilisés pour le suivi et l'évaluation des actions une fois mises en œuvre, autre volet fondamental des processus de concertation entre acteurs d'un même territoire.

L'utilisation des systèmes de questions élaborés dans ce guide pour le suivi et l'évaluation demande quelques transformations dans leur formulation dont des exemples sont présentés de manière synthétique dans le tableau 15.

On distinguera notamment deux types de suivi et évaluation : ceux qui concernent un plan d'action ou une action particulière (deuxième colonne du tableau) et ceux concernant la contribution d'un acteur (troisième colonne). Comme le met en évidence ce tableau, ces deux types de suivi/évaluation sont fondamentaux pour établir, tester et ajuster un cadre de coresponsabilité entre les acteurs.

Tableau 15 – Transformations dans la formulation des questions pour passer de l'analyse de la cohésion sociale au suivi/évaluation des actions et des acteurs

Niveaux d'analyse de la cohésion sociale		Analyse de la cohésion sociale	Suivi/évaluation de la contribution d'un plan d'action ou une action à la cohésion sociale	Suivi/évaluation de la contribution d'un acteur à la cohésion sociale
Forma- lisation des besoins de connaissances (questions)	Situations	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les acquis dans les quatre dimensions du bien-être et leur fiabilité? 2. Quelle est leur pertinence acquise? 3. Quelle est la situation de ceux qui en sont exclus? 4. Quels sont les risques et la capacité d'y faire face? 	<p>Quel est l'impact de l'action sur le bien-être citoyen, notamment sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les acquis? 2. La pertinence des acquis? 3. La situation des exclus? 4. La maîtrise des risques et menaces? 	<p>Quelle est la contribution de l'acteur?</p> <p><i>a. en termes de bien-être concernant :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les acquis? 2. La pertinence des acquis? 3. La situation des exclus? 4. La maîtrise des risques et menaces?
	Composantes de base de la vie	<ol style="list-style-type: none"> 5. Quelle sont les attentes des citoyens? 6. Quelle est leur perception et conscience? 7. Quelles sont les valeurs? 8. Quelle est la confiance entre citoyens et envers les institutions? 9. Quels sont les liens de solidarité existants? 	<p>En quoi l'action contribue-t-elle à un rapprochement entre les acteurs, notamment en termes de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Satisfactions partagées? 6. Perceptions communes? 7. Confiance mutuelle? 8. Valeurs partagées? 9. Création de liens de solidarité? 	<p><i>b. En termes de rapprochement entre les acteurs, notamment sur :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Satisfactions partagées? 6. Perceptions communes? 7. Confiance mutuelle? 8. Valeurs partagées? 9. Création de liens de solidarité?
	Actions	<ol style="list-style-type: none"> 10. Qu'est-ce qui est fait pour assurer le bien-être citoyen? <p>Conclusion : Quel est le niveau d'adéquation des actions par rapport au contexte?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 10. Comment la cohésion sociale a-t-elle été prise en compte dans les objectifs de l'action et les moyens mis en œuvre? <p>Conclusion : Quelle est la pertinence des objectifs, des méthodes et de la mise en pratique de l'action par rapport à la cohésion sociale?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 10. Les rôles et les responsabilités de l'acteur en termes de cohésion sociale sont-ils clarifiés (en interne et à l'extérieur)? <p>Conclusion : Quel est le niveau d'adéquation de l'acteur par rapport à son rôle et sa responsabilité en termes de cohésion sociale?</p>
Cadre de concertation		<p>Concertation sur les rôles et responsabilités partagés</p>		

CHAPITRE 3 – ELABORATION ET CHOIX DES INDICATEURS



Une fois les questions élaborées, comment mettre en face de chacune d'elles un ou plusieurs indicateurs qui répondent aux critères de qualité recherchés, c'est-à-dire qui soient à la fois :

- représentatifs par rapport à la question à laquelle ils se rapportent ;
- riches en informations et univoques ;
- d'une interprétation normative claire et acceptée ;
- non excessivement onéreux.

Cette question se pose davantage en termes d'élaboration des indicateurs que de choix des indicateurs. En effet, un indicateur peut s'avérer inadéquat par rapport aux critères qui viennent d'être évoqués. Dans ce chapitre, quelques règles d'élaboration des indicateurs afin qu'ils répondent au mieux aux critères recherchés seront suggérées avant de proposer une méthode qui servira de référence pour le guide.

1. Eléments de repère pour l'élaboration des indicateurs

L'élaboration des indicateurs se pose de manière différente, suivant leur nature, notamment s'il s'agit d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs, et d'indicateurs objectifs ou subjectifs. On distinguera ainsi trois types d'indicateurs⁷⁴ :

- les indicateurs quantitatifs et objectifs se définissent comme des valeurs directement mesurables : il s'agit soit d'un comptage (par exemple nombre de chômeurs), soit de la mesure d'une valeur non discrète (par exemple la surface habitable pour une famille) ;
- les indicateurs qualitatifs et objectifs ne sont pas mesurables mais font appel à des réponses objectivement vérifiables (par exemple la présence ou l'absence de quelque chose, l'existence ou non d'une loi, son niveau d'application, etc) ;
- finalement les indicateurs qualitatifs et subjectifs se réfèrent à une appréciation ou une opinion (par exemple lorsqu'on demande le niveau de satisfaction des personnes). C'est surtout le cas des composantes de base telles que la confiance, la satisfaction, les valeurs, la conscience collective, les liens, etc.).

Nous examinerons la meilleure façon d'élaborer ces types d'indicateurs en tenant compte de :

- la définition de l'indicateur et son champ de réponse⁷⁵ ;
- l'analyse et l'affinement de sa signification ;
- le choix des sources et données ;
- le traitement statistique des données qui est retenu.

a. Définition des indicateurs et champs des réponses

La définition d'un indicateur se déduit parfois directement de sa désignation. Par exemple, si l'on parle du taux de chômage, l'on comprend aisément qu'il s'agit du nombre de chômeurs par rapport à la population

74. Il existe d'autres typologies d'indicateurs couramment utilisées, telles que la distinction entre indicateurs *d'input*, *d'output*, *d'outcome*. Dans le présent guide nous ne retiendrons pas cette distinction qui porte en soi l'idée d'une relation linéaire de cause à effet. Le guide insiste sur l'interactivité des différentes composantes de la cohésion sociale. Néanmoins, on peut partir du principe que les indicateurs d'action (des différents acteurs) indiquent l'*input* (légal, financier, de ressources humaines, en termes de concertation, d'apprentissage, etc.), tandis que les indicateurs *d'output* et *outcome* illustrent les situations (en tant que résultat d'actions précédentes).

75. On entend par champ de réponse l'ensemble des réponses possibles ; cet ensemble peut être discret ou sous forme d'un intervalle, fini ou infini.

active (actifs occupés + chômeurs). Mais la précision peut aller encore plus loin : comment la population de référence a-t-elle été définie ? Y a-t-il eu une évolution négative ou positive de la population active ?

Puisqu'un indicateur peut laisser la marge à certaines ambiguïtés, une définition claire permet de lever le doute et d'éviter des interprétations équivoques. Dans le cas d'un indicateur quantitatif objectif, une mesure brute demande à être davantage élaborée pour gagner une réelle représentativité par rapport à la question posée. Si l'on reprend l'exemple du chômage, le nombre de chômeurs en soi ne représente pas grand-chose ; il faut le rapporter à la population active pour obtenir le taux de chômage. Mais si l'on se pose la question de la discrimination des ex-prisonniers sur le marché du travail, le taux de chômage des ex-prisonniers n'a de sens que si on le compare au taux de chômage de la population en général. C'est donc dans ce cas un double rapport qu'il faut élaborer :

$$\frac{\frac{\text{Nombre d'ex-prisonniers au chômage}}{\text{Nombre d'ex-prisonniers dans la population active}}}{\frac{\text{Nombre de chômeurs}}{\text{Population active}}}$$

Dans le cas d'un indicateur qualitatif objectif, la question se pose davantage en termes de définition du champ des réponses possibles. En effet, le champ des réponses dépend du niveau d'approfondissement de la réponse qui est le plus souhaitable. Par exemple, si la question est « est-ce que les droits fondamentaux en termes de liberté d'expression sont assurés ? », un indicateur peut être l'existence ou non d'une loi garantissant la liberté d'expression (champ de réponses : 1. oui ; 2. non), la qualité de cette loi (champ de réponses supposant la définition de plusieurs niveaux de qualité) ou encore le niveau d'application de la loi. On devra donc établir une échelle de valeurs intégrant une ou plusieurs de ces dimensions. On appellera ce type d'échelle une « échelle factuelle d'appréciation », car elle établit des échelons sur des faits objectivement vérifiables. Par exemple, la loi existe ou n'existe pas, la loi dispose d'un système de contrôle ou non, d'un système de recours ou non, etc.

Le choix de l'indicateur et de son champ de réponses sous la forme d'une échelle factuelle d'appréciation dépendra donc du contexte dans lequel on se situe. Si, par exemple, l'existence d'une loi est partout une évidence, car les droits fondamentaux sont déjà inscrits dans toutes les Constitutions, l'indicateur d'existence de la loi ne sera pas pertinent. Il faudra plutôt prendre l'indicateur de qualité de la loi ou l'indicateur d'application. Ce choix dépendra aussi de l'existence des données.

Le contexte dépend aussi du niveau auquel l'exercice est réalisé : par exemple, au niveau national, on se penchera plus facilement sur les aspects législatifs, tandis qu'au niveau local on sera plus attentif à l'application.

Pour chaque indicateur qualitatif objectif il faudra donc définir le bon champ de réponses et le « cibler » en fonction du contexte et de ce que l'on cherche à savoir.

Finalement, dans le cas d'un indicateur qualitatif subjectif, on peut construire une échelle conventionnelle de réponses, établie, par exemple, de 0 à 5 (0 = pas du tout ; 1 = très peu ; 2 = peu ; 3 = moyennement ; 4 = assez ; 5 = beaucoup).

Les données que l'on peut obtenir avec un indicateur subjectif sont *a priori* moins fiables qu'un indicateur objectif pour deux raisons :

- les points de vue sont différents d'une personne à l'autre et donc, contrairement à un indicateur objectif, la réponse dépend de la personne qui perçoit le phénomène ;
- l'interprétation personnelle peut aussi varier en fonction du contexte.

Ces deux défauts peuvent être dépassés en opérant de la manière suivante :

- éviter de poser une question trop générale, qui risquerait de laisser la marge à la stricte subjectivité, mais poser plutôt des questions objectives qui permettent de porter progressivement la personne à cerner le problème ;
- interroger un échantillon suffisamment représentatif de la population et calculer des moyennes.

Ces techniques sont bien développées par les institutions qui ont l'habitude de travailler sur des indicateurs subjectifs, comme l'Eurobaromètre.

En conclusion, un indicateur peut toujours s'exprimer par un chiffre, qu'il soit quantitatif ou qualitatif, objectif ou subjectif. Cela est important non seulement pour des raisons de simplicité, mais aussi parce que cela permet de faire des calculs statistiques ou des calculs dérivés qui améliorent la pertinence de l'indicateur et la fiabilité des données (voir ci-après).

b. Analyse et amélioration de la signification par croisement avec d'autres indicateurs, comparaison des données et/ou recours à des indicateurs dérivés

L'analyse de la signification d'un indicateur est une étape essentielle pour améliorer sa pertinence. Il est parfois nécessaire de croiser deux indicateurs. Par exemple, le niveau de réticence à payer des taxes peut avoir deux significations : être un indicateur de manque de confiance dans les institutions publiques ou un indicateur de pauvreté selon les cas. Cette ambiguïté peut être partiellement ou totalement levée si l'on croise l'indicateur par exemple avec un indicateur de revenu.

Par ailleurs, un indicateur gagne en signification s'il est rapporté à une dimension temporelle. Cela conduit à élaborer des indicateurs dérivés qui peuvent compléter les indicateurs de base :

- par exemple, à partir d'un indicateur, quel qu'en soit le type, il est possible de construire des indicateurs de comparaison temporelle, tel le ratio entre la valeur de l'indicateur à un moment donné par rapport à sa valeur à un moment antérieur. Les indicateurs de comparaison temporelle sont particulièrement utiles pour les analyses de contexte et d'impact et la compréhension des processus ;
- l'analyse de l'évolution temporelle peut être affinée en cherchant à connaître non seulement l'évolution globale du phénomène, mais aussi son évolution plus spécifique par l'élaboration d'indicateurs longitudinaux. Ainsi, à partir d'un indicateur d'état (par exemple, nombre de personnes se trouvant au chômage ou en dessous du seuil de pauvreté à un moment donné), on peut construire un indicateur longitudinal, correspondant à la durée de cet état (durée moyenne du chômage pour un chômeur, temps de vie moyen dans la pauvreté des familles pauvres). De même, dans les indicateurs subjectifs, on peut analyser la proportion des personnes restant avec la même opinion ou celles dont l'opinion change. Le fait de travailler avec le même échantillon, comme le fait l'Eurobaromètre, par exemple, permet ce type d'analyse statistique ;

- des ratios peuvent être également construits entre indicateurs différents. Cela est particulièrement utile pour les évaluations. On établit ainsi des indicateurs d'efficacité (ratios entre les résultats et les objectifs, si ceux-ci sont quantifiés), des indicateurs d'efficience (ratio entre résultats et *inputs*) et des indicateurs de pertinence (ratio entre impact et objectifs) ;
- enfin, des indicateurs dérivés peuvent être établis à partir de plus de deux indicateurs de base. C'est le cas notamment des moyennes pondérées (moyennes arithmétiques, géométriques, etc.).

c. Recherche des sources et des données

L'existence de sources et de données est fondamentale, car l'élaboration d'indicateurs peut s'avérer très coûteuse lorsqu'elle demande des moyens spécifiques (enquêtes, études). De plus, les possibilités de comparaison dans le temps sont limitées. Néanmoins, la compréhension de phénomènes nouveaux ou l'affinement des observations font souvent appel à des moyens spécifiques.

Parmi les sources disponibles, nous pouvons en considérer cinq types :

- les compilations de données administratives : souvent les données administratives (enregistrement des demandeurs d'emplois, des bénéficiaires d'aides sociales, des familles, etc.) sont transmises sous forme compilée aux institutions de statistiques. Cette source de données est sans doute des plus fiables, car elle est exhaustive et ne se limite pas à l'analyse d'un échantillon. Malheureusement, dans nombre de pays, la transmission des données administratives aux instituts statistiques reste encore très limitée et se heurte à des problèmes de divers ordres (légaux, administratifs, techniques, etc.). Néanmoins la tendance va dans le sens de leur transmission systématique, notamment grâce à la généralisation de l'informatique. La disponibilité de ces données est en général mieux assurée au niveau national qu'au niveau régional ou local, bien que l'expérience de certains pays montre qu'il est possible de les obtenir jusqu'à des échelles très fines (en France, par exemple, elles sont disponibles pour des unités géographiques de base de 2 000 habitants, ce qui permet d'effectuer des analyses territoriales par village ou par quartiers dans les villes) ;
- les analyses statistiques régulières : celles-ci sont en général réalisées par les instituts statistiques nationaux par le biais d'enquêtes périodiques. C'est aussi le cas d'Eurostat qui produit des statistiques au niveau européen. Certaines données traitées à ces niveaux sont plus difficilement disponibles au niveau régional ou local ;
- les enquêtes ad hoc : elles sont réalisées spécifiquement pour obtenir une information particulière au niveau souhaité, que ce soit au niveau local, régional, national ou européen ;
- les études spécifiques visent à collecter des informations qui ne sont pas de nature statistique mais de nature qualitative se rapportant à une situation donnée. Cela concerne notamment les indicateurs qualitatifs objectifs basés sur une échelle factuelle d'appréciation ;
- les enquêtes d'opinion : elles sont réalisées par des instituts de sondage sur des sujets spécifiques en fonction des besoins du moment. Cela concerne notamment les indicateurs subjectifs d'opinion (par exemple ceux élaborés par l'Eurobaromètre).

La disponibilité de ces sources varie en fonction de l'échelle territoriale, comme le montre le tableau 16.

Tableau 16 – Disponibilité des données par source et par niveau territorial

Types d'indicateurs	Types de sources	Faisabilité/disponibilité des données			
		Local	Régional	National	Européen
Indicateurs quantitatifs → Objectifs	Compilation de données administratives	+	+++	+++	
	Compilation statistiques régulières	+		+++	Eurostat
	Enquêtes (ad hoc)	++	++	++	++
Indicateurs qualitatifs	Objectifs (échelle factuelle d'appréciation)	+++	+++	+++	+++
	Subjectifs (appréciation personnelle)	+++	+++	+++	Euro-baromètre

+ Difficile à obtenir ; ++ faisable ; +++ pertinent.

d. Amélioration de la fiabilité des données : traitements statistiques (moyennes, écarts et désagrégations)

Le chiffre d'un indicateur résulte toujours du traitement statistique d'un certain nombre de données s'y rapportant.

Le chiffre le plus immédiat et le plus couramment utilisé est la moyenne. Les calculs de probabilité démontrent que, dans tout ensemble relativement homogène, plus le nombre de données est grand plus la moyenne obtenue est fiable. L'augmentation du nombre de données recueillies est donc un moyen d'augmenter la fiabilité de l'indicateur. Cela est particulièrement important pour les indicateurs subjectifs. Ainsi, la fiabilité d'un indicateur d'appréciation subjectif dépend avant tout de l'étendue de l'échantillon.

On peut ajouter à la moyenne un indicateur de dispersion des données (variance, écart type, moyenne des écarts à la moyenne, etc.).

Par ailleurs, les moyennes peuvent être désagrégées par catégories, si l'on applique à l'ensemble étudié une partition en sous-ensembles. Par exemple, le taux de chômage sur une population peut être désagrégé par sexe (taux de chômage des hommes et des femmes), par tranche d'âge, par origine ethnique, par zones géographiques (avec plusieurs niveaux : NUT (Nomenclature des unités territoriales statistiques) 1, 2, 3, etc.).

2. Méthode retenue pour l'élaboration des indicateurs

Partant des différents éléments qui viennent d'être présentés, on retiendra une méthode d'élaboration des indicateurs avec les étapes suivantes :

- identifier les phénomènes que l'on cherche à mesurer par rapport à la question posée ;
- rechercher l'indicateur le plus représentatif par rapport à chacun des phénomènes que l'on cherche à mesurer ;
- améliorer leur représentativité, d'une part, en identifiant le niveau d'élaboration le plus adéquat et, d'autre part, en opérant à des choix entre indicateurs d'état, longitudinaux ou de comparaison temporelle, et donner la définition de l'indicateur en fonction de ces choix ;
- ajuster le niveau d'approfondissement des réponses en fonction du contexte européen d'aujourd'hui pour en améliorer l'utilité et la comparabilité, en proposant parfois plusieurs niveaux de réponses ;
- affiner les champs de réponses pour améliorer la clarté normative des indicateurs et l'objectivité des résultats, notamment pour les indicateurs subjectifs et chiffrage de ces réponses pour en assurer le traitement statistique ;
- vérifier la disponibilité des données et des coûts des sources.

Concernant les champs de réponse pour les indicateurs qualitatifs objectifs, certaines échelles factuelles d'appréciation peuvent être définies de manière transversale pour plusieurs indicateurs. Pour tous les indicateurs concernant les lois et règlements, nous proposons notamment l'échelle de réponses suivante :

0. aucune loi n'existe dans ce domaine
1. la loi existe mais il n'existe aucun système d'information ni de contrôle de son application
2. la loi existe et un système d'information effectif est en place, mais pas de système de contrôle de son application
3. un système de contrôle et de sanction est en place et effectif
4. des instances de recours sont en place et effectives
5. une corégulation est en place et effective

3. Description des indicateurs

Dans le CD-Rom joint à ce guide est présentée une importante palette d'indicateurs ordonnés suivant l'approche méthodologique décrite précédemment. Chaque indicateur apparaît sous une forme générique en laissant à l'utilisateur :

- la possibilité d'adapter l'usage qui en est fait : analyse du contexte, suivi/évaluation d'un plan d'action ;
- la liberté de choisir le traitement statistique souhaité : calculs de simple moyenne, introduction d'un indicateur de dispersion, niveaux de désagrégation de l'indicateur. Ce guide se limite à suggérer des désagrégations possibles de l'indicateur proposé.

Guide méthodologique

Chaque indicateur est donc décrit dans le CD-Rom sur la base des informations suivantes :

- nom ;
- type d'indicateur ;
- définition ;
- champ de valeurs ;
- signification ;
- méthodologie de construction et sources ;
- niveau territorial de disponibilité.

Quatrième partie

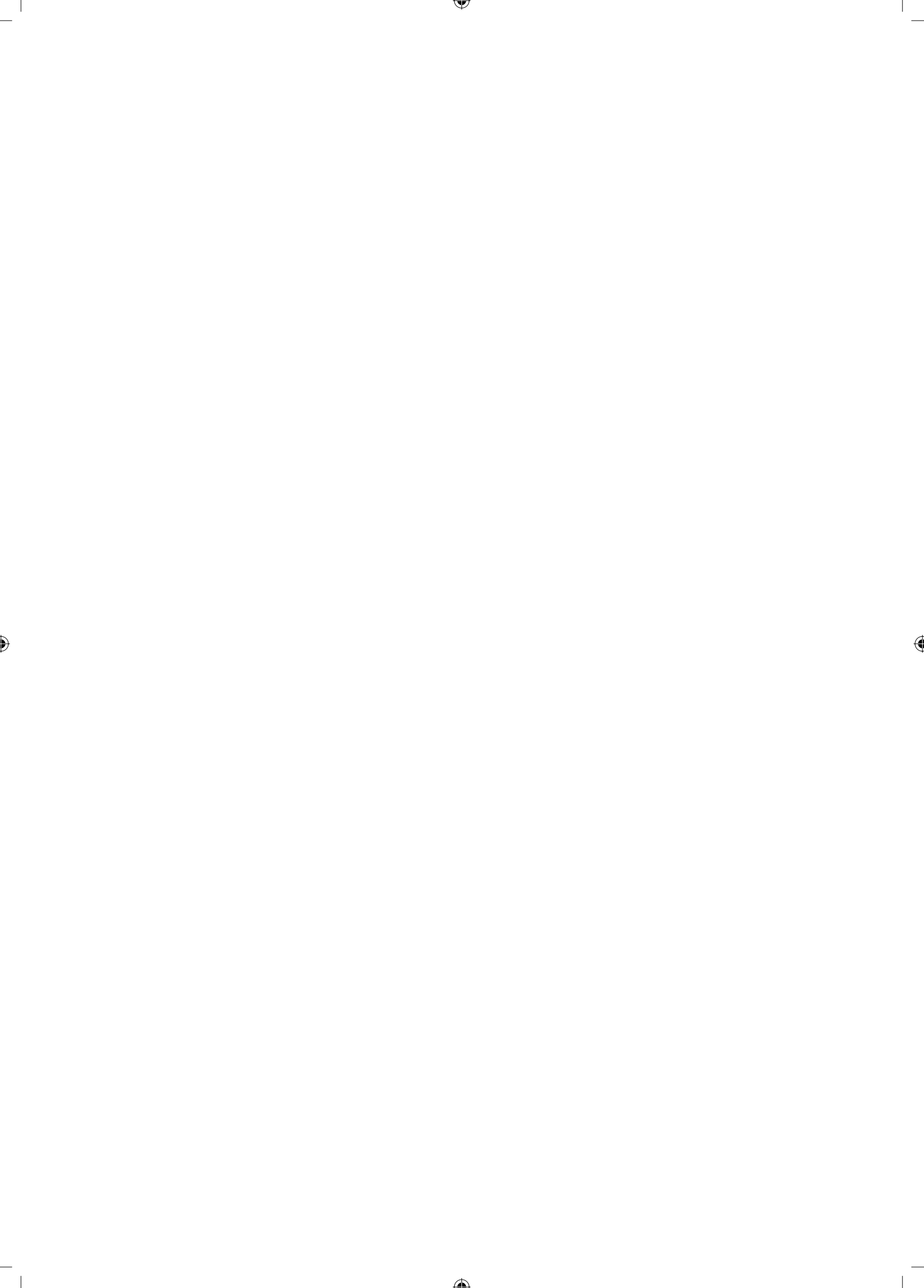
Mesurer la cohésion sociale

Tableaux et bases de données



Cohésion sociale





INTRODUCTION

Dans la partie précédente, un certain nombre de principes méthodologiques pour l'élaboration des outils de connaissance de la cohésion sociale (questions et indicateurs) ont été établis. Dans cette quatrième partie, les questions et les indicateurs sont présentés sous forme de fiches classées en quatre chapitres, correspondant aux quatre niveaux d'analyse de la cohésion sociale :

- chapitre 1 – premier niveau : évaluer la tendance générale. Ce chapitre comprend une fiche unique présentant les vingt indicateurs clés retenus ;
- chapitre 2 – deuxième niveau : évaluer la cohésion sociale par l'analyse des quatre types d'actions publiques. Ce chapitre comporte une fiche pour chacune des quatre dimensions du bien-être, soit quatre fiches, chacune incluant les quatre types d'actions publiques retenues : actions fondatrices, actions régulatrices, actions réparatrices et actions facilitatrices ;
- chapitre 3 – troisième niveau : évaluation détaillée de la cohésion sociale par l'analyse de huit domaines de vie. Ce chapitre comporte une fiche pour chacun des huit domaines de vie, soit huit fiches, chacune incluant les quatre dimensions du bien-être, les composantes de base de la vie et l'action ;
- chapitre 4 – quatrième niveau : affinement des évaluations par l'analyse de six groupes vulnérables. Ce chapitre est composé d'une fiche pour chacun des six groupes vulnérables, soit six fiches avec la même structure que pour le troisième niveau.

Outre les fiches présentées dans ces quatre chapitres, on trouve dans le CD-Rom les éléments suivants :

- la base de données des indicateurs proposés ;
- la base de données des résolutions et recommandations du Conseil de l'Europe qui illustrent le parcours politique de cette institution par les domaines abordés et les questions posées.

Ces bases de données (qui ne sont pas éditées dans la version papier) sont reliées électroniquement aux fiches ici disponibles de la manière suivante :

- en cliquant sur chaque fiche apparaît la liste des résolutions et recommandations du Conseil de l'Europe en rapport avec le thème considéré. Il est alors possible d'obtenir le texte *in extenso* de chacune d'elles en cliquant sur son titre ;
- de même, chaque question est liée à des extraits de résolutions ou recommandations illustrant l'importance et le sens de la question ;
- enfin, en cliquant sur chaque indicateur, apparaît le descriptif de l'indicateur tiré de la base de données (voir ci-après).

1. Structure des tableaux et choix des indicateurs

Les tableaux de chaque fiche sont constitués de deux colonnes : à gauche sont indiqués les questions et à droite les indicateurs correspondants.

Les questions ont été élaborées en suivant l'ordre des questions génériques présentées dans la troisième partie du guide et en les adaptant à chaque domaine ou groupe vulnérable concerné. Le nombre de questions est donc clairement déterminé au départ.

Pour chaque question, un certain nombre d'indicateurs a été sélectionné, permettant d'apporter les éléments de réponse les plus importants par rapport aux divers aspects que couvre la question. Par exemple, à la question « les conditions sont-elles remplies pour que l'exercice des droits des personnes handicapées

soit effectif ? » est attribué tout un ensemble d'indicateurs concernant les conditions d'accès pour les personnes handicapées aux services de santé, de protection sociale, au logement, à l'éducation, aux transports, à l'information, à la formation professionnelle et l'emploi, aux services à domicile et à la justice (voir dans la fiche « Personnes handicapées » le tableau des questions et indicateurs relatif à l'équité dans la jouissance des droits/non-discrimination des personnes handicapées aux services).

2. Structure de la base de données des indicateurs

La base de données des indicateurs disponible dans la version informatique du guide fournit, pour chaque indicateur, les informations suivantes :

- sa désignation tel que l'indicateur apparaît dans les fiches ;
- sa définition, précisant l'indicateur au-delà de sa désignation. Par exemple, l'indicateur « présence de médecine scolaire dans les écoles » est défini comme étant le pourcentage d'établissements scolaires disposant d'une infirmière permanente ou soumis aux visites régulières des médecins, infirmières ou dentistes » (voir la fiche « Enfance ») ;
- le type d'indicateur dont il s'agit, en faisant la distinction entre les indicateurs quantitatifs objectifs (type 1), les indicateurs qualitatifs objectifs (type 2) et les indicateurs qualitatifs subjectifs (type 3) ;
- sa signification : la signification de l'indicateur est essentielle pour en comprendre l'intérêt et la pertinence. Par exemple, l'indicateur « proportion de personnes ayant un indice de masse corporelle supérieur à 25 » donne le pourcentage de personnes qui ont un surpoids et qui présentent donc certains risques de santé pour cette raison (voir la fiche « Nutrition ») ;
- le champ des réponses possibles : il est simple pour les indicateurs quantitatifs (il s'agit en général d'un intervalle) et pour les indicateurs qualitatifs subjectifs (il s'agit en général d'une échelle d'appréciation). En revanche, le champ des réponses demande à être bien précisé dans le cas d'indicateurs qualitatifs objectifs ;
- la méthode de collecte de données et les sources : comme cela est indiqué dans la troisième partie du guide, on distingue, d'une manière générale, cinq types de sources : les compilations de données administratives, les analyses statistiques régulières, les enquêtes ad hoc, les enquêtes spécifiques et les enquêtes d'opinion. La base de données précise ces sources pour chacun des indicateurs ;
- la disponibilité des sources et des données aux différents niveaux (local, régional, national, européen) : en effet, elle est différente suivant le niveau où l'on se situe et est précisée dans la base de données ;
- les niveaux de désagrégation recommandés pour l'indicateur. Par exemple, concernant l'indicateur de taux de scolarisation des enfants, il est recommandé de faire une désagrégation : *a.* par sexe pour mettre en évidence les différences entre filles et garçons ; *b.* entre milieu rural et urbain ; et *c.* suivant la catégorie socioprofessionnelle du père et/ou de la mère.

Représentation de la structure de la base de données des indicateurs :

- dénomination ;
- type d'indicateur ;
- définition ;
- champ des valeurs ;
- signification ;
- méthodologie et source ;
- type de source ;
- disponibilité nationale ;
- disponibilité régionale et locale ;

3. Quelques orientations dans l'utilisation des fiches

Les questions et indicateurs proposés dans le guide ne sont en aucun cas ni ne pourraient être des indicateurs « obligatoires » que les États membres, régions ou collectivités territoriales de l'Europe devraient appliquer à leur niveau. Cela serait totalement opposé à l'esprit de la méthode qui a été élaborée.

Bien au contraire, le choix des questions et indicateurs par les acteurs travaillant au niveau d'un territoire est le premier pas d'un processus de concertation territoriale pour construire une vision partagée de la situation et définir un plan d'action. C'est pourquoi les fiches de questions et indicateurs sont de simples outils d'aide au choix des acteurs en fonction de leurs besoins de connaissance spécifiques, de la disponibilité des données, des moyens pour la réalisation d'enquêtes spécifiques, etc.

4. Les exemples d'application comme référence

Un certain nombre de pays, de régions ou de collectivités locales ont déjà utilisé ce guide avec l'appui du Conseil de l'Europe. Ces exercices ont été particulièrement importants pour les raisons suivantes :

- ils ont permis de tester la validité de l'approche proposée, notamment la validité des quatre dimensions du bien-être comme référence générale des différentes analyses proposées ;
- ils ont permis d'affiner les concepts ainsi que les questions et indicateurs pour les domaines pour lesquels ces tests ont été réalisés ;
- ils fournissent des exemples d'application du guide.

Ces exemples d'application et leurs enseignements, analysés plus en détail dans la cinquième partie du guide, enrichissent l'outil car ils permettent aux utilisateurs d'avoir des références dont ils peuvent s'inspirer.

5. Viser un apprentissage collectif et une accumulation collective de savoirs

L'élargissement progressif de l'application du *Guide méthodologique* vers d'autres pays, régions et collectivités locales, en incluant les différents niveaux d'application, domaines et groupes vulnérables, permettra d'affiner l'approche proposée.

Dans le contexte du Conseil de l'Europe, il s'agit surtout d'exemples de choix d'indicateurs. Les États ou autres acteurs intéressés pourront également collecter les données correspondant à ces indicateurs.

CHAPITRE 1 – PREMIER NIVEAU : ÉVALUER LA TENDANCE GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE



Sélection de vingt indicateurs clés pour chaque composante de la cohésion sociale

		Phénomènes à mesurer	Indicateur principal		Autres indicateurs possibles		
			Europe de l'ouest	Europe centrale et orientale			
Équité dans la jouissance des droits	1. Situations	1	• Équité dans les revenus	• Inégalité de répartition des revenus			
		2	• Équité d'accès au travail	• Taux de chômage de longue durée			
		3	• Équité dans la santé	• Espérance de vie à la naissance		• Coût moyen de la partie non remboursée d'une consultation auprès d'un généraliste • Proportion de personnes non couvertes par la sécurité sociale	
		4	• Équité dans le logement	• Proportion de sans domicile dans la population	• Population sans accès à un logement de qualité		
Dignité/ reconnaissance		5	• Sexes : égalité de reconnaissance	• Accès à des responsabilités supérieures pour les femmes ayant plusieurs enfants		• Travail à temps partiel non choisi	
		6	• Origine culturelle et ethnique : égalité de reconnaissance	• Ghettos ethniques et religieux			
		7	• Age : dignité des personnes âgées	• Personnes âgées bénéficiant d'une allocation vieillesse minimum		• Écart entre le montant de l'aide sociale minimum et le seuil de pauvreté • Personnes âgées sans pension contributive	
Autonomie/ développement personnel, familial, professionnel		8	• Suffisance de revenus	• Proportion des ménages surendettés	• Proportion des ménages dont les deux parents travaillent et vivent en dessous du seuil de pauvreté		• Population percevant le revenu minimum d'insertion
		9	• Suffisance du niveau d'éducation	• Taux d'abandon à l'âge minimum de départ de l'école sans diplôme		• Enfants travaillant avant l'âge légal de départ de l'école	
		10	• Mobilité sociale	• Succès scolaire pour les enfants des couches sociales défavorisées			
Participation/ engagement			11	• Participation aux élections	• Participation aux votes des 18-34 ans		

		Phénomènes à mesurer	Indicateur principal		Autres indicateurs possibles
			Europe de l'ouest	Europe centrale et orientale	
2. Actions (responsabilité partagée)	12	• Engagement des collectivités publiques	• Part du budget dévolue aux questions sociales		
	13	• Engagement des entreprises	• Proportion de travailleurs handicapés dans le secteur public et privé		• Participation des entreprises au financement de la formation • Emploi à durée déterminée/emploi à durée indéterminée
	14	• Engagement des citoyens	• Part des emplois dans le milieu associatif		
	15	• Engagement des familles	• Pourcentage de personnes âgées vivant dans les familles		
3. Composantes de base de la vie	16	• Confiance	• Confiance dans les institutions		• Enfants abandonnés • Indice de corruption
	17	• Perte de liens sociaux	• Taux de suicide		
	18	• Connaissance partagée	• Connaissance des droits de l'homme et du droit à la justice		
	19	• Perception/satisfaction	• Perception subjective de la santé		
	20	• Valeurs de tolérance et respect d'autrui	• Taux d'homicide		• Nombre de condamnés ou de détenus pour 1 000 habitants • Sentiment d'insécurité

CHAPITRE 2 – DEUXIÈME NIVEAU : ÉVALUER LA COHÉSION SOCIALE DANS SON ENSEMBLE



1. Capacité de la société à assurer l'équité dans la jouissance des droits et dans l'accès aux droits fondamentaux

1.1. Existence des actions

	Actions fondatrices : lois, règlements et normes explicites pour garantir les droits fondamentaux	Actions régulatrices : moyens mis en œuvre pour assurer l'équité dans l'accès aux droits fondamentaux	Actions réparatrices : mesures pour éliminer les formes de discrimination à tous les niveaux de droits	Actions facilitatrices : mesures incitatives et pratiques de la coresponsabilité pour l'équité dans l'accès aux droits fondamentaux
Droits civiques et droits de l'homme en général	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion et application de la Déclaration universelle des droits de l'homme Citoyens <ul style="list-style-type: none"> • ONG travaillant sur les droits fondamentaux 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Budget du ministère de la Justice par habitant 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Part du budget de la justice consacré à l'aide juridique 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de sensibilisation à la défense des droits civiques et droits de l'homme en général
Droits sociaux et économiques	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion et application de la Charte sociale européenne révisée • Loi de sécurité sociale et niveau de conformité avec le Code européen de sécurité sociale Entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises disposant d'une charte éthique sociale 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Budget du ministère des Affaires sociales par habitant 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Revenu minimum garanti/salaire moyen • Budget pour la réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée • Dispositions constitutionnelles et législatives sur le droit universel à la santé • Nombre de logements sociaux du secteur locatif par rapport au nombre de ménages privés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures incitatives à la création de services sociaux de proximité • Campagnes de sensibilisation à la défense des droits sociaux • Incitation des citoyens à la responsabilisation dans le coût de la santé • Existence de système commun de repérage des situations d'exclusion
Droits environnementaux	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion et application de la conférence de Rio et du protocole de Kyoto • Reconnaissance du principe pollueur/payeur dans la loi • Reconnaissance du principe de précaution dans la loi Entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'entreprises disposant d'une charte éthique environnementale 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses publiques par habitant en matière d'environnement Entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Part des investissements annuels des entreprises industrielles affectés à l'amélioration de leur impact environnemental 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de prise en charge des populations en cas de catastrophe naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de sensibilisation à la responsabilité environnementale • Niveau de tri sélectif

1.2. Validité des actions

	Efficacité	Vérification dans les situations sensibles	Durabilité
Droits civiques et droits de l'homme en général	<p>Accès à la justice</p> <ul style="list-style-type: none"> Recours contre l'Etat par le biais de la Cour européenne des Droits de l'Homme Durée d'une procédure juridique <p>Coresponsabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation aux organisations de défense des droits civiques et droits de l'homme 	<p>Droits civiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Personnes sans papiers Expulsions du territoire <p>Accès à la justice</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès des migrants à la justice Taux de comparution en justice des immigrés et des minorités Proportion de bénéficiaires de l'aide juridique 	<ul style="list-style-type: none"> Electorat votant pour des partis à discours discriminatoire
Droits sociaux et économiques	<ul style="list-style-type: none"> Taux de recours contre l'Etat pour non-application de la Charte sociale <p>Equité dans les revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> Inégalité de répartition des revenus <p>Equité dans l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de chômage <p>Equité dans la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> Couverture par l'assurance maladie publique des dépenses de médicaments Couverture par l'assurance maladie publique des dépenses de consultations chez les médecins généralistes Espérance de vie à la naissance <p>Equité dans le logement</p> <ul style="list-style-type: none"> Demandes de logement social non satisfaites Population sans accès à un logement de qualité <p>Coresponsabilité pour l'équité</p> <ul style="list-style-type: none"> Emplois dans les associations prestataires de services d'aide aux personnes 	<p>Accès au revenu</p> <ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaires du revenu minimum garanti Taux de pauvreté après transferts sociaux Taux de pauvreté avant transferts sociaux Persistance de la pauvreté Travailleurs pauvres <p>Accès à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de chômage de longue durée Chômeurs de longue durée ayant suivi une formation et retrouvé du travail Taux de chômage comparé des jeunes Taux de chômage comparé des femmes seules avec enfants Taux de chômage comparé des migrants Taux de chômage comparé des personnes sans formation ou qualification Taux de chômage comparé des personnes de plus de 50 ans Taux de chômage comparé des personnes handicapées Proportion de chômeurs de plus de 36 mois qui sont accueillis dans une structure de réinsertion Entreprises de travail adapté <p>Accès à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de personnes non couvertes par la sécurité sociale <p>Accès au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de sans domicile dans la population Proportion de ménages pauvres ayant accès à un logement social <p>Accès à un service minimum</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès à un service minimum pour les populations vulnérables Part du budget des ménages consacrée au logement 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de dépendance Cohésion régionale Equilibre financier des établissements de santé Taille de l'économie souterraine en terme d'emploi

	Efficacité	Vérification dans les situations sensibles	Durabilité
Droit à l'environnement	<p>Equité dans l'environnement sain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes vivant dans des zones polluées • Emissions de gaz à effet de serre • Fréquence des alertes pollution dans les villes <p>Coresponsabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de ménages pratiquant le tri sélectif • Consommation de produits biologiques • Proportion d'entreprises ayant la certification ISO 14000 ou 14001 	<p>Accès à un environnement sain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Population souffrant d'une maladie liée à la pollution • Proportion de logements insalubres • Victimes de catastrophes environnementales indemnisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergies renouvelables

2. Capacité de la société à assurer la dignité et la reconnaissance de la diversité

2.1. Existence des actions

	Actions fondatrices : lois, règlements et normes explicites pour garantir les droits identitaires et la diversité à tous les niveaux	Actions régulatrices : moyens mis en œuvre pour garantir la reconnaissance des droits à la différence	Actions réparatrices : mesures pour lutter contre toutes les formes de non-respect du droit à la différence	Actions facilitatrices : mesures incitatives et pratiques de la coresponsabilité pour la reconnaissance des droits à la différence
Diversités de sexe, âge et capacités	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ratification de la convention pour l'égalité des chances • Ratification des conventions de l'OIT sur « les pires formes de travail des enfants » et sur l'« âge minimum pour le travail des enfants » <p>Entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises disposant de règles pour assurer l'égalité des chances <p>Citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • ONG travaillant spécifiquement sur l'égalité des chances 	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses pour l'égalité des chances • Rapport entre minimum vieillesse et seuil de pauvreté 	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quotas de femmes dans la composition du gouvernement/parlement • Quotas sur les personnes handicapées dans le secteur public • Mesures d'appui pour les entreprises destinées à favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la concertation pour les problèmes spécifiques des personnes handicapées • Capacité du système médical et social à identifier et caractériser les situations de maltraitance physique et morale
Diversités culturelles ethniques et/ou religieuses	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liberté de culte • Ratification de la convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination raciale • Ratification de la déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques • Ratification des conventions de Genève pour plus d'humanité en temps de guerre • Existence de législations de protection des langues minoritaires • Dispositions légales quant au rapprochement familial 	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement public du culte • Budget total pour l'amélioration de la situation des minorités • Formation des enseignants sur les questions liées aux minorités <p>Entreprises/médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des diversités ethniques et religieuses dans les médias 	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de centre pour l'accueil des réfugiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure officielle de représentation des minorités au niveau du gouvernement • Rapports officiels sur la situation des minorités aux organisations internationales

2.2. Validité des actions

	Efficacité	Vérification dans les situations sensibles	Durabilité
Diversités de sexe, âge et capacités	<p>Reconnaissance/valorisation des différences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaintes annuelles pour discrimination • Proportion de postes de décision détenus par des femmes • Écart de salaires hommes/femmes • Proportion de sièges tenus par des femmes dans les parlements nationaux • Proportion de travailleurs handicapés dans le secteur public et privé 	<p>Dignité des plus marginalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cas non déclarés de violences familiales contre les femmes • Maltraitance physique ou morale des enfants dans les familles • Maltraitance des personnes handicapées • Maltraitance des personnes âgées • Enfants en âge légal de scolarisation travaillant 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de réseaux de traite des êtres humains
Diversités culturelles ethniques et/ou religieuses	<p>Reconnaissance/valorisation des différences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des cultures ethniques minoritaires dans les programmes scolaires • Prise en compte des spécificités des voyageurs dans l'accès à leurs droits et allocations • Prise en compte des spécificités culturelles des minorités dans les services de santé • Taux d'emploi comparé des étrangers diplômés de l'enseignement supérieur • Conflits intercommunautaires violents • Poids relatif des minorités et des migrants dans la population des cadres • Écart de salaire entre population nationale et étrangère 	<p>Dignité des plus marginalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des incidents pour des raisons d'appartenance à une minorité • Poids comparé des populations minoritaires incarcérées <p>Situation des réfugiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès des réfugiés à l'emploi • Taux de retour chez les réfugiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des meurtres pour des raisons de différence culturelle, ethnique ou religieuse • Portrait des minorités et des immigrés dans les médias et dans la culture populaire • Intégration et assimilation • Existence de ghettos ethniques ou religieux • Immigration clandestine • Populations en situation de conflit hors zone des ONG

3. Capacité de la société à assurer l'autonomie/ développement personnel

3.1. Existence des actions

	Actions fondatrices : lois, règlements et normes explicites pour assurer l'autonomie et le développement personnel, familial, professionnel de chacun	Actions régulatrices : moyens mis en œuvre pour garantir l'autonomie et le déve- loppement personnel, familial, professionnel	Actions réparatrices : mesures pour lutter contre les freins à l'autonomie et au développement personnel, familial, professionnel de chacun	Actions facilitatrices : mesures incitatives et pratiques de la cores- ponsabilité pour assu- rer le développement personnel, familial, professionnel de chacun
Autonomie et libertés fondamentales	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Liberté de circulation des personnes • Cadre législatif sur la protection des données privées • Législation sur l'accès aux comptes bancaires • Facilité de création d'une entreprise • Facilité de création d'une association • Cadre législatif sur le travail des volontaires • Cadre législatif sur le temps de travail Entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de travail à temps partiel choisi 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Incitations fiscales pour l'accessibilité des personnes handicapées • Dispositions permettant aux personnes handicapées de vivre indépendamment chez elles • Soutien à la création d'entreprises • Soutien aux ONG 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Financements publics pour la défense des groupes minoritaires et des immigrés • Structures d'accueil et d'accompagnement des migrants • Services de médiation des dettes • Soutien à l'établissement des entreprises dans les quartiers défavorisés • Promotion de la création d'entreprises chez les migrants 	<ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation des ONG avec les autorités publiques
Développement personnel	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Age de scolarité obligatoire • Législation sur la sécurité alimentaire • Dispositions légales sur la publicité Citoyens <ul style="list-style-type: none"> • Associations de consommateurs 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB • Budget de l'Etat pour le développement culturel • Budget de l'Etat pour l'éducation culturelle • Qualité du système de répression des fraudes sur l'alimentation (1) • Qualité du système de répression des fraudes sur l'alimentation (2) • Soutien public à l'implantation des NTIC • Densité des infrastructures culturelles et sportives Médias <ul style="list-style-type: none"> • Programmation télévisuelle hebdomadaire culturelle 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements scolaires ordinaires accueillant des élèves handicapés • Institutions scolaires spécifiquement destinées à l'accueil d'élèves handicapés • Considération dans l'éducation des identités des minorités et des migrants Citoyens <ul style="list-style-type: none"> • Organisations de soutien pour la réintégration des sans-abri • Organisation de soutien pour la réintégration des prisonniers et ex-prisonniers • Organisations pour l'éducation de la deuxième chance 	<ul style="list-style-type: none"> • Mode de révision des contenus pédagogiques • Rapport école/vie locale • Système d'information au public en matière de santé • Ecoles de consommateurs • Informations aux consommateurs • Corégulation de la publicité

	Actions fondatrices : lois, règlements et normes explicites pour assurer l'autonomie et le développement personnel, familial, professionnel de chacun	Actions régulatrices : moyens mis en œuvre pour garantir l'autonomie et le développement personnel, familial, professionnel	Actions réparatrices : mesures pour lutter contre les freins à l'autonomie et au développement personnel, familial, professionnel de chacun	Actions facilitatrices : mesures incitatives et pratiques de la coresponsabilité pour assurer le développement personnel, familial, professionnel de chacun
Développement familial	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilités de congés • Allocations maternité • Nombre de places en structure d'accueil • Reconnaissance légale de la cellule familiale hors mariage • Dispositions légales concernant la violence familiale 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Budget public pour les allocations familiales • Soutien aux centres de jour, hôpitaux de jour, crèches Entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Crèches pour les employés 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Structures d'accueil des enfants abandonnés Citoyens <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des personnes âgées isolées • Services d'accueil et d'écoute pour les femmes victimes de violences conjugales 	<ul style="list-style-type: none"> • Planning familial • Crèches associatives
Formation et développement professionnel	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Dispositions constitutionnelles sur le droit à l'éducation • Dispositions légales concernant le droit à l'éducation • Possibilité d'acquérir le baccalauréat par modules • Possibilité d'accès à une formation supérieure pour des personnes ne disposant pas du baccalauréat • Reconnaissance internationale des diplômes 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses publiques pour une politique de formation professionnelle • Programme de reconnaissance des compétences professionnelles Entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Budget des entreprises affecté à la formation professionnelle • Système de stages pour les étudiants 	Pouvoirs publics <ul style="list-style-type: none"> • Budget pour la formation professionnelle dans les prisons • Dépenses publiques pour une politique active de l'emploi • Programme de réinsertion des chômeurs de plus de 50 ans • Programme de retour à l'emploi pour les mères de famille Citoyens <ul style="list-style-type: none"> • Bénévoles dans les ONG travaillant sur l'insertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue social pour la formalisation des besoins de formation professionnelle • Mesures facilitatrices pour l'accueil d'apprentis dans les entreprises

(1) et (2) se rapportent à deux définitions différentes d'un même phénomène à évaluer.

3.2. Validité des actions

	Efficacité	Vérification dans les situations sensibles	Durabilité
Autonomie et libertés fondamentales	<p>Liberté de circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solde migratoire • Mobilité interrégionale <p>Liberté d'initiative et d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes ayant participé à la création d'une structure juridique <p>Liberté d'organisation de son temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail à temps partiel choisi • Demandes de temps partiel satisfaites • Travail volontaire 	<p>Liberté de circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liberté de circulation des migrants hors UE <p>Liberté d'initiative et d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ménages surendettés • Accès aux services bancaires <p>Liberté d'organisation de son temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailleurs pauvres 	<p>Liberté de circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assouplissement de la loi sur les données privées • Evolution du budget de la sécurité par rapport à celui de la protection sociale <p>Liberté d'initiative et d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensité du travail • Travailleurs clandestins • Permis de travail pour les étrangers
Développement personnel	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux brut de scolarisation <p>Corps et capacités physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la santé dans les modes de vie • Pratique des activités sportives <p>Culture et loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes engagées dans des pratiques culturelles collectives • Foyers disposant d'un accès à Internet haut débit au domicile • Programmation télévisuelle hebdomadaire à teneur culturelle 	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> • Illettrisme • Education dite de « seconde chance » pour les élèves sortis du système éducatif <p>Corps et capacités physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités sportives dans les prisons • Activités sportives dans les institutions de réinsertion <p>Culture et loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités culturelles dans les prisons • Activités culturelles dans les institutions de réinsertion 	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privatisation de l'école <p>Culture et loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité culturelle disponible au niveau local/régional/national
Développement familial	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fécondité • Proportion de foyers monoparentaux • Bénéficiaires des crédits temps/congés parentaux • Enfants vivant dans les familles pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> • Orphelins ou enfants abandonnés • Enfants institutionnalisés suivant l'enseignement primaire et secondaire • Personnes âgées bénéficiant de services à domicile • Femmes victimes de violences domestiques accueillies par des structures spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Effets de la peur de la perte d'emploi sur le choix d'avoir des enfants • Perception de l'équilibre entre bien-être matériel et nombre d'enfants par famille
Formation et développement professionnel	<p>Formation continue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation continue <p>Evolution professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chômeurs ayant suivi une formation et retrouvé du travail • Rapport emploi/qualification • Mobilité professionnelle choisie • Participation des employés à tous niveaux au pilotage de l'entreprise 	<p>Formation continue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des migrants dans la formation continue <p>Evolution professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution de carrière tout au long de la vie • Accès à la formation de retour à l'emploi pour les femmes ayant eu des enfants • Retraités exerçant une activité économique dans le cadre d'un deuxième projet de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Part du travail dans la valeur ajoutée • Arrêts de travail pour cause de stress • Emploi à durée déterminée/emploi à durée indéterminée • Turnover • « Workfare » <p>Opportunité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des travailleurs dans le capital

4. Capacité de la société à assurer la participation et l'engagement

4.1. Existence des actions

	Actions fondatrices : lois, règlements et normes explicites pour assurer la participation et l'engagement	Actions régulatrices : moyens mis en œuvre pour assurer la participation et l'engagement	Actions réparatrices : mesures pour lutter contre toutes les formes de concentration ou abus de pouvoirs	Actions facilitatrices : espaces et pratiques de concertation et d'apprentissage collectif
Démocratie représentative	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elections libres et régulières aux différents niveaux • Liberté de constitution de partis politiques • Législation sur le financement des partis politiques • Liberté d'expression • Séparation des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif • Laïcité de l'Etat • Cadre légal sur les référendums • Législation sur la concentration des médias <p>Citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partis politiques formellement créés 	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions aux partis politiques • Budget régional total par rapport au budget central • Systèmes de péréquation des ressources entre territoires • Variabilité du budget <i>per capita</i> entre régions <p>Entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sponsoring des partis politiques <p>Médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tirage des quotidiens d'information • Concentration des médias 	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures contre la corruption <p>Citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • ONG mobilisées sur la lutte contre la corruption • Observatoires de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes officielles de mobilisation pour les élections • Mécanismes de concertation avec les régions qui demandent une plus grande autonomie
Démocratie sociale	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liberté d'organisation syndicale • Droit de grève et de <i>lockout</i> • Législation antitrust <p>Citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centrales syndicales • Importance du tiers secteur 	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget de soutien au tiers secteur <p>Entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens accordés pour l'organisation syndicale • Entreprises avec comité d'entreprise élu <p>Médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur la démocratie sociale 	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Juridiction spécialisée dans les conflits du travail • Médiateurs des conflits sociaux <p>Entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garanties données en cas de licenciement 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre institutionnel pour le dialogue social tripartite • Concertation dans les entreprises • Contractualisation des autorités publiques avec le tiers secteur

	Actions fondatrices : lois, règlements et normes explicites pour assurer la participation et l'engagement	Actions régulatrices : moyens mis en œuvre pour assurer la participation et l'engagement	Actions réparatrices : mesures pour lutter contre toutes les formes de concentration ou abus de pouvoirs	Actions facilitatrices : espaces et pratiques de concertation et d'apprentissage collectif
Démocratie participative	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liberté d'association • Cadre légal relatif au bénévolat • Accès aux marchés publics • Droit à la manifestation publique <p>Entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises ayant une charte de responsabilité sociale et environnementale <p>Citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisations de l'économie solidaire • Interréseaux territoriaux 	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement public des ONG et organisations citoyennes • Avantages fiscaux pour favoriser les dons aux ONG • Labels sociaux et environnementaux publics <p>Entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises ayant recours à un système de notation sur leur responsabilité sociale et environnementale <p>Médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur la démocratie participative <p>Citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplois salariés dans les organisations de l'économie solidaire 	<p>Pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de réparation des abus et bavures policières <p>Médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des diversités ethniques et religieuses dans les médias 	<ul style="list-style-type: none"> • Heures consacrées à l'enseignement de la citoyenneté à l'école • Campagnes de sensibilisation à la démocratie participative • Budget participatif • Mécanisme de concertation entre les entités publiques et les ONG • Partenariats territoriaux pour le développement local/régional • Programme de formation de la police à la démocratie

4.2. Validité des actions

	Efficacité	Vérification dans les situations sensibles	Durabilité
Démocratie représentative	<p>Participation à la démocratie représentative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation aux élections • Engagements dans les partis politiques <p>Bon fonctionnement de la démocratie représentative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue des engagements politiques • Censures sur la production culturelle • Information aux électeurs • Fréquence des référendums • Alternance • Absence de conflits séparatistes armés • Indice de corruption 	<p>Participation à la démocratie représentative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit de vote des étrangers • Vote familial <p>Bon fonctionnement de la démocratie représentative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amnistie pour les conflits armés passés 	<ul style="list-style-type: none"> • Nature du régime en place • Participation aux votes des • 18-25 ans • Dons privés dans le financement des partis politiques • Elus ayant fait l'objet d'une action judiciaire
Démocratie sociale	<p>Participation à la démocratie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation dans les organisations syndicales • Participation dans les organisations patronales <p>Bon fonctionnement de la démocratie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des grèves • Durée des grèves • Entreprises sans convention collective • Participation aux comités d'entreprises • Niveau de concentration dans les coopératives 	<p>Participation à la démocratie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation syndicale des travailleurs précaires <p>Bon fonctionnement de la démocratie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Licenciés économiques bénéficiant d'un soutien 	<ul style="list-style-type: none"> • Assouplissement de la législation sur les licenciements • Condamnations pour délit d'initié • Fréquence des dumpings sur les entreprises
Démocratie participative	<p>Participation à la démocratie participative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bénévolat • Adhésion à des associations • Soutien aux ONG • Épargne éthique et solidaire • Pratiques de consommation responsable et/ou engagée <p>Bon fonctionnement de la démocratie participative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité sociale des entreprises 	<p>Participation à la démocratie participative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des migrants et des minorités à des associations ou ONG <p>Bon fonctionnement de la démocratie participative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré de mixité entre population nationale et étrangère dans les associations 	<ul style="list-style-type: none"> • Restriction des droits à la manifestation • Perception de la prise en compte de l'opinion publique dans les décisions politiques • Perception de la crédibilité des ONG et des formes de participation citoyenne

CHAPITRE 3 – TROISIÈME NIVEAU : ÉVALUER LA COHÉSION SOCIALE PAR DOMAINE DE VIE

1. Emploi

1.1. Situations

a. Équité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
1. Les conditions pour l'équité dans l'accès à l'emploi sont-elles réunies ?	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'activité • Formation continue <p>Chômage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage de longue durée • Taux de chômage • Ménages dont les membres sont sans travail • Chômage récurrent <p>Précarité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recours à l'<i>outsourcing</i> • Emploi à durée déterminée/emploi à durée indéterminée • Travailleurs intérimaires et temporaires • Emplois passant par des agences d'intérim • Travailleurs cotisant seuls à la sécurité sociale • Travailleurs victimes de licenciements • Travail à temps partiel non choisi • Travailleurs sans protection sociale • Taille de l'économie souterraine • Personnel temporaire dans le secteur public • Rotation des emplois <p>Travail indépendant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailleurs indépendants dans l'ensemble des emplois • Croissance du nombre des travailleurs indépendants
2. Des conditions de travail décentes sont-elles assurées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence d'accidents du travail graves • Maladies professionnelles • Rapport entre salaire minimum et seuil de pauvreté • Intérêt du travail • Variété des tâches dans le travail • Intensité du travail • Atrophie • Dumping social
3. Quelle est la situation des groupes ayant le plus de difficultés à trouver ou à garder un emploi ?	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage comparé des jeunes • Taux de chômage comparé des femmes seules avec enfants • Taux de chômage comparé des migrants • Taux de chômage comparé des personnes sans formation ou qualification • Taux de chômage comparé des personnes de plus de 50 ans • Taux de chômage comparé des personnes handicapées <p>Ruptures dans les conditions de vie/précarité comparée</p> <p><i>Décliner les indicateurs de précarité de la question 1 pour les groupes de population cités précédemment</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Insécurité de l'emploi touchant les travailleurs non qualifiés • Aide pour le congé parental et structures pour la garde d'enfants • Impact parental de l'emploi

Questions	Indicateurs
4. Quels sont les risques d'un recul de l'emploi ou d'un déséquilibre entre offre et demande d'emploi ?	<p>Disparition de postes de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Licenciement pour cause de fusion • Licenciement pour délocalisation • Licenciement pour révision de processus de fabrication • Licenciement pour sous-traitance • Licenciement pour privatisation • Croissance du PIB • Relation entre PIB et évolution de l'emploi • Evolution de la part du travail indépendant • Relation entre le cours de la bourse et les licenciements • Pénurie de main-d'œuvre

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. Comment la dignité de la personne est-elle protégée au travail ?	<ul style="list-style-type: none"> • Harcèlement moral et sexuel • Arrêts de travail pour cause de stress • Recours déposés en justice
2. La contribution personnelle au travail et les compétences individuelles sont-elles reconnues ?	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes mises en préretraite d'office • Emplois atypiques : travail de nuit, travail saisonnier, travail à domicile, horaires de travail irréguliers • Rémunération due et non payée pour heures supplémentaires • Travailleurs pauvres • Croissance des salaires et croissance des dividendes • Emploi à bas salaire • Embauche des jeunes après des stages en entreprise • <i>Mobbing</i>
3. Le statut de chômeur est-il reconnu ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau des prestations de chômage • Durée des prestations de chômage • Fréquence des sessions de formation pour chômeurs assurées par les services de l'emploi • Couverture effective des systèmes de protection sociale pour les personnes à la recherche d'un emploi • Relation entre seuil de pauvreté et prestation de chômage
4. La perte de dignité sur le lieu de travail risque-t-elle de passer inaperçue ?	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle du bon respect des dispositions légales • Cas de harcèlements ou de <i>mobbing</i> non déclarés

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour que le travail soit un facteur d'autonomie et de développement personnel, professionnel et familial de chacun ?	<p>Conditions pour l'apprentissage dans le travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liberté d'initiative dans le travail • Participation aux décisions dans le travail • Temps consacré aux réunions d'équipes • Critères d'évaluation du travail • Mobilité interne du personnel • Mobilité géographique <p>Conciliation vie privée/vie professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail • Obligation d'astreinte hors des horaires normaux • Travail à temps partiel choisi • Congés parentaux payés • Temps de transport pour se rendre sur le lieu de travail
2. L'autonomie et le développement personnel, familial et professionnel sont-ils effectivement assurés pour les personnes qui travaillent ?	<p>Accès à la formation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de formation dans l'année • Formation continue • Formation professionnelle continue • Choix des jeunes entre emploi et formation/poursuite des études • Formation des personnes de plus de 50 ans • Accès à la formation de retour à l'emploi pour les femmes ayant eu des enfants <p>Evolution des carrières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution de carrière tout au long de la vie • Evolution de salaire tout au long de la vie • Accès à des responsabilités supérieures pour les femmes ayant plusieurs enfants <p>Autonomie financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de dépendance pour un salaire • Ménages à deux participants • Adaptation du système de sécurité sociale
3. Une formation professionnelle est-elle garantie pour les chômeurs et dans les prisons ?	<ul style="list-style-type: none"> • Chômeurs pouvant prétendre à une formation • Chômeurs ayant suivi une formation et retrouvé du travail • Chômeurs de plus de 50 ans en formation • Formations professionnelles dans les prisons • Modes de réinsertion professionnelle des détenus dans la société
4. Quels sont les risques qui pèsent sur la perte d'autonomie et les menaces pour l'épanouissement personnel au travail ?	<ul style="list-style-type: none"> • « Workfare » • Formes de travail forcé • Travail pour remboursement de dettes

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. Quelles sont les possibilités pour les travailleurs de défendre leurs intérêts sur le lieu de travail ?	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicalisation par secteur d'activité • Juridiction spécialisée pour les conflits du travail • Fréquence des grèves • Durée des grèves • Participation aux grèves • Arrêts de travail
2. Quelles sont les formes de participation/engagement dans le travail ?	<ul style="list-style-type: none"> • Travail volontaire • Travail rémunéré dans les organisations citoyennes et ONG • Participation aux comités d'entreprises
3. Quelles sont les formes de participation pour les chômeurs ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'associations de chômeurs
4. Quelles sont les menaces et les opportunités que représentent de meilleures formes de participation dans le travail et dans l'organisation du travail ?	<ul style="list-style-type: none"> • Prévalence des formes de contrat de courte durée

1.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quelles est le niveau de satisfaction par rapport au travail ?	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction par rapport à l'emploi • Personnes découragées dans la recherche d'un emploi • Satisfaction par rapport aux opportunités de formation • Crainte de perdre son emploi
2. Quelles sont les perceptions par rapport au travail ?	<ul style="list-style-type: none"> • Perception des possibilités d'évolution de carrière • Perception de la capacité d'insertion professionnelle • Perception du niveau de sécurité physique au travail • Perception de l'égalité des chances • Perception de la sécurité de l'emploi • Perception de l'adaptabilité • Perception sur le partage du temps de travail • Perception de la valorisation de l'expérience
3. Quelles sont les valeurs par rapport au travail ?	<ul style="list-style-type: none"> • Esprit d'entreprise • Identification par rapport à son métier • Identification par rapport à son entreprise
4. Quel est le niveau de confiance entre employés et employeurs ?	<ul style="list-style-type: none"> • Confiance des employés dans le management
5. Quelles sont les liens sociaux et la vie sociale dans le travail ?	<ul style="list-style-type: none"> • Esprit d'équipe • Esprit de compétition • Individualisme

1.3. Actions

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Législation pour la protection de l'emploi • Droits syndicaux • Législation sur le salaire minimum garanti • Convention-cadre sur le travail saisonnier • Législation concernant la formation sur le lieu de travail • Législation sur le travail volontaire • Législation sur le harcèlement au travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Régulation des prélèvements sociaux • Régulation du revenu minimum • Incitations fiscales à la création d'emplois • Subventions aux entreprises pour la création d'emplois • Négociation des conventions collectives dans le secteur public • Croissance des salaires dans le secteur public • Modalité de hausse du salaire minimum garanti 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du système de sécurité sociale • Programme pour l'insertion des populations cibles • Soutien au tiers secteur dans la création d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses publiques pour une politique active de l'emploi • Dépenses publiques pour une politique de formation professionnelle • Existence d'initiatives en faveur de l'emploi des jeunes • Information publique sur les politiques pour l'emploi • Participation des partenaires sociaux et des organisations de la société civile sur l'évolution du marché du travail
Collectivités locales		<ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation des responsabilités institutionnelles pour le soutien à l'emploi 		
Entreprises/marché/syndicats		<ul style="list-style-type: none"> • Négociations de conventions collectives entre entreprises et syndicats • Modalité de hausse du salaire • Politique d'organisation des carrières • Flexibilité dans la distribution concertée du temps de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi pour les personnes handicapées • Existence de programmes pour la gestion du stress 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des entreprises au financement de la formation • Augmentation de l'utilisation des services de formation continue par les PME • Recours au <i>coaching</i> et à la médiation • Paiement des salaires des travailleurs en cas de grève • Participation active dans les comités d'entreprise
ONG		<ul style="list-style-type: none"> • Développement du travail volontaire 		

2. Revenu/pouvoir d'achat

2.1. Situations

a. Équité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer un revenu décent pour tous ?	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des revenus • Postes de dépenses majoritaires • Répartition géographique des revenus • Taux de pauvreté après transferts sociaux • Taux de pauvreté avant transferts sociaux <p>Revenu du travail salarié</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport entre salaire minimum et loyer moyen • Rapport entre salaire minimum et indice général des prix à la consommation • Imposition sur le revenu <p>Revenu du travail indépendant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revenu des ménages issu du travail indépendant • Ménages dont le revenu principal provient du travail indépendant <p>Revenu du capital</p> <ul style="list-style-type: none"> • Population ayant un revenu provenant du capital <p>Revenu par allocations publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocations publiques dans le revenu des ménages
2. Quelles sont les formes de discrimination dans l'accès au revenu ?	<ul style="list-style-type: none"> • Inégalité de répartition des revenus (1) • Inégalité de répartition des revenus (2) • Ecart de salaire hommes/femmes • Ecart de salaires travailleurs nationaux/travailleurs immigrés • Rapport entre salaire et niveau d'études • Rapport entre salaire des emplois précaires et des emplois de long terme à poste équivalent • Age minimum pour l'obtention du revenu minimum garanti
3. Quelle est la situation des populations les plus vulnérables dans l'accès à un revenu décent ?	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance de la pauvreté • Travailleurs pauvres • Intensité de la pauvreté • Pouvoir d'achat des ménages à faible revenu • Proportion des ménages dont les deux parents travaillent et vivent en dessous du seuil de pauvreté • Rapport entre salaire minimum et seuil de pauvreté • Taille de la population à faible revenu • Niveau de l'allocation chômage
4. Quels sont les risques d'augmentation de la pauvreté et des écarts de revenus ?	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la population à faible revenu • Taille du secteur informel

(1) et (2) se rapportent à deux définitions différentes d'un même phénomène à évaluer.

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour garantir un revenu qui assure la dignité de la personne ?	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu minimum d'insertion • Indexation du revenu minimum sur l'inflation • Equipement des ménages avec des appareils de confort de base • Pension de retraite minimum garantie
2. Quelle est la reconnaissance de l'effort et de l'expérience des personnes dans le revenu ?	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport entre salaire et ancienneté/expérience • Ecart de salaire entre les personnes de plus et de moins de 50 ans
3. Quelle est la situation des plus démunis en termes de revenus ?	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport entre retraite moyenne et salaire moyen • Rapport entre minimum vieillesse et seuil de pauvreté • Situation des chômeurs en fin de droits • Dépendance économique des personnes âgées • Dépendance des familles monoparentales à l'aide sociale • Dépendance des immigrés à l'aide sociale • Personnes de plus de 50 ans vivant sous le seuil de pauvreté
4. Quels sont les risques d'ignorance des situations de détresse et de perte de dignité par la pauvreté ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un système de suivi des sans-abri • Taux de dépendance

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
1. Quel est le niveau d'autonomie financière des ménages ?	<ul style="list-style-type: none"> • Endettement des ménages à court terme • Taux d'effort des ménages à court terme • Endettement des ménages à long terme • Taux d'effort des ménages à long terme • Ménages en cessation de paiement • Endettement dans les segments de population à faible revenu • Ménages surendettés • Bénéficiaires du revenu minimum garanti
2. Quelles sont les facilités d'accès aux banques et au crédit ?	<ul style="list-style-type: none"> • Ménages sans compte dans un établissement bancaire ou dans une société d'épargne • Ménages ayant eu un refus de crédit dans les banques • Ménages victimes de l'usure
3. Y a-t-il des formes de soutien (subsides logement, aide sociale, coopératives d'épargne, mutuelles, etc.) pour ceux qui n'ont pas accès aux banques et au crédit bancaire ?	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des systèmes mutuels de crédit, des coopératives bancaires, etc. • Subsides de logement pour jeunes couples ou personnes âgées <p><i>Part des allocations dans les revenus les plus bas (3 premiers déciles) pour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • le logement • la famille • l'école <p><i>Montant des allocations pour les revenus les plus bas (3 premiers déciles) pour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • le logement • la famille • l'école <ul style="list-style-type: none"> • Accès au microcrédit ou au crédit solidaire pour les ménages sans ressources ou en difficulté
4. Quels sont les risques de nouvelles discriminations dans l'accès aux services financiers ?	<ul style="list-style-type: none"> • Critères des banques dans l'attribution des comptes bancaires et de crédit bancaire

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. Quels sont les mécanismes de défense du pouvoir d'achat et du revenu ?	<ul style="list-style-type: none"> • Associations de consommateurs • Coopératives de consommation • Adhésion syndicale
2. Quelle est la possibilité de s'engager dans une action solidaire liée au revenu ?	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de banques éthiques et solidaires • Epargne privée dans les fonds éthiques et solidaires dans le total de l'épargne • Bénévoles dans les institutions financières solidaires • Crédits octroyés par les banques solidaires
3. Quelle est la possibilité pour les populations les plus démunies de s'assurer un revenu et de défendre leur pouvoir d'achat ?	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'allocation chômage par rapport à l'inflation • Formes de garantie de revenu pour les petits producteurs agricoles et les artisans
4. Quels sont les risques de dégradation rapide des revenus ?	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'inflation • Variation du taux d'intérêt

2.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quelle est la satisfaction des citoyens avec leur revenu et leur pouvoir d'achat ?	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction par rapport à la situation financière • Satisfaction par rapport au pouvoir d'achat • Satisfaction par rapport au salaire
2. Comment les citoyens perçoivent-ils les différences sociales en termes de revenus ?	<ul style="list-style-type: none"> • Perception de la pression fiscale sur les revenus • Opinion publique sur les inégalités de répartition des revenus
3. Quelles valeurs sont données à la notion d'équité et à la solidarité dans les revenus ?	<ul style="list-style-type: none"> • Opinion publique sur le niveau de revenu minimum devant être assuré par l'Etat aux personnes vulnérables • Opinion publique sur le revenu du capital et du patrimoine
4. Quel est le niveau de confiance des citoyens dans les institutions financières ?	<ul style="list-style-type: none"> • Confiance dans les institutions financières • Confiance dans le recours au crédit • Opinion sur les recours possibles contre les établissements bancaires et les assurances • Conflits avec les institutions financières
5. Quel est le niveau de confiance dans l'avenir en termes de sécurité financière ?	<ul style="list-style-type: none"> • Peur de voir son pouvoir d'achat baisser • Recours à l'épargne • Perception de l'équilibre entre bien-être matériel et nombre d'enfants par famille
6. Quels sont les liens de solidarité financière entre les personnes et les familles ?	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle perçu et souhaité de différents acteurs en matière d'aide aux personnes pauvres ou socialement exclues

2.3. Actions

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Législation sur le travail indépendant • Législation de protection des consommateurs • Dispositions constitutives et législatives sur un revenu minimum garanti 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du salaire minimum garanti • Contrôle des prix • Existence de mesures politiques pour le soutien au crédit • Ecart de revenu avant et après impôts et avantages fiscaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation non contributive 	<ul style="list-style-type: none"> • Primes à l'autoemploi
Collectivités locales		<ul style="list-style-type: none"> • Hauteur des allocations pour le transport 		<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la finance éthique et solidaire
Entreprises/marché/syndicats		<ul style="list-style-type: none"> • Conventions collectives • Epargne salariale dans les fonds éthiques 		
ONG		<ul style="list-style-type: none"> • Développement du microcrédit 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide aux personnes exclues • Syndicats de chômeurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Association de capital-risque ou de coopérative de garantie • Existence de structures de médiation pour la réalisation de projet et l'accès au crédit solidaire

3. Logement

3.1. Situations

a. Équité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer un logement décent à tous, de manière équitable ?	<p>Disponibilité des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logements existants pour 1000 habitants • Répartition géographique du stock de logement • Logements vacants <p>Accessibilité financière des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'effort brut des ménages • Taux d'effort net des ménages • Prix du mètre carré à l'achat du terrain • Prix du mètre carré à l'achat de logement ancien • Prix du mètre carré à l'achat de logement neuf • Budget des ménages consacré au logement <p>Accessibilité des aides financières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ménages qui bénéficient d'allocations d'aide au logement • Allocations logement dans le revenu des ménages • Accessibilité du crédit hypothécaire • Hauteur des taux d'intérêt
2. L'accès à un logement décent est-il assuré pour tous ?	<p>Accès aux logements et services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répartition des ménages par statut d'occupation • Qualité des logements <p>Personnes sans logement de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de bidonvilles • Logements déclarés insalubres
3. Les logements sociaux répondent-ils aux besoins des familles les plus démunies ?	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des logements sociaux pour les personnes les plus vulnérables • Familles pauvres ayant accès à un logement social • Stock de logements sociaux par rapport au stock total de logements • Ménages bénéficiaires de l'accès aux logements sociaux/population totale des ménages • Demandes de logement social non satisfaites • Montant du loyer d'un logement social par rapport au seuil de pauvreté • Qualité des logements sociaux • Degré de concentration géographique des logements sociaux • Accès aux services municipaux des logements sociaux
4. Quels sont les risques de perte d'accès au logement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion du phénomène du squat • Proportion des logements vacants • Logements situés dans des zones à risque • Logements détruits par des guerres • Modes de fonctionnement du marché de la location et du crédit immobilier • Quartiers à loyers modérés dans les villes

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. L'accès à un logement est-il assuré dans les situations particulières ?	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de logement pour les travailleurs saisonniers • Conditions de logement pour les sans-papiers • Conditions de logement pour les demandeurs d'asile • Conditions de logement pour les personnes handicapées • Nombre moyen d'expulsions par an • Qualité des emplacements pour les gens du voyage • Conditions de logement pour les gens du voyage • Libre établissement des campeurs et des gens du voyage
2. Quel est le niveau et l'évolution de la polarisation urbaine ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mixité ethnique • Ecart des loyers moyens entre zones géographiques • Mixité sociale
3. Quelle est la situation des sans-abri ?	<ul style="list-style-type: none"> • Refuges, systèmes d'accueil pour les sans-abri • Proportion de sans-abri
4. Quels sont les risques d'accélération de la polarisation urbaine ?	<ul style="list-style-type: none"> • Ségrégation spatiale • Chômage de longue durée par quartier • Persistance de la pauvreté • Actes répréhensibles sur les biens et les personnes • Développement de résidences sécurisées

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
1. Y a-t-il des conditions d'espace adéquates pour la personne ?	<ul style="list-style-type: none"> • Surface moyenne des logements par personne • Nombre moyen de pièces des logements par personne • Répartition des résidences principales selon le degré de peuplement
2. Les espaces de vie sont-ils propices à la pleine expression de la vie sociale et communautaire ?	<ul style="list-style-type: none"> • Surface des espaces verts par habitant • Surface des infrastructures culturelles et sportives
3. Quelle est la situation des quartiers difficiles et des zones rurales en termes de cadre de vie ?	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de services sociaux dans les quartiers périphériques ou quartiers d'ortoirs • Disponibilité des services publics • Disponibilité de commerces de proximité • Disponibilité de médecine et de pharmacie • Disponibilité d'accès aux NTIC
4. Les besoins environnementaux sont-ils pris en compte dans la gestion des espaces de vie ?	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de la population vivant dans des zones polluées (air, eau, bruits...) • Niveau de potabilité de l'eau

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. Les locataires et les propriétaires disposent-ils de moyens pour défendre leurs intérêts ?	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats de locataires • Organisations de propriétaires
2. Quelle est la participation à la gestion des espaces de vie collective ?	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion collective des espaces de vie • Associations de riverains ou de quartier • Fête ou foire de quartier • Associations locales de défense du patrimoine architectural
3. Quelles sont les possibilités pour les populations les plus vulnérables de défendre leurs intérêts ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures spécifiques d'accès à la propriété pour les jeunes • Coopératives de logements
4. Quelles sont les menaces à la participation à la gestion des espaces de vie ?	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la spéculation immobilière

3.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quelles sont les attentes et le niveau de satisfaction personnelle du besoin de logement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des citoyens quant à la qualité de leur logement • Satisfaction du citoyen quant à son quartier • Ménages désirant changer de quartier d'habitation
2. Quel est le niveau de conscience et de connaissance des situations critiques liées au logement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Perception des problèmes liés aux quartiers défavorisés • Quartiers dans lesquels une partie des citoyens n'a pas accès
3. Quelles sont les valeurs liées à la gestion du cadre de vie ?	<ul style="list-style-type: none"> • Sens du bien commun
4. Quel est le niveau de confiance dans les institutions qui travaillent sur le logement et sur le cadre de vie ?	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de prise en compte de l'opinion publique dans les projets d'urbanisation
5. Y a-t-il des liens de solidarité entre les personnes et les familles ?	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'absorption par les familles des personnes qui ont perdu le logement • Population hébergée par des parents non proches ou par des amis et désirant changer de logement

3.3. Actions

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription du droit au logement dans la Constitution • Dispositions légales concernant le droit au logement • Dispositions légales quant aux normes des logements • Dispositions légales contre les expulsions • Législation de la location et de la propriété 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses publiques pour le logement par rapport au PIB • Niveau de prise en charge des loyers par le système d'allocation logement pour les familles pauvres • Politique fiscale du logement • Existence d'allocations au logement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures concernant la réhabilitation des quartiers défavorisés • Conditions de relogement lors des réhabilitations de quartier et des expropriations 	
Collectivités locales		<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses publiques en matière de politique du logement • Provisions légales pour la conservation et l'entretien du patrimoine architectural 		<ul style="list-style-type: none"> • Existence de système de concertation public/privé • Existence de mécanismes de consultation pour l'aménagement du territoire
Entreprises/marché				
ONG			<ul style="list-style-type: none"> • Organisations qui s'occupent de soutenir les sans-abri et les familles expulsées de l'habitation 	
Famille			<ul style="list-style-type: none"> • Personnes logées par leur famille proche 	

4. Santé et couverture sociale

4.1. Situations

a. Équité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
<p>1. Les conditions sont-elles réunies pour que la santé soit accessible à tous de manière équitable ?</p>	<p>Services de santé</p> <p>Disponibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecins généralistes praticiens • Médecins spécialistes en exercice • Infirmières qualifiées en exercice • Temps d'attente pour la prise en charge dans les services d'urgence • Nombre total de lits d'hôpital <p>Couverture sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes non couvertes par la sécurité sociale • Couverture par l'assurance maladie publique des consultations généralistes • Couverture par l'assurance maladie publique des médicaments <p>Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité universelle des services de santé publique • Attente pour une consultation couverte par la sécurité sociale • Temps nécessaire pour obtenir un traitement dans les services de soins couverts par la sécurité sociale • Coût moyen d'une consultation auprès d'un généraliste • Coût moyen de la partie non remboursée d'une consultation auprès d'un généraliste • Coût moyen d'une consultation auprès d'un spécialiste • Coût moyen de la partie non remboursée d'une consultation auprès d'un spécialiste • Dépenses des ménages en soins de santé • Écart de prix dans une même famille de médicaments (même molécule) entre le médicament le plus cher et le moins cher <p>Soins de santé</p> <p>Couverture sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture de la population par les campagnes de vaccination • Couverture de la population par les campagnes de dépistage • Ménages ayant un médecin de famille • Consultations chez un professionnel de la santé • Mode d'application du principe de précaution <p>Qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs ISO 9000 • Assistance personnalisée dans les hôpitaux • Accès de la famille à l'accompagnement des malades • Accès aux systèmes de prévention • Mécanisme de prise en compte des maladies mentales • Licences temporaires d'exercice <p>Efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée moyenne du séjour hospitalier des patients • Contaminations survenues dans les établissements de soins

Questions	Indicateurs
2. L'accès à la santé est-il assuré pour tous de manière équitable ?	Espérance de vie <ul style="list-style-type: none"> • Espérance de vie à la naissance • Espérance de vie à l'âge x • Espérance de vie ajustée à l'invalidité (Dale) • Années de vie ajustées à l'infirmité (Daly) • Espérance de vie ajustée à la santé (Hale) • Mortalité infantile • Mortalité maternelle Maladies <ul style="list-style-type: none"> • Incidence des maladies infectieuses transmissibles
3. Quelle est la situation des plus défavorisés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Panier de médicaments essentiels remboursés à 100 % • Gratuité des médicaments de première urgence pour les populations les plus démunies
4. Quels sont les risques et les menaces en matière de systèmes de santé ?	Système de santé global <ul style="list-style-type: none"> • Equilibre financier des établissements de santé • Dépenses publiques de santé/dépenses privées de santé • Remboursement comparé des dépenses de santé publique/privée • Ménages du quintile supérieur avec des contrats d'assurance privée Sécurité des patients <ul style="list-style-type: none"> • Décès ayant pour cause l'usage de stupéfiants • Décès ayant pour cause la surconsommation de médicaments

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. Comment la reconnaissance des droits et la dignité des patients sont-elles assurées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des croyances religieuses • Respect de l'intimité des patients
2. La liberté du choix dans le traitement médical est-elle reconnue ?	Liberté de choix de la médecine <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de choix de médecines alternatives • Couverture sociale des médecines alternatives • Possibilité du choix du traitement thérapeutique Liberté de choix du praticien <ul style="list-style-type: none"> • Liberté de choix du praticien sans remettre en cause la couverture sociale Liberté de décision quant au traitement <ul style="list-style-type: none"> • Respect du choix des patients en fin de vie
3. La dignité des patients est-elle garantie, en particulier pour ceux qui sont dans un état grave ou atteints d'une affection chronique ?	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance sanitaire pour les personnes les plus démunies • Traitement de la santé mentale • Réinsertion des personnes handicapées par une maladie mentale • Accessibilité des thérapies lourdes • Couverture des thérapies lourdes • Existence d'un plafond de remboursement pour les maladies graves ou chroniques
4. Quels sont les risques d'ignorer que des patients font parfois l'objet de mauvais traitements ?	<ul style="list-style-type: none"> • Présence dans les hôpitaux de systèmes d'observation et d'information en matière de traitements • Surpopulation dans les hôpitaux • Dépôt de plaintes pour préjudices subis (dont erreurs médicales) • Recours en justice pour faute médicale

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
<p>1. Les conditions sont-elles réunies pour que la santé soit pleinement prise en compte dans le développement personnel et l'autonomie de chacun ?</p>	<p>Information et promotion sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture du système d'information au public en matière de santé • Couverture des campagnes de prévention • Couverture des campagnes de sensibilisation sur la diffusion et l'utilisation des médicaments • Cours d'éducation à la santé • Temps passé par les médecins à informer les patients sur leur état de santé • Accessibilité de l'information donnée aux patients • Gratuité et accessibilité des informations sur le système global de santé • Utilisation d'Internet pour fournir des informations au patient • <i>Hotline</i> pour les questions de santé • Propriété du dossier médical • Informations sur les médicaments génériques • Tirage des magazines d'information sur la santé par rapport à la population <p>Encouragement à la prise en charge personnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de médicament pour l'automédication • Remboursement de l'automédication
<p>2. Dans quelle mesure les personnes ont-elles une maîtrise de leur santé dans la conduite de leur vie et leur épanouissement personnel ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Population pratiquant l'automédication • Part des dépenses de santé des ménages liées à la prévention • Prise en compte de la santé dans les modes de vie
<p>3. De quelles formes de soutien peuvent bénéficier des patients atteints d'une infection chronique et/ou les personnes à mobilité réduite pour ce qui concerne leur épanouissement personnel et leur autonomie ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séropositifs disposant d'un soutien personnel • Personnes à mobilité réduite disposant d'un soutien personnel • Disponibilité de structures médicales adaptées aux soins des malades chroniques • Disponibilité de structures médicales adaptées aux soins des personnes à mobilité réduite • Formation du personnel soignant et du personnel d'accompagnement aux soins des patients atteints d'affections chroniques et/ou à mobilité réduite • Rapport de la fréquence des visites des personnes seules et vivant en famille
<p>4. Quels sont les risques d'épidémie et de maladies liées à des facteurs environnementaux ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Population vivant dans une zone polluée • Population souffrant d'une maladie liée à la pollution • Population soumise au stress • Niveau d'information sur les incidences des catastrophes environnementales sur la santé publique

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour une meilleure responsabilisation et participation citoyenne dans la santé ?	<ul style="list-style-type: none"> • Nature du système de prise en charge des soins de santé (coresponsabilité) • Information sur les droits des patients et sur les associations d'usagers existantes • Couverture des campagnes publiques de collecte de dons pour la recherche
2. La participation et l'engagement citoyen dans la santé se vérifient-ils effectivement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des patients à des associations de défense de leurs droits • Participation des malades et de leurs familles de malades à des associations dont le but est d'orienter la recherche • Dons aux associations dont le but est d'orienter la recherche
3. Les besoins des plus démunis sont-ils pris en compte dans la participation et l'engagement de chacun ?	<ul style="list-style-type: none"> • Associations pour le soin des personnes les plus démunies • Volontaire pour la prise en charge des personnes les plus démunies
4. Quelles sont les menaces pour les formes de participation dans la santé et quelle est la capacité d'y faire face ?	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de l'utilisation faite des dons pour la recherche • Indépendance des ONG dans leurs actions sur la santé

4.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quels sont les attentes des usagers et leur degré de satisfaction à l'égard de leur sécurité sociale maladie ? Se sentent-ils protégés par les structures en place ou livrés à eux-mêmes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction par rapport au système de services de santé • Satisfaction par rapport au système de soins • Satisfaction par rapport au système de protection sociale • Perception de la sécurité sanitaire • Perception de l'information fournie aux patients lors de l'admission à l'hôpital
2. Quel est le niveau de connaissance des usagers en matière de santé ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de compréhension des patients concernant les informations qui leur sont fournies par les médecins • Niveau de connaissance des citoyens relative à leur anatomie et au fonctionnement de leur corps • Niveau de connaissance des patients sur les traitements
3. Sur quelles valeurs éthiques repose la conception de la santé ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de principes éthiques et déontologiques en matière de santé • Conscience du gaspillage des médicaments • Perception de l'abus des visites médicales
4. Quel est le degré de confiance des usagers concernant l'environnement public et privé de la santé ?	<ul style="list-style-type: none"> • Perception des différences de qualité entre la médecine publique et la médecine privée • Préférence des citoyens entre médecines publique et privée • Niveau de confiance des patients dans les posologies • Clarté perçue de l'information sur les effets indésirables des médicaments
5. Dans quelle mesure les patients sont-ils pris en charge par des relais de solidarité, en particulier au niveau de la famille ?	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la durée moyenne d'hospitalisation • Part du temps de soins de santé pris en charge par les familles de malades • Campagne de dons de médicaments

4.3. Actions

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification du Code européen de sécurité sociale du Conseil de l'Europe • Ratification de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies • Ratification de la convention d'Oviedo sur la bioéthique • Dispositions constitutionnelles et législatives sur le droit universel à la santé • Existence d'une charte du patient hospitalisé • Existence d'un cadre légal sur la bioéthique • Dispositions légales concernant la prescription de médicaments génériques • Politique de mise en place d'un système de réglementation sur les médicaments • Application des recommandations du Conseil de l'Europe • Confidentialité du traitement médical • Accessibilité du dossier médical • Existence d'un consentement spécifique pour le dépistage • Existence d'un consentement spécifique pour le don d'organes 	<ul style="list-style-type: none"> • Application du code de sécurité sociale • Dépenses publiques de santé • Existence d'un système de contrôle sur le prix des médicaments et des services de santé • Existence d'un système de contrôle sur l'incidence des nuisances sonores • Existence d'un système de contrôle sur l'incidence de la pollution environnementale • Existence d'un système de contrôle des investissements faits en matière de santé • Existence d'un système de contrôle de la répartition géographique des services de santé • Existence d'un système de contrôle des dépenses couvertes par l'assurance maladie • Existence d'un système de contrôle de la santé sur le lieu de travail • Recherches comparatives sur l'efficacité des médicaments • Ressources allouées à la prévention et à la promotion • Ressources investies dans le renouveau des services de soins non spécialisés • Régulation des prix des médicaments et des services de santé • Régulation des investissements privés en matière de santé • Régulation de la répartition géographique des services de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre légal sur la responsabilité des praticiens en cas d'erreur médicale • Cadre légal en matière de réparation des préjudices • Existence d'un système de repérage des erreurs médicales 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail et/ou commissions sur la santé • Existence d'un organe supérieur de tutelle pour la santé • Programme de médecine préventive • Système de consultation sur les priorités en matière de santé • Cours d'éducation à la santé • Existence d'un médiateur pour les patients en cas de conflits avec le système de santé • Existence d'un système de repérage des erreurs médicales

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat		<ul style="list-style-type: none"> • Régulation des licences des praticiens • Obligation légale d'informer les patients sur les surcoûts non pris en charge, encourus pour des médicaments ou des services professionnels • Existence d'informations sur les effets indésirables des médicaments • Contrôle de la publicité émanant de l'industrie pharmaceutique • Crédits publics pour la recherche médicale 		
Collectivités locales		<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des personnes à mobilité réduite 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de plaintes pour nuisance sonore ou environnementale 	
Entreprises/ marchés/ professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Code de déontologie • Proportion d'établissements de santé disposant d'une charte relative aux droits des patients 	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de médicaments et d'équipement • Prévention des accidents et maladies du travail 		<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'hygiène et de prévention sur les lieux de travail
Syndicats		<ul style="list-style-type: none"> • Négociations salariales pour le secteur de la santé 		
ONG		<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses de santé des ONG 	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions d'ONG de type SOS médecin ou Croix-Rouge 	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue avec les autorités chargées de la santé • Facilitation de l'accès au système de santé pour les exclus

5. Nutrition

5.1. Situations

a. Équité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer l'accès à l'alimentation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Indice des prix des aliments de base • Dépenses consacrées à l'alimentation dans le budget total des ménages • Prix d'un panier alimentaire de base pour un mois par rapport au seuil de pauvreté • Population vivant sous le seuil alimentaire • Disponibilité physique des denrées alimentaires de base • Accessibilité des commerces
2. L'alimentation est-elle assurée de manière satisfaisante ?	<p>Indicateurs de consommation alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apport calorique quotidien en moyenne par personne en % des besoins • Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique journalier • Foyers disposant d'eau potable <p>Indicateurs d'équilibre de la ration alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation moyenne de produits principaux par tête • Apports quotidiens moyens par tête en protéines • Apports quotidiens moyens par tête en glucides • Apports quotidiens moyens par tête en lipides • Prévalence des déficiences en nutriments et minéraux sur les groupes de population <p>Indicateurs de nutrition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indice masse corporelle (IMC) • Proportion des individus ayant un $IMC < 18$ • Proportion de la population ayant un $25 < IMC < 30$ • Proportion des individus ayant un $IMC > 30$ • Enfants naissant avec un poids faible (LBW) • Enfants de moins de 5 ans souffrant de sous-alimentation • Enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition • Population atteinte de troubles liés à l'alimentation
3. Quelle est la situation alimentaire des populations les plus pauvres ?	<p><i>Application des indicateurs de la question 2 aux familles qui se trouvent sous le seuil de pauvreté ou tout autre groupe cible (chômeurs, minorités, sans-abri, prisonniers...) ou ratios de comparaison avec la population totale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ménages dépendant des services sociaux ou de l'aide alimentaire pour se nourrir

Questions	Indicateurs
4. Quels sont les risques d'insécurité et d'accidents alimentaires ?	<p>Sécurité alimentaire quantitative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquences des crises alimentaires quantitatives • Durée des crises alimentaires quantitatives • Dépendance à l'aide alimentaire internationale • Système d'observation et d'alerte sur la malnutrition en prison • Système d'observation et d'alerte sur la malnutrition dans les camps de réfugiés • Système d'observation et d'alerte sur la malnutrition dans les institutions accueillant des enfants • Sécurité alimentaire <p>Sécurité alimentaire qualitative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cas d'intoxications et de maladies d'origine alimentaire • Crises alimentaires portant sur la qualité des aliments • Durée des crises alimentaires portant sur la qualité des aliments • Système de surveillance et de contrôle de la qualité des denrées alimentaires mises sur le marché • Système de surveillance et de contrôle de la qualité de l'eau potable • Système de surveillance et de contrôle de l'alimentation dans les institutions ouvertes au public

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. La dignité dans l'alimentation est-elle assurée et les choix sont-ils respectés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des régimes alimentaires spécifiques dans les lieux d'alimentation publics • Proportion des linéaires dans la grande distribution consacrés aux aliments spécifiques (bio, casher...)
2. Les cultures alimentaires sont-elles préservées et valorisées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Repas partagés en famille • Manifestations culturelles autour du patrimoine alimentaire • Repas faits à partir de plats précuisinés • Transmission du savoir-faire culinaire entre générations
3. Comment sont traitées en termes alimentaires les personnes les plus démunies (mendiants, personnes à mobilité réduite, enfants de la rue, etc.) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'accueil des lieux de restauration gratuite • Existence de structures type Banque alimentaire
4. Quelles sont les menaces pour la préservation et la transmission des cultures alimentaires ?	<ul style="list-style-type: none"> • Impact des fast-food et des distributeurs alimentaires sur les jeunes • Accessibilité de la grande distribution aux producteurs locaux • Pénétration de la publicité agroalimentaire

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour que l'alimentation saine soit prise en compte dans le développement personnel ?	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à une éducation alimentaire pour les consommateurs • Rigueur de l'information sur les produits contenant des OGM • Formation des enfants à l'alimentation
2. L'alimentation est-elle prise en compte dans le développement personnel ?	<ul style="list-style-type: none"> • Consommateurs au fait des critères de l'alimentation saine • Consommateurs qui appliquent des critères d'alimentation saine • Capacité de différencier les goûts
3. Y a-t-il des formes de compensation pour les populations les plus défavorisées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes sans ressources bénéficiant de tickets repas fournis • Personnes sans ressources bénéficiant des cantines sociales • Repas distribués par les cantines sociales
4. Quels sont les risques de mauvaises informations aux consommateurs et de fraudes dans les produits alimentaires ?	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité du système de répression des fraudes sur l'alimentation 1 • Qualité du système de répression des fraudes sur l'alimentation 2 • Fraudes constatées sur l'étiquetage des produits

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. Les conditions pour la défense des consommateurs et la consommation responsable et/ou engagée sont-elles assurées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'information aux consommateurs sur les conditions sociales et environnementales de production • Existence de labels • Traçabilité des produits alimentaires • Existence de magazines de consommateurs • Surface agricole cultivée selon les critères bio
2. La participation des consommateurs pour la défense de leurs intérêts et la consommation responsable et/ou engagée est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Population lisant les journaux et magazines de consommateurs • Population adhérant à une association de consommateurs • Personnes adhérant à une coopérative de consommateurs • Associations de consommateurs de produits bio ou alternatifs • Associations engagées dans un lien direct avec un ou des producteurs • Pratiques de consommation responsable et/ou engagée • Foyers consommant régulièrement des produits bio ou issus du commerce équitable • Initiatives de sauvegarde du patrimoine gastronomique • Bénévoles agissant dans la lutte contre la faim • Dons annuels pour la lutte contre la faim
3. La possibilité pour ceux qui n'ont pas accès à une alimentation correcte de s'organiser afin d'améliorer leur situation est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Foyers vivant sous le seuil de pauvreté et disposant d'un lopin de terre pour cultiver fruits et légumes • Foyers vivant sous le seuil alimentaire bénéficiant de l'aide d'associations de lutte contre la faim
4. Quels sont les risques pour la consommation engagée et/ou responsable ?	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition des labels de consommation engagée et/ou responsable • Prix comparés de l'agroalimentaire et de l'alimentation dite « alternative »

5.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quels sont les attentes et le niveau de satisfaction des consommateurs concernant leur alimentation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction quant à la qualité des produits consommés • Satisfaction des consommateurs sur la diversité des produits
2. Quelle est la perception du citoyen du degré de sécurité alimentaire personnel et collective ? Quel est le niveau de connaissance des citoyens sur les aspects nutritionnels ?	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des produits de son terroir • Connaissance des critères d'alimentation saine • Perception des consommateurs sur la qualité de leur mode d'alimentation
3. Dans quelle mesure les valeurs et identités alimentaires s'expriment-elles ? Et dans quelle mesure sont-elles porteuses de références communes pour la cohésion sociale ?	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs associées à l'alimentation • Sensibilité au gaspillage • Plaisir de faire la cuisine • Valeur accordée à la cuisine traditionnelle • Attachement au goût
4. Quel est le niveau de confiance des consommateurs dans les produits alimentaires et les services d'alimentation existants ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de confiance dans les produits alimentaires industriels • Niveau de confiance dans les produits locaux
5. Quels sont les liens de solidarité entre les personnes et les familles en termes de soutien alimentaire ? Et entre les peuples ?	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de solidarité avec les personnes qui ont faim • Comportement face à la mendicité

5.3. Actions

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions légales et constitutives sur le droit à l'alimentation • Dispositions légales sur la traçabilité des produits • Dispositions légales sur l'étiquetage des produits • Application du principe de précaution en matière de sécurité alimentaire • Dispositions légales sur les AOC • Composants indiqués sur l'étiquetage des produits alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • TVA sur les produits alimentaires • Dépenses gouvernementales allouées à la surveillance alimentaire et à la qualité de l'eau • Dépenses publiques allouées à la prévention des maladies d'origine alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Budgets alloués à la lutte contre la malnutrition • Tickets repas fournis par les services sociaux • Distribution alimentaire dans les écoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux associations qui agissent dans ce domaine • Intensité des programmes d'éducation nutritionnelle
Collectivités locales		<ul style="list-style-type: none"> • Subventions aux repas scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de livraison à domicile pour les personnes isolées ou à mobilité réduite (1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoles de consommateurs
Entreprises/marché	<ul style="list-style-type: none"> • Charte éthique dans l'industrie agroalimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Certification ISO des entreprises de la chaîne agroalimentaire • Adoption de système de notation éthique 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats avec les associations caritatives 	
ONG			<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de livraison à domicile pour les personnes isolées ou à mobilité réduite (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine gastronomique local
Familles			<ul style="list-style-type: none"> • Education au goût 	<ul style="list-style-type: none"> • Education au non-gaspillage

(1) et (2) se rapportent à deux définitions différentes d'un même phénomène.

6. Education

6.1. Situations

a. Equité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer une éducation de qualité pour tous ?	<p>Accessibilité des écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuité de l'école publique • Facilité d'accès à l'école publique • Facilité d'accès à l'école privée • Coût réel de la scolarisation obligatoire par rapport au salaire minimum • Coût réel de la scolarisation obligatoire par rapport au salaire moyen • Coût réel des études primaires • Coût réel des études secondaires • Coût réel des études supérieures • Longueur du trajet à l'école primaire la plus proche • Longueur du trajet à l'école secondaire la plus proche <p>Encadrement scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectifs moyens d'une classe maternelle • Effectifs moyens d'une classe du primaire • Effectifs moyens d'une classe du secondaire • Ratio professeurs/élèves dans le secondaire • Ratio professeurs/élèves dans le supérieur • Age moyen des enseignants aux différents niveaux d'enseignement • Distribution de l'âge des enseignants aux différents niveaux d'enseignement • Enseignants qui quittent l'enseignement avant l'âge normal de la retraite • Enseignants qui allègent leur rythme de travail pour des raisons de surcharge • Absentéisme des enseignants • <i>Turn-over</i> chez les enseignants par rapport à un seuil souhaité • Salaire moyen des enseignants par rapport au salaire moyen • Rapport entre le salaire de début de carrière et le salaire moyen • Rapport entre le salaire de fin de carrière et le salaire moyen • Système d'évolution des carrières dans l'enseignement • Enseignants de l'enseignement primaire ayant une formation après le baccalauréat • Nombre de journées de formation pour les enseignants par an • Temps de travail hebdomadaire des enseignants • Répartition du temps de travail
2. L'accès à l'éducation pour tous est-il effectif ?	<p>Fréquentation de l'école par les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux net d'admission dans l'enseignement primaire • Taux net d'admission dans l'enseignement secondaire • Taux net d'admission dans l'enseignement supérieur • Taux brut de scolarisation • Absentéisme des élèves • Elèves d'une classe d'âge inscrits dans un établissement scolaire privé <p>Réussite scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de réussite • Taux de redoublement • Population diplômée de l'enseignement supérieur • Population diplômée de l'enseignement secondaire • Ecart de qualification • Elèves exclus du système scolaire obligatoire • Elèves exclus de l'école par sanction disciplinaire • Taux d'abandon comparé à l'âge minimum de départ

Questions	Indicateurs
3. Quelle est la condition en termes d'éducation des jeunes issus de familles défavorisées ?	<ul style="list-style-type: none"> Niveau atteint par les enfants en situation de pauvreté Dispositif de prise en charge des enfants en situation particulière Mobilité sociale <ul style="list-style-type: none"> Origine sociale des enfants et des jeunes quittant le système scolaire Etudiant dans les familles pauvres Succès scolaire pour les enfants des couches sociales défavorisées Distribution des étudiants par catégorie socioprofessionnelle
4. Quels sont les risques d'exclusion et d'échec scolaire ?	Risques liés aux conditions sociales <ul style="list-style-type: none"> Enfants travaillant avant l'âge légal de départ de l'école Ménages avec enfant(s) en âge d'être scolarisé(s) vivant sous le seuil de pauvreté Risques intrinsèques au système scolaire <ul style="list-style-type: none"> Classes de plus de 30 élèves Examens d'entrée à l'université après le baccalauréat Cursus payant parallèle au cursus universitaire Limitation d'accès à une filière ou un niveau d'éducation

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. L'école est-elle un espace de respect de la dignité des élèves et de valorisation des différences ? (on ne parle plus d'une personne abstraite mais chaque personne est prise en compte concrètement dans toutes ses composantes)	Prise en compte des besoins spécifiques <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des besoins spécifiques des élèves issus de minorités Enseignement dans la langue maternelle minoritaire et bilinguisme Facilité d'accès des élèves handicapés à l'école publique Préparation des élèves au respect de la dignité et des différences <ul style="list-style-type: none"> Etude des droits de l'homme Enseignement de la vie à l'école Développement des savoir-faire et savoir-être face à la diversité Programme de prévention de la violence et du racisme à l'école
2. L'école publique est-elle un espace de mixité sociale et culturelle ?	<ul style="list-style-type: none"> Mixité sociale à l'école (1) Mixité sociale à l'école (2) Mixité culturelle à l'école Fréquentation des écoles communautaires par classe d'âge
3. Quelle est la situation en termes d'éducation des enfants en risque de marginalisation ?	Adaptation du système scolaire <ul style="list-style-type: none"> Accès à un système éducatif et de formation dans les institutions de correction Enfants placés en institutions/orphelinats qui fréquentent les écoles publiques Pratiques de « team teaching » Fréquentation et réussite scolaire des enfants en risque de marginalisation <ul style="list-style-type: none"> Fréquentation scolaire des enfants de voyageurs Fréquentation de l'école publique par les Roms/Tsiganes Âge moyen comparé de l'abandon scolaire chez les enfants d'immigrés Âge moyen comparé de l'abandon scolaire chez les enfants des minorités ethniques, linguistiques ou culturelles Âge moyen comparé de l'abandon scolaire chez les enfants issus des zones rurales par rapport aux zones urbaines Diplômés de l'enseignement secondaire chez les élèves issus de minorités ethniques, linguistiques ou culturelles Diplômés de l'enseignement secondaire chez les enfants d'immigrés Diplômés de l'enseignement secondaire chez les élèves issus des zones rurales
4. Quels sont les risques pour la dignité des enfants et de leur culture ?	<ul style="list-style-type: none"> Comportements racistes et xénophobes à l'école Comportements sexistes à l'école Violence physique et psychologique entre élèves Violence physique et psychologique des élèves vis-à-vis des enseignants Violence physique et psychologique des enseignants vis-à-vis des élèves

(1) et (2) se rapportent à deux définitions différentes d'un même phénomène à évaluer.

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour que l'éducation assure le développement personnel ?	<p>Qualité du système d'orientation et de soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des élèves • Accès à un système d'information sur les débouchés à tous les niveaux • Accès à des mécanismes d'assistance scolaire • Centres d'orientation • Personnels d'orientation • Formation sur les différents cursus scolaires • Equipes pédagogiques dans les établissements scolaires • Qualité du système d'évaluation • Ecoles disposant d'une bibliothèque • Nombre moyen de livres par bibliothèque <p>Soutien extrascolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à un soutien scolaire individualisé • Présence de livres à la maison • Présence d'un ordinateur à la maison <p>Possibilités de réorientation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passerelles entre filières • Filières exclues pour les élèves qui s'arrêtent quelques années après les études secondaires pour prendre le temps de faire un choix ou qui souhaitent réorienter leurs études • Système de reconnaissance des acquis non formels
2. L'école prépare-t-elle à la vie ?	<p>Education préscolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes éducatifs dans les établissements préscolaires • Activités collectives dans l'enseignement préscolaire <p>Contenu des cursus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age de démarrage de l'apprentissage d'une langue étrangère • Nombre moyen de langues étrangères apprises • Maîtrise des langues étrangères • Heures d'enseignement réservées à l'apprentissage de la lecture de texte • Heures de cours de philosophie dans le cursus scolaire normal • Education à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans les écoles • Ages minimum et maximum de l'enseignement de la citoyenneté et des droits de l'homme • Heures consacrées à l'histoire économique et l'histoire culturelle • Histoire européenne et mondiale par rapport à l'histoire nationale • Heures consacrées à l'étude des minorités • Géographie européenne et géographie mondiale par rapport à la géographie nationale • Préparation aux NTIC • Equipement des établissements scolaires en ordinateurs • Place de l'éducation culturelle, artistique et sportive dans les programmes scolaires • Education à la santé et l'hygiène de vie • Heures de sports par semaine • Education sexuelle et à la vie en famille <p>Pédagogie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale des enseignants aux méthodes pédagogiques actives • Formation continue des enseignants • Développement du travail en groupe • Développement d'approche pluridisciplinaire • Fréquence de révision des contenus pédagogiques • Mode de révision des contenus pédagogiques • Modules de stages • Temps de travail scolaire pour les enfants

Questions	Indicateurs
2. L'école prépare-t-elle à la vie ? (suite)	<p>Succès pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension d'un texte simple en langue maternelle • Compréhension d'un texte simple en langue étrangère • Expression orale • Expression écrite • Livres lus <p>Orientation scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age du choix de la spécialisation • Taux d'admission apparent par filière après le choix • Distribution par sexe dans les filières • Répartition théorique/technique dans les filières
3. Dans quelle mesure les possibilités de deuxième chance sont-elles effectives ?	<p>Deuxième chance pour les jeunes socialement et/ou formellement exclus du système scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elèves recevant une éducation dite de « seconde chance » • Relais pour les jeunes qui sortent du système scolaire • Retour à l'école après une grossesse précoce • Formation scolaire en prison <p>Deuxième chance pour les adultes qui n'ont pas achevé leurs études secondaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des expériences formatives extrascolaires pour l'accès à l'enseignement supérieur • Possibilité d'acquérir le baccalauréat par modules • Accès à des études supérieures sans le baccalauréat <p>Deuxième chance pour les adultes souhaitant évoluer professionnellement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprise d'études après un certain âge ou sans formation initiale • Accès à des cours accélérés pour adultes
4. Quels sont les risques de non-préparation à la vie par le système éducatif ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cours de rattrapage en langue officielle

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. L'école est-elle un lieu ouvert sur la société, intégrant la dimension citoyenne des élèves/étudiants ?	<p>Liaison de l'école avec l'environnement social, culturel et politique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visites et contacts avec les ONG locales, les politiques locaux, les entreprises • Sessions de présentation à l'intérieur de l'école des ONG locales, des politiques locaux et des entreprises • Actions conduites en partenariat entre écoles et institutions extérieures <p>Citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espaces de débats publics à l'école • Possibilité de participation des élèves aux conseils municipaux • Accès à des médiateurs ou des conseillers pour l'écoute des enfants et des adolescents • Liberté d'expression politique à l'intérieur de l'école
2. La participation des élèves et de leurs parents est-elle effective ?	<p>Elèves/étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilités de participation des élèves à la vie de l'école • Représentants des élèves dans les conseils de classe et/ou conseils pédagogiques • Participation aux élections universitaires • Syndicalisation des étudiants • Adhésion des étudiants à des partis politiques <p>Parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associations de parents d'élèves • Intégration des parents dans les activités scolaires et extrascolaires

Questions	Indicateurs
3. Les élèves exclus du système scolaire ont-ils également accès à une préparation à l'exercice de la citoyenneté ?	<ul style="list-style-type: none"> • Bénévoles pour l'accueil des élèves en échec scolaire • Actions éducatives dans les centres socioculturels • Fréquentation des actions éducatives dans les centres socioculturels
4. Quels sont les risques de dégradation sociale (violence) à l'intérieur de l'école ?	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation régulière de drogues à l'école • Mineurs liés à des actes répréhensibles contre les biens et les personnes • Etudiants adhérant à des organisations racistes

6.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quels sont les attentes et le niveau de satisfaction des élèves, de leurs parents et des enseignants concernant l'éducation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des élèves quant au contenu pédagogique • Satisfaction générale des élèves • Satisfaction des enseignants • Satisfaction des parents d'élèves • Contribution de l'école au développement de la confiance en soi des élèves • Sentiment d'insécurité à l'école
2. Quelles sont la perception du citoyen et sa connaissance des systèmes d'éducation et de l'accès à l'éducation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Perception du public quant à l'efficacité du système éducatif • Perception de la mission d'école publique • Perception de la contribution de l'école à la mobilité sociale • Perception de la contribution de l'école à l'insertion/cohésion sociale
3. Quel rôle joue l'éducation dans l'affirmation des valeurs, notamment les valeurs de solidarité et de citoyenneté ?	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de l'école au sentiment d'appartenance à la société • Contribution de l'école à l'apprentissage de la solidarité • Contribution de l'école à l'ouverture d'esprit et à la tolérance • Valeurs reconnues que l'école doit transmettre • Valeurs reconnues que l'école transmet • Respect des élèves handicapés
4. Quel est le niveau de confiance des parents dans le système d'éducation et de confiance entre parents et enseignants ?	<ul style="list-style-type: none"> • Confiance dans la mission éducative de l'Etat
5. Quels liens existent ou font défaut autour de l'éducation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de l'école à la mixité sociale • Contribution de l'école à la création d'un tissu relationnel hors de la famille et la communauté d'origine • Contribution de l'école dans la confrontation des élèves à des expériences nouvelles

6.3. Actions

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat/collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions constitutionnelles sur le droit à l'éducation • Dispositions légales sur le droit à l'éducation • Âges de scolarité obligatoire • Existence de convention encadrant les écoles communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB • Dépenses publiques courantes par élève en pourcentage du PIB par habitant • Budget de l'éducation/ budget total • Moyens attribués aux unités de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs incitatifs pour la scolarisation des enfants et des jeunes issus de familles pauvres • Système d'incitation des enseignants pour aller dans les zones à risques ou isolées • Discrimination positive pour les groupes vulnérables • Programmes spécifiques pour les enfants des gens du voyage • Distribution d'alimentation gratuite à l'école • Existence de dispositifs permettant les pratiques de « <i>team teaching</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution gratuite de livres et de matériel fixe • Valorisation des expériences pédagogiques nouvelles • Existence de dispositifs spécifiques d'enseignement plurienseignants • Existence de programmes portant sur le développement des savoir-faire et savoir-être face à la diversité
Entreprises/marché				<ul style="list-style-type: none"> • Programme de rencontre école/entreprise
Syndicats d'enseignants		<ul style="list-style-type: none"> • Négociation des conditions de travail des enseignants avec le ministère 		
Organisations de parents d'élèves				
Organisations d'élèves et syndicats d'étudiants		<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des étudiants dans les conseils d'université 		
ONG			<ul style="list-style-type: none"> • Soutien scolaire 	

7. Information/communication

7.1. Situations

a. Équité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
1. Les conditions de base sont-elles réunies pour que les citoyens aient accès à l'information et à la communication ?	<p>Équipement des ménages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Foyers qui possèdent un poste de télévision • Foyers qui possèdent un poste de radio • Foyers qui sont abonnés au câble (télévision) • Foyers recevant la télévision par satellite • Foyers qui disposent d'un accès à Internet <p>Médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journaux quotidiens d'information • Tirage des quotidiens d'information • Population lisant régulièrement un quotidien d'information générale <p>Information publique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuité de l'accès à l'information publique <p><i>Accès à des services publics d'information ou sites Internet sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les droits et la justice • La santé • L'éducation • L'orientation professionnelle • L'environnement <p>Information privée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information aux consommateurs par les entreprises • Accessibilité de l'information sur la gestion des comptes bancaires • Accessibilité de l'information sur les dossiers médicaux
2. Les conditions sont-elles réunies pour que les citoyens soient bien informés ?	<p>Liberté de la presse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de violation de la liberté d'expression <p>Pluralisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de concentration de la propriété des médias • Séparation entre les entreprises qui fournissent les infrastructures et les services et celles productrices de contenu • Concentration des titres de presses, des programmes télévisuels et radiophoniques • Diversité des contenus dans le service public à la radio ou à la télévision <p>Qualité de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transparence de l'information • Fréquence des informations erronées révélées plus tard • Prévalence de la logique commerciale sur la logique d'information pure dans le contenu des médias d'information
3. Quelles sont les situations des personnes les plus défavorisées en termes d'information ?	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité de l'information pour les personnes handicapées • Accessibilité de l'information pour les migrants et les minorités • Accessibilité de l'information pour les personnes âgées
4. Quels sont les risques d'infoexclusion ?	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'alphabétisation • Non-utilisateurs d'Internet • Couverture géographique des médias électroniques, de la télé et de la radio • Réseaux de distribution de la presse

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. La protection des informations privées est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du caractère privé des correspondances • Fréquence des plaintes pour violation des données personnelles
2. Y a-t-il une prise en compte des différentes cultures, courants de pensée, professions, groupes sociaux, activités, etc., dans l'information ?	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'expression médiatique des partis politiques, syndicats et organisations de la société civile • Représentativité des différentes religions ou minorités dans les médias • Proportion des articles sur les cultures locales et les situations des communautés et des personnes dans la presse quotidienne • Proportion des articles sur les problèmes rencontrés par les migrants
3. L'information attire-t-elle l'attention du grand public sur la situation des minorités et des plus démunis et incite-t-elle à la tolérance, la solidarité et la compréhension mutuelle ?	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'articles de presse sur les problèmes rencontrés par les migrants • Proportion d'articles de presse sur les problèmes rencontrés par les minorités • Proportion d'articles de presse sur les problèmes rencontrés par les personnes handicapées • Proportion d'articles de presse sur les problèmes rencontrés par les personnes âgées • Proportion d'articles de presse sur les problèmes rencontrés par les ménages vivant sous le seuil de pauvreté • Proportion d'articles de presse sur les problèmes rencontrés dans les situations d'exclusion sociale
4. Quelles sont les risques d'atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux des personnes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des articles de presse et reportages incitant à la haine pour des raisons de sexe, de religion, de race ou de nationalité • Proportion des articles pointés par les systèmes de <i>monitoring</i> pour non-respect de la dignité • Fréquence des affaires traitées par les médiateurs de presse et/ou la justice • Nombre de sites Internet pédophiles • Nombre de sites Internet xénophobes

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies au niveau de l'information pour assurer l'autonomie et le développement personnel, familial et professionnel de chacun ?	<p>Médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part des programmes d'information dans les médias • Traitement des questions d'intérêt général dans l'information • Lien des médias avec la vie et le développement local <p>Information publique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de l'information publique • Clarté de l'information publique <p>Information privée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur les conditions sociales et environnementales de production des produits et services mis sur le marché • Informations sur l'usage des produits et services dans une perspective de consommation durable • Fréquence des publicités marchandes à la télévision • Fréquence de la publicité mensongère
2. Dans quelle mesure les citoyens font-ils usage de l'information disponible pour leur développement personnel, familial et professionnel ?	<p>Médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type d'information privilégiée par les personnes <p>Information publique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes ne bénéficiant pas d'une aide par ignorance de l'existence de leurs droits <p>Information privée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recours à l'information sur les risques médicaux liés à la consommation • Nombre d'intoxications médicales dues à une mauvaise information ou information insuffisante • Nombre de cas de surendettement liés au manque d'information sur les crédits

Questions	Indicateurs
3. Y a-t-il des formes de compensation pour les personnes qui sont en infoexclusion ?	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cybercafés et autres points d'accès à Internet ouverts au public • Existence de journaux quotidiens gratuits
4. Quels sont les risques de diffusion d'un contenu préjudiciable pour le développement personnel ?	<p>Médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limites du temps accordé à la publicité à la télévision • Absence d'avertissement sur les programmes pouvant nuire aux enfants • Equipement des récepteurs de télévision de dispositif technique permettant de filtrer certains programmes par les parents et éducateurs <p>Information privée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection effective des mineurs à l'égard du contenu d'Internet

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. L'information existante favorise-t-elle l'exercice de la démocratie et la pleine expression de la citoyenneté ?	<p>Médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partialité/neutralité des programmes d'information • Répartition des temps d'antennes entre tendances politiques à la télévision aux heures de grande écoute • Fréquence des informations sur les organisations syndicales et patronales et le dialogue social (démocratie sociale) dans la presse • Fréquence des articles sur les initiatives citoyennes dans les médias <p>Information publique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de campagne d'information avant les élections et les référendums • Facilité d'accès aux textes juridiques et réglementaires • Disponibilité des travaux et des actes parlementaires, locaux et nationaux • Disponibilité de l'information sur les projets et investissements publics <p>Information privée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information provenant des syndicats représentatifs • Information provenant des ONG • Information privée donnée aux citoyens en termes d'utilisation de leur épargne • Information sur les conditions sociales et environnementales de production des produits et services mis sur le marché • Situations qui appellent à des actions de solidarité <p>Education aux médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information aux consommateurs
2. Quelles sont les possibilités dont les citoyens disposent pour faire valoir leurs attentes en termes d'information, pour contrôler la qualité de l'information et organiser leurs propres moyens d'information ?	<p>Moyens d'information citoyens et/ou alternatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réseaux alternatifs d'information • Application effective du droit de réponse dans les médias • Proportion de demandes de constitution de radio locale d'information qui ont abouti • Proportion de demandes de constitution d'une télévision locale d'information qui ont abouti • Nombre de radio locales indépendantes • Nombre de télévisions locales indépendantes • Nombre de supports indépendants de presse d'information et d'opinion • Existence d'une presse satyrique <p>Possibilités de participation et de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation dans les observatoires participatifs des médias • Existence d'un forum de discussion citoyen au niveau des instances démocratiques • Proportion des titres de presse dont une partie du capital est détenu par une ou des associations de lecteurs

Questions	Indicateurs
3. Quelles sont les possibilités pour les plus démunis de participer dans l'information et avoir un espace de communication ?	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications réalisées par des associations d'exclus • Médias créés par des migrants et des personnes issues de minorités
4. Quels sont les risques d'une mauvaise information (manipulation de l'information, surinformation, etc.) pour l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté ?	<ul style="list-style-type: none"> • Séparation effective du pouvoir des médias des autres pouvoirs • Financement des campagnes politiques par des fonds privés

7.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quels sont les attentes et le niveau de satisfaction des citoyens en termes d'information ?	<p>Médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'impuissance face à l'information reçue • Niveau de satisfaction sur le volume d'information • Niveau de satisfaction sur la mise à jour des informations • Niveau de satisfaction sur la qualité de l'information • Niveau de satisfaction sur la transparence des informations <p>Information publique <i>Niveau de satisfaction des citoyens par rapport à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'information sur leurs droits • l'information sur la justice • l'information sur leur santé • l'information sur l'environnement • l'information sur les pouvoirs publics <p>Information privée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de satisfaction sur la publicité
2. Quel est le niveau de connaissances des citoyens à partir de l'information qu'ils reçoivent ?	<ul style="list-style-type: none"> • Recoupement de l'information par les citoyens • Mode de constitution des opinions • Exhaustivité de l'information publique
3. Quelles valeurs les citoyens attendent-ils des médias ?	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs mises en avant dans la déontologie de l'information
4. Quel est le niveau de confiance des citoyens dans les médias ?	<ul style="list-style-type: none"> • Confiance des citoyens dans les médias • Perception des citoyens sur l'intégrité de l'information reçue
5. En quoi l'information contribue-t-elle au lien social ?	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des liens de coopération créés grâce à l'information

7.3. Action

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<p><i>Dispositions légales sur :</i></p> <p>1. La liberté d'expression et d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit à l'information • Protection des sources des journalistes <p>2. La libre circulation de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la recommandation sur « <i>media transparency</i> » du Conseil de l'Europe • Adhésion à la convention sur la télévision transfrontalière <p>3. Dispositions légales sur le pluralisme des médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Législation sur les conflits d'intérêts et la concentration des médias <p>4. Le respect des droits fondamentaux d'autrui par les médias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la recommandation du Conseil de l'Europe pour la protection des citoyens sur les informations privées • Droit de réponse • Dispositions légales sur la publicité • Transposition de la directive européenne sur la vente à distance • Transposition de la directive européenne sur la société de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une autorité de régulation des médias • Système d'aide à la presse privée • Financement des médias publics • Soutien à la formation des journalistes • Existence d'observatoires et systèmes publics de <i>monitoring</i> et surveillance de l'information • Existence d'un organisme de contrôle de la protection des données individuelles • Limites au marketing des produits dangereux pour la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures de réparation judiciaire des informations fausses ou portant atteinte aux droits fondamentaux des personnes • Lutte contre la discrimination par l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de médiateurs de presse
Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Non-existence de pratiques restrictives en matière d'accès à l'information des journalistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien budgétaire aux médias locaux 		
Médias et associations de médias	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un code de déontologie journalistique • Existence de chartes éditoriales dans les journaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de structures de contrôle interne aux médias 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures de correction et réparation des fausses informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la formation des journalistes

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Ecoles de journalistes	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une charte éthique et d'un code déontologique pour orienter la formation des journalistes 			<ul style="list-style-type: none"> • Type de formation des journalistes
Entreprises/marché	<ul style="list-style-type: none"> • Code éthique dans la diffusion d'information au public 			
ONG et organisations citoyennes		<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'observatoires et systèmes de <i>monitoring</i> et surveillance de l'information 		

8. Culture

8.1. Situations

a. Équité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour l'accès à la culture pour tous ?	<p>Production et distribution culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'artistes dans la population active • Revenu moyen des artistes • Fréquence de manifestations culturelles <p>Accès à la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infrastructures culturelles • Prix moyen d'un livre de poche/revenu minimum garanti • Prix moyen d'une place de théâtre/revenu minimum garanti • Prix moyen d'une visite de musée/revenu minimum garanti
2. Comment évolue l'intérêt pour la culture et le niveau culturel des citoyens ?	<ul style="list-style-type: none"> • Part du budget des ménages dédiée à la culture • Part du budget des ménages dédiée à la culture hors achat d'équipements • Nombre de livres vendus par personne et par an • Nombre de journaux vendus en moyenne par habitant • Taux de fréquentation des bibliothèques publiques • Temps passé par jour devant la télévision par tranche d'âge • Taux de fréquentation des musées • Taux de fréquentation des manifestations culturelles
3. Quelle est la situation des populations les plus vulnérables en termes culturels ?	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence comparée des manifestations culturelles à proximité du lieu de résidence • Part du budget des ménages dédiée à la culture chez 20 % des plus pauvres
4. Quels sont les risques d'« acculturation » ?	<ul style="list-style-type: none"> • Raisons pour ne pas consommer d'activité culturelle • Incidence de la violence à la télévision • Programmation télévisuelle hebdomadaire à teneur culturelle • Nombre d'heures de programmation télévisuelle hebdomadaire dédiées aux divertissements en pourcentage du volume des retransmissions

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer la préservation et la valorisation des différences culturelles, la liberté d'expression et de création et les croisements/hybridations entre cultures ?	<p>Préservation et valorisation des cultures traditionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de manifestations culturelles traditionnelles • Existence de musées spécifiques • Existence de publications spécifiques <p>Liberté d'expression et de création</p> <ul style="list-style-type: none"> • Censures sur la production culturelle • Facilité de trouver des appuis pour de nouveaux créateurs
2. Y a-t-il une diversité culturelle, un respect entre culture et un dialogue interculturel ?	<p>Diversité culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité culturelle disponible au niveau local/régional/national • Part des contenus nationaux par rapport aux contenus étrangers dans le contenu des médias par type d'industrie et par genre de programme <p>Dialogue interculturel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations interculturelles • Participation à des manifestations interculturelles • Existence de centres pour le dialogue interculturel
3. Quelle est la situation des cultures minoritaires ?	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement dans la langue des personnes concernées/langue maternelle et bilinguisme • Accessibilité à l'expression culturelle des minorités • Existence de médias ou programmes culturels dédiés aux cultures minoritaires
4. Y a-t-il un renouvellement de la culture ?	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'expression des jeunes

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour que la dimension culturelle soit pleinement intégrée dans le développement personnel, familial et professionnel des citoyens ?	<p>Accès à la formation culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures consacrées aux activités culturelles et artistiques dans l'enseignement primaire • Nombre d'heures consacrées aux activités culturelles et artistiques dans l'enseignement secondaire • Facilité d'inscription dans les lieux de formation culturelle • Compatibilité de la charge horaire des pratiques culturelles avec la scolarité normale <p>Intégration de culture dans les autres dimensions du bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des activités culturelles dans les soins de santé • Présence d'activités artistiques dans les programmes des établissements d'éducation spécialisée
2. Dans quelle mesure la pratique culturelle contribue-t-elle au développement personnel et à la création de liens sociaux ?	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de la population suivant une formation culturelle • Personnes engagées dans des pratiques culturelles collectives • Proportion de la production culturelle venant du milieu amateur
3. Quelle est la situation des populations vulnérables quant aux pratiques culturelles ?	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de personnes issues de minorités/migrants engagées dans des pratiques culturelles par rapport au reste de la population • Raisons pour ne pas exercer de pratiques culturelles dans des populations cibles • Possibilité pour les prisonniers d'exercer des pratiques culturelles
4. Quelles sont les limites aux pratiques culturelles ?	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation des politiques publiques de soutien au développement des pratiques culturelles

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. Quelle est l'incidence de la culture dans l'intégration sociale et dans l'exercice de la citoyenneté ?	<ul style="list-style-type: none"> • Poids des activités culturelles dans les programmes d'insertion et de réinsertion • Poids du domaine culturel dans les emplois de réinsertion • Poids du bénévolat dans les associations culturelles • Proportion de la population engagée dans des activités bénévoles culturelles
2. Les citoyens ont-ils la possibilité de participer à l'élaboration des politiques culturelles ?	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de syndicalisation des professionnels de la culture • Poids des associations culturelles dans le total des associations
3. Comment les citoyens participent-ils à la préservation de leur patrimoine culturel, identitaire et environnemental ?	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport entre associations et entreprises culturelles dans la préservation du patrimoine culturel
4. Quels sont les risques d'homogénéisation/standardisation de la culture sous l'effet de la concurrence dans une économie de marché ouverte ?	<ul style="list-style-type: none"> • Part des événements locaux et régionaux dans les médias

8.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quels sont les attentes et le niveau de satisfaction des habitants en termes de culture ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de satisfaction des citoyens par rapport à la culture • Place des activités culturelles dans la demande citoyenne envers les pouvoirs publics
2. Sur quelles références culturelles les habitants se perçoivent-ils et se reconnaissent-ils ?	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'appartenance culturelle
3. Quelles valeurs communes la culture contribue-t-elle à renforcer ?	<ul style="list-style-type: none"> • Attachement à une ou plusieurs identités culturelles • Place de la défense du patrimoine dans la demande citoyenne aux pouvoirs publics
4. Dans quelle mesure la culture est-elle un facteur de confiance ?	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de confiance à l'intérieur d'une identité culturelle
5. Dans quelle mesure la culture contribue-t-elle à créer des liens sociaux et éviter l'isolement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de personnes vivant seules retrouvant une vie sociale à travers les activités culturelles

8.3. Actions

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la dimension culturelle dans les textes fondateurs • Législation pour la reconnaissance de la valeur, la protection et le développement du patrimoine culturel, artistique, architectural, etc. • Législation de soutien à la recherche dans le domaine culturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Aides de l'Etat pour l'industrie culturelle • Budget de l'Etat pour le développement culturel • Budget de l'Etat pour l'éducation culturelle • Encouragement des arts « amateurs » • Régulation sur le contenu culturel des programmes TV et radio • Soutien à la production alternative de films, vidéo, etc. • Composition du budget des entreprises culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget pour des programmes de développement des cultures minoritaires • Budget pour des programmes de développement culturel dans les prisons • Existence de réductions tarifaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces de dialogue avec les représentants de la culture • Espaces pour le dialogue interculturel • Coordination législative et de programme entre structures responsables de la culture, l'éducation, l'environnement, de la planification urbaine, etc.
Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Structures pour la protection et le développement du patrimoine culturel et artistique local et régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget régional ou local pour le développement culturel • Prise en compte de la culture dans la planification urbaine, particulièrement des quartiers défavorisés • Soutien aux arts « amateurs » 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des aspects culturels dans la gestion de l'espace (urbain, rural) 	
Entreprises/marché	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de critères éthiques de respect du patrimoine culturel dans les documents directeurs des entreprises (chartes, règlements intérieurs, etc.) 			<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de sponsoring d'activités culturelles • Montant des dons aux activités culturelles
ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations et de fondations culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des fondations et associations culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations facilitant l'accès à la culture à des groupes/quartiers vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Population active travaillant dans le secteur culturel



CHAPITRE 4 – QUATRIÈME NIVEAU : ÉVALUER LA COHÉSION SOCIALE PAR GROUPES VULNÉRABLES

1. Personnes appartenant à des minorités

1.1. Situations

a. Équité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour que les droits des minorités soient effectifs ?	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none">• Prise en compte des besoins spécifiques des voyageurs dans l'éducation <p>Territoires où la minorité est effectivement minoritaire</p> <ul style="list-style-type: none">• Équité dans l'accès à l'école• Prise en compte des cultures ethniques minoritaires dans les programmes scolaires• Liberté de choix d'enseignements religieux <p>Territoires spécifiques où la minorité est majoritaire</p> <ul style="list-style-type: none">• Enseignement dans la langue des personnes concernées/langue maternelle et bilinguisme• Liberté de jouir d'une scolarisation en langue minoritaire• Liberté de constituer des écoles spécifiques <p>Services sociaux</p> <ul style="list-style-type: none">• Disponibilité des formulaires administratifs dans les langues ou dialectes minoritaires• Prise en compte des spécificités des voyageurs dans l'accès à leurs droits et allocations <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none">• Prise en compte des spécificités culturelles des minorités en accord avec les droits de l'homme <p>Logement</p> <ul style="list-style-type: none">• Emplacements officiels disponibles pour les Roms/Tsiganes• Disponibilité de services de base sur les emplacements destinés aux populations nomades• Disponibilité de services de base dans les campements de minorités <p>Pratiques culturelles et religieuses</p> <ul style="list-style-type: none">• Liberté de culte• Lieux de culte officiellement reconnus pour les minorités religieuses• Facilité d'accès aux services de traduction

Questions	Indicateurs
<p>2. Les minorités sont-elles l'objet de discriminations concernant la jouissance de leurs droits et l'accès à leurs besoins de base ?</p>	<p>Emploi/revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chômage des ressortissants de minorités • Emploi des ressortissants de minorités • Emploi/qualification chez les ressortissants de minorités • Diplômés de l'enseignement supérieur au chômage • Poids relatif dans la population des cadres • Plaintes pour discrimination à l'embauche • Plaintes pour licenciements abusifs des minorités • Secteurs d'intégration professionnelle privilégiés • Secteurs où l'accès des minorités est interdit • Proportion comparée de pauvreté • Autoemploi <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alphabétisation des minorités • Formation des enseignants sur les questions liées aux minorités • Formation des fonctionnaires à l'accueil des minorités <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discrimination des homosexuels malades du sida • Incidence de la tuberculose et des maladies contagieuses sur les minorités • Discrimination des minorités dans l'accès et les traitements à l'hôpital • Espérance de vie comparée • Mortalité infantile comparée • Minorités non couvertes par la sécurité sociale <p>Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ghettos ethniques et religieux
<p>3. Quelle est la situation de minorités ethniques et religieuses dans des cas de conflits ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Population réfugiée • Accès des réfugiés à l'emploi • Camps de réfugiés • Possibilités de scolarisation dans les camps de réfugiés • Accès au logement pour les populations déplacées • Préservation de la propriété pour les populations déplacées • Mobilité géographique des populations déplacées • Retour des réfugiés
<p>4. Quels sont les risques de dégradation de la situation des minorités et de marginalisation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits intercommunautaires violents • Groupes armés • Poids comparé des populations minoritaires incarcérées • Mobilité sociale • Incidents pour des raisons d'appartenance ethnique, religieuse ou sexuelle • Meurtres pour des raisons d'appartenance ethnique, religieuse ou sexuelle • Pogroms • Personnes appartenant à des minorités dans les quartiers défavorisés • Concentration géographique

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. Les spécificités des minorités sont-elles reconnues et les différences sont-elles acceptées et vues comme un facteur d'enrichissement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Condamnations des agressions physiques contre les minorités • Membres de minorités victimes de crimes • Mixité dans les associations • Mixité dans les mariages • Mixité dans les écoles • Plaintes déposées par des membres de groupes minoritaires pour comportement abusif de la part des forces de l'ordre
2. L'apport des minorités dans la société est-il reconnu, préservé et valorisé ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de transmission de la langue minoritaire aux enfants • Médias communautaires • Diffusion des cultures minoritaires dans les médias • Emissions de radio dans les langues minoritaires • Visibilité des minorités à la télévision • Présence de créateurs appartenant aux minorités dans l'expression artistique • Personnalités appartenant à une minorité reconnues dans l'espace public
3. Comment la dignité des minorités victimes de conflits est-elle préservée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Instructions en cours pour violation de la convention de Genève dans des cas de conflits ethniques ou religieux • Plaintes déposées par des détenus appartenant à des minorités
4. Quels sont les risques d'ignorance de situations de violence et de non-respect de la dignité des minorités ?	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à des médiateurs nationaux • Minorités oubliées dans les rapports sur la situation des minorités rendus par les États • Minorités oubliées dans les rapports sur la situation des minorités rendus par les ONG

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer l'autonomie et le développement personnel, familial, professionnel des personnes appartenant à des minorités ?	<p>Minorités culturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit d'union entre les minorités ethniques et religieuses et le reste de la population • Libertés des pratiques culturelles <p>Minorités sexuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droits d'union pour les minorités sexuelles • Droit d'adoption pour les minorités sexuelles
2. L'autonomie et le développement personnel, familial et professionnel des personnes appartenant à des minorités sont-ils effectivement assurés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon du système scolaire • Illettrisme • Représentation des minorités dans les études supérieures • Accès à des bourses spécifiques pour les minorités • Poids relatif de la population cible dans la population cadre <p><i>Analyse par groupe socio-économique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Population active dans les groupes minoritaires en formation professionnelle
3. Quelle est la situation des femmes dans les familles de minorités ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mariages arrangés • Stérilisations forcées • Accès à l'éducation de jeunes filles issues de minorités • Accès à la formation professionnelle pour les femmes issues de minorités • Mobilité physique des femmes issues de minorités • Accès aux services publics pour les femmes issues de minorités
4. Quels sont les risques de perte d'autonomie et de développement personnel pour ceux qui appartiennent à une minorité ?	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes et manifestations xénophobes et racistes • Groupes et manifestations contre l'homosexualité • Conflits persistants entre groupes de minorités

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. La possibilité pour les minorités de s'organiser pour défendre leurs intérêts est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux associations de défense des droits des minorités • Leadership reconnu • Participation des minorités dans les partis politiques • Elus issus de minorités ethniques ou religieuses • Elus homosexuels • Participation des minorités dans les syndicats
2. La possibilité de participation/d'engagement des minorités dans la vie sociale, économique, culturelle et politique est-elle assurée ?	<p>Démocratie représentative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit de vote pour les minorités • Participation au vote comparé • Sièges spécifiquement destinés à la représentation des minorités aux parlements • Postes d'influence tenus par des personnes issues de groupes minoritaires <p>Démocratie participative et vie culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement dans des projets de développement communautaire • Manifestations culturelles pour la défense du patrimoine des minorités ethniques et religieuses • Manifestations homosexuelles • Bénévoles appartenant à des minorités
3. La possibilité pour les minorités victimes de conflits pour défendre leurs intérêts est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de recours devant une cour de justice internationale • Possibilité d'une représentation politique • Possibilité pour les réfugiés d'engagement dans la vie sociale
4. Quelles sont les menaces/opportunités pour la participation des minorités ?	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux votes • Représentativité des partis politiques ayant un discours raciste, xénophobe ou discriminatoire

1.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quelles sont les attentes des minorités ethniques, religieuses et sexuelles, ainsi que leur niveau de satisfaction ?	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'appartenance à la société • Sentiment d'appartenance ethnique • Sentiment d'appartenance des enfants des minorités • Sentiment de stigmatisation perçu par les minorités
2. Quelle est la perception, la conscience par la société des minorités existantes, et des minorités sur elles-mêmes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Préjugés/stéréotypes et idées reçues dans la culture populaire • Conscience des minorités sur leurs droits • Opinion sur les droits des minorités • Opinion sur la discrimination des minorités par rapport au marché du travail • Intégration et assimilation • Perception de leur avenir • Perception de l'évolution de leur identité • Perception de la volonté d'intégration des minorités dans la société
3. Quelles sont les valeurs défendues par les minorités ? En quoi se différencient-elles et s'accordent-elles avec les valeurs au niveau de la société ?	<ul style="list-style-type: none"> • Perception du communautarisme dans les groupes minoritaires • Sentiment de menace sur les valeurs des minorités • Conflits de valeurs entre une minorité et le reste de la population

Questions	Indicateurs
4. Quel est le niveau de confiance existant au sein des communautés de minorités, et entre les minorités et le reste de la société ?	<ul style="list-style-type: none"> • Attitudes des minorités par rapport à l'ensemble de la société • Attitudes de la société par rapport aux groupes minoritaires • Attitudes des employeurs par rapport aux membres des minorités
5. Quels sont les liens de solidarité existants au sein des minorités entre les minorités et avec les « autres » ?	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations volontaires ou officielles pour la défense et la protection des groupes minoritaires

1.3. Actions

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
État	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, Nations Unies, 1992 • Ratification des conventions de Genève : pour plus d'humanité en temps de guerre • Ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Nations Unies, 1965 • Ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe • Ratification de la Charte des langues minoritaires du Conseil de l'Europe • Dispositions constitutionnelles et législatives concernant l'égalité des chances • Dispositions constitutionnelles et législatives contre la discrimination fondée sur des critères ethniques, religieux ou sexuels • Législations de protection des langues minoritaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses publiques destinées à l'intégration • Financements publics pour les organisations de défense et de protection des groupes minoritaires • Intégration de l'histoire et de la culture des minorités dans les programmes scolaires • Listes des minorités officiellement reconnues • Dépenses publiques pour la santé comparées entre régions fortement peuplées par des minorités et le reste du pays • Quotas linguistiques pour les médias 	<ul style="list-style-type: none"> • Législation et actions de discrimination positive • Bourses pour des minorités • Budget total pour l'amélioration de la situation des minorités 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère en charge des questions liées aux minorités • Organisme inter-ministériel en charge des questions liées aux minorités • Structure officielle de représentation des minorités au niveau du gouvernement • Coopération entre les États pour traiter les questions liées aux minorités • Coopération inter-ministérielle pour des lignes budgétaires réservées aux minorités • Inclusion d'informations sur l'impact des mesures sur la situation des minorités dans les rapports nationaux réguliers pour les institutions internationales • Information sur l'holocauste dans les programmes scolaires • Rapports officiels sur la situation des minorités aux organisations internationales

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Minorités pour lesquelles des droits sont reconnus • Provisions légales pour la reconnaissance des droits des homosexuels • Légalité de l'homosexualité • Liberté d'expression de son appartenance ethnique • Droit d'utiliser son nom (patronyme) et ses prénoms dans la langue minoritaire 			
Collectivités locales		<ul style="list-style-type: none"> • Provision d'espaces pour l'établissement des Roms/Tsiganes 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action locale pour l'intégration des minorités 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la diversité culturelle dans les projets d'urbanisme
Entreprises/marché		<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des spécificités religieuses dans la fabrication industrielle des aliments 		
Médias	<ul style="list-style-type: none"> • Règles sur l'émission en langue minoritaire 			
ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'organisations d'aide d'urgence pour les minorités victimes de génocides 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des ONG aux mécanismes de contrôles des conventions protégeant les minorités 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations de défense des minorités 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des ONG sur la situation des minorités aux organisations internationales

2. Migrants

2.1. Situations

a. Équité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
1. Les immigrés sont-ils l'objet de discriminations concernant les besoins de base ?	<p>Emploi/revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport qualification/emploi chez les étrangers par rapport à la population totale • Ecart de salaire entre population nationale et étrangère • Secteurs d'intégration professionnelle privilégiés • Accès des étrangers à la fonction publique • Taux de chômage comparé des diplômés de l'enseignement supérieur entre population nationale et immigrée • Pauvreté comparée <p>Services sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des prestations sociales • Accès aux services de santé • Accès aux services sociaux essentiels <p>Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de logements sociaux réservés à l'accueil de migrants • Accès à la location <p>Structures d'aide</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facilité d'accès à des structures d'accompagnement officielles • Facilité d'accès à des structures d'accompagnement volontaire <p>Services de base</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services de base • Accès aux services publics essentiels • Accès aux services bancaires • Accès à la justice
2. L'accès aux besoins spécifiques des immigrés est-il assuré ?	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de formations dans plusieurs langues • Facilité d'accès aux services de traduction
3. Quelle est la situation des demandeurs d'asile et des immigrés en situation irrégulière ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'application de la convention de Genève • Accès des demandeurs d'asile aux services de base, logement et services de traduction • Accès des immigrés en situation irrégulière aux services de base et logement • Rapport entre le nombre de régularisations et le nombre d'expulsions par an • Proportion de demandes d'asile politique satisfaites
4. Quel est le niveau d'intégration des enfants d'immigrés (deuxième génération) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur de mobilité sociale • Niveau d'études • Croissance des ghettos • Personnes publiques issues de l'immigration

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. Comment la dignité des immigrés est-elle préservée dans le processus d'intégration ?	<ul style="list-style-type: none"> • Migrants victimes de crimes • Condamnations pour des agressions contre les migrants • Nombre d'agressions physiques contre des migrants • Taux de comparution en justice des immigrés • Immigrés en prison par rapport à population nationale • Accès à des cours de langues • Formation pour l'apprentissage et la compréhension des bases de la société d'accueil
2. Les conditions sont-elles créées pour le développement d'une société plurielle ?	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des diversités ethniques et religieuses dans les médias • Prise en compte des différentes cultures et des identités à l'école
3. Comment la dignité des demandeurs d'asiles, des immigrés en situation irrégulière et des travailleurs saisonniers est-elle préservée ? Quelle est la situation des immigrés sortant de prison ?	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions du renvoi pour les demandeurs d'asile dont la demande est refusée • Conditions de logement des travailleurs saisonniers • Accès aux maternités pour les demandeurs d'asile • Existence de la double peine
4. Quels sont les risques d'entrer dans un cycle d'exclusion/conflit ?	<ul style="list-style-type: none"> • Phénomènes racistes • Violence/délinquance juvénile chez les jeunes immigrés ou enfants d'immigrés • Absentéisme scolaire des enfants d'immigrés

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
1. Dans quelle mesure l'autonomie et le développement personnel et familial des immigrés sont-ils assurés dans le pays d'accueil ?	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des migrants dans la formation continue • Proportion d'immigrés sans formation professionnelle • Proportion d'immigrés vivant séparés de leur famille • Durée de la séparation des familles • Durée moyenne pour l'obtention d'un permis de travail pour les conjoints
2. Comment les personnes immigrées sont-elles intégrées dans la société ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mariages mixtes • Période d'attente pour la naturalisation • Nombre de conditions pour la naturalisation • Mobilité résidentielle des immigrés • Mobilité professionnelle des immigrés • Mobilité sociale • Mobilité intergénérationnelle
3. Les demandeurs d'asile et les immigrés en situation irrégulière bénéficient-ils d'appuis spécifiques ?	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux sans-papiers
4. Quels sont les risques d'absence de développement personnel pour les immigrés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de groupes et manifestations racistes ou xénophobes • Crimes racistes

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. Quelles sont les formes d'expression d'intérêts et de concertation dans la société d'accueil ?	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des migrants à des organisations pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts • Participation des immigrants dans les partis politiques • Participation des immigrants dans les syndicats • Taux de participation aux élections • Présence des immigrants sur les listes électorales
2. Quelles sont les avancées sociales inspirées par l'engagement des migrants dans la vie publique ?	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement dans des projets de développement communautaire • Proportion de migrants habitant dans un voisinage mixte • Image des migrants dans les médias • Participation dans les institutions et les organisations
3. Quelle est la possibilité de participation et d'engagement des demandeurs d'asile ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un débat public sur les demandes d'asile
4. Quelles sont les menaces pour les formes de participation des migrants ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un débat public sur la participation des migrants aux élections

2.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quelle est la satisfaction des migrants par rapport à leur situation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Perception de l'accès à l'emploi • Perception de l'accès au logement • Perception de l'accès à la santé • Perception de l'accès à l'éducation • Perception de l'accès à l'information
2. Quelle est l'image des immigrants dans la société ?	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et assimilation • Opinion sur les droits des immigrants • Portrait des minorités et des immigrants dans les médias et dans la culture populaire
3. L'intégration est-elle une valeur partagée par la société ?	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des voix accordées aux partis politiques défendant l'intégration • Opinion sur les actions à mettre en place contre le racisme
4. Quel est le niveau de confiance existant au sein des communautés d'immigrés, et entre les immigrants et le reste de la société ?	<ul style="list-style-type: none"> • Attitudes publiques vis-à-vis des immigrants • Attitude des migrants dans une société diversifiée • Demandes de nationalité dans la population immigrée
5. Quels sont les liens de solidarité existant entre différents groupes d'immigrés et entre les immigrants et le reste de la société ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mixité dans les associations

2.3. Action

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Législation antidiscriminatoire • Dispositions légales concernant la traduction dans les services publics et la justice • Dispositions légales quant au rapprochement familial • Droit de vote pour les immigrés aux élections locales • Droit de vote pour les immigrés aux élections nationales • Accès des étrangers à la fonction publique • Liberté de culte • Liberté de circulation des demandeurs d'asile 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures proactives en matière d'immigration 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures de traitement des demandeurs d'asile 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de services d'accueil et d'écoute des immigrés • Promotion de la création d'entreprises chez les migrants • Financements publics des organisations de défense et de protection des immigrés
Collectivités locales				<ul style="list-style-type: none"> • Structures d'accueil et d'accompagnement des migrants créées par les collectivités locales et territoriales • Instauration de leadership pour la représentation publique des migrants • Participation à la planification de l'usage de l'espace
Entreprises/marché		<ul style="list-style-type: none"> • Politiques des DRH en termes d'égalité des chances dans les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches des entrepreneurs pour régulariser les demandeurs d'asile 	
ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations pour la défense des droits des immigrés 		<ul style="list-style-type: none"> • Organisations et structures de défense ou de protection des immigrés en situation irrégulière 	<ul style="list-style-type: none"> • Structures d'accueil et d'accompagnement des migrants créées par les citoyens

3. Enfants

3.1. Situations

a. Équité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour que l'exercice des droits des enfants soit effectif ?	<p>Petite enfance</p> <p><i>Pour les 0-3 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Services de néonatalogie • Nombre moyen par an de soins prénataux • Disponibilité de congés maternité • Allocations maternité • Nombre de places en structure d'accueil • Demandes non satisfaites d'inscription dans les structures d'accueil • Temps d'attente moyen pour l'accès aux structures d'accueil • Prix des structures d'accueil par rapport au seuil de pauvreté • Ratio enfants/personnel d'encadrement dans les structures d'accueil <p><i>Pour les 3-6 ans (structures préscolaires du type jardins d'enfants, maternelles, centres de jour, assistantes maternelles agréées)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Places en structure d'accueil préscolaire • Demandes non satisfaites d'inscription dans les structures d'accueil préscolaires • Temps d'attente moyen pour l'accès aux structures d'accueil préscolaires • Prix des structures d'accueil préscolaires par rapport au seuil de pauvreté • Statut d'assistante maternelle professionnelle • Ratio enfants/personnel d'encadrement dans les structures préscolaires • Assistantes maternelles agréées <p>Enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuité de l'école • Accès garanti à l'école • Surface des espaces et nombre de centres de loisirs et de jeux • Prise en compte des besoins des enfants dans les projets d'architecture <p>Adolescence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'orientation professionnelle • Système public de formation professionnelle pour les jeunes quittant l'école ou en échec scolaire <p>Général</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pédiatres • Nombre de lits en service pédiatrie • Nombre de pédopsychiatres • Médecine scolaire

Questions	Indicateurs
<p>2. Les droits des enfants sont-ils effectivement assurés ? Font-ils l'objet de discrimination ?</p>	<p>Santé et nutrition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mortalité infantile avant 5 ans • Malnutrition chez les enfants • Enfants atteints de troubles de l'alimentation • Enfants avec comportement alimentaire à risque • Temps de sommeil moyen des enfants par jour • Vaccinations obligatoires et gratuites • Enfants vaccinés contre les maladies majeures • Enfants atteints par des maladies contagieuses graves <p>Famille</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants abandonnés • Enfants abandonnés ou orphelins qui ont été adoptés • Enfants placés en famille d'accueil • Enfants placés sous tutelle des services sociaux et sans famille d'accueil • Enfants vivant en institution • Taux de séparation des frères et sœurs lors des placements • Enfants séparés de leurs parents biologiques qui retournent dans leur famille d'origine • Familles monoparentales • Enfants nés hors mariage • Enfants vivant dans la rue • Divorces dans les familles ayant des enfants • Droits des enfants placés • Droits des parents des enfants placés <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants en âge légal de scolarisation exclus du système scolaire • Enfants en âge légal de scolarisation travaillant • Illettrisme chez les enfants ayant dépassé l'âge légal de scolarisation • Absentéisme chez les enfants scolarisés • Possibilité d'individualisation du cursus scolaire pour les enfants surdoués <p>Travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age légal pour le travail des enfants • Rémunération moyenne des enfants travailleurs par rapport au salaire moyen
<p>3. Quelle est la situation des enfants dans les familles démunies ou exclues ?</p>	<p>Application des indicateurs de la question 2 (en prendre 5 ou 6 en fonction des critères à mesurer) pour :</p> <p><i>Les enfants des ménages pauvres</i></p> <p><i>Les enfants des ménages en situation de persistance de la pauvreté</i></p> <p><i>Les enfants chez les gens du voyage</i></p> <p><i>Les enfants de migrants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants institutionnalisés suivant l'enseignement primaire et secondaire
<p>4. Quels sont les risques de marginalisation des enfants découlant des formes de discrimination ou d'exclusion ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délinquance chez les enfants • Consommation comparée de drogue chez les enfants

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
<p>1. Les conditions sont-elles réunies pour assurer la dignité des enfants ?</p> <p>Et la dignité des enfants est-elle effectivement assurée ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité du système médical et social à identifier et caractériser les situations de maltraitance physique et morale, en particulier les abus sexuels • Mécanismes de prévention primaire/secondaire/tertiaire des abus et maltraitements contre les enfants • Personnel judiciaire formé au traitement et à l'accompagnement des enfants • Possibilité d'exercice des droits juridiques par les enfants • Situations de maltraitance physique ou morale des enfants dans les familles • Situations de maltraitance physique ou morale des enfants à l'école • Situations d'abus sexuels vis-à-vis des enfants dans les familles • Situations d'abus sexuels vis-à-vis des enfants à l'école • Situations de punitions corporelles dans les familles • Situations de punitions corporelles à l'école • Enfants soumis à la prostitution • Trafics d'enfants • Disparitions d'enfants par an • Enfants concernés par les opérations militaires • Centres d'accueil pour les enfants prostitués ou vivant dans les rues • Traitement des enfants comme témoins dans les jugements
2. La dimension infantile dans la société est-elle reconnue ?	<ul style="list-style-type: none"> • Supports de presse traitant des questions liées aux enfants • Prise en compte des besoins des enfants dans l'adoption des lois • Prise en compte des besoins des enfants dans l'élaboration de projets d'investissements locaux
3. Quelle est la situation des enfants dans des situations critiques ?	<ul style="list-style-type: none"> • Code de déontologie dans les institutions d'accueil des orphelins et enfants abandonnés • Formation sur la déontologie pour le personnel des institutions d'accueil des orphelins et des enfants abandonnés • Système de contrôle de qualité dans les institutions d'accueil des orphelins et enfants abandonnés • Participation des parents à la définition des normes appliquées dans les institutions • Situation en termes de dignité et de bons traitements des enfants privés de liberté • Formation continue sur les enfants pour le personnel carcéral
4. Quels sont les risques d'ignorance des situations de détresse chez les enfants ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de repérage de la violence domestique • Cas de violence domestique repérés à l'école parmi les enfants scolarisés • Mécanismes de contrôle des origines des accidents touchant les enfants dans les services de santé • Système de <i>hotline</i> • Appels sur les <i>hotlines</i> • Suicide chez les enfants

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
<p>1. Dans quelle mesure le développement personnel des enfants est-il assuré ?</p>	<p>Familles : compatibilité entre vie professionnelle et vie pour les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Congés parentaux • Possibilité de temps partiels • Possibilité de congés exceptionnels en cas de maladies des enfants • Horaires flexibles dans les heures de travail • Lieux de travail disposant sur place ou à proximité de structure d'accueil de jour • Structure d'accueil avant et après les heures d'école • Flexibilité des horaires de la structure d'accueil en fonction des horaires de travail des parents <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situations d'excès de devoirs à la maison • Temps libre par semaine • Nombre de personnel éducatif hors enseignants <p>Médias/publicité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de contrôle de la violence dans les médias • Formes de protection des enfants en tant que consommateurs • Mécanismes de contrôle de la publicité • Titres de presse destinés aux enfants <p>Loisirs/découverte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants pratiquant un sport • Enfants pratiquant une activité de découverte extrascolaire • Enfants pratiquant une activité culturelle extrascolaire • Coût des activités extrascolaires • Heures par semaine de tâches ménagères réalisées par les enfants
<p>2. Dans quelle mesure les enfants sont-ils préparés à l'autonomie, la différence, la capacité de faire des choix et à la vie d'adulte ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des enfants à la prise de décision dans les programmes scolaires • Prise en compte de l'actualité dans les programmes scolaires • Possibilités ouvertes par l'école de contacts avec d'autres situations sociales et culturelles que leur communauté d'origine • Qualité de centres d'information, conseil et orientation professionnelle • Enfants disposant d'une certaine autonomie financière • Possibilité des enfants de choisir le parent avec qui ils veulent vivre en cas de séparation/divorce • Possibilité de rencontrer les deux parents en cas de séparation/divorce • Age moyen auquel les enfants quittent le foyer familial • Age légal de la majorité • Age légal de la responsabilité pénale civile • Age nuptial légal • Capacité juridique progressive de l'enfant • Accès des adolescents aux contraceptifs

Questions	Indicateurs
3. Quelles sont les possibilités pour les enfants en situation critique d'accéder au développement personnel et à l'autonomie ?	<p>Services d'aide aux enfants en situation critique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants souffrant de retard ou de handicap bénéficiant d'un appui spécifique <p><i>Enfants bénéficiant de programme d'action sociale (suivi, soutien, accompagnement personnel...), parmi :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants privés de liberté • Les enfants au travail • Les enfants vivant dans la rue • Les enfants soumis ou ayant été soumis à la prostitution et/ou aux agressions sexuelles • Les enfants concernés par des opérations militaires • Les enfants et adolescents en double échec, scolaire et professionnel • Accès à la formation et à l'orientation professionnelle des enfants privés de liberté • Accès à la formation et à l'orientation professionnelle des enfants sur les lieux de travail • Aménagement du temps de travail pour les jeunes travailleurs <p>Possibilités de retrouver un environnement de type familial</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'enfants abandonnés ou orphelins réintégrés dans des familles (adoptés ou accueillis) • Démarches administratives pour satisfaire les demandes d'adoption • Délais nécessaires pour satisfaire les demandes d'adoption <p>Rapport entre pénal et éducatif dans les décisions des tribunaux vis-à-vis des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la dureté des peines/sévérité de la comparution immédiate • Arbitrage pénal/éducatif dans les sanctions appliquées aux enfants • Age moyen des enfants en structure de détention • Durée moyenne de détention pour les enfants
4. Quels sont les risques de perte d'autonomie et développement personnel pour les enfants ?	<ul style="list-style-type: none"> • Grossesses précoces • Retour à l'école des jeunes mères adolescentes • Enfants grandissant dans des quartiers défavorisés • Enfants délinquants récidivistes • Qualité des systèmes de protection juridique pour les enfants

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. La possibilité pour les enfants de défendre leurs intérêts est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoute des problèmes des enfants dans les écoles • Protection de l'intégrité physique et morale des mineurs dans la législation pénale • Possibilité d'accès à des services sociaux pour enfants par les enfants eux-mêmes
2. Les possibilités de participation et d'engagement des enfants dans la vie publique sont-elles assurées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Structures de représentation des enfants aux niveaux local, régional, national et européen • Enfant ou membre d'une association
3. Quelles sont les opportunités offertes en termes de citoyenneté aux enfants vivant dans les quartiers défavorisés ?	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants dans les quartiers défavorisés pouvant accéder à des programmes de citoyenneté active
4. Quelles sont les menaces/opportunités pour les formes de participation des enfants ?	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de l'opinion des enfants dans les programmes politiques les concernant

3.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quelle est la perception des enfants sur leur situation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'être pris en compte dans la société • Sentiment d'être stigmatisé • Perception de l'enfant en tant que détenteur de droits et membre de la société • Perception de leur responsabilité par les enfants • Perception de l'image que les institutions projettent des enfants
2. Quelle est la perception et la conscience des adultes par rapport aux enfants, notamment en termes de sens de responsabilité envers les enfants (non seulement parental, mais aussi social) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de responsabilité vis-à-vis des enfants et des nouvelles générations • Sentiment de responsabilité des enfants vis-à-vis de leurs proches • Conscience de la valeur des choses • Image des enfants par les adultes • Perception de l'image que les institutions projettent des enfants • Etendue du sentiment de « l'enfant-roi » chez les adultes
3. Quelles sont les valeurs défendues par les enfants et les jeunes ? En quoi représentent-elles une opportunité ou une menace pour la cohésion sociale au niveau de la société ?	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'appartenance politique chez les enfants • Sentiment d'utilité/inutilité sociale chez les enfants • Sentiment d'affiliation/désaffiliation chez les enfants
4. Quel est le niveau de confiance entre générations et dans l'avenir et des enfants eux-mêmes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de confiance des enfants dans l'avenir • Estime de soi et confiance en soi-même chez les enfants
5. Quels sont les liens de solidarité existant par rapport aux enfants ?	<ul style="list-style-type: none"> • Formes d'entraide et de parrainage/tuteurage • Formation de groupes intolérants chez les jeunes

3.3. Actions

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Références aux droits des enfants dans la constitution • Référence aux enfants dans la législation • Ratification de la Charte sociale européenne et application des articles concernant les enfants et les familles • Convention sur les relations personnelles concernant les enfants • Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants • Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants • Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage • Convention européenne en matière d'adoption d'enfants • Ratification de la Charte sociale européenne et application des articles concernant les enfants et les familles • Ratification et application de la convention contre la torture du Conseil de l'Europe concernant les enfants • Ratification de la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et de ses protocoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses publiques par enfant • Allocations familiales • Allocations pour mères seules • Allocations pour familles nombreuses • Système d'agrément et registre d'institutions ou de personnes individuelles s'occupant d'enfants • Priorité accordée aux infrastructures pour les jeunes et les enfants dans les dépenses publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensité des poursuites contre les producteurs et les consommateurs de pornographie infantile • Cas jugés/nombre de cas classés sans suite dans les affaires impliquant des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ministère de l'enfance • Une commission sur l'enfance dans les parlements • Rapports périodiques sur la situation des enfants • Une juridiction spécifique pour les enfants • Un médiateur (ombudsman) pour les enfants • Organismes de coordination interministérielle pour les enfants • Cours d'éducation parentale

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification de la convention de l'Organisation internationale du travail sur le travail des enfants • Provision légale interdisant la punition corporelle • Législation sur la pédopornographie • Législation et poursuites contre le tourisme sexuel dans le pays d'origine du touriste • Système d'enregistrement à la naissance • Loi de bioéthique • Droit à l'avortement 			
Collectivités locales		<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition ou subvention des aides à domicile • Ramassages scolaires 		
Entreprises/marché	<ul style="list-style-type: none"> • Chartes éthiques sur le travail des enfants dans les entreprises • Règles éthiques sur la production et la vente de produits destinés à la consommation des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du temps de travail pour les mères et pères d'enfants en bas âge 		
Institutions spécialisées, hôpitaux et cliniques	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions de placement • Capacité d'accueil • Institutions de placement privées agréées par l'Etat 			
ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Associations de défense des enfants 			
Familles			<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des demandes d'adoption 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de demandes d'adoption qui aboutissent

4. Personnes âgées

4.1. Situations

a. Équité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour que l'exercice des droits des personnes âgées soit effectif ?	<p>Revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Minimum légal d'années de travail pour avoir droit à la retraite • Possibilité de reverser la pension au conjoint en cas de décès • Allocation minimum vieillesse <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des personnes âgées par la médecine • Accès à la médecine pour les personnes âgées • Possibilités de longs séjours dans les hôpitaux <p>Logement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des centres de jour <p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des services d'accompagnement • Accessibilité financière des services d'accompagnement • Niveau de formation des aidants non professionnels • Possibilité de travail à temps partiel pour les aidants non professionnels <p>Transports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût des transports en commun
2. Les personnes âgées sont-elles l'objet de discrimination quant à l'accès aux droits et services ?	<p>Revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revenu moyen imposable comparé • Personnes âgées sans pension contributive • Personnes âgées bénéficiant d'une allocation vieillesse minimum • Niveau moyen des retraites comparé • Evolution des retraites par rapport à l'inflation • Revenu des personnes âgées affecté à des dépenses liées à la dépendance • Revenu des personnes âgées affecté à des dépenses de santé <p>Santé et couverture sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espérance de vie pour les personnes âgées • Personnes âgées sans accès à la couverture sociale maladie • Prise en charge comparée des dépenses de santé <p>Logement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confort du logement pour les personnes âgées vivant seules • Personnes âgées disposant d'un téléphone • Accès comparé à la propriété • Disponibilité de l'offre de vacances pour les personnes âgées <p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées vivant seules et sans accompagnement à domicile • Personnes âgées dépendantes et pouvant éviter d'aller dans des institutions • Personnes âgées bénéficiant de services à domicile <p>Familles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées vivant dans les familles

Questions	Indicateurs
3. Quelle est la situation des personnes âgées les plus démunies ?	<ul style="list-style-type: none"> • Aide sociale aux personnes âgées sans revenus • Aide sociale locale aux personnes âgées sans revenus • Personnes âgées concernées par l'aide sociale • Personnes âgées en dessous du seuil de pauvreté • Personnes âgées résidant dans un logement social • Personnes âgées en situation de sans domicile fixe • Personnes âgées bénéficiant de l'aide alimentaire
4. Quelles sont les menaces et risques en termes d'exercice des droits des personnes âgées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport entre retraites par répartition et par capitalisation • Rapport entre population active et population des personnes âgées

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. La dignité des personnes âgées est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon des personnes âgées • Taux de maltraitance des personnes âgées • Personnes âgées spoliées de leurs biens • Personnes âgées bénéficiant d'une aide juridique
2. Le rôle des personnes âgées dans la société est-il valorisé et reconnu ?	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission formelle de savoirs et savoir-faire entre générations • Communes disposant d'un comité des sages • Contacts existants entre les générations • Garde des enfants par les personnes âgées • Prise en compte de l'expérience des personnes âgées dans la vie communautaire
3. L'accompagnement des personnes âgées les plus exposées est-il assuré, plus particulièrement pour le quatrième âge ?	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées incapables ou ayant des difficultés à assurer leurs besoins essentiels • Cas de négligence contre les personnes âgées • Personnes âgées dépendantes bénéficiant d'un accompagnement au domicile
4. L'accompagnement psychologique et humain des personnes âgées dans la phase ultime de leur vie est-il assuré ?	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à des services d'accompagnement aux personnes mourantes • Personnes âgées décédées non seules • Enterrements pris en charge par la municipalité

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
1. Les conditions sont-elles réunies pour que les personnes qui arrivent à l'âge de la retraite construisent un nouveau projet de vie ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passage progressif à la retraite • Départs en préretraite • Exercice d'une activité lucrative pour les personnes âgées
2. Dans quelle mesure les personnes âgées développent-elles un projet de vie propre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et acquisition de compétences • Accès à des actions de préparation pour le passage à la retraite • Personnes âgées bénéficiant d'action de formation pour adulte • Personnes âgées inscrites dans la bibliothèque municipale • Fréquence de sorties par rapport aux souhaits • Personnes âgées disposant d'un ordinateur et l'utilisant • Implication dans la vie active • Personnes âgées qui ont été sollicitées par leur(s) ancien(s) employeur(s) • Personnes âgées ayant développé une activité économique • Personnes âgées ayant un emploi rémunéré • Personnes âgées faisant une crèche • Personnes âgées faisant une publication • Personnes âgées donnant des cours
3. Y a-t-il des formes de compensation pour les personnes âgées isolées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées vivant seules • Personnes âgées vivant seules ayant accès à un « centre de jour » ou club de vie collective • Contacts familiaux pour les personnes âgées vivant seules • Contacts avec les voisins pour les personnes âgées vivant seules • Contacts avec les services professionnels d'accompagnement
4. Quels sont les risques de marginalisation des personnes âgées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées sans activité sociale une fois à la retraite • Personnes âgées vivant dans des appartements spécialisés/foyers

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. Dans quelle mesure les personnes âgées sont-elles représentées dans les instances qui les concernent et/ou censées les défendre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des personnes âgées dans les maisons de retraites • Représentation des personnes âgées dans les hôpitaux
2. La participation des personnes âgées dans la démocratie formelle est-elle assurée ?	<p>Démocratie formelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation comparée des personnes âgées aux votes • Pourcentage comparé de personnes âgées élues • Personnes âgées bénévoles actives dans les associations • Participation comparée des personnes âgées dans les partis politiques <p>Démocratie participative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation comparée des personnes âgées dans les associations • Personnes âgées parmi les dirigeants associatifs <p>Démocratie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation comparée des personnes âgées dans les organisations syndicales
3. La défense des personnes âgées les plus en difficulté est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'associations ou syndicats spécifiques (maladie d'Alzheimer, etc.) • Existence de protection juridique • Aidants informels
4. Quels sont les risques de non-participation des personnes âgées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Exclusion des personnes âgées dans les décisions familiales

4.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quelles sont les attentes des personnes âgées et leur niveau de satisfaction ?	<ul style="list-style-type: none"> • Perception de leur propre image par les personnes âgées • Satisfaction des personnes âgées par rapport aux services • Satisfaction des personnes âgées par rapport à leurs conditions de vie • Satisfaction financière • Satisfaction par rapport aux retraites
2. Quelle est la perception des personnes âgées par le reste de la société et la conscience de responsabilité vis-à-vis d'elles ?	<ul style="list-style-type: none"> • Perception des principaux problèmes rencontrés par les personnes âgées • Perception de responsabilité par rapport à la garantie d'un niveau de vie correct pour les personnes âgées • Respect des autres perçu par les aînés • Perception de la capacité d'accueil des personnes âgées par les familles • Opinion sur l'autonomie de choix pour les personnes âgées • Perception du rôle joué par les personnes âgées
3. Quelles sont les valeurs défendues par les personnes âgées ? En quoi se différencient-elles des valeurs dominantes de la société et en quoi représentent-elles un facteur d'équilibre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté des principes/valeurs entre jeunes et personnes âgées • Prise en compte de l'expérience des personnes âgées chez les jeunes • Prise en compte de la modernité chez les personnes âgées
4. Quel est le niveau de confiance des personnes âgées dans les générations qui les suivent ? Quel est le niveau de confiance des citoyens sur la façon dont les personnes âgées sont traitées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Opinion des citoyens par rapport à l'action des autorités publiques en faveur des personnes âgées • Opinion publique sur le niveau de revenu minimum devant être assuré aux personnes âgées • Opinion des personnes âgées sur les opportunités de participation à la société qui leur sont laissées
5. Quels sont les liens de solidarité existant entre les familles et avec d'autres sujets par rapport aux besoins des personnes âgées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts entre familles et personnes âgées • Qualité des liens familiaux et intergénérationnels • Opinion des personnes âgées sur l'aide apportée par la famille • Opinion des personnes âgées sur l'aide apportée par la communauté

4.3. Action

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de disposition constitutive ou législative sur l'obligation des descendants envers les parents • Existence d'une procédure d'hypothèque du patrimoine des personnes âgées par l'Etat pour recouvrement de l'obligation des descendants • Existence de lois sur la représentation des personnes âgées dans ces instances 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses pour les personnes âgées par rapport au PIB • Existence d'aménagements fiscaux pour les familles hébergeant des personnes âgées • Existence d'une allocation de dépendance 		<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'instance de concertation avec les représentants des • personnes âgées • Consultation des représentants des personnes âgées lors de la prise de décision
Collectivités locales		<ul style="list-style-type: none"> • Financement de centres de jour 		<ul style="list-style-type: none"> • Concertation avec les personnes âgées dans la réalisation de plans locaux
Entreprises/marché		<ul style="list-style-type: none"> • Mesures offrant des possibilités progressives de passage à la retraite 		
ONG		<ul style="list-style-type: none"> • Services à distance 		<ul style="list-style-type: none"> • Existence de programmes sociaux faisant appel à l'aide bénévole des personnes âgées
Famille			<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des personnes âgées dépendantes par la famille 	

5. Personnes handicapées

5.1. Situations

a. Équité dans la jouissance des droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
<p>1. Les conditions sont-elles réunies pour que l'exercice des droits des personnes handicapées soit effectif ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité du système médical et social à identifier et caractériser les situations de handicap <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des services de santé au traitement des personnes handicapées • Prise en charge des dépenses de santé supplémentaires liées au handicap • Centres de réadaptation fonctionnelle • Enfants naissant invalides <p>Protection sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité physique du système de protection sociale commun • Existence de systèmes d'allocations dépendant du handicap <p>Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logements accessibles aux personnes handicapées • Pourcentage des logements sociaux adaptés aux besoins des personnes handicapées • Personnes handicapées déclarant avoir des difficultés d'accès à leur logement <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements scolaires ordinaires accueillant des élèves handicapés • Institutions scolaires spécifiquement destinées à l'accueil d'élèves handicapés • Possibilité d'individualisation du cursus scolaire • Formation des personnels éducatifs et administratifs à l'accueil des élèves handicapés <p>Accessibilité et transport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments publics permettant effectivement l'accès des personnes handicapées • Disponibilité et accessibilité d'équipement techniques destinés à l'autonomie des personnes handicapées • Adaptation du réseau de voirie aux personnes handicapées • Adaptation du réseau de transport public aux personnes handicapées • Services de transport ad hoc <p>Information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médias accessibles • Accessibilité des NTIC aux personnes handicapées <p>Formation professionnelle et emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du temps de travail pour les personnes handicapées • Adaptation de l'environnement du travail • Personnes handicapées suivant une formation professionnelle • Compatibilité entre le poste de travail et la capacité de travailler • Accès au télétravail <p>Famille</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à domicile <p>Justice</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel judiciaire formé au traitement et à l'accompagnement des personnes handicapées

Questions	Indicateurs
<p>2. Les personnes handicapées sont-elles l'objet de discriminations quant à l'accès aux droits et services communs à l'ensemble de la population ?</p>	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espérance de vie comparée des personnes handicapées • Demandes de prise en charge hospitalière non satisfaites • Demandes de placement en institutions médicales spécialisées non satisfaites <p>Protection sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes handicapées sans protection sociale • Taux comparé de personnes handicapées qui renoncent aux soins de santé pour raison financière • Personnes handicapées touchant une pension liée à leur handicap • Existence de la flexibilité entre les différents régimes, d'allocation et d'emploi <p>Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes handicapées sans domicile fixe <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'alphabétisation comparé • Répartition des enfants handicapés entre l'école classique avec un encadrement spécifique, l'école spécialisée et les enfants handicapés non scolarisés • Demandes d'inscription d'enfants handicapés à l'école « classique » non satisfaites • Enfants handicapés sur liste d'attente pour l'inscription dans une institution scolaire spécialisée par rapport aux enfants effectivement inscrits • Demandes de placement en institution scolaire spécialisée non satisfaites <p>Formation professionnelle et emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes handicapées ayant eu accès à une formation professionnelle • Personnes handicapées sans formation dans la classe d'âge 25-49 ans • Taux de chômage comparé • Taux de chômage de longue durée comparé • Taux d'emploi comparé • Taux de licenciement non économique comparé • Ecart de salaire • Secteurs d'intégration professionnelle des personnes handicapées • Prévalence des emplois à bas salaire • Prévalence des emplois précaires <p>Justice</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'exercice des droits juridiques pour les personnes handicapées <p>Information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes handicapées sans accès à l'information <p>Services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux comparé d'accès au système bancaire
<p>3. Quelle est la situation des personnes handicapées en situation d'exclusion ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de personnes handicapées placées dans des institutions inadaptées • Proportion de personnes handicapées exclues du marché du travail • Taux de dépendance à l'aide sociale comparé des personnes handicapées <p><i>Application des indicateurs de la question 2 aux personnes handicapées vivant sous le seuil de pauvreté</i></p>
<p>4. Quels sont les risques de marginalisation des personnes handicapées ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes handicapées vivant sous le seuil de pauvreté par rapport à la population en général • Personnes handicapées ou familles de personnes handicapées en situation de surendettement

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. La dignité des personnes handicapées est-elle assurée dans un environnement social commun à l'ensemble de la population ?	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes handicapées ayant été l'objet d'abus ou de maltraitance • Personnes handicapées ayant été victimes d'agressions • Accessibilité des <i>hotlines</i> aux personnes handicapées • Appels reçus par les <i>hotlines</i>
2. Les compétences humaines et professionnelles des personnes handicapées sont-elles valorisées et reconnues ?	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport emploi/qualification • Personnes handicapées adultes en activité ayant bénéficié de mesures d'insertion professionnelle spécifiques • Etendue des contrats de sous-traitance passés entre les entités publiques, les entreprises et les institutions de travail protégé • Personnes handicapées parmi les acteurs, les artistes et/ou les présentateurs de télévision
3. Quelle est la situation des personnes handicapées non autonomes et exclues de la collectivité en termes de protection de leur dignité ?	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes handicapées non autonomes vivant dans la communauté d'origine • Personnes handicapées non autonomes par personnel spécialisé • Soutien aux familles qui traitent les personnes handicapées à domicile ou dans des centres de jour • Condition d'incarcération des personnes handicapées en prison
4. Comment évolue la société par rapport à la prise en charge des personnes handicapées ? Quels sont les risques d'ignorance des situations de détresse ?	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon des enfants handicapés à la naissance • Personnes handicapées de plus de 18 ans vivant seules sans aide sociale et vivant sous le seuil de pauvreté • Abandon du conjoint suite à un handicap • Suicide chez les personnes handicapées

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
1. Dans quelle mesure l'autonomie et le développement personnel, familial et professionnel sont-ils assurés pour les personnes handicapées au sein de la collectivité ?	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes handicapées vivant seules de façon autonome • Personnes handicapées ayant un diplôme de l'enseignement supérieur • Personnes handicapées ayant un diplôme de niveau bac • Personnes handicapées occupant un poste de grade supérieur dans la fonction publique • Personnes handicapées qui fondent une famille par rapport à la population en général • Fréquence des contacts humains pour les personnes handicapées • Personnes handicapées disposant de leur autonomie financière • Accès à la pratique sportive • Mixité des manifestations sportives • Accès aux voyages par rapport à la population en général • Accès à la culture • Mixité des pratiques culturelles
2. Dans quelle mesure l'autonomie et le développement personnel, familial et professionnel sont-ils assurés pour les personnes handicapées en institutions spécialisées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'enseignement et à la formation à distance • Centres de jour • Activités récréatives, culturelles et sportives spécifiques • Possibilité de séjour des familles
3. Quelle est la situation en termes de développement personnel, familial et professionnel des personnes handicapées exclues de la collectivité et non prises en charge par des institutions spécialisées ?	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes handicapées non autonomes et non prises en charges par les institutions spécialisées • Prestations médicales et sociales assurées aux personnes handicapées nécessitant une prise en charge spécialisée non satisfaite

Questions	Indicateurs
4. Quels sont les risques de perte d'opportunités pour l'autonomie et le développement personnel des personnes handicapées ?	<ul style="list-style-type: none"> Personnes handicapées ne sortant jamais de chez elles

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. Comment la défense des intérêts des personnes handicapées est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> Organisations d'associations et de plates-formes locales de personnes handicapées existantes Personnes handicapées adhérant aux associations de défense de leurs intérêts Organisation de surveillance et de défense des droits des personnes handicapées Prise en compte du handicap dans les programmes politiques
2. Quel est le niveau de participation/d'engagement des personnes handicapées, sous toutes ses formes ?	<ul style="list-style-type: none"> Engagement des personnes handicapées dans les affaires de la communauté et la politique locale Elus handicapés Adhésion syndicale des personnes handicapées Vote des personnes handicapées Adhésion aux associations des personnes handicapées Bénévoles chez les personnes handicapées
3. Comment la défense des personnes handicapées non autonomes et exclues de la collectivité est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> Participation des familles de personnes handicapées non autonomes à des associations Possibilité d'exercer ses droits et devoirs de citoyens pour les personnes handicapées placées dans des institutions spécialisées
4. Quelles sont les limites à la participation des personnes handicapées et de leur famille ?	<ul style="list-style-type: none"> Vote par procuration pour les personnes handicapées

5.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quel est le niveau de satisfaction des personnes handicapées et de leurs familles par rapport à leurs attentes ?	<ul style="list-style-type: none"> Perception de l'accès pour les personnes handicapées aux services et aux événements Sentiment d'être victimes de complaisance
2. Comment les personnes handicapées sont-elles perçues par la société ?	<ul style="list-style-type: none"> Perception de nos sentiments en présence d'une personne handicapée Perception des sentiments des autres en présence d'une personne handicapée Préjugés et attitudes vis-à-vis des personnes handicapées Entreprises employant des personnes handicapées Responsabilité perçue par la société quant à la garantie d'un certain niveau de vie pour les personnes handicapées Image des personnes handicapées dans les médias
3. Quelles sont les valeurs défendues par les personnes handicapées ?	<ul style="list-style-type: none"> Existence de chartes de principes dans les associations de défense des personnes handicapées

Questions	Indicateurs
4. Quel est le niveau de confiance des personnes handicapées dans le reste de la société et le niveau de confiance des personnes handicapées en elles-mêmes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Perception des personnes handicapées sur la capacité d'accueil de la société • Connaissance par les personnes handicapées de leurs droits civils
5. Quels sont les liens de solidarité existant avec les personnes handicapées et leur famille ?	<ul style="list-style-type: none"> • Perception des personnes handicapées et de leur famille par rapport à l'existence de liens de solidarité dans leur environnement local

5.3. Actions

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Signature et ratification de la Charte sociale européenne et de la Charte sociale européenne révisée • Prise en compte du handicap dans les textes de loi • Reconnaissance du statut d'aidant • Dispositions constitutionnelles et législatives sur l'égalité des chances et la non-discrimination • Dispositions permettant aux personnes handicapées de vivre indépendamment chez elles • Dispositions légales pour l'aide à l'information des personnes handicapées • Dispositions dans la loi pour la mobilité et l'accès aux lieux ouverts au public 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses publiques pour le maintien du revenu des personnes handicapées • Dépenses publiques pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées • Dépenses publiques pour l'attribution de soins aux personnes handicapées • Incitations fiscales à l'aménagement des logements et des lieux ouverts au public pour l'accessibilité des personnes handicapées • Aide de l'Etat pour les écoles spécialisées <i>per capita</i> • Aménagements fiscaux liés aux besoins spécifiques des personnes handicapées • <i>Mainstreaming</i> des questions liées aux personnes handicapées • Mécanismes de prévention primaire/secondaire/tertiaire des abus et maltraitance contre les personnes handicapées 	<p><i>Discrimination positive pour les personnes handicapées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de quotas sur les personnes handicapées • Différenciation dans les services de l'emploi • Protection contre les licenciements des personnes handicapées • Mesures d'appui pour les entreprises destinées à favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées • Ouverture de droits spécifiques aux personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de soutien aux aidants • Existence d'un organisme interministériel de coordination sur les personnes handicapées • Existence d'un ministère spécifique en charge des problèmes des personnes handicapées • Existence d'un organisme ou mécanisme de consultation et concertation avec les personnes handicapées
Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Règles dans l'attribution des permis de construire 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des transports en commun aux personnes handicapées 		<ul style="list-style-type: none"> • Contrats avec les institutions de travail protégé

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Entreprises/ marché	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du temps de travail pour qui soutient une personne handicapée (famille, assistants, etc.) • Existence de charte interne pour l'emploi des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des travailleurs handicapés dans les instances représentatives du personnel dans les entreprises • Utilisation des aides publiques par les entreprises pour faciliter l'accès à l'emploi par les personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des postes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-traitance des entreprises avec les institutions de travail protégé
ONG		<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier ou matériel et technique 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien psychologique aux familles 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Lobbying</i> politique
Familles			<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de foyers engagés dans l'aide à des personnes handicapées extérieures à la famille 	

6. Femmes

6.1. Situations

a. Egalité dans la jouissance de la droits/non-discrimination

Questions	Indicateurs
1. Les femmes ont-elles accès aux besoins de base et y a-t-il égalité des chances ?	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport qualification/emploi chez les femmes par rapport aux hommes • Ecart de salaires hommes/femmes • Ecart dans l'accès à l'éducation • Ecart dans le taux de couverture sociale
2. L'accès aux besoins spécifiques des femmes est-il assuré ?	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation de congé de maternité • Disponibilité de crèches • Raisons pour ne pas prendre un congé de maternité entièrement • Planning familial • Accès et gratuité des moyens contraceptifs féminins • Couverture sociale de l'avortement • Possibilité du choix d'un gynécologue • Temps moyen d'attente pour obtenir un rendez-vous chez le gynécologue • Contrôle de la santé des prostituées
3. Quelle est la situation des familles monoparentales dont le chef de famille est une femme ?	<ul style="list-style-type: none"> • Foyers composés de femmes seules avec enfant(s) • Foyers composés de femmes seules avec enfant(s) travaillant et vivant sous le seuil de pauvreté • Accès des parents seuls aux allocations familiales • Femmes seules avec enfants sous tutelle des services sociaux
4. Quels sont les risques de marginalisation et d'exclusion des femmes ? Quels sont les recours sur lesquels les femmes peuvent s'appuyer pour faire valoir leurs droits ?	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes chez les sans domicile fixe • Rapport homme/femme dans les emplois précaires • Accès aux services d'accueil et d'écoute pour les femmes

b. Dignité/reconnaissance

Questions	Indicateurs
1. La dignité de femmes est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes victimes de violences familiales • Femmes victimes d'agressions à caractère sexuel • Femmes victimes de harcèlements sur leur lieu de travail • Position légale des femmes avec une résidence ou un permis de travail dépendant du conjoint • Femmes victimes de la traite des êtres humains
2. La place des femmes dans la société est-elle reconnue ?	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du nom de jeune fille dans le mariage • Proportion de veuves sans réversion de la pension et sans ressources
3. Comment sont traitées les femmes dans les groupes les plus vulnérables ?	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes sans abris hébergées dans des centres d'accueil • Exercice légal de la prostitution • Conditions d'incarcération des femmes
4. Quels sont les risques d'ignorance de situations de violence et de non-respect de la dignité des femmes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Cas non déclarés de violences familiales contre les femmes • Grossesses précoces • Décès liés à des violences sexuelles ou à l'avortement illicite • Mauvais traitement des femmes en détention

c. Développement personnel/autonomie

Questions	Indicateurs
1. Dans quelle mesure le développement personnel et l'autonomie sont-ils assurés pour les femmes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la formation des femmes de plus de 45 ans ayant élevé des enfants et n'ayant pas de formation
2. Dans quelle mesure le développement personnel des femmes permet-il leur intégration dans la société dans des conditions d'égalité des chances ?	<ul style="list-style-type: none"> • Entrepreneuriat féminin • Femmes au chômage ayant accès à des formations • Femmes ayant une formation supérieure • Proportion de postes de décision détenus par des femmes • Chômeuses ayant suivi des formations qui retrouvent un emploi • Femmes en formation ou employées dans des secteurs non traditionnellement féminins • Décloisonnement des activités professionnelles et des postes traditionnellement masculin et féminin
3. Les femmes vivant dans des conditions les plus vulnérables bénéficient-elles d'appuis spécifiques pour leur développement personnel (formation, crédit, conseil, etc.) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur d'intégration professionnelle privilégié pour les femmes immigrées • Femmes seules avec enfants dans la formation professionnelle
4. Quels sont les risques d'exclusion des femmes dans leur parcours professionnel ?	<ul style="list-style-type: none"> • Licenciements après congés maternités

d. Participation/engagement

Questions	Indicateurs
1. La possibilité pour les femmes d'être présente dans la vie publique est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'information sur les lois qui favorisent l'égalité • Incidence du vote familial • Femmes dans la haute fonction publique
2. La possibilité de participation/d'engagement des femmes est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Eligibilité des femmes sur les listes électorales • Proportion de sièges tenus par des femmes dans les parlements nationaux • Syndicalisation des femmes • Participation comparée des femmes aux élections • Représentation des femmes dans le bénévolat • Participation des femmes dans les projets artistiques, culturels et sportifs
3. La possibilité pour les femmes des catégories les plus défavorisées de défendre leurs intérêts est-elle assurée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'organisations de femmes immigrées ou appartenant à des minorités ethniques
4. Quelles sont les menaces/opportunités pour la participation des femmes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des pressions religieuses et idéologiques

6.2. Composantes de base de la vie

Questions	Indicateurs
1. Quel est le niveau de satisfaction des femmes par rapport à la situation qu'elles vivent ?	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des femmes sur leur place dans la société
2. Quelle est l'image des femmes dans la société et quelle image les femmes ont d'elles-mêmes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Image des femmes dans les médias et plus spécifiquement dans la publicité • Fréquence comparée d'expression des femmes dans les médias
3. La question du genre est-elle une valeur partagée dans la société ?	<ul style="list-style-type: none"> • Opinion publique sur l'égalité des chances
4. Quel est le niveau de confiance des femmes sur leurs propres capacités ?	<ul style="list-style-type: none"> • Crainte de perdre son emploi • Existence d'un sentiment de frein à la mobilité sociale
5. Quels sont les liens de solidarité entre femmes et entre les sexes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Perception des liens de solidarité entre les femmes • Perception des liens de solidarité entre les sexes

6.3. Actions

	Actions fondatrices	Actions régulatrices	Actions réparatrices	Actions facilitatrices
Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions légales pour l'égalité des chances • Dispositions légales concernant la violence familiale • Dispositions légales sur la traite des femmes • Légalité de l'avortement • Dispositions légales pour la prise en compte de la maternité sur des questions de retraite • Dispositions légales quant à l'exercice de la prostitution 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses pour l'égalité des chances • Subvention de l'Etat pour le soutien aux associations de femmes • Subventions de l'Etat pour les ONG internationales traitant des droits des femmes • Allocations pour parents seuls 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques actives pour prévenir l'abus et l'exploitation des femmes • Politiques actives pour la protection des femmes contre les violences familiales • Quotas pour les femmes dans la vie publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'égalité des chances par l'orientation professionnelle • Campagnes de dépistage des cancers spécifiques • Existence d'un ministère en charge des questions d'égalité entre hommes et femmes • Nombre de projets de loi au parlement concernant les femmes
Collectivités locales		<ul style="list-style-type: none"> • Budget local pour l'égalité des chances 		
Entreprises/marché	<ul style="list-style-type: none"> • Charte des entreprises pour l'égalité des chances 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'entrepreneuriat féminin 		
ONG/associations professionnelles			<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux femmes ayant subi un acte de violence 	

Cinquième partie

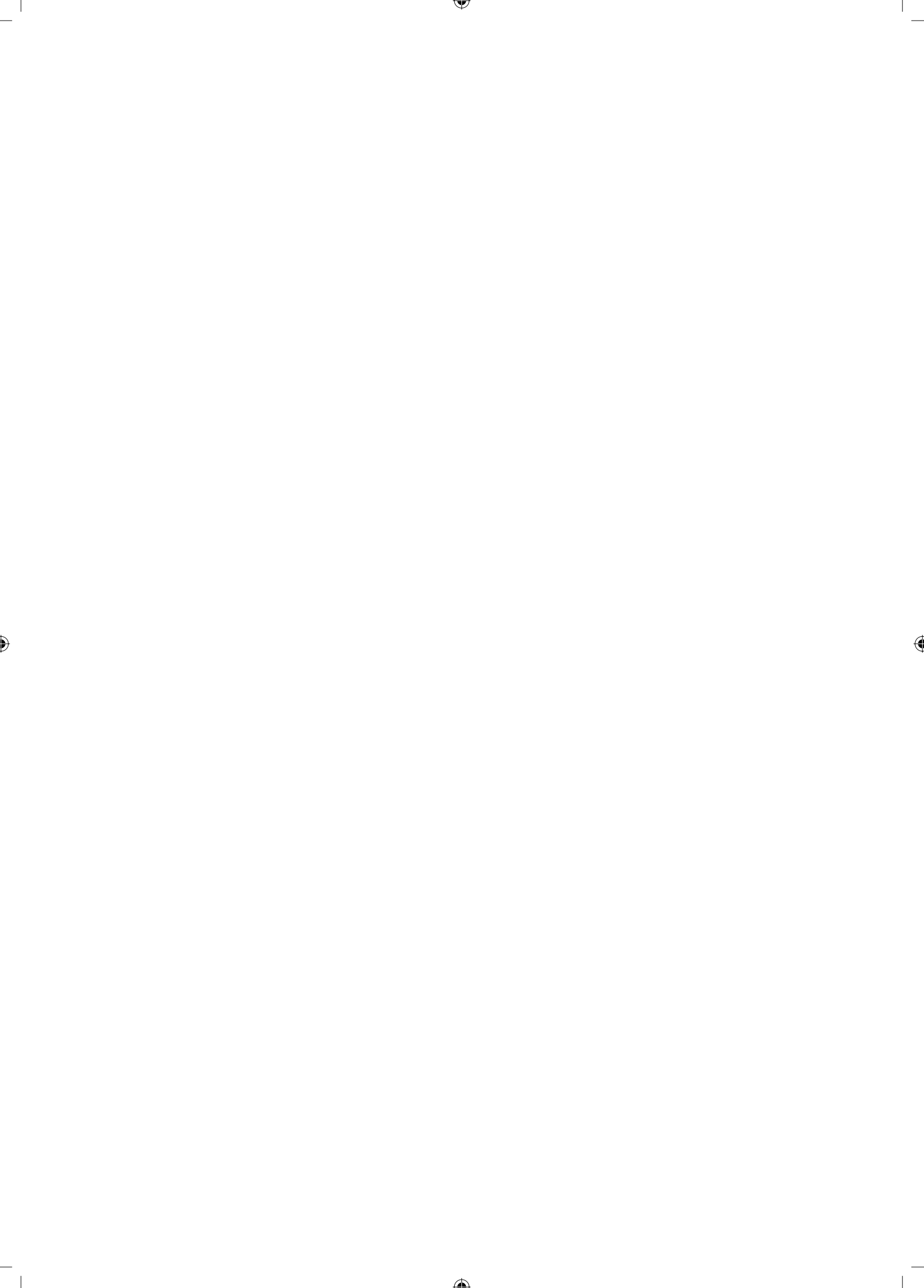
De la connaissance à l'action

Applications du guide et perspectives



Cohésion sociale





INTRODUCTION

Les parties précédentes du *Guide méthodologique* sont principalement dédiées à la construction d'une connaissance partagée de la cohésion sociale, en proposant une méthodologie qui puisse permettre l'élaboration d'une stratégie et/ou d'un plan d'action. Reste donc à aborder la question de la conception de ces stratégies et plans d'action eux-mêmes, puis de leur mise en œuvre, leur suivi/évaluation... C'est précisément l'objet de cette cinquième partie.

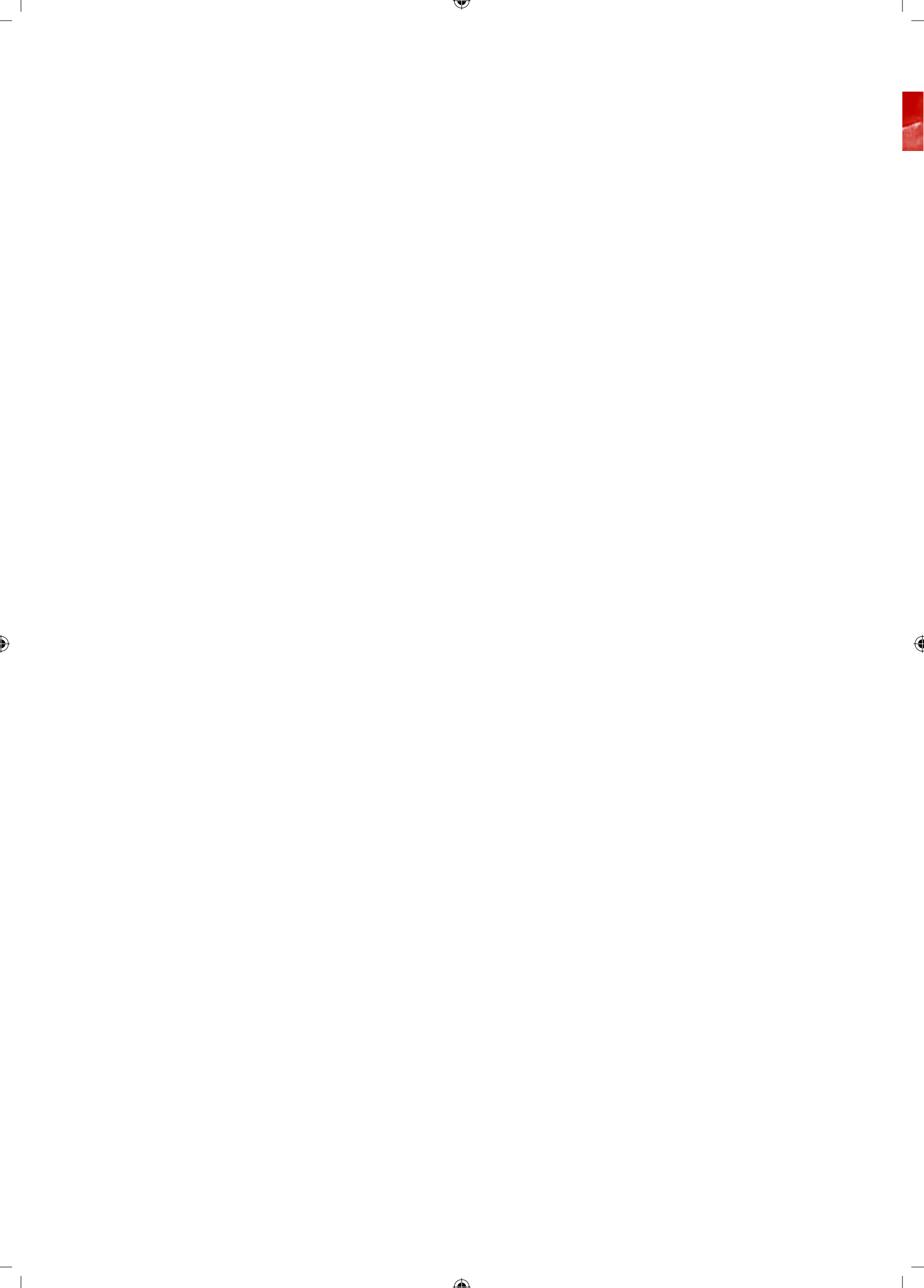
L'élaboration d'une stratégie ou d'un plan d'action concerté est l'aboutissement du processus allant de l'observation de la collecte de données à la connaissance pour aboutir à la conception des interventions elles-mêmes. Il est donc impossible d'aborder cette phase sans s'appuyer sur des exemples concrets de réalisation de ce processus. C'est pourquoi l'analyse présentée dans cette partie prend pour point de départ les exemples d'application du guide réalisés dans le cadre de coopérations avec la communauté urbaine de Strasbourg (Cus), le Comité économique et social du Portugal, les services statistiques de la région wallonne, l'Institut national des statistiques en France, des groupes de travail ad hoc en République tchèque et en Bulgarie.

Pour le moment, les expériences, initiées en juin 2003, paraissent encore relativement limitées et ne permettent pas de tirer tous les enseignements souhaités. Jusque là, aucune application du guide n'a encore débouché sur l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'action ou sur le suivi de sa mise en œuvre qui constituent l'objectif final du guide.

Néanmoins, certains premiers enseignements importants peuvent être pris en considération quant à l'intérêt du guide pour des stratégies, plans d'action et orientation du travail dans ce sens.

Dans cette cinquième partie, nous abordons donc :

- la présentation générale des tests réalisés (chapitre 1) ;
- les enseignements possibles à ce stade des expériences (chapitre 2) ;
- un certain nombre de questions ouvertes concernant l'articulation entre connaissance et action, auxquelles les applications du guide n'ont pas encore permis d'apporter de réponses précises et qui demanderont donc des recherches ultérieures (chapitre 3).



CHAPITRE 1 – PRÉSENTATION DES TESTS RÉALISÉS

Les tests d'application du guide réalisés entre juin 2003 et juin 2004 ont été de deux types. Il s'agit de :

- tests d'application menés sur des territoires aux niveaux national, régional et local ;
- tests d'application internes au Conseil de l'Europe dans les différents services opérationnels de l'Organisation et auprès de certains comités intergouvernementaux thématiques.

1. Les tests menés sur les territoires

Ces tests ont été réalisés à différentes échelles territoriales :

- à l'échelle nationale au Portugal, en France, en République tchèque et en Bulgarie ;
- à l'échelle régionale dans la région wallonne (Belgique) ;
- à l'échelle locale dans la communauté urbaine de Strasbourg (Cus).

L'application à ces différentes échelles a permis de vérifier la validité de l'approche, quel que soit le niveau géographique où l'on se situe. A chaque test, il n'a été possible de couvrir qu'une petite partie du guide. Voici un tableau qui résume les tests et les niveaux auxquels ils ont été réalisés :

Tableau 17 – Tests menés sur les territoires et niveaux d'analyse

	Communauté urbaine de Strasbourg	Région wallonne (Belgique)	Portugal	France	République tchèque	Bulgarie
Niveau 1 : analyse des tendances						
Niveau 2 : analyse générale de la cohésion sociale						
Niveau 3 : analyse par domaine					- Emploi - Revenus - Santé	
Niveau 4 : analyse par groupes vulnérables	Personnes âgées					- Minorités - Enfants



Tests réalisés jusqu'au choix concerté des indicateurs et la collecte des données correspondantes.

Tests réalisés jusqu'au choix concerté des indicateurs.

Tests plus légers d'analyse de la pertinence de l'approche proposée.

En accord avec l'esprit du guide et dans la mesure du possible, chacun de ces tests a été réalisé dans le cadre d'un partenariat représentant les différents acteurs du territoire concerné :

- dans la communauté urbaine de Strasbourg, l'exercice a pu se réaliser dans le cadre d'un système déjà existant, appelé « système Oscar » (Observation sociale concertée pour une action renouvelée). Ce système rejoint précisément l'idée de la construction d'une connaissance partagée entre différents acteurs du territoire pour établir un plan d'action. L'application de la fiche « Personnes âgées » a été ainsi l'occasion de concrétiser la mise en œuvre du système Oscar sur ce thème avec la participation des représentants des divers acteurs concernés (services municipaux, services sociaux de l'État au niveau local, associations et ONG de soutien pour les personnes âgées, centres d'accueil des personnes âgées, entreprises de service pour les personnes âgées, etc.) ;
- au Portugal, l'application du premier niveau du guide (« Analyse des tendances ») a été réalisée au sein du Comité économique et social qui regroupe les représentants des principaux partenaires sociaux au niveau national (patronat, syndicats, pouvoirs locaux, ONG, représentants du gouvernement...);
- en région wallonne (Belgique), le travail a été réalisé avec le service des statistiques en vue de fournir au comité de suivi du Pan Inclusion de l'Union européenne des indicateurs sur l'action publique par rapport à la cohésion sociale (niveau 2 d'application du guide « Analyse générale de la cohésion sociale »). Le comité de suivi du Pan Inclusion constitue lui-même un partenariat formel pour l'accompagnement du plan d'action, tel que demandé par la Commission européenne ;
- en France, le niveau 1 a été analysé avec l'Insee Strasbourg (Institut national des statistiques en France), jusqu'à la collecte des données à ce niveau ;
- en République tchèque et en Bulgarie, des tests ont été réalisés avec l'appui d'un groupe ad hoc regroupant les différents acteurs concernés au niveau national, notamment les représentants des ministères, des entreprises, des syndicats et des ONG travaillant sur le(s) domaine(s) concerné(s).

2. Les tests réalisés auprès des services opérationnels et comités intergouvernementaux thématiques du Conseil de l'Europe

Les tableaux de questions et d'indicateurs des niveaux 3 et 4 (« Analyse par domaine » et « Analyse par groupes vulnérables ») ont fait l'objet d'un travail d'analyse systématique avec les services opérationnels du Conseil de l'Europe, en lien avec les comités intergouvernementaux respectifs. Ce travail a permis, d'une part, de vérifier la validité et d'approfondir les questions et indicateurs à la lumière de l'expérience de chaque service. D'autre part, il a permis d'intégrer les questions et indicateurs spécifiques à chaque domaine tels qu'ils se posent au sein du Conseil de l'Europe de sorte que les tableaux de questions et indicateurs reflètent les préoccupations prioritaires identifiées par l'Organisation et servent d'outil de suivi/évaluation à ses services opérationnels et comités intergouvernementaux.

L'approche proposée devient ainsi transversale aux différents domaines de vie et groupes vulnérables sur lesquels le Conseil de l'Europe travaille, facilitant les comparaisons et compilations respectives des données. A titre d'exemples :

- en ce qui concerne les migrants, plusieurs réunions de travail ont permis d'affiner une proposition d'indicateurs de suivi qui sont en cours de validation au sein du Comité européen sur les migrations (CDMG) ;

- pour les personnes handicapées, les tableaux d'indicateurs ont été présentés au Groupe de travail sur le plan d'action pour les personnes handicapées du Conseil de l'Europe ;
- de même pour les enfants : cette fiche a été proposée au Forum de l'enfance fin avril 2004.

Ce travail a débouché également sur l'élaboration de questions et indicateurs pour d'autres thèmes ou groupes vulnérables, suivant la même méthodologie. Cela a été le cas pour les jeunes, entendus comme phase de transition entre les enfants et les adultes (15-30 ans), dans le cadre du projet intégré du Conseil de l'Europe intitulé « Réponse à la violence quotidienne dans une société démocratique⁷⁶ ».

76. La Division pour le développement de la cohésion sociale, avec le soutien du projet intégré du Conseil de l'Europe « Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique », a mené une étude analytique sur la violence et l'exclusion sociale dans les quartiers défavorisés et des études de cas dans six villes d'Europe (Londres, Naples, Sofia, Moscou, Amsterdam et Barcelone). Deux volumes de la série « Tendances de la cohésion sociale » ont ainsi été publiés : voir Conseil de l'Europe, avril 2004 et novembre 2004. Un guide spécifique pour l'élaboration des politiques d'intégration des jeunes des quartiers défavorisés et des indicateurs appropriés est actuellement à l'étude.

CHAPITRE 2 – PREMIERS ENSEIGNEMENTS APRÈS LES TESTS D'APPLICATION



Les tests réalisés ont permis de valider et affiner la méthodologie ainsi que les outils proposés. Parmi les enseignements tirés, nous pouvons distinguer ceux concernant :

- le cadre conceptuel ;
- le cadre méthodologique ;
- le choix et la construction des indicateurs ;
- la construction d'une connaissance partagée et d'un plan d'action concerté.

1. Les enseignements sur le cadre conceptuel

a. Les acquis

D'une manière générale dans tous les tests réalisés, quel que soit le pays, la région, la ville ou les services opérationnels par domaine ou par groupe vulnérable, l'approche conceptuelle proposée a été bien comprise et considérée comme offrant un cadre large et pertinent permettant de poser les questions et de choisir les indicateurs essentiels à prendre en compte :

- les quatre dimensions du bien-être couvrent les questions relatives aux droits des personnes (droit de l'homme) pris au sens large. La dignité et la reconnaissance mutuelle introduisent la notion de diversité qui vient compléter l'équité dans les droits (spécifiée comme constituant l'équité dans la jouissance des droits) et la non-discrimination. La dimension « développement personnel, familial et professionnel » apparaît également comme essentielle car elle inclut l'idée de trajectoire de vie. Enfin, la participation et l'engagement donnent pleine expression à l'idée de citoyenneté, essentielle pour le renouveau et tendant à s'affirmer toujours plus comme l'élément clé de la démocratie dans nos sociétés modernes ;
- de même, on a pu vérifier que la distinction entre les quatre types d'actions publiques offre un cadre qui facilite la classification des actions et permet de bien identifier les complémentarités entre acteurs ainsi que de soulever des questions sur les aspects manquants.

b. Les limites

La principale limite rencontrée dans l'application du cadre conceptuel concerne les composantes de base de la vie. Bien que l'on en reconnaisse l'importance primordiale, il est en général difficile de trouver des indicateurs pertinents dont l'analyse reste encore superficielle.

Cette difficulté est en partie à mettre en rapport avec le fait que l'analyse concertée entre acteurs, lorsqu'elle a lieu, tient encore peu compte des personnes directement concernées. Associer, par exemple, les représentants des chômeurs dans le choix des indicateurs d'emploi, le personnel médical et autres acteurs en ce qui concerne les indicateurs « santé », les représentants des étudiants dans l'analyse de l'éducation, les représentants des personnes âgées dans les indicateurs de ce domaine pourrait probablement enrichir les indicateurs dans les différentes composantes de base (voir le chapitre 3 ci-après).

Par ailleurs, il y a des difficultés objectives à lier les composantes de base de la vie à l'action politique. Il n'est pas aisé, par exemple, de préciser comment une politique exprime et influence les valeurs d'une société sur un thème donné.

2. Les enseignements sur le cadre méthodologique

Le cadre méthodologique proposé par le guide, autour de l'idée de construction d'une connaissance partagée entre acteurs d'un territoire pour une action concertée, trouve également un fort écho dans les différents pays et régions, rejoignant de fait une pratique de plus en plus développée, notamment sous l'impulsion de l'Union européenne (les comités économiques et sociaux ou les comités de programmation ou de suivi des Pan Inclusion, les partenariats locaux ou régionaux créés dans le cadre des initiatives communautaires, etc.), et d'autres proviennent d'initiatives plus locales (par exemple du « système Oscar » à Strasbourg).

L'idée de construction des indicateurs par les acteurs eux-mêmes paraît essentielle et constitue un des points les plus appréciés du guide. Une telle liberté de principe dans le choix et l'élaboration d'indicateurs pose néanmoins un problème récurrent de compatibilité et de comparabilité entre les niveaux et entre différents ensembles géographiques (pays ou régions). Ainsi, lors des différents tests d'application, ce même dilemme est toujours apparu entre la façon de concilier la liberté de choix des acteurs locaux et la constitution d'indicateurs communs.

Face à cette question, il est clair pour le Conseil de l'Europe qu'imposer des indicateurs serait contraire aux objectifs recherchés dans le guide, qui constitue plutôt un instrument pédagogique : il propose des exemples d'indicateurs ainsi que des questions pouvant inspirer les acteurs pour construire leur propre voie d'évaluation dans chaque contexte. Il permet à chacun ou à chaque institution (pouvoirs publics, entreprises, syndicats, ONG, etc.) d'exprimer ses propres besoins et de trouver des complémentarités avec les différents points de vue.

Par ailleurs, il est apparu que certains rapprochements se feraient naturellement, chacun s'inspirant du travail des autres. Lors des tests réalisés, les tableaux élaborés dans certains exercices en ont inspiré d'autres ailleurs. En ce qui concerne le premier niveau d'analyse, l'expérience réalisée met en évidence les conclusions suivantes :

- les tests menés au Portugal, en France et en Bulgarie semblent démontrer qu'il est possible de dégager une vingtaine d'indicateurs clés communs, ou du moins similaires, acceptés par tous les pays ;
- néanmoins, des différences apparaissent quant à la définition de certains de ces indicateurs et les données correspondantes. Par exemple, la comparaison des chiffres concernant les sans-abri est difficile même dans les cas de pays proches comme la France, l'Allemagne et l'Italie (en effet, dans ce cas précis, une action est en cours au sein d'Eurostat afin d'harmoniser le concept et les méthodologies de recueil des données).

Ces difficultés peuvent apparaître dans tous les cas de choix d'indicateurs nouveaux qui semblent mieux refléter une réalité en évolution. Elles peuvent être en partie dépassées lorsque l'on considère le phénomène à mesurer plutôt que l'indicateur lui-même. La comparaison devrait davantage porter sur l'évolution des séries statistiques que sur les chiffres pris en absolu et sur les corrélations observables par rapport à d'autres phénomènes.

3. Les enseignements sur le choix et la construction des indicateurs

En ce qui concerne le choix et la construction des questions et des indicateurs, les principaux enseignements des tests réalisés sont les suivants :

- le schéma des quatre questions successives pour chacune des dimensions du bien-être citoyen offre un cadre bien structuré pour aborder les questions essentielles. Les tests ont permis de préciser ce schéma : la première question porte sur l'existence des conditions réunies pour l'équité dans l'accès aux droits, la deuxième question sur la réalisation effective, etc. Cette formalisation permet de bien situer la limite entre indicateurs d'action (*input*) et résultats de l'action (*output*). Par exemple, les heures de formation des instituteurs est un indicateur d'action (*input*), tandis que le niveau de formation moyen des instituteurs est un indicateur de situation (*output*) (voir, dans le CD-Rom, la fiche « Education ») ;
- les diversités des dimensions considérées dans les travaux du Conseil de l'Europe ont conduit à augmenter considérablement le nombre d'indicateurs dans les domaines de vie et groupes vulnérables. Face au nombre parfois important d'indicateurs pour une même question, des regroupements ont été effectués par blocs, facilitant ainsi la compréhension des liens logiques entre indicateurs ;
- en ce qui concerne le choix des indicateurs, on a pu observer que certains indicateurs intéressants dans les pays occidentaux du Conseil de l'Europe ne trouvent pas d'écho dans les pays en transition ou nouveaux membres de l'Union européenne et vice versa.

4. Les enseignements sur la construction d'une connaissance partagée et d'un plan d'action concerté

Les tests d'application réalisés jusque là n'ont pas permis de tirer des enseignements concernant l'élaboration d'un plan d'action concerté. En effet, les tests les plus avancés sont allés jusqu'au recueil des données à deux dates différentes.

Cependant, à la lumière des expériences acquises, on peut avancer une méthodologie générale par étape, notamment pour les niveaux 3 et 4 du guide (domaines de vie et groupes vulnérables) :

- la première étape est celle du choix des indicateurs : cela concerne avant tout les quatre dimensions du bien-être et les composantes de base de la vie. Elle permet de créer un consensus sur ce qui est important à observer ;
- la deuxième étape consiste à vérifier l'existence des données sur ces indicateurs ou à proposer des enquêtes spécifiques. Il est important, ici, de valoriser les acquis et capacités de chacun : par exemple, les ONG et syndicats possèdent leurs propres données. Un partage des responsabilités dans la collecte pourrait s'avérer intéressant ;
- la troisième étape vise à remplir le tableau « qui fait quoi ? ». Les indicateurs fournis comme exemples permettent de rappeler certaines actions possibles, d'autres peuvent être ajoutées afin de tenir compte de l'ensemble des interventions sur le domaine de vie ou le groupe analysé ;
- la quatrième étape consiste à mesurer les écarts entre actions réalisées et situations observées. Elle devrait conduire à identifier les points sur lesquels un renforcement des actions existantes ou de nouvelles actions sont nécessaires ;
- finalement, la dernière étape est celle de l'élaboration d'un plan d'action concerté et la définition d'un partage des responsabilités par rapport à celui-ci.

CHAPITRE 3 – QUESTIONS OUVERTES ET CHAMPS DE RECHERCHE SUR L'ARTICULATION ENTRE CONNAISSANCE ET ACTION

Les tests réalisés au cours d'une année (juin 2003-juin 2004) ont permis de valider le contenu et la démarche du guide, d'affiner les concepts et méthodes, et d'apporter des améliorations notamment dans le choix des indicateurs proposés.

Néanmoins, les applications réalisées n'ont pas permis d'expérimenter le cycle complet qui peut s'établir entre connaissance, établissement d'un plan d'action, suivi/évaluation, enseignements, rectifications, etc. Dans ce chapitre, nous tenterons d'identifier les questions qui mériteraient des approfondissements ultérieurs.

Trois champs de recherche restent ainsi ouverts :

- l'accomplissement du cycle complet des relations entre connaissance et action, et les différentes questions soulevées ;
- l'implication des personnes concernées (bénéficiaires, usagers, citoyens, etc.) dans les exercices d'analyse et de concertation, dimension indispensable pour assurer la faisabilité et la validité de l'exercice ainsi qu'une meilleure prise en compte des composantes de base de la vie ;
- enfin, le rapport entre différents niveaux d'évaluation et d'action (local, régional, national, européen).

1. Accomplissement du cycle complet de l'articulation entre connaissance et action

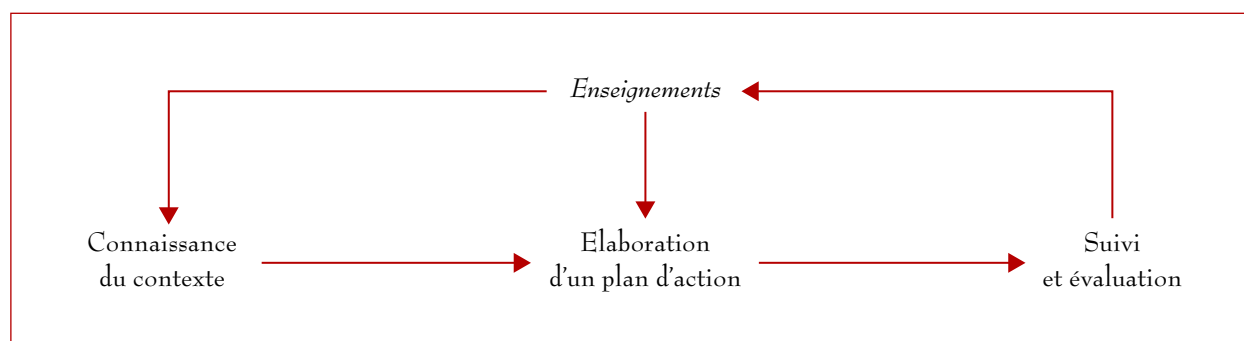
Les tests d'application du guide ont permis d'avancer dans certains aspects de la phase d'expérimentation allant de l'analyse de la cohésion sociale à l'élaboration d'un plan d'action (voir chapitres précédents).

Pour que l'exercice soit complet, il faudrait pouvoir y intégrer les phases suivantes qui permettent de boucler le cycle entre connaissance et action, notamment :

- la mise en œuvre du plan d'action impliquant un partage des responsabilités et la mise en place d'un système de suivi ;
- son évaluation (*ex ante*, en cours et/ou *ex post*) ;
- l'analyse des enseignements, débouchant sur des modifications dans le plan d'action.

Le schéma 11 représente ce cycle d'une manière générique et simplifiée.

Schéma 11 – Lien simplifié entre connaissance, action et évaluation



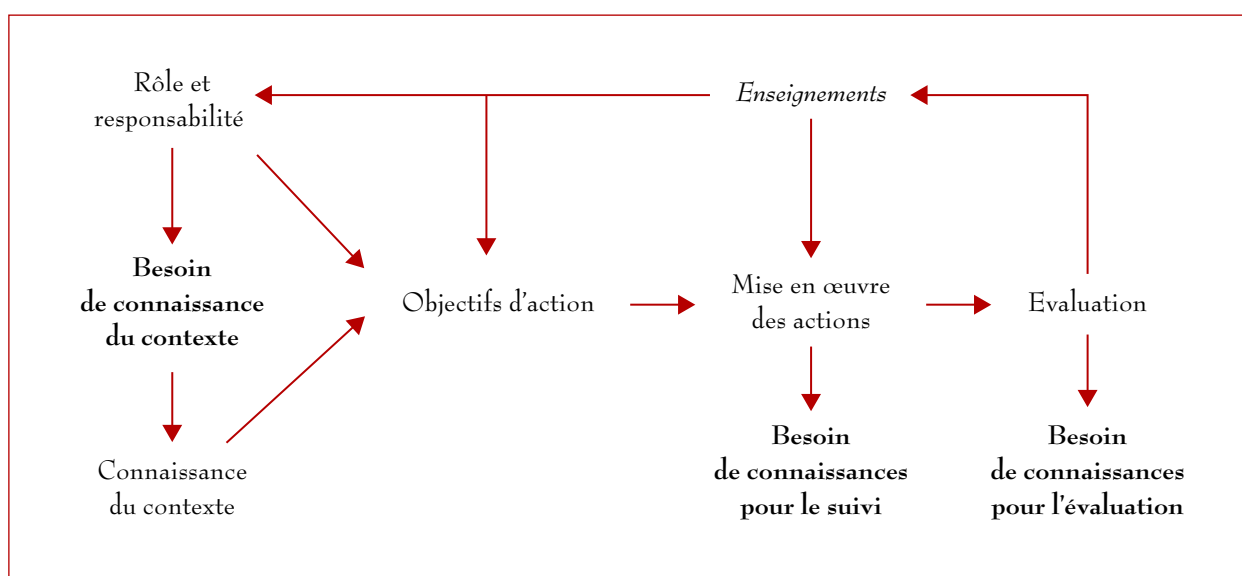
Replacé dans un cadre de coresponsabilité, on peut considérer ce cycle de deux points de vue :

- celui de chaque acteur (individuel ou collectif/institutionnel), qui analyse son action par rapport à ses propres objectifs et responsabilités ;
- celui de l'ensemble des acteurs agissant sur un territoire donné et qui articulent leurs analyses et leurs actions dans un cadre de coresponsabilité.

a. Le point de vue de chaque acteur

Les éléments en jeu peuvent être résumés comme dans le schéma 12.

Schéma 12 – Lien entre connaissance, action, évaluation et responsabilité des acteurs



Ce schéma met en évidence les trois besoins de connaissance auxquels chaque acteur est confronté :

- des besoins de connaissances du contexte, qui s'expriment par des questions concernant la cohésion sociale dans le territoire où il opère ;
- des besoins de connaissance pour le suivi des actions qu'il conduit, qui s'expriment par des questions concernant la réalisation des actions ;
- des besoins de connaissance pour l'évaluation des actions, qui s'expriment par des questions portant sur les résultats et l'impact de l'action ainsi que sur son efficacité et efficacité. La pertinence des objectifs, la cohérence entre objectifs et action prévus ou réalisés seront également à prendre en compte. Ces questions se posent tant au moment de l'élaboration du plan d'action (évaluation *ex ante*) qu'en cours de réalisation (évaluation en cours) et qu'après sa réalisation (évaluation *ex post*).

Ces besoins conduisent à mettre en avant les qualités requises des indicateurs et des données dans chaque cas particulier, comme le montre le tableau 18.

Tableau 18 – Types de qualités requises pour les indicateurs et données en fonction du type de besoin de connaissance tout au long du cycle de connaissance-action

	Besoins de connaissances	Critères prioritaires pour le choix des indicateurs	Qualités recherchées en priorité pour les données
Contexte	Connaissance générale de la cohésion sociale Connaissance immédiate des situations d'urgence	Capacité à couvrir les différentes composantes de la cohésion sociale Capacité à attirer l'attention sur les éléments qui nécessitent une intervention	Large signification Signification ciblée
Suivi des actions	Connaissance de la mise en œuvre des actions Repérage des éventuelles erreurs dans la mise en œuvre	Capacité à attirer à temps l'attention sur les éléments à corriger	Disponibilité immédiate Régularité
Evaluation des actions	Résultats et impact Efficacité et efficacité des actions Cohérence Pertinence des objectifs	Capacité à rendre compte	Fiabilité Comparabilité Non susceptibles de manipulation

b. Le point de vue de l'ensemble des acteurs d'un même territoire

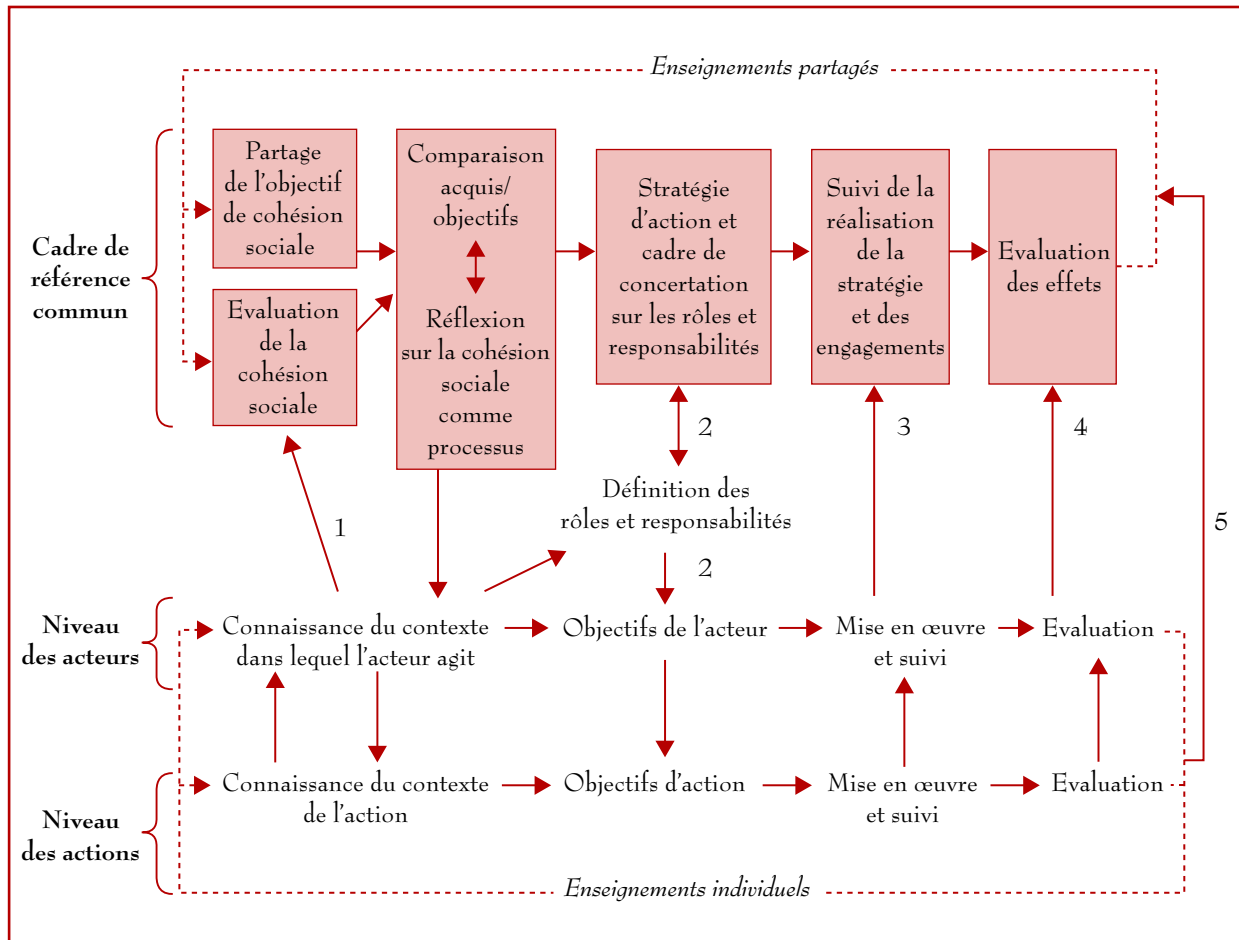
Le cycle connaissance-action-connaissance devient plus complexe lorsque plusieurs acteurs interviennent dans un cadre de coresponsabilité sur un territoire. L'articulation devra se faire autour d'un cadre de référence commun, d'objectifs partagés, sur les rôles et responsabilités de chacun et de suivi et d'évaluation globale des actions. Le schéma 13 représente l'articulation entre acteurs et actions spécifiques, d'une part, et cadre commun, d'autre part.

Il met en avant cinq types d'articulations (représentées par des flèches numérotées) entre la réflexion et les actions spécifiques à chaque acteur et celles qui sont conduites conjointement au niveau du territoire :

- le premier concerne la connaissance partagée de la cohésion sociale ;
- le deuxième se rapporte à la réflexion sur le partage des rôles et responsabilités des acteurs par rapport aux objectifs communs, ainsi qu'aux moyens disponibles ;
- vient ensuite la mutualisation du suivi des actions ;
- puis la participation de chacun dans l'évaluation globale des actions engagées ;
- enfin, la mise en commun des réflexions sur les enseignements tirés des expériences pour apporter des corrections en termes d'objectifs et stratégies, responsabilités, etc.

Le guide et ses applications se concentrent sur le premier type d'articulation (construction d'une connaissance partagée de la cohésion sociale). Chacun des autres types reste un champ de recherche ouvert pouvant faire l'objet de travaux ultérieurs. En particulier, l'analyse de la cohésion sociale comme processus (d'apprentissage, de négociation entre les acteurs et de cristallisation dans les législations et cadres juridiques) ainsi que l'articulation des rôles et responsabilités demandent un approfondissement en termes d'approches méthodologiques et d'outils spécifiques.

Schéma 13 – Articulation de la coresponsabilité des acteurs



2. Assurer la participation des acteurs concernés

Les difficultés rencontrées pour aboutir à l'élaboration d'un plan d'action concerté montrent bien les enjeux d'un tel exercice collectif. Au-delà des problèmes de disponibilité et de ressources souvent invoqués, le blocage se situe dans la difficulté à percevoir l'intérêt de clarifier le partage des responsabilités et la participation des personnes concernées (bénéficiaires, usagers, groupes cibles), ou du moins de leurs représentants, dans les exercices d'élaboration des indicateurs et de réflexion sur les plans d'action. Ce partage de responsabilités est un élément essentiel pour les raisons suivantes :

- cela facilite le lien avec l'action, par l'implication de ceux qui sont les plus demandeurs ;
- cela permet d'améliorer la qualité de l'exercice : enrichissement des indicateurs, notamment sur les composantes de base (souvent encore insuffisamment développées dans les tableaux proposés), plus grande fiabilité des données, notamment les données qualitatives ;
- cela permet de mieux répondre aux objectifs de cohésion sociale en termes de participation, citoyenneté et meilleure compréhension mutuelle ;
- cela assure un meilleur partage des objectifs (notamment avec les bénéficiaires des actions, ce qui est fondamental) et une plus grande efficacité des plans d'action et des programmes.

Or, pour différentes raisons, cette participation est malheureusement rarement assurée et ne fait pas encore partie de la culture habituelle des diagnostics et des projets. En outre, elle pose certaines questions

méthodologiques spécifiques, notamment en matière d'autoévaluation par les bénéficiaires et acteurs de terrain.

3. Faire le lien entre les différents niveaux territoriaux

L'articulation des responsabilités et actions pour la cohésion sociale entre ces différents niveaux territoriaux (local, régional, national, européen) est également à explorer, notamment la complémentarité des actions et des évaluations réalisées (plutôt que leur opposition ou superposition).

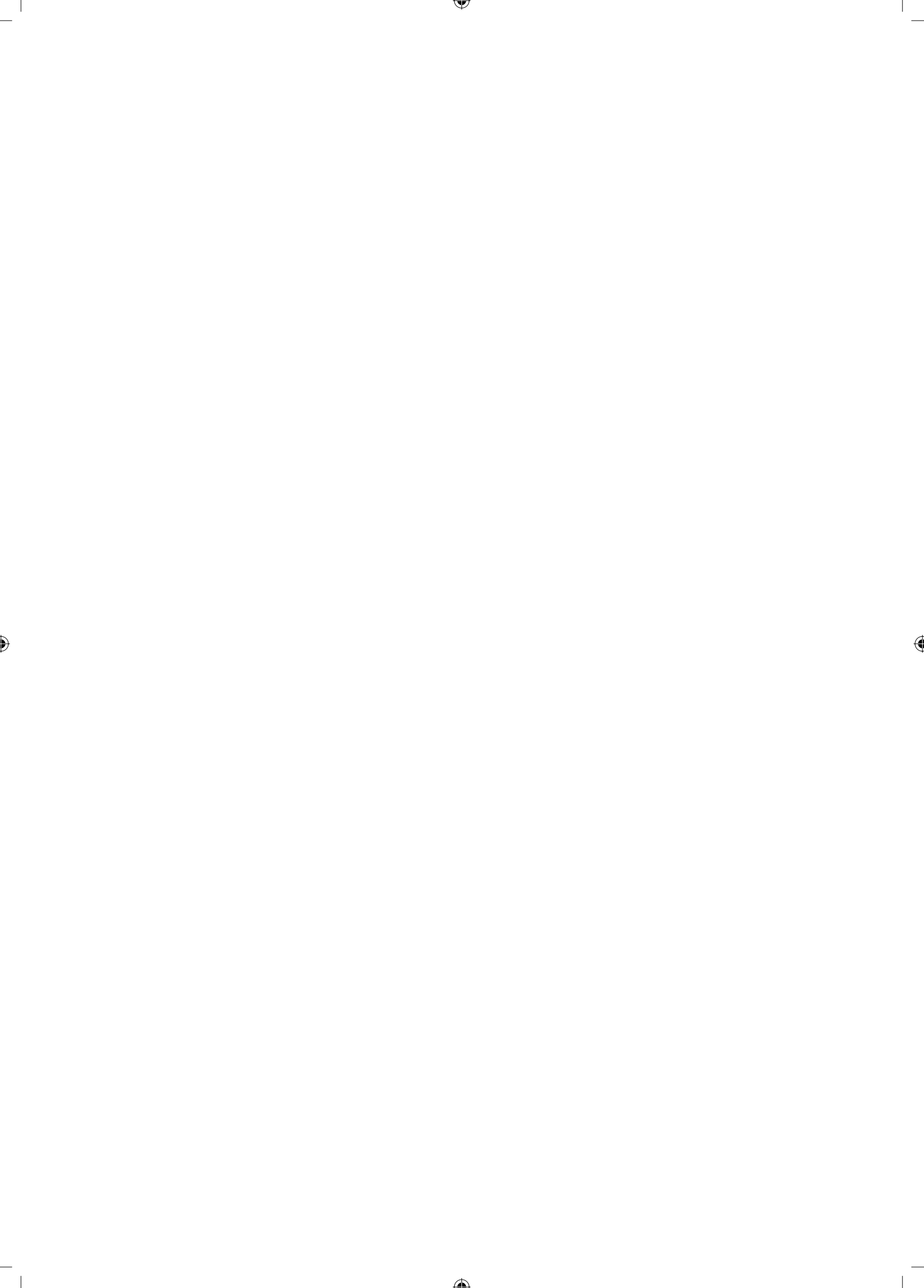
Cette question est fondamentale : il est impossible de traiter de la même manière les problèmes de cohésion sociale au niveau local, régional, national ou européen. A chacun de ces niveaux la question se pose différemment. Par exemple, le niveau local joue un rôle fondamental dans le contact et la participation des acteurs, bénéficiaires directs, usagers. C'est aussi à ce niveau que les aspects qualitatifs peuvent être le mieux perçus et pris en compte. En revanche, les niveaux supérieurs permettent de développer une vision articulée plus générale et de poser les questions d'équilibres régionaux et de solidarités entre les différents territoires.

En évitant d'entrer dans cette problématique complexe, relevons ici quelques principes directeurs qui pourraient servir de base au travail méthodologique plus approfondi :

- en premier lieu, on peut considérer que les principes mis en avant pour la concertation entre les acteurs d'un même territoire s'appliquent aux rapports entre les différents niveaux, notamment les principes de recherche de complémentarités valorisant au mieux les rôles et spécificités de chacun dans un cadre de coresponsabilité ;
- la décentralisation des responsabilités et des ressources est aussi importante que la façon dont cette décentralisation est conduite : le principe de subsidiarité et la méthode ouverte de coordination (OMC) mise en avant par l'Union européenne sont des exemples pour ce type de négociation démocratique ;
- le partage des responsabilités entre les différents niveaux suppose aussi une mutualisation des informations. L'idée de développer des évaluations conjointes et ascendantes à partir de l'observation concrète sur le terrain devrait être considérée.

4. Conclusion

En conclusion, l'articulation entre connaissance et action soulève un ensemble de questions méthodologiques, laissant place à un vaste champ de réflexions et d'expérimentations possibles. Le *Guide méthodologique* offre un cadre général et permet de jeter les premiers jalons d'une concertation entre acteurs pour la cohésion sociale. Des suites possibles sont abordées dans la conclusion générale.



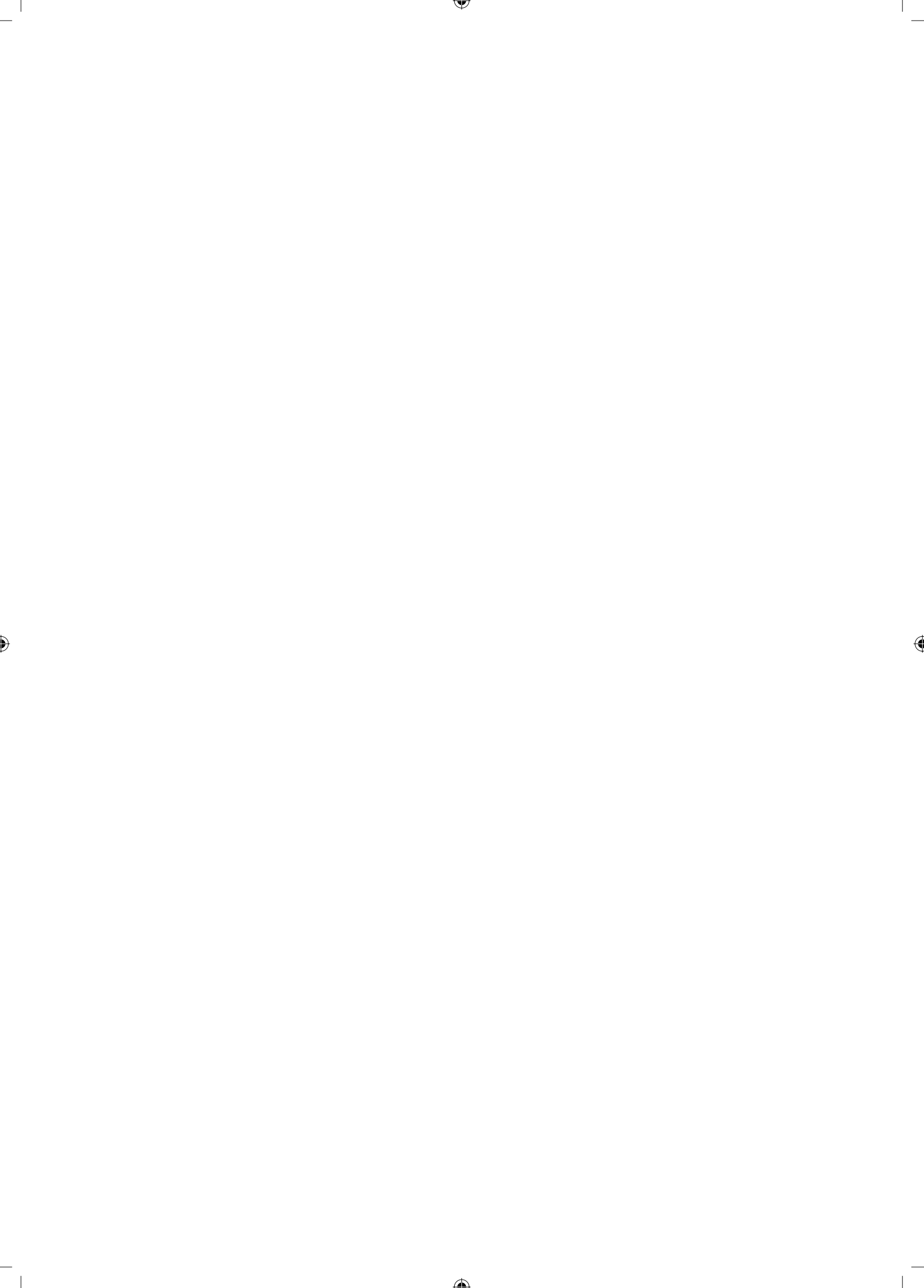
Conclusion générale

Bilan et suites à donner



Cohésion sociale





L'objectif du *Guide méthodologique* était d'appréhender une première fois les questions qui se posent pour la mise en œuvre de la Stratégie de cohésion sociale révisée du Conseil de l'Europe, approuvée par le Comité des Ministres le 31 mars 2004. Il devient ainsi un document essentiel qui précise le cadre conceptuel et offre une méthodologie de référence pour sa mise en œuvre.

Les tests réalisés à différents niveaux territoriaux ou avec les services spécialisés du Conseil de l'Europe en ont confirmé sa pertinence et ont permis d'en approfondir la portée dans chacune des problématiques abordées. Le guide devient alors un instrument d'analyse de la cohésion sociale applicable d'une manière générale ou sur des domaines de vie ou groupes vulnérables spécifiques.

Ce guide permet de faire des liens conceptuels et méthodologiques entre les différentes approches développées au Conseil de l'Europe et par les territoires, plus précisément celles relatives aux droits de l'homme, à la citoyenneté, à la démocratie et au développement durable. Il offre aussi des lignes de réflexion pour la construction d'une coresponsabilité entre acteurs publics et privés, en s'appuyant sur les multiples recommandations et résolutions émises par le Conseil de l'Europe.

Quelles suites donner à cet instrument méthodologique expérimenté à petite échelle mais qui offre de nombreuses possibilités d'utilisation ? Nous considérerons deux possibilités.

1. Affinement du guide par son utilisation

L'utilisation du guide par différents services du Conseil de l'Europe ou par des acteurs territoriaux permettra de préciser les questions et d'affiner la méthodologie proposée.

Comme les tests réalisés l'ont démontré, le guide ouvre la voie à une diversité de formes d'utilisation et d'application. Chaque application est intéressante en soi : tout en restant dans un cadre conceptuel et méthodologique commun qui facilite la comparaison, l'application permettra la confrontation des points de vue et le transfert des idées et des approches.

Il est donc important que toute application du guide soit rendue visible. Ainsi, au-delà de sa publication, sa divulgation permettra d'y intégrer progressivement les différents exemples d'application existants.

Cette dimension de capitalisation progressive présente plusieurs avantages :

- elle assure une continuité dans les tests pour la validation des méthodes et indicateurs proposés ;
- elle ouvre la voie à des transferts d'information ;
- elle permet de préciser et d'analyser les différences et donc, à terme, de mieux appréhender les indicateurs communs qui peuvent être retenus comme étant les plus pertinents.

Un investissement des différents comités thématiques et autres structures du Conseil de l'Europe demeure ainsi indispensable.

2. Recherches méthodologiques complémentaires

Ce guide appelle à une réflexion méthodologique plus large et ouvre des pistes à suivre :

a. Trois degrés de l'évaluation de la cohésion sociale

- L'évaluation des situations du bien-être et des composantes de base de la vie. Ce premier degré est le plus souvent utilisé. Il se focalise sur la mesure des problèmes d'exclusion sociale, de chômage, de pauvreté. Le guide y apporte un cadre de systématisation grâce aux quatre dimensions du bien-être et la prise en compte des composantes de base de la vie, souvent ignorées ou insuffisamment analysées ;
- en mettant l'accent sur l'analyse de la capacité de la société à assurer le bien-être de tous, le guide propose un progrès qualitatif : porter le débat sur la capacité de la société à assurer le résultat recherché et pas seulement sur le résultat lui-même. C'est surtout le deuxième niveau d'évaluation qui porte à se poser la question des capacités (et des responsabilités) propres à chaque acteur pour agir de manière concertée par rapport à un objectif commun ;
- enfin, le guide ouvre une piste de réflexion pour évaluer les processus permettant la constitution et la consolidation de cette capacité. Néanmoins, les processus d'apprentissage (tirer les enseignements, les capitaliser, assurer leur continuité, les transformer en règles, en cadres, etc.) méritent d'être davantage explorés et systématisés dans des travaux ultérieurs.

b. Travailler sur le lien entre connaissance et action

Cette question, abordée tout au long du guide, met en évidence les différentes formes d'articulation nécessaires pour le développement d'une coresponsabilité des acteurs. Les questions relatives à la définition d'une stratégie ou d'un plan d'action concerté, les engagements par rapport à ce plan, le partage des responsabilités et des ressources, le suivi et l'évaluation de l'action, les articulations entre différents niveaux territoriaux, etc., sont autant de champs qui demandent des cadres d'appui méthodologiques spécifiques si l'on veut favoriser l'émergence de pratiques de coresponsabilité et d'une société providence en accord avec la Stratégie de cohésion sociale révisée.

c. Travailler sur les méthodes de la cohésion sociale

Plus généralement, ce guide est à considérer comme faisant partie d'un ensemble de travaux à développer sur les méthodes de la cohésion sociale. La construction d'une société providence soulève en effet de multiples problèmes méthodologiques qui, au-delà des questions générales posées ici, se réfèrent aux formes d'organisation des rôles sociaux.

De ce point de vue, si l'accent est mis sur le rôle clé des actions à caractère public (ayant, par nature, un objectif d'intérêt général), l'idée de coresponsabilité conduit à se poser également la question de la contribution des actions privées à la cohésion sociale. Cet aspect appelle une recherche de mesures concernant l'utilité sociale. L'analyse de l'utilité sociale des actions privées (dans le sens de leur contribution à la cohésion sociale) est une base essentielle pour la construction de cadres méthodologiques de la cohésion sociale dans des conditions d'émergence d'une société providence.

En effet, tant que la responsabilité du bien-être de tous revient aux pouvoirs publics, il est logique que la responsabilité de chacun se limite à agir dans les cadres juridiques établis par les pouvoirs publics. L'idée de coresponsabilité suppose, en revanche, un engagement de la part de chacun, qui, au-delà du respect des lois existantes, prend en compte l'intérêt général dans ses propres actions. Si le guide met bien en évidence cette question, la définition des méthodes qui touchent à des enjeux de coresponsabilité tels que l'éthique dans les marchés, l'organisation sociale dans les entreprises nécessite des recherches ultérieures.

GLOSSAIRE

A	
Absentéisme scolaire	L'absentéisme se définit par des absences répétées et volontaires d'un élève. On peut prendre comme seuil quatre demi-journées par mois d'absence non justifiée.
Adaptation du logement pour les personnes handicapées	<p><i>1. Accessibilité de l'immeuble</i></p> <p>Cheminement extérieur : élargissement du cheminement et du portail d'entrée, construction d'une rampe pour doubler ou remplacer un emmarchement ; aménagement des bateaux pour franchir les trottoirs ; suppression de murs, murets, de portes ou portails, de marches, seuils, ou de tout autre obstacle ; amélioration du revêtement de sol ; installation de mains courantes. Aménagement d'une place de parking.</p> <p>Parties communes à l'intérieur de l'immeuble : élargissement de la porte d'entrée et des portes des parties communes, des couloirs ; construction d'une rampe ; suppression de cloisons, de portes, de marches, seuils, ressauts ou d'autres obstacles ; amélioration du revêtement de sol ; installation de mains courantes, d'un ascenseur ou d'autres appareils permettant le transport de personnes handicapées (monte-malades, plate-forme ou appareil élévateur) ; modification des boîtes aux lettres.</p> <p><i>2. Accessibilité et adaptation du logement</i></p> <p>Élargissement des portes donnant sur l'extérieur, des portes intérieures ; construction d'une rampe ; suppression de marches, de seuils et de ressauts ; suppression de murs, cloisons et placards ; modification de l'aménagement et de l'équipement des pièces d'eau (cuisine, W.-C., bains) ; amélioration des revêtements de sol ; installation de mains courantes, barres d'appui, poignées de rappel de portes ; modification des systèmes de commande des installations électriques, d'eau, de gaz ; modification des volets et fenêtres.</p>
Âge légal de scolarisation	Âge à partir duquel un enfant doit fréquenter l'école et âge à partir duquel il n'est plus tenu de fréquenter l'école (par exemple 16 ans). De ce fait, l'âge légal de fin de scolarisation ne correspond pas forcément à la fin d'un cycle scolaire.

B	
Baccalauréat	Diplôme sanctionnant la fin des études secondaires en France.
BIT	Le Bureau international du travail (BIT) est un organisme rattaché à l'Onu. Il est chargé des questions générales liées au travail dans le monde et a son siège à Genève. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

C	
Catégories professionnelles	<p>Les catégories professionnelles sont celles distinguées par la nomenclature CITP (Classification internationale type des professions) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – dirigeants, cadres supérieurs et professions intellectuelles et scientifiques (niveaux 1 et 2 de la CITP) – techniciens et professions intermédiaires (niveau 3 de la CITP) – employés de type administratif, personnel des services et de la vente, vendeurs de magasin et de marché (niveaux 4 et 5 de la CITP) – artisans et ouvriers des métiers de type artisanal, conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage, manœuvres et agents non qualifiés de l'entretien, de la surveillance et de la manutention (niveaux 7, 8 et 9 de la CITP).
Chômeur	<p>En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; – être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ; – chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.
Chômeur de longue durée	Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an.

CITE (ISCED Unesco 1997)	<p>Les niveaux d'éducation sont définis selon la CITE (Classification internationale type de l'éducation, Unesco, version de 1997) :</p> <ul style="list-style-type: none"> niveau 0 – Education préprimaire ; niveau 1 – Enseignement primaire ou premier cycle de l'éducation de base ; niveau 2 – Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base ; niveau 3 – Enseignement secondaire (deuxième cycle) ; niveau 4 – Enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur ; niveau 5 – Premier cycle de l'enseignement supérieur (ne conduisant pas directement à un titre de chercheur de haut niveau) ; niveau 6 – Deuxième cycle de l'enseignement supérieur (conduisant à un titre de chercheur de haut niveau).
Consommation responsable	<p>Comportement de consommation impliquant l'engagement des personnes au respect de certains critères d'éthique, de durabilité ou de responsabilité sociale. Voir Conseil de l'Europe, décembre 2004.</p>
Conventions de Genève	<p>Les conventions de Genève : pour plus d'humanité en temps de guerre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne ; – Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer ; – Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre ; – Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (12 août 1949) ; – Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux/Protocole I ; – Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux/Protocole II.
Couverture sociale	<p>Système général d'indemnisation des risques encourus par la population, il existe plusieurs types de couverture sociale :</p> <p><i>1. Le système « bismarckien »</i></p> <p>Ce système est basé sur un régime d'assurance (maladie, chômage, vieillesse, etc.). Les contributions se font sur des caisses d'indemnisation qui peuvent être gérées de manière indépendante de l'Etat. Ce système de couverture sociale est le plus répandu en Europe.</p> <p><i>2. Le système « beveridgien »</i></p> <p>Ce système est né au Royaume-Uni sous l'ère victorienne. Il est basé sur une couverture des risques par l'Etat, les contributions se font par l'impôt et la gestion par l'Etat. Ce système est plus répandu dans les pays scandinaves.</p> <p>Ces deux systèmes sont les plus répandus du moins en ce qui concerne les bases de leur fonctionnement. Les termes de « sécurité sociale » et de « couverture sociale » couvriront génériquement tout système d'indemnisation des risques hors d'un système privé d'assurance.</p>

Critères d'évaluation de la qualité d'un logement

1^{er} critère : le logement assure le clos et le couvert. Le gros œuvre est en bon état. L'intérieur est protégé contre les infiltrations d'eau et les inondations.

2^e critère : les dispositifs de retenue des personnes sont conformes à leur usage.

3^e critère : la nature et l'état des matériaux de construction, des canalisations et des revêtements ne présentent pas de risque pour la santé et la sécurité des habitants.

4^e critère : les réseaux et branchements d'électricité et de gaz ainsi que les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sont conformes aux normes de sécurité et en bon état d'usage et de fonctionnement.

5^e critère : les dispositifs d'ouverture et de ventilation sont suffisants.

6^e critère : l'éclairage naturel des pièces principales est suffisant. Celles-ci bénéficient d'un ouvrant donnant à l'air libre ou sur un volume vitré donnant à l'air libre.

7^e critère : une installation permet un chauffage suffisant et l'évacuation des produits de combustion.

8^e critère : le logement est muni d'une installation d'alimentation en eau potable avec pression et débit suffisants.

9^e critère : le logement est muni d'installations d'évacuation des eaux ménagères et des eaux-vannes empêchant le refoulement des odeurs et des effluents et munies de siphon.

10^e critère : le logement est muni d'une cuisine ou d'un coin cuisine aménagé avec un évier raccordé à une installation d'alimentation en eau chaude et froide et à une évacuation des eaux usées.

11^e critère : installation sanitaire intérieure au logement comprenant un W.-C. séparé des cuisine et pièce où sont pris les repas, et un équipement pour la toilette corporelle (une baignoire ou une douche) alimenté en eau chaude et froide et muni d'une évacuation des eaux usées. Pour les logements d'une seule pièce : seulement un W.-C. extérieur et l'eau chaude et froide.

12^e critère : le réseau électrique permet un éclairage suffisant et le fonctionnement des appareils ménagers indispensables.

E	
Ecole (ou enseignement) préscolaire	Correspond au niveau 0 de CITE
Ecole (ou enseignement) primaire	Correspond au niveau 1 de CITE.
Ecole privée	Voir définition de l'« école publique » : qui n'est pas gérée par l'administration publique.
Ecole publique	<p>Une institution d'éducation est classifiée comme publique si elle est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. contrôlée et gérée directement par une autorité d'éducation publique ; ou 2. contrôlée et gérée directement par une agence gouvernementale ou par un conseil d'administration (conseil, comité, etc.) dont les membres sont nommés par une autorité publique ou élus. <p>Le fait qu'une institution reçoive son financement de sources publiques ou privées ne détermine pas le statut de classification de l'institution. Il est possible, par exemple, pour une école gérée à titre privé d'obtenir tout son financement de sources publiques et pour une institution scolaire publique de recevoir la majorité de son financement par les ménages. De même, la propriété des bâtiments scolaires publics ou privés n'influe pas sur sa qualification.</p>
Ecole (ou enseignement) secondaire	Correspond aux niveaux 2 et 3 de CITE.
Emploi précaire	Emploi à durée déterminée ou intérimaire (de moins de six mois)
Endettement	Un ménage est dit endetté lorsqu'il a au moins un crédit, emprunt, ou leasing en cours de remboursement. L'endettement est dit privé si ces emprunts, crédits ou leasings concernent des besoins de la sphère domestique (privée). Si les besoins sont satisfaits par ces emprunts, crédits ou leasings relèvent de la sphère professionnelle, il s'agit d'endettement professionnel. Un ménage peut être endetté à la fois à titre privé et professionnel.
Endettement à court terme	Prêt à la consommation.

Endettement à long terme	Prêt immobilier ou à l'investissement.
Enfant	Au sens de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (Onu, 1989), un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.
Enseignement supérieur	Correspond aux niveaux 4, 5 et 6 de CITE.
Espérance de vie à la naissance	La « table de survie » est une technique statistique permettant de résumer les taux de mortalité, calculés sur une année, à partir de laquelle peut être dérivée une mesure de l'espérance de vie. Lorsque l'espérance de vie est calculée à tous les âges (à partir de la naissance), elle dénote le nombre d'années qu'une personne vivrait, en moyenne, si elle subissait les taux de mortalité courants.
Eurobaromètre	Depuis 1973, la Commission européenne effectue un suivi régulier de l'opinion publique dans les Etats membres. Ce suivi constitue une aide précieuse à la préparation, la décision et l'évaluation de son travail. A travers ces sondages et ces études, elle traite de très nombreux thèmes d'intérêt européen qui concernent directement les citoyens de l'Union européenne : la construction européenne, la situation sociale, la santé, la culture, les technologies de l'information, l'environnement, l'euro, la défense, etc.

F	
Formation continue	La formation continue inclut la formation dispensée par l'entreprise, l'apprentissage, l'autoformation professionnelle, les séminaires, les cours par correspondance, les cours du soir, l'autoapprentissage, etc. Elle comprend également d'autres cours pour l'intérêt personnel comme les langues, l'informatique, etc. En ce sens, elle couvre un domaine plus large que la formation professionnelle continue au sens strict.
Formation professionnelle continue	La formation professionnelle continue consiste en des mesures ou activités entièrement ou partiellement financées par les entreprises pour le personnel que celles-ci emploient sur la base d'un contrat de travail. (« Employés » correspond au nombre total de personnes employées moins les apprentis et les stagiaires.)

H	
Heures supplémentaires	Les heures supplémentaires sont toutes les heures effectuées au-delà de la durée normale du travail qui correspond à la durée fixée par chaque pays en application des lois, réglementations ou conventions collectives, ou, si tel n'est pas le cas, au nombre d'heures à partir duquel tout travail effectué est rémunéré au taux des heures supplémentaires ou constitue une exception aux règles ou à l'usage reconnu de l'établissement ou du processus concerné (Recommandation concernant la réduction de la durée du travail n° 116, OIT, 1962).

I	
<p>Indice composite de mixité sociale (Olivier Piron, Puca)</p>	<p>Cet indice, que l'on appellera IMS par la suite, résultera du produit de trois indices, allant eux-mêmes de 0 à 1, et correspondant aux préoccupations énoncées plus haut. Il sera donc relatif à une agglomération donnée et se basera sur la courbe de Lorenz correspondant au classement des différents secteurs géographiques unitaires – si possible les îlots Insee – par ordre de revenu des ménages croissant. Il se compose de trois volets distincts :</p> <p><i>1. La dispersion des revenus</i> Elle sera mesurée par le coefficient de Gini G, noté G, de la courbe de Lorenz correspondante. Comme le coefficient G varie de 0,5 à 0 en fonction de la mixité croissante, on prendra son transformé $G' = (1 - 2G)$.</p> <p><i>2. L'existence d'une population dépendant d'une aide publique</i> Elle sera mesurée par la valeur de la courbe de Lorenz pour la frontière correspondant au quintile des plus bas revenus. Si l'on note ce chiffre par $L(0,2)$, la contrainte citée plus haut conduit à prendre comme indice $5 \times L(0,2)$. Il traduit la proportion de la population du secteur concerné qui a des revenus inférieurs au seuil du premier quintile par rapport à la population globale, et se trouve bien égal à 1 en cas d'« équirépartition », comme le lecteur le constatera aisément de lui-même.</p> <p><i>3. L'existence d'une concentration de pauvreté</i> Elle partira de l'indice Del de concentration de Duncan, qui peut être interprété comme la proportion du groupe qui devrait déménager afin d'obtenir une densité uniforme à travers toutes les unités spatiales. Le groupe concerné sera celui correspondant au quintile le plus pauvre de l'agglomération. Là encore, la volonté d'aller dans le sens d'une mixité croissante conduira à utiliser son transformé $Del' = 1 - Del$</p> <p>D'où la proposition suivante pour l'indice de mixité sociale pour une agglomération donnée : $IMS = 5L(0,2) \times G' \times Del'$</p>

L	
Logement	<p>Les logements sont des bâtiments utilisés exclusivement ou essentiellement à des fins d'habitation, y compris leurs constructions annexes (garages, etc.) et tous les équipements permanents habituellement installés dans des bâtiments à usage résidentiel ; sont inclus également les constructions mobiles, telles que les caravanes, utilisées comme résidence principale par des ménages.</p> <p>Un logement habité de façon permanente est une résidence principale. Dans les recensements et les enquêtes auprès de la population, les personnes sont repérées par leur résidence principale. L'ensemble des personnes qui habitent une même résidence principale forme un ménage ordinaire au sens statistique (même s'il n'y a qu'une personne ou plusieurs personnes n'ayant pas de relations de famille).</p> <p>Une partie de la population est hors ménages ordinaires ; il s'agit des personnes qui résident dans des bâtiments à usage collectif (casernes, maisons de retraite, services de long séjour des hôpitaux, couvents, prisons, etc.) ou dans des habitations mobiles.</p> <p>Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).</p> <p>Un logement collectif est un logement situé dans un immeuble collectif.</p> <p>Un immeuble collectif est une construction qui comprend au moins deux logements. Certains bâtiments comportent plusieurs cages d'escalier. Au recensement, par convention, chaque cage détermine un immeuble. Dans l'enquête logement, l'immeuble correspond à l'ensemble du bâtiment.</p>
Logement surpeuplé	<p>Est considéré comme surpeuplé un logement qui compte moins de pièces qu'une norme établie de façon suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus, et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant. Au sens de cette norme, un couple doit disposer de deux pièces, tout comme les ménages d'une personne. Un logement auquel il manque une pièce est considéré en surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué.</p>
Logement social	<p>La définition d'un logement social diffère selon les pays. Nous présentons ici la définition en vigueur en France.</p> <p>La distinction entre les logements locatifs sociaux et privés est faite en fonction du statut du propriétaire des logements. Les logements locatifs sociaux sont des logements possédés par les instances HLM. Les autres logements sociaux qui bénéficient de subventions de l'Etat sont possédés par des sociétés d'économie mixte (SEM) ou par la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts et consignation (CDC). Ces dernières catégories ont des loyers réglementés, mais n'ont pas le statut d'HLM.</p>

Logement vacant	<p>Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – proposé à la vente, à la location ; – déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; – en attente de règlement de succession ; – conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; – gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple : un logement très vétuste...).
------------------------	---

M	
Médiane	La médiane d'une variable est la valeur seuil de cette variable qui, lorsque l'on ordonne la population selon les valeurs de la variable, on la divise en deux sous-populations de taille égale. On la note souvent « p50 »
Ménage	Un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. On parle aussi parfois de « foyer » qui recouvre le même concept.
Migrants (immigré, émigré, réfugié, deman- deur d'asile, sans-papiers, situation irrégulière, ...)	<p>Les migrants sont des personnes qui ont quitté leur pays d'origine pour s'établir dans un autre pays. Leur installation doit être dans un but de long terme (supérieur à un an).</p> <p>Les migrants sont toujours à la fois émigrés et immigrés.</p> <p>Les réfugiés sont des migrants qui ont quitté leur pays sous la contrainte politique ou militaire.</p> <p>Les demandeurs d'asiles sont des migrants qui ont quitté leur pays pour des raisons politiques et qui demande le statut de réfugié politique.</p> <p>Les sans-papiers sont des migrants qui ne disposent pas d'un titre de séjour dans le pays d'accueil ; ils sont de fait dans une situation irrégulière au regard de la loi.</p>

Minorités	<p>On appelle minorité tout groupe de personnes démographiquement minoritaire dans un pays, qui se caractérise par une spécificité culturelle optionnelle ou autre qui lui est propre, qui le différencie de la population en général et qui peut faire l'objet de discriminations ou exclusions.</p> <p>On considère plusieurs catégories de minorités suivant que leur spécificité est linguistique, ethnique, religieuse ou d'orientation sexuelle (homosexualité ou transsexualité).</p> <p>On distinguera les situations où les minorités sont toujours minoritaires quels que soient le niveau géographique et les situations où elles sont globalement minoritaires dans le pays mais majoritaires dans la région correspondant à leur territoire d'habitation (cela s'applique notamment dans le cas des minorités ethniques et/ou linguistiques).</p> <p>Par définition, nous ne considérons que les minorités au sein de la population nationale, incluant les personnes vivant dans un pays mais sans une nationalité existante aujourd'hui (par exemple des personnes ayant un passeport soviétique mais qui n'ont pas eu la nationalité du pays où ils résidaient). Les minorités étrangères (notamment celles qui n'ont pas la nationalité du pays de résidence mais ont une nationalité existante) sont traitées dans la fiche « Migrants ».</p>
------------------	---

N	
Nace	<p>La nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (Nace) a été adoptée en 1990 afin d'établir une nomenclature statistique commune des activités économiques dans la Communauté européenne, garantissant la comparabilité entre nomenclatures nationales et nomenclatures communautaires, et, partant, entre statistiques nationales et statistiques communautaires.</p> <p>Une version révisée de la Nace est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003 (Nace rév. 1).</p>

P	
Pédagogie active	<p>On entend par pédagogie active toute forme de pédagogie centrée sur l'apprenant, respectueuse des rythmes individuels, prenant en compte le développement holistique de la personnalité, incitant au développement de la coopération et de la solidarité et intégrant l'approche pluridisciplinaire et du travail en groupe dans différentes matières.</p>
Pension contributive	<p>La pension de retraite est le revenu reversé par le système de couverture aux personnes ayant rempli les conditions d'obtention de ladite pension. L'attribution de la pension est en tous les cas soumise à une période plus ou moins courte de contribution pour l'ouverture du droit à la percevoir.</p>

Pension minimum vieillesse	Montant minimum pouvant être versé par le système de couverture des retraites, le plus généralement indexé sur le salaire moyen ajusté de l'inflation ou sur la pension de retraite des fonctionnaires.
Personnes âgées	On considère comme personne âgée toute personne ayant atteint ou dépassé l'âge légal de la retraite. Celui-ci étant défini au niveau national, on prendra l'âge de 60 ans ou 65 ans pour les comparaisons entre pays. Commentaires : le sens de cette définition revient à considérer qu'une personne âgée est, fondamentalement, une personne qui, en raison de son âge, a le droit de réduire ou d'abandonner toute activité productive et de recevoir, en contrepartie, une compensation de revenu (retraite). L'âge implique également d'autres droits tels que l'accès à des services adaptés, mais aussi la possibilité d'un développement personnel et d'une participation et engagement dans la société adaptés aux caractéristiques des personnes âgées (expérience acquise, plus grande disponibilité, maturité, capacités physiques et intellectuelles différentes). Par ailleurs, une certaine différence doit être faite entre troisième et quatrième âge (au-delà de 80 ans).
Personnes handicapées	On considère quatre catégories de handicaps possibles : les handicaps physiques, sensoriels, intellectuels et mentaux.
Personnes occupées	Personnes qui, pendant la semaine de référence, ont exercé un travail, ne serait-ce qu'une heure par semaine, contre une rétribution, un profit ou un revenu familial, ou qui ne se trouvaient pas sur leur lieu de travail mais avaient un emploi, temporairement absentes de l'emploi ou de l'entreprise en question.
Population active	La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions du BIT).
Population active occupée	La population active occupée au sens du BIT comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie, etc. Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

<p>PPA (parité de pouvoir d'achat)</p>	<p>Taux de conversion monétaire qui convertissent des indicateurs économiques exprimés en monnaies nationales dans une monnaie commune à un taux qui égalise le pouvoir d'achat d'une unité de monnaies nationales différentes. En d'autres termes, les PPA sont à la fois des « déflateurs » des prix et des convertisseurs de monnaie ; elles éliminent les différences des niveaux de prix entre pays dans le processus de conversion en une monnaie commune.</p> <p>La monnaie de référence pourrait en principe être celle de tout membre du groupe ou d'un autre pays comme le dollar des États-Unis ; cette dernière monnaie est utilisée par l'OCDE, les Nations Unies et d'autres organisations internationales.</p>
<p>Prestations sociales</p>	<p>Les prestations sociales sont des transferts de ressources à destination des ménages bénéficiaires afin de pourvoir à la réduction de risques ou de circonstances défavorables en matière de maladie, retraite, logement, éducation ou familiale.</p> <p>Les prestations sociales sont enregistrées brutes, c'est-à-dire sans déduction des impôts ou autres prélèvements obligatoires dus à ce titre par leurs bénéficiaires. Elles excluent en général les « prestations fiscales » (les réductions d'impôt accordées aux ménages à des fins de protection sociale).</p> <p>Les prestations sociales sont classées en huit fonctions : maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement, exclusion sociale non classée ailleurs (nca).</p> <p>La fonction « vieillesse » couvre la fourniture d'une protection sociale contre les risques liés à la vieillesse : perte de revenu, revenu insuffisant, manque d'autonomie dans les tâches de la vie quotidienne, participation réduite à la vie sociale, etc. Les soins médicaux des personnes âgées ne sont pas pris en compte (ils relèvent de la fonction maladie/soins de santé).</p> <p>Il n'est pas toujours facile de classer une prestation sociale donnée dans la fonction adéquate. Les fonctions « vieillesse », « survie et invalidité » sont étroitement liées dans la plupart des États membres. Dans le but d'améliorer la comparabilité à l'échelle de l'Union européenne, les fonctions « vieillesse » et « survie » ont été regroupées. En France, en Irlande et au Portugal, les pensions d'invalidité versées aux personnes à l'âge de la retraite sont enregistrées dans la fonction « invalidité » et non dans la fonction « vieillesse ».</p>
<p>Prévention des maltraitances</p>	<p>Il existe trois niveaux de prévention des maltraitances :</p> <ul style="list-style-type: none"> – prévention primaire : éviter les abus et maltraitance ; – prévention secondaire : détecter et signaler les abus et maltraitance ; – prévention tertiaire : prendre en charge les victimes.

Q	
Quantiles	<p>Les quantiles d'une variable quantitative sont des valeurs de cette variable qui découpent la population étudiée en groupe d'effectifs égaux.</p> <p>Les quartiles divisent la population en quatre groupes d'effectifs égaux, les déciles en dix, les percentiles en cent.</p>

R	
Revenu minimum garanti	<p>Le revenu minimum garanti est une allocation non contributive qui garantit aux personnes sans ressources un certain revenu pour vivre.</p> <p>Il peut également être vu comme le minimum vital.</p> <p>Voir également « seuil de pauvreté » (définition B)</p>
Revenu minimum vieillesse	<p>Revenu minimum non contributif garanti aux personnes ayant atteint l'âge de la retraite mais ne remplissant pas les conditions d'obtention de la pension de retraite. Remplace le revenu minimum garanti après l'âge de la retraite</p>

S	
Salaire minimum garanti	<p>Disposition légale du droit du travail garantissant aux travailleurs un salaire au-dessus d'un certain plancher (salaire minimum). Le niveau du salaire minimum varie selon les pays, les règles d'indexation également.</p>
Salaires et traitements	<p>Les salaires et traitements comprennent toutes les sommes en espèces et les avantages en nature versés aux personnes comptées au nombre des salariés, y compris les travailleurs à domicile, en rémunération de leur travail au cours de l'exercice comptable, qu'elles soient rémunérées sur une base horaire, à la production ou à la pièce, et qu'elles soient payées régulièrement ou non.</p> <p>Sont inclus dans les traitements et salaires les cotisations sociales, impôts sur le revenu, etc., dus par le salarié, même lorsqu'ils sont retenus à la source par l'employeur pour être directement versés aux caisses d'assurances sociales, à l'administration fiscale, etc., pour le compte du salarié. Sont exclues des salaires et traitements les cotisations sociales à la charge de l'employeur.</p> <p>Les salaires et traitements comprennent en outre l'ensemble des pourboires, primes, gratifications, « treizièmes mois », indemnités de licenciement, allocations de logement, indemnités de transport, indemnités de vie chère, allocations familiales, commissions, jetons de présence, etc., perçus par les salariés, ainsi que les impôts, cotisations de sécurité sociale et autres montants dus par les salariés et retenus à la source par l'employeur. Les traitements et salaires maintenus par l'employeur en cas de maladie, d'accident du travail, de congé de maternité ou de chômage partiel peuvent être comptabilisés ici ou bien dans les charges sociales, selon la pratique comptable de l'unité considérée.</p> <p>Les paiements pour travailleurs d'agence ne sont pas inclus dans les salaires et traitements.</p>

<p>Sans-abri/ Sans-domicile</p>	<p>Être sans domicile au sens de l'enquête Insee 2001 signifie : dormir dans un lieu non prévu pour l'habitation (i) ou être pris en charge par un organisme fournissant un hébergement gratuit ou à faible participation (ii).</p> <p>(i) Il ne s'agit pas d'habitations de fortune ou de constructions provisoires, considérées comme des logements dans les enquêtes Insee.</p> <p>(ii) Centres d'hébergement et de réinsertion sociale ; centres maternels ; hôtels sociaux ; centres d'accueil associatifs ou communaux ; places réservées à l'urgence dans des structures telles que les Foyers de jeunes travailleurs (FJT), les Foyers de travailleurs migrants, les résidences sociales ; chambres d'hôtel louées par des associations ou des organismes publics ; communautés de travail ; Centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (Cada) et Centres provisoires d'hébergement (CPH).</p> <p>La notion de sans-domicile est donc plus large que celle de sans-abri puisqu'elle inclut les personnes qui vont d'un hébergement à un autre sans jamais faire l'expérience de la rue. Elle repose sur une combinaison entre le critère physique de l'habitat et le critère juridique du statut d'occupation.</p>
<p>Seuil alimentaire</p>	<p>Limite nutritionnelle fixé par l'OMS. Seuil à partir duquel l'apport nutritionnel est suffisant pour la vie en bonne santé (apport en glucides, protéines et lipides).</p>
<p>Seuil de pauvreté</p>	<p>Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative (définition A) alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue (définition B). Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee le fixe habituellement à 50 % du niveau de vie médian tandis qu'Eurostat privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian. L'un des principaux avantages de la médiane est qu'elle n'est pas influencée par les valeurs extrêmes (faibles ou élevées).</p> <p>Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. On parle alors de revenu disponible équivalent total par adulte.</p> <p>Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.</p>

<p>Seuil de pauvreté (suite)</p>	<p>Le revenu total disponible du ménage correspond au total des revenus monétaires nets perçus par le ménage et ses membres au moment de l'entretien, à savoir l'ensemble des revenus du travail (salaires et revenus d'activités indépendantes), les revenus privés (revenus du capital et de la propriété) et l'ensemble des transferts sociaux perçus directement, y compris les pensions de vieillesse nettes d'impôts et les allocations sociales versées. Les transferts sociaux indirects, le paiement de taux d'intérêt, les transferts versés aux autres ménages, les revenus en nature et les loyers imputés des logements occupés par leurs propriétaires ne sont toutefois pas pris en compte. Le dernier élément notamment peut avoir une incidence significative pour certains pays.</p> <p>La définition d'un seuil absolu de pauvreté repose sur une idée d'apparence simple : est considérée comme pauvre toute personne qui ne parvient pas à satisfaire un certain nombre de besoins jugés fondamentaux (alimentation, habillement, logement, santé...). On définit et on évalue alors un panier de biens et services nécessaires dont le montant est indexé sur l'évolution des prix. C'est, par exemple, la méthode employée aux Etats-Unis et en Allemagne.</p> <p>La manière la plus généralement utilisée comme moyen de mesurer la pauvreté est basée sur des revenus ou des niveaux de consommation. Une personne est considérée pauvre si son niveau de consommation ou de revenu tombe au-dessous d'un certain niveau minimal nécessaire pour satisfaire les besoins de base. Ce niveau minimal s'appelle habituellement la « ligne de pauvreté ». Ce qui est nécessaire pour satisfaire aux besoins de base change à travers le temps et les sociétés. Par conséquent, les lignes de pauvreté changent suivant l'époque et l'endroit, et les lignes d'utilisation de chaque pays qui sont appropriées à son niveau de développement, des normes sociales et des valeurs.</p> <p>L'information sur la consommation et le revenu est obtenue par les enquêtes par échantillonnage, pendant lesquelles des ménages sont invités à répondre à des questions détaillées sur leurs habitudes de dépense et sources de revenus. De tels aperçus sont conduits plus ou moins régulièrement dans la plupart des pays. Ces méthodes de collecte de données d'enquête par échantillonnage de plus en plus sont complétées par des méthodes participatives, où les gens sont interrogés sur ce que sont leurs besoins de base et ce que signifie la pauvreté pour eux. Les nouvelles recherches montrent un degré élevé de concordance entre les lignes de pauvreté basées sur des évaluations objectives et subjectives des besoins (se référer aux informations fournies par la Banque mondiale).</p>
<p>SPA (standard de pouvoir d'achat)</p>	<p>Unité monétaire de référence commune artificielle, déterminée de telle sorte que le total du PIB de l'Union européenne exprimé en SPA est égal au total du PIB de l'Union exprimé en euros. Des agrégats de volumes économiques sont ensuite obtenus après que leur valeur d'origine en unité monétaire nationale a été divisée par les SPA respectifs.</p> <p>Un SPA représente le même volume de biens et services donné dans tous les pays.</p>

T	
Taux d'emploi	Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.
Taux de chômage	Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par catégorie socioprofessionnelle, par région, par nationalité, par niveau de diplôme, etc.
Travailleurs indépendants	Par travailleurs indépendants, il faut entendre les personnes qui sont seules propriétaires ou copropriétaires des entreprises sans personnalité juridique dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises sans personnalité juridique classées comme quasi-sociétés. Les travailleurs indépendants sont classés sous cette rubrique s'ils n'exercent pas en même temps et à titre principal un travail salarié, auquel cas ils sont classés dans la catégorie « salariés ». Les travailleurs indépendants comprennent également les catégories de personnes suivantes : les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs à domicile et les travailleurs exerçant tant individuellement que collectivement des activités de production exclusivement à des fins de consommation finale ou de formation de capital pour compte propre.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Atlee, T., *The Tao of Democracy: Using Co-Intelligence to Create a World That Works for All*, The Writers' Collective, Cranston, RI, 2003.

Baccelli, L., *Il particolarismo dei diritti. Poteri degli individui e paradossi dell'universalismo*, Carocci, Rome, 1999.

Baldassare, A., *Globalizzazione contro democrazia*, Laterza, Bari, 2002.

Bauman, Z., *Liquid Modernity*, Polity Press, Cambridge, 2000.

Beck, W., van der Maesen, L. J. G., Thomése, F. et Walker, A., *Social Quality: a vision for Europe*, KluwerLaw international, La Haye, 2001.

Bobbio, N., *Il futuro della democrazia. Una difesa delle regole del gioco*, Einaudi, Turin, 1984.

Bobbio, N., *L'Età dei diritti*, Einaudi, Turin, 1990.

Conseil de l'Europe, *Engagement éthique et solidaire des citoyens dans l'économie : une responsabilité pour la cohésion sociale*, coll. « Tendances de la cohésion sociale », 12, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, décembre 2004.

Conseil de l'Europe, *L'approche de la sécurité par la cohésion sociale : déconstruire la peur des autres en allant au-delà des stéréotypes*, coll. « Tendances de la cohésion sociale », 11, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, janvier 2005.

Conseil de l'Europe, *Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés : approches politiques dans six villes d'Europe*, coll. « Tendances de la cohésion sociale », 9, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, novembre 2004.

Conseil de l'Europe, *Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés : s'attaquer aux racines de la violence*, coll. « Tendances de la cohésion sociale », 8, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, avril 2004.

Daly, M., *L'accès aux droits sociaux en Europe*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2002.

Elias, N., *La société des individus*, Fayard, Paris, 1991.

Gesualdi, F., *Manuale per un consumo responsabile*, Feltrinelli, Saggi Universale Economica, Milan, 2003.

Habermas, J., *Après l'Etat-nation. La constellation postnationale*, Fayard, Paris, 2000 (traduction française de *Die postnationale Konstellation*, politische Essays, Suhrkamp, Francfort-sur-le-Main, 1998).

Habermas, J., *Die Einbeziehung des Anderen, Studien zur politischen Theorie*, Suhrkamp, Francfort-sur-le-Main, 1996.

Habermas, J., *Theorie des kommunikativen Handelns*, Suhrkamp, Francfort-sur-le-Main, 1981.

Innes, J. E., *Knowledge and Public Policy: The Search for Meaningful Indicators*, Transaction Publishers, New Brunswick, NJ, Londres, 1989.

Jenson, J., *Mapping social cohesion: the state of Canadian research*, Ottawa, 1998.

Laville J.-L. (sous la direction de), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994.

Neurath, O., *Foundations of the social sciences*, University of Chicago, Chicago, 1944.

OCDE, *Panorama de la société*, Paris, 2001.

Putnam, R. D., *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, Princeton, 1993.

Putnam, R. D., « The prosperous community: social capital and public life », *American Prospects*, 13, printemps 1993.

Rawls, J., *Political Liberalism*, Columbia University Press, New York, 1993.

Rifkin, J., *Le rêve européen ou comment l'Europe se substitue peu à peu*, Fayard, Paris, 2005 (traduction française de *The European Dream: How Europe's Vision of the Future Is Quietly Eclipsing the American Dream*, Jeremy P. Tarcher, New York, 2004).

Sen, A., *Development as Freedom*, Oxford University Press, Oxford, 1999.

Sennett, R., *Le travail sans qualité : les conséquences humaines de la flexibilité*, Albin Michel, Paris, 2000 (traduction française de *The Corrosion of Character: The Personal Consequences of Work in the New Capitalism*, W. W. Norton & Company, New York, nouvelle édition 2000).

Stiglitz, J., *Globalisation and Its Discontents*, W. W. Norton & Company, New York, 2002.

Veca, S., *La filosofia politica*, Laterza, Rome, Bari, 1998.

Zolo, D., *Il principato democratico. Per una teoria realistica della democrazia*, Feltrinelli, Milan, 1992.

Zolo, D., *I signori della pace. Una critica del globalismo giuridico*, Carocci, Rome, 1998.

Zolo, D. (sous la direction de), *La Cittadinanza. Appartenenza, identità, diritti*, Laterza, Bari, 1994.

Rapports et documents de travail

De nombreux documents sont disponibles sur Internet. Les adresses des sites correspondants se trouvent dans le CD-Rom joint à ce guide.

Alaluf, M., *Evolutions démographiques et rôle de la protection sociale : le concept de cohésion sociale*, rapport final, séminaire des 16 et 17 septembre 1999, Centre de sociologie du travail, de l'emploi et de la formation (TEF), université libre de Bruxelles.

Alcoléa, A. M., *De l'économie solidaire à l'économie solidaire territoriale : quelles figures économiques*, journées d'études « Les autres figures de l'économie », faculté des sciences économiques et de gestion, La Varenne, 24 juin 1999.

Chan, J., Chan, E. et To, B., *Reconsidering social cohesion: developing a definition and analytical framework for policy research*, Centre pour la société civile et la gouvernance de Hong Kong (Chine), travaux présentés au séminaire du Conseil de l'Europe « Développement des indicateurs pour la cohésion sociale », Venise, 12 et 13 février 2004.

Colombo, A., *Il nuovo senso dell'utopia, La costruzione della società di giustizia, Il movimento per la società di giustizia e per la speranza*, Centro interdipartimentale di ricerca sull'utopia, Università di Lecce.

Conseil de l'Europe, « Stratégie de cohésion sociale révisée », Strasbourg, mars 2004.

Dahrendorf, R., « Economic Opportunity, Civil Society and Political Liberty », in *Development and Change*, 27, 2, 1996.

Duffy, K. (sous la direction de), « Opportunité et risques : les tendances de l'exclusion sociale en Europe », rapport final du projet Dignité humaine et exclusion sociale, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1998.

Dragojević, S., « Social cohesion and culture : contrasting some European and Canadian approaches and experiences », in *Culturelink Review*, 33, avril 2001.

Faure, J.-C. (sous la présidence de), *L'Etat et les ONG : pour un partenariat efficace*, rapport du Groupe de travail sur la modernisation de l'Etat, La Documentation française, 2002.

Noll, H.-H. et Zapf, W., « Social Indicators Research: Societal Monitoring and Social Reporting », in Borg, I. et Mohler, P. Ph., *Trends and Perspectives in Empirical Social Research*, Berlin, New York, 1994, p. 1-16.

Gouvernement fédéral du Canada, « Atelier sur le capital social – Rapport sur les conclusions », 19 juin 2003.

Gouvernement fédéral du Canada, « L'inclusion pour tous. Comment instaurer la cohésion sociale au Canada », aperçus de conversations structurées.

Grootaert, C. et van Bastelaer, T., *Understanding and Measuring Social Capital: A Synthesis of Findings and Recommendation from the Social Capital Initiative*, Banque mondiale, 2001.

Leca, J., « Sur le rôle de la connaissance dans la modernisation de l'Etat », in *Revue française d'administration publique*, 66, avril-juin 1993.

« L'utilité sociale », in *Alternatives économiques*, hors série pratique, 11, septembre 2003.

Marquand, D., *The Stakeholder Society*, Nexus Stakeholder Theme Group Library, 1998.

Matarasso, F. et Chell, J., *Vital signs : mapping community arts in Belfast*, Comedia, Stroud, Gloucestershire, 1998.

Miller, C., *Managing for social cohesion*, Office for Public Management Discussion Paper, 1998.

OCDE, DEELSA/ELSA, *Indicateurs sociaux : cadre et structure proposés*, Paris, octobre 1999.

Omariba, W., *Social cohesion in Europe: a bibliography*, 2002.

Pace (Prévenir agir contre l'exclusion), *Principes dans le choix d'une approche territoriale et systémique*.

Patton, M., *Market Economy or Associative Economy?*

Pennacchi, L. (sous la direction de), *Per una riflessione dell'Ulivo su "Competitività e giustizia sociale"*, Rome, décembre 2002.

Perret, B., « Indicateurs sociaux, état des lieux et perspectives », Rapport au Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, janvier 2002.

Portes, A. et Landolt, P. « Downside of Social Capital », in *The American Prospect*, 26, mai-juin 1996.

Reimer, B., Wilkinson, D. et Woodrow, A., *Social cohesion in rural Canada : a book outline and note*, 2002.

Ritzen, J., Easterly, W. et Woolcock, M., *On "good" politicians and "bad" policies: social cohesion, institutions and growth*, 2000.

Sikka, P., *Shareholder Capitalism : What happened to the stakeholder society ?*, University of Essex, 2000.

Stanley, D., *Holding the centre : what we know about social cohesion*, Strategic Research and Analysis and the Social Cohesion Network, ministère du Patrimoine canadien, Recherche et analyse stratégiques, 2001.

Union européenne, Comité de la protection sociale, « Rapport sur les indicateurs dans les domaines de la pauvreté et de l'exclusion sociale », Bruxelles, octobre 2001.

Sales agents for publications of the Council of Europe

Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie européenne SA
50, avenue A. Jonnart
B-1200 BRUXELLES 20
Tel.: (32) 2 734 0281
Fax: (32) 2 735 0860
E-mail: info@libeurop.be
<http://www.libeurop.be>

Jean de Lannoy
202, avenue du Roi
B-1190 BRUXELLES
Tel.: (32) 2 538 4308
Fax: (32) 2 538 0841
E-mail: jean.de.lannoy@euronet.be
<http://www.jean-de-lannoy.be>

CANADA

Renouf Publishing Company Limited
5369 Chemin Canotek Road
CDN-OTTAWA, Ontario, K1J 9J3
Tel.: (1) 613 745 2665
Fax: (1) 613 745 7660
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

CZECH REP./RÉP. TCHÈQUE

Suweco Cz Dovoz Tisku Praha
Ceskomoravska 21
CZ-18021 PRAHA 9
Tel.: (420) 2 660 35 364
Fax: (420) 2 683 30 42
E-mail: import@suweco.cz

DENMARK/DANEMARK

GAD Direct
Fiolstaede 31-33
DK-1171 KOBENHAVN K
Tel.: (45) 33 13 72 33
Fax: (45) 33 12 54 94
E-mail: info@gaddirect.dk

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, PO Box 218
FIN-00381 HELSINKI
Tel.: (358) 9 121 41
Fax: (358) 9 121 4450
E-mail: akatilau@stockmann.fi
<http://www.akatilau.akateeminen.com>

GERMANY/ALLEMAGNE

AUSTRIA/AUTRICHE
UNO Verlag
August Bebel Allee 6
D-53175 BONN
Tel.: (49) 2 28 94 90 20
Fax: (49) 2 28 94 90 222
E-mail: bestellung@uno-verlag.de
<http://www.uno-verlag.de>

GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann
Mavrokordatou 9
GR-ATHINAI 106 78
Tel.: (30) 1 38 29 283
Fax: (30) 1 38 33 967
E-mail: ord@otenet.gr

HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service
Hungexpo Europa Kozpont ter 1
H-1101 BUDAPEST
Tel.: (361) 264 8270
Fax: (361) 264 8271
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
<http://www.euroinfo.hu>

ITALY/ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1, CP 552
I-50125 FIRENZE
Tel.: (39) 556 4831
Fax: (39) 556 41257
E-mail: licos@licos.com
<http://www.licos.com>

NETHERLANDS/PAYS-BAS

De Lindeboom Internationale Publikaties
PO Box 202, MA de Ruyterstraat 20 A
NL-7480 AE HAAKSBERGEN
Tel.: (31) 53 574 0004
Fax: (31) 53 572 9296
E-mail: lindeboo@worldonline.nl
<http://home-1-worldonline.nl/~lindeboo/>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika, A/S Universitetsbokhandel
PO Box 84, Blindern
N-0314 OSLO
Tel.: (47) 22 85 30 30
Fax: (47) 23 12 24 20

POLAND/POLOGNE

Główna Ksi garnia Naukowa
im. B. Prusa
Krakowskie Przedmiescie 7
PL-00-068 WARSZAWA
Tel.: (48) 29 22 66
Fax: (48) 22 26 64 49
E-mail: inter@internews.com.pl
<http://www.internews.com.pl>

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo, 70
P-1200 LISBOA
Tel.: (351) 13 47 49 82
Fax: (351) 13 47 02 64
E-mail: liv.portugal@mail.telepac.pt

SPAIN/ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros SA
Castelló 37
E-28001 MADRID
Tel.: (34) 914 36 37 00
Fax: (34) 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
<http://www.mundiprensa.com>

SWITZERLAND/SUISSE

Adeco - Van Diermen
Chemin du Lacuez 41
CH-1807 BLONAY
Tel.: (41) 21 943 26 73
Fax: (41) 21 943 36 05
E-mail: info@adeco.org

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

TSO (formerly HMSO)
51 Nine Elms Lane
GB-LONDON SW8 5DR
Tel.: (44) 207 873 8372
Fax: (44) 207 873 8200
E-mail: customer.services@theso.co.uk
<http://www.the-stationery-office.co.uk>
<http://www.itsofficial.net>

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Company
468 Albany Post Road, PO Box 850
CROTON-ON-HUDSON,
NY 10520, USA
Tel.: (1) 914 271 5194
Fax: (1) 914 271 5856
E-mail: Info@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

FRANCE

La Documentation française
(Diffusion/Vente France entière)
124 rue H. Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
Tel.: (33) 01 40 15 70 00
Fax: (33) 01 40 15 68 00
E-mail: vel@ladocfrancaise.gouv.fr
<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>

Librairie Kléber (Vente Strasbourg)
Palais de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Fax: (33) 03 88 52 91 21
E-mail: librairie.kleber@coe.in

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Tel.: (33) 03 88 41 25 81 – Fax: (33) 03 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: <http://book.coe.int>

